

LITTÉRATURE
PHILOGIE
LINGUISTIQUE

GRAMMAIRE
DU
français
inclusif

PAR
ALPHERATZ

PRÉFACE DE **PHILIPPE MONNERET**
PROFESSEUR DE LINGUISTIQUE
À PARIS SORBONNE UNIVERSITÉ

Tous droits réservés
© Alpheratz et Vent solars linguistique

PRÉFACE

On entend dire que le français inclusif fait débat aujourd’hui. Qu’il soit le thème de propos de comptoir ou de bavardages médiatiques est certain, mais, pour qu’un débat existe, encore conviendrait-il qu’on en connaisse les termes. Or il est patent que la plupart des personnalités dotées de visibilité médiatique qui se sont exprimées à ce sujet n’ont aucunement eu besoin, pour se faire une opinion, de savoir ce qu’implique exactement le français inclusif : ni le type de formes linguistiques qu’il désigne, ni les objectifs qu’il poursuit, ni les conditions présumées de ces objectifs ne sont réellement pris en considération. Bien évidemment, si l’opinion est d’autant plus ferme et assurée qu’elle est ancrée sur l’ignorance ou la mauvaise foi, c’est qu’elle est faite d’avance. La Grammaire du français inclusif d’Alpheratz participe donc d’une saine exigence intellectuelle, consistant à observer et décrire les phénomènes avant de s’aventurer à formuler un jugement.

Oublions alors, un instant, le débat et les opinions. Car les usages que désigne l’expression « français inclusif » sont avant tout, qu’on le déplore ou qu’on s’en félicite, une

réalité : les descriptions proposées par Alpheratz dans ce livre sont fondées sur des usages réels, diffusés sur divers supports par des personnes qui éprouvent le désir ou le besoin de s'exprimer ainsi. D'une certaine manière, il est déjà trop tard pour être « pour » ou « contre » le français inclusif : il s'est inscrit peu à peu dans les usages et fait désormais partie du paysage actuel de la langue française. Une partie assez sauvage de ce paysage, comme on le constatera à la lecture de ce livre, où de nombreuses formes sont parfois attestées pour un même mot, mais dont on peut penser qu'elle connaîtra, peu à peu, une forme de normalisation. Et l'on peut déjà prévoir le ricane des curieux, qui brandiront telle ou telle forme jugée absurde ou aberrante pour nourrir leur détestation radicale de ce français dévoyé, qu'on ne reconnaît plus, et qui défigure la belle, la vraie, la seule et unique langue française.

Qui aurait encore la naïveté de croire que la langue française est, comme la République, « une et indivisible » ? Depuis très longtemps, les linguistes décrivent ce que l'on nomme les variations du français. On observe notamment une variation dans le temps, que l'on nomme variation diachronique, dans l'espace (la variation diatopique) ou encore selon les situations de communication (la variation diaphasique). Ces variations sont intégrées par la plupart des francophones, qui savent bien que l'on ne parle pas le français aujourd'hui comme au seizième siècle, que l'on ne parle pas tout à fait le même français dans toutes les régions de France ni ailleurs

(en Belgique, en Suisse ou au Canada par exemple) et que l'on ne parle pas tout à fait le même français avec ses enfants, entre amis, ou à l'occasion d'un discours officiel. Comme dans toutes les langues, les usages du français sont multiples : il n'existe pas un français, mais des variétés du français. Par conséquent, l'usage du français inclusif peut être considéré comme produisant une variété du français parmi d'autres, selon une variation qu'Alpheratz propose judicieusement de nommer variation diaéthique. Les contempteurs farouches du français inclusif sont donc portés par un mouvement du même genre que celui qui animait l'abbé Grégoire dans son rapport de juin 1794 sur « la nécessité et les moyens d'anéantir les patois ». Dans les deux cas, qui diffèrent par ailleurs sous maints aspects, le fantasme d'un français unique porte la volonté d'éradiquer une variété du français.

La « police » de la langue ou de la pensée n'est donc pas du côté que l'on croit. Ce livre ne vise aucunement à obliger quiconque à utiliser le français inclusif, mais à prendre acte de son existence et laisser à ceux qui le souhaitent la liberté de l'utiliser, en les informant des solutions disponibles. On l'aura compris : le français inclusif n'est pas une police de la langue mais une liberté de la parole. D'aucuns trouveront ridicules ceux ou celles qui choisiront d'exercer cette liberté : peu importe, tant que les adversaires du français inclusif ne cherchent pas à la restreindre ou à la supprimer.

Si l'on comprend le français inclusif comme une variation diaéthique, la plupart des objections que l'on entend formuler à son égard tombent d'elles-mêmes : des plus grotesques (que deviendrait l'œuvre de Proust réécrite en français inclusif?) aux plus angoissées (on ne m'obligera pas à m'exprimer ainsi!). Puisqu'il s'agit d'une simple variété disponible du français, personne n'obligera quiconque à en faire usage. Le fait qu'il existe des normes impératives dans certains contextes – par exemple dans le cas de ce député qui refusa d'utiliser l'expression «Madame la Présidente», préférant «Madame le Président», et qui écopa d'une sanction – est parfaitement indépendant de la question de l'existence et de la nature des formes du français inclusif. On pourrait même défendre le français inclusif tout en refusant qu'il soit jamais imposé nulle part. Le problème est ici d'une autre nature, comparable aux questions relatives à la parité par exemple : faut-il ou non fixer des normes, et éventuellement des sanctions si elles ne sont pas respectées, pour que les mœurs évoluent? Dans le cas des langues, l'efficacité de ce type de volontarisme est franchement douteuse : les normes linguistiques se fixent d'une manière difficilement prévisible et résultent de phénomènes collectifs qui échappent presque toujours aux tentatives de contrôle. L'émergence du français inclusif fait d'ailleurs partie intégrante de ce type de phénomènes.

Une autre objection, apparemment plus sérieuse, est formulée par de nombreux réfractaires au français inclusif (qui sont parfois même linguistes) : le rapport entre la langue et la réalité étant parfaitement arbitraire, l'idée selon laquelle le genre grammatical aurait un rapport avec le genre sexuel – idée qui conditionne l'existence du français inclusif – est une croyance erronée. Précisons tout d'abord que, pour l'essentiel, l'usage du français inclusif concerne la dénomination des personnes. Inutile, par conséquent, de tenir compte des arguments portant sur le caractère aléatoire du masculin de banc et du féminin de chaise, qui ont d'autres genres dans d'autres langues. Par ailleurs, l'idée commune que les mots sont arbitraires, au sens où leur forme est sans rapport avec leur signification, est non seulement issue d'une mauvaise compréhension de l'usage qu'en faisait celui qui a introduit cette notion, le linguiste Ferdinand de Saussure, mais en outre elle ignore complètement un vaste ensemble de recherches en linguistique cognitive, montrant que, bien au contraire, la similarité entre la forme des mots et leur signification est une propriété importante des langues du monde. Il est vrai que la France a beaucoup de retard dans ce domaine (en raison d'une présence encore très forte des conceptions structuralistes), mais, au plan international, les recherches sur ce que l'on nomme l'iconicité – c'est-à-dire le contraire de l'arbitraire, donc l'idée qu'il existe une analogie entre la forme et le sens des mots – ne cessent de se développer.

Mais le point essentiel est le suivant: puisque le français inclusif est utilisé, c'est bien que certains ou certaines en éprouvent l'intérêt. Pourquoi se compliquerait-on inutilement l'existence en utilisant sénatrice pour une femme et sénateur pour un homme, alors qu'on s'est si longtemps contenté du seul mot sénateur pour les deux sexes? L'objection consistant à invoquer la référence à la fonction plutôt que la référence à la personne, on le comprend bien, est inutile. Car ce que révèle le développement du français inclusif, c'est l'émergence d'un nouveau sentiment linguistique, d'une sensibilité tout intuitive à l'égard des mots, qui conduit certaines personnes à estimer que non, décidément, cela ne revient pas tout à fait au même de nommer cette femme sénatrice ou sénateur. Certes, l'essentiel reste qu'une femme puisse accéder à ce type de poste. Mais la question linguistique ne peut être évacuée pour ce motif: cette sensibilité à l'impact du genre grammatical existe, on ne l'éliminera pas. Elle fait partie, de toute évidence, d'un mouvement lent mais profond, d'un processus social qui est en train de modifier, dans la plupart des pays développés, la perception des genres. La «Grammaire inclusive» d'Alpheratz s'inscrit pleinement dans ce mouvement: elle offre les instruments d'une liberté de parole, ressentie aujourd'hui comme une aspiration à nommer chaque personne selon le genre qui est le sien.

Philippe Monneret

Professeur de linguistique à Paris Sorbonne Université

Paris, le 6 février 2018

AVERTISSEMENT

En tant que science humaine, la linguistique se heurte à un problème majeur : son objet – la langue – ne peut être totalement objectivé, car cet objet est également son outil d’observation. Or les linguistes, pas plus que les autres scientifiques, ne peuvent se séparer de leur bagage idéologique (même avec la meilleure volonté du monde). Cette caractéristique de la linguistique comme science humaine entraîne l’illégitimité de toute personne ou institution, fussent-elles spécialistes, à prescrire ou à imposer de quelconques normes, car le jugement de ces personnes et de ces groupes est toujours aimanté par leurs intérêts privés, qui n’ont rien à voir avec la langue.¹

Les linguistes modernes résolvent cette difficulté inhérente à leur science par l’exigence, la

¹ Par ailleurs le changement linguistique dépend de facteurs collectifs qui, s’ils peuvent amener celui-ci à coïncider avec des volontés individuelles, l’empêchent de reposer sur elles seules.

modestie et l'honnêteté: exigence, en appliquant une méthodologie rigoureuse et inspirée de la science, modestie, en ayant conscience que leurs opinions corrompent forcément leur discours scientifique, honnêteté, en connaissant et en assumant ces opinions².

Cette grammaire n'a donc aucune visée normative ni prescriptive. Autrement dit, elle n'a pas pour objectif de dire à la communauté linguistique francophone comment parler ni comment écrire. Son objectif est la définition, la description, l'analyse et l'expérimentation d'une variété du français standard que nous nommons «français inclusif».

Dans la perspective d'une linguistique appliquée, nous expérimentons nos propositions dans cette grammaire. Par conséquent, nous utilisons une langue expérimentale, dont les unités sont signalées en bas de page lors de leur première occurrence. En aucun cas, nous ne présentons celles-ci comme de nouvelles normes à suivre. Nous revendiquons seulement notre droit, en tant que scientifique, à l'expérience.

² Voir notre positionnement dans l'introduction.

Cette grammaire ne résout pas l'ensemble des problèmes que pose la notion de genre en français. Si les propositions qu'elle rassemble résolvent certaines difficultés, elles en créent d'autres. La recherche sur le sujet ne fait que commencer.

Seule la communauté linguistique francophone a le pouvoir de faire entrer ou sortir des unités ou des principes linguistiques dans l'usage.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.23
DÉFINITIONS	p.45
CORPUS	p.61
FRANÇAIS INCLUSIF	p.75
1. Une conception agenre du mot	p.77
2. Flexion des mots désignant la personne	p.83
3. Hyperonymisation	p.193
4. Réactivation	p.207
5. Double flexion totale	p.223
6. Double flexion partielle	p.227
7. Néologie	p.237
8. Accords	p.247
9. Motivation	p.255
10. Épicénisation	p.267
11. Genre neutre	p.273
PERSPECTIVES	p.309
ANGLAIS et SUÉDOIS	p.323
QUESTIONNAIRE	p.331
CONCLUSION	p.345
LEXIQUE DE GENRE NEUTRE	p.349

INTRODUCTION

Des mots, des mots, mais pas de langage.

Chaque jour, à chaque instant, le flux abondant, maîtrisé ou chaotique du *discours*, propre à chaque personne, se manifeste à nous. Par opposition, l'architecture qui compose la *langue*, système de signes, de représentations et de conventions qui nous est imposé par héritage, en un mot, cette intelligence, reste cachée à la majorité d'entre nous. Suprême paradoxe, le poète Tomas Tranströmer choisit le « langage animal » pour incarner cette intelligence. C'est que, chez les animaux sans doute, point de superflu, point d'incohérence, pragmatisme de signes qui donnent à voir ce qu'ils signifient. Question de vie ou de mort, peut-être.

Al³ faut dire qu'entre les positions sur la langue de Saussure et la publication des œuvres complètes de Tranströmer en 2011, le XX^e siècle est passé, avec ses bouleversements majeurs : le passage de l'imprimé au numérique,

³ Pronom personnel et impersonnel de genre neutre. Voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

révolution comparable aux deux premières que furent le passage de l'oral à l'écrit puis celui de l'écrit à l'imprimé, mais aussi la déconstruction des dominations cartésienne, structuraliste, coloniale et masculine par les sciences humaines, la psychanalyse plaçant l'essence de l'être non dans sa pensée mais dans l'inconscient (Lacan 1966), la philosophie ne garantissant plus aucune vérité objective (Foucault 1966 et 1975, Derrida 1967, Althusser 1975), les études post-coloniales dénonçant l'entreprise universaliste et impérialiste de la pensée occidentale (Saïd 2000, Bhabha 2007) et les études de genre révélant sa part d'imposture (Wittig 1978, Butler 1990, Kosofsky Sedgwick 1990).

Quant aux sciences du langage, elles voient cohabiter les théories de l'arbitraire et de l'iconicité linguistique (Pierce 1885 et 1903, Jakobson 1965, Fischer & Ljunberg 1999, Monneret 2011, Nobile 2014) ainsi que, pour les études ayant le genre comme dénominateur commun, la tendance à thématiser l'interdépendance de la langue et de la pensée : si le langage humain est constitué par notre monde, il en est aussi constitutif (Yaguello 1978, Labrosse 1996, Michard 2012, Viennot 2014, Michel 2016), ce principe de co-constitution étant d'ailleurs conjointement développé dans la linguistique et les sciences cognitives par les théories de la cognématique (Bottineau 2009), de l'énaction (Maturana, 1978, Varela 1980, Thomson & Rosch 1993), et de la perçaction (Berthoz 2010).

Nous ne reviendrons pas sur les travaux cités plus haut qui analysent la teneur idéologique de l'emploi générique du genre masculin en français, lequel commande le genre masculin aux composantes de la langue qui fléchissent en genre dans les cas de structure impersonnelle, de coprésence des genres et de neutralisation sémantique de sexe et/ou de genre. Au cours de l'histoire de notre langue, favorisé par la grammaire normative qui se fonde sur «la plus grande noblesse du masculin», donc sur une vision sexiste et idéologique des genres sociaux, cet emploi s'impose peu à peu dans l'usage alors que la règle de proximité lui faisait concurrence (Viennot 2014). C'est ainsi qu'il confisque au genre féminin la capacité à représenter les autres genres.

Comme toutes les entreprises de déconstruction, les travaux des sciences humaines du XX^e siècle préfigurent l'étape suivante : la réappropriation de la chose confisquée (la langue française), et celle qui lui succède : la *construction*, au niveau de laquelle se situe notre travail. Dans cet ouvrage, nous nous intéressons aux formes sous lesquelles se présente cette réappropriation de la langue. Mais al nous paraît d'abord fondamental d'en rappeler les différentes phases historiques.

De l'absence de genre féminin au français inclusif

Le *genre* grammatical en français standard est une catégorie grammaticale qui s'applique à certaines parties du

discours (nom, pronom, article, adjectif, participe). Il fait la distinction entre deux catégories : *le féminin* et *le masculin*. Le genre grammatical d'un mot est dit *motivé* ou *non motivé* selon qu'il est conforme à la nature sexuée de son référent : le genre féminin du mot *fille* est motivé car une fille est un être de sexe féminin, mais le genre féminin du mot *santé* n'est pas motivé, car la santé est un concept qui, par définition, ne possède ni sexe ni genre social.

Dans les plus anciennes attestations des langues indo-européennes, famille de langues du français, on constate l'existence du genre grammatical, qui sépare globalement les personnes (catégorie animée) des choses (catégorie inanimée); les personnes pouvant être exprimées par le genre grammatical féminin ou masculin, et les choses par le genre neutre. Parfois, le féminin ne semble pas exister, comme en hittite, où le masculin représente, apparemment, l'ensemble de la catégorie animée. Parfois, c'est la catégorie du genre tout entière qui n'était pas représentée par la langue (Fortson 2004 : 114).

Le grec ancien et le latin conservent cette tricatégorisation masculin-féminin-neutre avec coexistence de plusieurs régularités d'accords pour les adjectifs qui se rapportent à plusieurs noms de genres différents : l'accord au genre neutre, l'accord au genre du nom le plus proche ou «règle de proximité», ou l'accord au masculin en emploi

générique (Bertrand 2010 : 98-99, Sausy 2010 : 36). Dans ces langues, si le genre neutre recouvre surtout l'expression des choses et des concepts, les genres masculin et féminin investissent peu à peu cette catégorie sémantique.

Le genre neutre disparaît au cours des siècles et notamment dès le bas latin puis en moyen français, principalement en raison de deux phénomènes : d'une part, la chute des consonnes et des voyelles finales du latin à l'exception du *s*, d'autre part, le phénomène d'analogie phonétique, c'est-à-dire que les neutres perçus comme des féminins (*grana*) sont devenus des féminins (*grana* a donné *graine*) et les neutres perçus comme masculins (*granum*) sont devenus des masculins (*granum* a donné *grain*) (Moignet 1973).

En français, le genre neutre n'existe plus qu'à l'état de traces : les unités *quoi* (du latin neutre *quid*) *ce* (du latin neutre *ecce hoc* et *ecce hic*) ainsi que ses dérivés ou formes contractées *ceci*, *cela*, *ça*, *c'*, *ç'* (Dauzat, Dubois & Mitterand 2007 ; Moignet 1973) sont parfois classées dans la catégorie du genre grammatical neutre par les grammaires.

En syntaxe, l'accord générique au masculin concurrence la règle de proximité jusqu'au XVIII^e siècle (Viennot 2014) mais l'année 1647 voit un tournant dans la grammaire française : c'est la date de parution des *Remarques sur la langue française* de Claude Favre de Vaugelas :

Parce que le genre masculin *est le plus noble*, il prévaut tout seul contre deux féminins (Vaugelas 1647: 6)

Cette expression, *genre le plus noble*, sera reprise par toute la grammaire normative (Beauzée, Bouhours, Académie française) ce qui entraînera le recul progressif de la règle de proximité jusqu'à sa disparition et l'installation de l'emploi générique du genre masculin.

Mais nulle part, Vaugelas ne dit pourquoi ce genre est le plus noble. Nicolas Beauzée en donnera une interprétation en 1767 dans sa grammaire générale :

«... le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle.» (Beauzée 1767: 358)

Nous ferons l'économie de pensée qui consisterait à se moquer de la méthode logico-empiriste que ces grammairiens ont suivie. À l'époque, la nature est alors perçue comme une création divine, et son organisation comme une structure modèle. Nos idéaux d'humanisme, de scientificité et d'égalité ont eu besoin de quatre siècles pour devenir collectifs et s'imposer politiquement. Vaugelas est simplement dans la lignée des préscientifiques comme Aristote qui déduit d'une catégorisation descriptive «l'homme est plus grand que la femme» un jugement de valeur «l'homme est supérieur à la femme» dans sa *Rhétorique* (Aristote, IV^e siècle av. notre ère: 174).

D'un point de vue épistémologique, Vaugelas et ses successeurs sont dans l'idéologie scientifique au sens que lui donne Canguilhem dans son *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*: «un système d'idées condamné à méconnaître son rapport réel au réel» (Canguilhem 1977: 43). Leurs assertions se limitent à la recherche de la validation de leurs thèses, tandis qu'aujourd'hui, la recherche de falsifiabilité (au sens où Karl Popper a défini celle-ci⁴) est attendue des linguistes comme garantie de leur scientificité.

Influencé par la pression du «bon usage» – en réalité celui de la cour et des catégories sociales au pouvoir (Cerquiglini 2002, Viennot 2014) – et par ces jugements normatifs issus de spécialistes autoproclamés de la langue (aujourd'hui être linguiste requiert une formation scientifique et universitaire), l'usage adopte en masse l'emploi générique du genre masculin. Cette régularité devient règle, et ce basculement n'est pas anodin: elle quitte les ouvrages destinés à l'élite lettrée de l'époque pour intégrer l'enseignement dès les plus petites classes. De grammaire en grammaire, elle est ainsi relayée, transmise et imposée avec cette formule à vocation didactique «le masculin l'emporte sur le féminin» qui rappelle, on ne peut plus clairement, l'androcentrisme dont elle est issue.

⁴ Un énoncé est falsifiable «si la logique autorise l'existence d'un énoncé ou d'une série d'énoncés d'observation qui lui sont contradictoires, c'est-à-dire, qui la falsifieraient s'ils se révélaient vrais.» (K. Popper, cité par A. Chalmers, 1987)

Mais le démantèlement de la pensée androcentrique, conjointement à celui de toutes les catégories dominantes par les sciences humaines, l'essor des questions de genre et leur corrélat, la contestation de la pensée binaire, organisent la résistance à cette prescription relayée par la caution scolaire. La féminisation des titres, politique commune aux pays francophones que sont la France, le Québec, la Belgique et la Suisse depuis les années 1980⁵, inaugure le développement d'usages qui contestent au genre grammatical masculin cet emploi générique que des «spécialistes» lui ont arbitrairement attribué.

D'abord genre absent, le féminin semble progressivement émerger dans la conscience linguistique au cours des siècles. La féminisation des noms de métier au XX^e siècle en est l'attestation. Malgré la polémique qu'elle avait déclenchée et les résistances qu'elle continue à rencontrer⁶, cette féminisation se répand.

À ce lent développement de l'usage du genre féminin dans l'histoire correspond le sentiment contemporain que le français est sexiste chez une partie du locutorat francophone. Ce sentiment s'est développé au point de pousser celui-ci à la créativité langagière pour combler des besoins linguistiques que le français standard semble échouer

⁵ Voir Circulaire du 18 mars 1986 : http://discriminations-egalite.cidem.org/documents/texte_de_loi_sur_la_feminisation_des_noms_de_metier.pdf

⁶ Voir l'incident de séance provoqué par un député en 2014 qui nommait la présidente de l'assemblée nationale «Madame le Président» (Journal Officiel, 2014 : 6738).

à satisfaire. Ces néologismes et ces alternatives sont rassemblées⁷ aujourd’hui dans le présent ouvrage sous l’expression *français inclusif* que nous définissons ci-après.

Avant de construire de nouveaux termes et d’émerger dans la littérature des années 2000, l’inclusivité en langue se traduit par des tentatives d’évitement de cet emploi générique du masculin, notamment au moyen de procédés stylistiques créant une *neutralisation* du genre. On retrouve cet évitement dans l’oeuvre de Monique Wittig *L’Oppoponax* (1964) avec le pronom *on* employé comme pronom personnel sujet pour le personnage principal, ainsi que dans le roman *Sphynx* d’Anne F. Garréta (1986) avec l’évitement des marques flexionnelles de genre pour désigner les deux personnages principaux, dont le sexe restera inconnu.

La construction

Dans les années 1990, la linguiste québécoise Céline Labrosse fait une proposition de marque flexionnelle de genre commun, au pluriel, en reprenant la désinence de pluriel *z* qui existait au Moyen Âge (Labrosse, 1986: 63).

En 2014, la philosophe Katy Barasc et l’écrivaine Michèle Causse proposent un pronom de genre commun *ul* en le composant à partir de la première et de la dernière lettre du mot *universel* (Barasc & Causse, 2014). Sa voyelle

⁷ Accord de proximité. Voir Chapitre VIII. Accords.

u pourrait l'inscrire dans une régularité paradigmatique avec les démonstratifs latins neutres *illud* et *istud* et faire de *ul* un « candidat » tout aussi intéressant que *al* ou *ol* au titre de pronom de genre neutre.

Enfin, plus récemment, en communiquant sur les notions de personne non binaire sur les plans sociologique (par la transmission de leur expérience) et grammatical (par l'exercice d'une activité néologique et épilinguistique), les trans et intersexes participent à ouvrir le champ des possibles dans la pensée et dans la langue. Venant s'ajouter aux théories critiques féministes et à leurs différents courants, ces personnes participent à l'émergence d'une conscience linguistique à l'origine du français inclusif, et confrontent notre société et notre langue binaires (fondées sur la bicatégorisation du genre social et grammatical) à des réalités qui ne lu⁸ sont pas.

Un monde numérique

Le début du XXI^e siècle est caractérisé par la révolution technologique que représente le traitement numérique de la mémoire humaine, comparable aux deux bouleversements de même ampleur ayant marqué notre histoire, lorsque d'orale, cette mémoire est devenue écrite, puis lorsque d'écrite, elle est devenue imprimée. Notre entrée dans cette

⁸ Genre neutre de *le/la*.

nouvelle ère numérique ou «Big data» pourrait présenter deux dangers majeurs : la marchandisation du moindre de nos gestes par les objets connectés, et pour la raison une nouvelle crise dont les symptômes seraient un déficit d'attention et de réflexion des jeunes générations rendues captives par l'image au détriment du texte, et les moyens de masse dont dispose l'industrie du divertissement (Sadin 2016).

Cependant, notre étude nous amène à constater la créativité langagière des internautes qui s'interrogent sur la notion de genre, ainsi que leur intérêt renouvelé pour leur langue et leur grammaire sur les réseaux sociaux, lesquels semblent sentis comme un espace d'expression aussi libres qu'un journal intime, ce qui en fait un des lieux d'émergence les plus productifs de notre observable.

Le signe crée de la réalité

Traversée par l'histoire des idées et les découvertes des sciences, la recherche linguistique investit largement le rapport entre le langage et ses incidences sur notre représentation du monde. La découverte de la plasticité cérébrale a notamment contribué à renforcer l'intérêt que représentait l'étude des relations de l'organisme à son milieu (Coquidé et Tirard, 1996). Les théories des sciences cognitives telles que l'énaction (Maturana, 1978, Varela 1980, Thomson & Rosch 1993) et la perçaction (Berthoz 2010), en postulant

une co-constitution humanité/monde, soutiennent les théories linguistiques qui tendent à thématiser l'interdépendance de la langue et de la pensée. L'exploration de cette interdépendance se retrouve particulièrement dans les expériences de la sociolinguistique qui montrent comment le langage conditionne nos représentations de la réalité (Fortin, 2015). Enfin, les linguistiques cognitives qui se sont développées dans les années 1980 aux Etats-Unis et qui constituent aujourd'hui un courant majeur des sciences du langage proposent des grilles de lecture supplémentaires de notre activité langagière en tant que mise en œuvre de processus mentaux. Elles nous permettent notamment de voir dans le signe le produit de la corporéité de l'expérience et de cesser de considérer la grammaire comme un objet d'un tel niveau d'abstraction qu'il resterait en-deçà du sens, comme déconnecté de celui-ci.

Toutes ces évolutions, y compris la conscience de la recherche linguistique sur ce qu'elle est, ont pulvérisé la légitimité de toute entreprise normative, laquelle chercherait à enfermer les usages dans un *bon usage* qui n'a jamais été que celui du pouvoir et ne sera jamais que celui d'une entreprise totalitaire.

Positionnement

Si le langage est constitutif de notre monde, il devient un enjeu politique. D'où la nécessité, pour la lin-

guistique, de ne pas renoncer à son exigence de scientificité. Or, prôné par les féministes et soutenu par les gouvernements successifs, le français inclusif est un outil idéologique en faveur de l'égalité de droits entre les sexes et les genres. C'est donc un sujet éminemment délicat à manier pour les linguistes. Car nous n'échappons pas au formatage dont nous avons fait l'objet depuis notre naissance par les *appareils idéologiques d'État* pour reprendre Louis Althusser (1976): Famille, École, Armée, Religion, Culture, Information, etc. Et comme Michard l'a rappelé au sujet du sexisme que les anthropologues de son étude propagent dans leurs analyses: même les scientifiques n'échappent pas à ce qui se joue de façon inconsciente (Michard, 2012).

Plus précisément, notre entreprise grammaticale s'inscrit dans une critique linguistique intersectionnelle des mécanismes du pouvoir à l'œuvre dans la langue. Elle s'inspire des travaux suivants :

- en philosophie politique, des thèses d'Althusser et de Foucault pour leur identification des appareils idéologiques d'État et du regard totalisant au service d'un projet de société disciplinaire; des thèses sur le sexe et le genre de Kosofsky Sedgwick (1990) et Butler (1990) à la suite des féministes du *french feminism* ;

- en grammaire, de l'analyse fonctionnelle telle

qu'elle est élaborée par André Martinet (1955) qui s'attache à étudier les valeurs significatives des unités lexicales et grammaticales, et par Henri Frei (1929) qui envisage la langue sous l'angle des besoins fondamentaux qu'elle est censée satisfaire, voyant dans la faute la révélation d'une attente langagière que lu locutaire⁹ ne trouve pas dans son outil de communication, ainsi que l'indice d'un besoin annonçant un éventuel changement linguistique susceptible de répondre à cette attente. Ce positionnement fonctionnaliste nous permet de trouver, dans les variations langagières qui nous intéressent, une ou des logiques à l'œuvre dans la langue ;

- en sociologie, des études féministes et post-coloniales, en ce qu'elles identifient et dénoncent la pensée androcentrique du standard universel unique qu'est l'homme (Delphy 1975) et en ce qu'elles élaborent les concepts d'hybridité et de tiers espace (Saïd 2000, Bhabha 2007) ;

- en sémiologie, des travaux de Roland Barthes (1971) sur la nécessité de l'écriture comme réorganisation du monde en nouvel ordre symbolique pour assurer la jonction entre pensée et écriture, grâce à un nouveau système de signes ;

- en sémantique, de la mise au jour des formes linguistiques de l'idéologie sexiste dans le discours scientifique par Claire Michard (2012), qui analyse les procédés de réifi-

⁹ *Lu*: article défini, genre neutre de *le/la*. *Locutaire*: genre neutre de *locuteur/locutrice*.

cation des femmes par leur réduction à leur sexe (phénomène dit de *sexage* élaboré par la sociologue Colette Guillemin) ainsi que l'absence de neutralité de la langue dans un lieu qui se réclame de l'objectivité;

- en morphologie, histoire de la langue et lexicographie, des propositions de Céline Labrosse (1996) et d'Éliane Viennot (2014) pour leurs propositions de réactivation de formes attestées dans d'anciens états de langue (z pluriel et accord de proximité) et des propositions de Lucy Michel (2016) pour le nouveau modèle lexicographique qu'elle a élaboré afin de dépasser la catégorie biologique dans l'exposition de la forme «vedette» du mot, c'est-à-dire la forme masculine;

- en linguistique analogique et cognitive, des analyses sur l'iconicité de Philippe Monneret (2011) et Luca Nobile (2014) et plus spécialement celles de Dressler et Schoch (2014); ainsi que de l'éclairage apporté par l'interprétation cognématique des marqueurs de dérivation de Didier Bottineau (2009), dans la mesure où celle-ci se fonde sur l'idée que chaque individu prend corporellement part à la reproduction et à l'élaboration de sa langue.

Enfin, comme nous l'avons annoncé dans notre avertissement, nous assumons nos opinions en faveur de la liberté d'expression et des politiques d'inclusivité des caté-

gories minorisées par les idéologies que sont le sexisme, le racisme, le validisme, le binarisme et le spécisme.

Pourquoi une grammaire ?

L'emploi du mot « grammaire » est lié à la démarche normative et prescriptive. Mais comme il existe des grammaires prescriptives, il existe des grammaires descriptives, l'un des exemples les plus frappants étant *La Grammaire des fautes* d'Henri Frei (1929), qui ne recommande ni ne condamne les fautes qu'elle décrit, mais en propose une analyse. Nous entendons seulement par ce mot, d'une part une description et une explication des traits distinctifs de variétés langagières du français standard (celui enseigné dans la plupart des grammaires françaises) relevant du genre, d'autre part des propositions pour faire entrer ces variétés dans un système qui pourrait s'intégrer à celui déjà en place, sans émettre de jugement autre que linguistique.

Par ailleurs, le locutorat que nous étudions nous paraît lui-même adopter une démarche fonctionnaliste en ce qu'il accorde une importance plus grande à la fonction de la langue (communiquer des informations de manière appropriée) qu'au respect des conventions (sociales et grammaticales). Pour lui, le français inclusif vient remédier à une défaillance fonctionnelle du français standard.

Problématique

Le français inclusif est la production d'un locutorat qui *réfléchit* à sa langue, et sa réflexion porte sur le point précis qu'est le croisement des deux éléments essentiels que sont notre sensibilité (ce que nous percevons du monde) et notre entendement (notre manière de construire la langue), ou entre articulation iconique reliant l'objet et l'idée d'une part, et articulation historique reliant l'objet et le signifiant d'autre part. Pour lui, le va-et-vient entre les deux éléments qui constituent le signe est perturbé par la perception de l'anomalie que représente le genre masculin en emploi générique, qui lui est présenté comme neutralisant toute idée de genre. Si cela était vraiment le cas, l'usage du genre masculin ne poserait aucun problème au STRASS (Syndicat du TRAvail Sexuel), association venant en aide aux personnes prostituées. Or le STRASS ne s'est pas résolu à représenter ses membres (principalement de genre social féminin) au masculin générique, tant l'anomalie eût été criante. Ici, le recours au français standard eût créé un problème de sens, par le contresens qu'il eût donné à lire.

Cette thèse qui considère le genre grammatical masculin comme une simple convention dépourvue de représentation mentale n'est pas crédible aux yeux du locutorat du français inclusif, qui voit dans cette convention la trace de la catégorie sociale dominante qui s'est projetée dans le signe.

Un état lacunaire de la langue

Le signe linguistique est multidimensionnel, constitué de toutes sortes de facteurs interagissant les uns avec les autres à des niveaux de catégorisation différents, et il est inséré dans des systèmes pris eux-mêmes dans d'autres intrications architecturales. Aussi, qui croira trouver dans cette grammaire des solutions à tous les problèmes que pose le genre en français va au-devant d'une déception. Car cette étude descriptive des usages et des expérimentations en cours n'est qu'une photographie, prise en 2018, d'un état de la langue qui, s'il résout des problèmes, en apporte d'autres.

Certains de ces problèmes n'ont pas encore de solutions. Et le devenir de ces propositions est très incertain. Dans tous les cas, cet état de la langue, lacunaire et insatisfaisant, va continuer à évoluer. Or, nous pouvons postuler que, s'il veut durer, cette variété du français standard doit prendre en compte la prévision, en langue, **de toutes les combinatoires**, c'est-à-dire tenter d'embrasser l'ensemble des réalisations possibles. Autant dire que cette entreprise, titanique, ne trouvera ses résolutions qu'avec le temps.

Hypothèse

Notre hypothèse est triple. Premièrement, nous supposons que le sentiment de l'incohérence et de l'idéolo-

gie linguistiques de l'emploi générique du genre masculin en français, emploi imposé arbitrairement par la grammaire normative à partir du XVII^e siècle et relayé par les grammaires scolaires, ne relève pas seulement de nos attentes individuelles vis-à-vis de notre langue (être apte à dire le monde tel que nous nous le représentons), mais des attentes de plusieurs groupes de francophones qui n'ont pas de point commun entre eux,¹⁰ si ce n'est celui de chercher et d'appliquer des alternatives à cet emploi générique. Pour résumer notre première hypothèse, nous supposons que le français inclusif est une variété du français inclusif qui ne peut se réduire ni à un idiolecte ni à un dialecte.

Deuxièmement, notre corpus présentant des mots dont la flexion en genre n'est ni masculine ni féminine mais autre, nous supposons que ces mots relèvent du genre neutre tel que nous le définissons ci-après, c'est-à-dire exprimant des référents en structure impersonnelle ou agenres, ou encore de genre commun, inconnu ou non binaire.

Enfin, nous supposons que nous pouvons développer ces unités de genre neutre en nous servant des systèmes déjà en place du français (morphologique, phonétique, syntaxique et sémantique), c'est-à-dire en utilisant tous les outils

¹⁰ Genre neutre de *eux/elles*.

que ces derniers nous offrent déjà. Notre démarche est donc d'activer le potentiel de la structure grammaticale du français, en d'autres termes d'y intégrer les nouvelles unités, et non de la détruire.

Méthodologie

Pour vérifier notre première hypothèse de départ – le français inclusif est une variété du français standard – nous avons établi un corpus où se trouvent des exemples fonctionnant comme des «instances de réfutabilité» (Neveu, 2004 : 126) de l'emploi générique du genre masculin, et faisant apparaître une rupture entre ce qui doit se dire (des énoncés au genre masculin dans les cas de généricité) et ce qui se rencontre (ibid.). Dans les cas où la source n'est pas mentionnée, ladite instance de réfutabilité est soit un exemple connu et déjà attesté, soit une proposition de l'autaire¹¹ et relève donc de l'hypothèse de substance (Milner, 1989) ou de l'hapax.

Pour vérifier notre seconde et troisième hypothèse – les mots de notre corpus dont la flexion n'est ni masculine ni féminine sont de genre neutre et la formation de ces mots peut relever d'un ou de plusieurs systèmes – nous avons rassemblé des exemples attestés ou des propositions (hypothèses de substance) ayant des référents en structure impersonnelle ou agenres, de genre commun, inconnu ou non binaire.

¹¹ Genre neutre de *auteur/autrice*.

Contrairement à Platon qui, dans le *Sophiste*, s'étonne de la capacité de la langue à dire ce qui est faux, le locuteur du français inclusif, lui, s'étonne de l'incapacité de la langue à dire ce qui existe. Sociologie et philosophie du langage s'invitent donc inévitablement dans nos analyses.

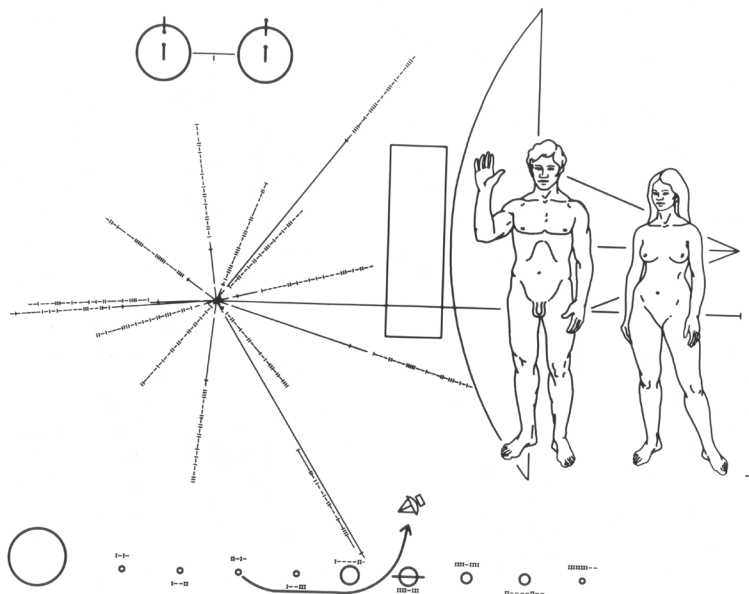
DÉFINITIONS

1. Français inclusif

Le français inclusif doit sa naissance à un postulat de départ: l'emploi générique du genre masculin est iconique de l'un des mécanismes de pouvoir à l'œuvre dans la société, à savoir la pensée androcentrique et son corollaire, le sexisme. Nous en donnons ici une analyse inspirée de la linguistique analogique développée par Philippe Monneret, analyse fondée sur l'idée que l'emploi générique du genre masculin relève d'une iconicité diagrammatique.

En effet, nous considérons que les relations entretenues entre les genres grammaticaux masculin et féminin, et celles entretenues entre les genres sociaux masculin et féminin sont iconiques en ce que, dans ces deux types de relations, le masculin subsume le féminin. Dans la langue, le genre masculin représente le /genre humain/, sème que ne possède pas le genre féminin. Dans l'iconographie sociétale, le genre masculin représente également le genre humain, le genre féminin n'en étant qu'un dérivé, comme le démontre

le dessin suivant (envoyé par la NASA dans l'espace en 1972), où l'homme est présenté en première position et comme l'interlocuteur, alors que la femme est présentée en seconde position, dans une attitude passive :



Nous sommes manifestement en présence d'une analogie proportionnelle selon la définition qui fait pour l'instant consensus parmi les spécialistes de la linguistique analogique, et que rappelle Philippe Monneret :

«L'analogie proportionnelle est une relation à quatre termes qui se formule de la façon suivante: $A/B = C/D$ «A est à B ce que C est à D.» (Monneret, 2011 : 6)

Soit: le genre grammatical masculin (A) est au genre grammatical féminin (B) ce que le genre social masculin (C) est au genre social féminin (D). Cette analogie proportionnelle, ou iconicité diagrammatique, est «hétérogène» (Monneret 2004: 38-39) en ce qu'elle associe des entités de natures différentes: des formes linguistiques et des référents.

C'est seulement en comprenant ce postulat selon lequel l'emploi générique du genre masculin en français est dans un rapport d'analogie avec la hiérarchie sociale qui existe entre les genres sociaux que nous pouvons comprendre de quoi sont nées ces alternatives que nous désignons par «français inclusif»: d'un désir d'égalité symbolique et social entre les genres.

Nous écartons d'emblée l'adjectif «égalitaire» pour désigner ces alternatives à l'emploi générique du masculin. Cet adjectif n'est pas satisfaisant pour un¹² linguiste qui a pour tâche d'objectiver son observable, c'est-à-dire de le placer devant al (du latin *ob-* «devant» + *jacere* «jeter») c'est-à-dire de le placer à distance, l'un des moyens d'établir cette distance étant d'user d'un outil d'observation qui diffère de son sujet, à savoir une *métalangue* ou termes au niveau élevé de spécialisation, que ne corrompt pas la fluctuation du sens des mots courants. Car qu'est-ce qui est égalitaire, qu'est-ce qui ne l'est pas? Selon quel point de vue, quelle idéologie,

¹² Genre neutre de *un/une*.

quelle époque? Le terme *égalitaire* recouvre des réalités sociales au fort taux de variabilité, tout ce dont la linguistique, science qui a pour seul objectif de décrire, comprendre et éventuellement expérimenter la langue, ne peut se satisfaire pour son lexique spécialisé.

Par ailleurs, ces dernières années voient se multiplier les dérivations de la base *inclus-* :

Ex. outils réalisés par la Fédération, ou conçus par d'autres partenaires sensibilisés à la question du handicap et de l'inclusion dans la société.

(Site de la Fédération APAJH/Réflexion action/Enfance jeunesse/Actualités/Journées internationales des personnes handicapées, 12/11/2012)

Ex. Quelle école pour une société inclusive ?

(Site de l'INS HEA, page d'accueil)

Ex. Beaucoup de féministes se présentent comme intersectionnelles pour se revendiquer d'une certaine forme de féminisme, caractérisée par l'inclusivité.

(Blog Ça fait genre/Des questions ?)

En 2004, dans *Défaire le genre*, Judith Butler utilise l'adjectif *inclusive* en mettant en exergue la démarche

« responsable » du sujet parlant :

« Nous devons considérer que nos conventions préétablies quant à ce qui est humain, ce qui est universel et ce que sont la signification et la substance des politiques internationales ne suffisent pas. Pour une transformation démocratique radicale, il faut que nous sachions que nos catégories fondamentales peuvent et doivent être étendues pour devenir plus **inclusives** et plus responsables face à l'ensemble de l'éventail des populations culturelles. » (Butler, 2004 : 253, souligné par nous-même.)

L'*inclusivité*, pour la philosophe, représente avant tout un réseau d'interdépendances dont la qualité première est la sensibilité et le trait distinctif, la vulnérabilité, dans des sociétés qui tendent à précariser et donc à exclure ce sujet. L'*inclusivité* est donc une stratégie politique dont l'objectif est de réintégrer et de revaloriser tous les individus minorisés pour quelque raison que ce soit, y compris le genre. Or celui-ci est pour Butler une construction sociale qui relève de la même performativité qui existe dans les langues, et qui reproduit une vision hétéronormée de la bicatégorisation des sexes et des genres, vision qui se sert des mots pour valoriser une norme et minoriser ce qui s'en écarte. Le principe d'*inclusivité* est donc une démarche politique visant à inclure les sujets sensibles/précaires/vulnérables/minorisés et de visibiliser l'idéologie dominante/normative/prescriptive dont la prétention est de détenir la vérité et de représenter une pensée universelle.

Le français inclusif, en incluant dans l'ontogénèse, pour reprendre la terminologie guillaumienne¹³, les genres minorisés par l'emploi générique du genre masculin, permet la visibilisation de ces genres et leur prise en compte par la pensée du locataire comme par celle de l'allocataire (personne à qui s'adresse l'énoncé). Parce qu'il qualifie un fait de langue, l'adjectif *inclusif* nous permet de rester sur le terrain de la description scientifique, alors qu'*égalitaire*, par sa signification sociale dépendant du positionnement idéologique de qui l'utilise, ne peut être retenu comme terme de métalangue.

Nous entendons donc par *français inclusif* l'ensemble des variations langagières fondées sur la notion de genre, en particulier sur le rejet d'une hiérarchie entre les représentations sociales ou symboliques qui sont associées aux genres grammaticaux, ces variations ayant pour objectif d'inclure et de visibiliser tous les genres dans la langue comme dans la pensée.

2. Genre neutre

Le genre neutre n'existe plus en français standard, hormis dans la morphologie du pronom démonstratif sin-

¹³ Gustave Guillaume (1883-1960), grand linguiste français précurseur des linguistiques cognitives, désigne par « ontogénèse » le processus de construction du mot dans l'esprit.

gulier: *c'*, *ce*, *ceci*, *cela*, *ça*, unités parfois classées dans un «genre neutre» par les grammairres. Nous trouvons un autre cas de genre neutre dans la *Grammaire française* de Béchade, pour le pronom relatif singulier de forme simple: *quoi*. Cette distinction tient sans doute au fait que ce pronom ne renvoie jamais à un référent sexué et ne peut représenter qu'un substantif symbolisant une chose, une notion ou une proposition. *Quoi* provient également du pronom interrogatif latin neutre *quid* de *quis/quæ/quid*, «quoi, quelle chose», à la différence de *qui* (provenant du pronom relatif latin masculin singulier *qui* de *qui/quæ/quod*) ou de *que* (provenant de ce même pronom masculin à l'accusatif singulier *quem*).

Hormis ces traces, il n'y a en français standard qu'un genre masculin *dit neutre*. Par exemple: *il pleut*; *c'est beau*; *cursive non fumeur*; *bus sans voyageur*. Dans ces énoncés, les unités *il*, *beau*, *fumeur*, *voyageur* sont fléchies au genre masculin sur le plan morphologique, tout en représentant une situation de neutralisation de genre sur le plan sémantique. Ici, «neutre» ne désigne nullement un genre grammatical mais une valeur sémantique neutre attribuée à un mot fléchi au genre masculin.

Remarque: le genre neutre et le genre masculin sont deux concepts et deux catégories grammaticales différentes. Les confondre, c'est confondre la forme des mots (qui relève de la morphologie) et leur sens (qui relève de la sémantique).

Mais si le genre neutre n'existe pas, alors de quel genre sont les mots ci-dessous ?

Ex. *Amigxs* activistes d'Amérique latine...
ce message est pour vous
(Zamora-Cruz, 2017)

Ex. Une manif pour *touz'* et pour tout le monde
(Régis, 2016)

Ex. Beaucoup de réflexions ont notamment été
menées avec *l'autrim* de ce blog.
(UESG, 2016)

Ex. Les *rédacteurices*. *Qu'iels* soit old school avec
un carnet et un crayon à papier ou *féru·e·s* du
clavier, les mots restent leurs meilleurs alliés pour
vous faire partager leurs rencontres, savoirs et
coups de cœur.
(Simonæ/L'Équipe)

La situation d'énonciation (discours militant écrit par des locutaires pro français inclusif et parfois de genre social non binaire) nous permet d'interpréter les morphèmes dont ils sont pourvus (*gx* dans *amigxs*, *z'* dans *touz'*, *rim* dans *autrim*) comme des signes morphologiques d'une flexion en genre qui n'est ni au masculin ni au féminin. Si ces mots ne

sont ni de genre masculin, ni de genre féminin, pourraient-ils être d'un genre que nous pourrions qualifier de « neutre » ?

L'adjectif latin *neuter* (masculin), *neutra* (féminin), *neutrum* (neutre) signifie « ni l'un ni l'autre » (cnrtl.fr/definition/neutre). Mais dans certains cas, les mots qui pourraient relever d'un genre neutre, puisque ni masculins ni féminins, peuvent être interprétés comme étant d'un genre commun, au sens où, au contraire, ils sont à la fois masculins et féminins : *rédacteurices*, *touz'*, *amigxs* nous paraissent désigner un ensemble de personnes de tous les genres, et non des personnes exclusivement de genre social non binaire.

Nous définissons donc le genre grammatical neutre comme suit : **le genre grammatical neutre est une catégorie grammaticale associant à des « référents » en structure impersonnelle, agenres, de genre social commun, de genre inconnu ou de genre non binaire soit des mots possédant des marques morphologiques (exclusivement) ni de genre masculin ni de genre féminin, soit des mots possédant des marques de plusieurs genres, soit des mots épïcènes (identiques à tous les genres).** En termes guillaumiens, ces référents renvoient, en structure impersonnelle, à un « support spatial nécessaire à l'évocation de tout phénomène s'inscrivant dans le temps. » (Moignet 1981 : 93)

2.1 Impersonnel

Sont dits de genre neutre sous-catégorie *impersonnelle* les mots servant à désigner des sujets de verbes en structure impersonnelle, mots dont la morphologie peut être décrite comme (exclusivement) «ni masculine ni féminine», «possédant des marques de plusieurs genres» ou «épicène».

Ex. *Al pleut.*
(Alpheratz 2017)

2.2 Agenre

Sont dits de genre neutre sous-catégorie *agenre* les mots servant à désigner des référents qui n'ont pas de genre, mots dont la morphologie peut être décrite comme (exclusivement) «ni masculine ni féminine», «possédant des marques de plusieurs genres» ou «épicènes». Par exemple, nous pouvons considérer que les enfants n'ont pas de genre :

Ex. «*Oh non, surtout pas de chien!*» Crie Kivi *effrayæ*.
Puis *al* continue : «*Chère famille aimée :*
Les chiens, entendez bien, ne sont pas si malins.
(Johansson, Lundqvist, Svensson, 2012, traduction de Julia Lindholm, 2017).

2.3 Commun

Sont dits de genre neutre sous-catégorie *genre commun* les mots servant à désigner des référents de plusieurs genres, mots dont la morphologie peut être décrite comme (exclusivement) «ni masculine ni féminine», «possédant des marques de plusieurs genres» ou «épicènes».

Ex. *Les Ados*
[...] Als cachent leur peine
*aux **amiz**, aux adultes.*
*Font les **fiærs**.*
(Behar, 2018)

2.4 Inconnu

Sont dits de genre neutre sous-catégorie *genre inconnu* les mots servant à désigner des référents dont le genre est inconnu, mots dont la morphologie peut être décrite comme (exclusivement) «ni masculine ni féminine», «possédant des marques de plusieurs genres» ou «épicène».

Ex. *Nous le traduirons par **iel** et nous emploierons ce pronom également pour les personnes agenres dont on ignore comment elles souhaitent être présentées.*
(Well Well Well n.3 : 2)

2.5 Non binaire

Dans notre typologie, nous choisissons de distinguer, à l'intérieur du genre neutre avec ses sous-catégories (impersonnelle, agendre, commune, inconnue), la sous-catégorie grammaticale du «genre non binaire» que nous réservons aux mots servant à désigner des référents de genre social non binaire, mots dont la morphologie peut être décrite comme (exclusivement) «ni masculine ni féminine», «possédant des marques de plusieurs genres» ou «épïcène».

En effet, nous rappelons que le français inclusif doit son émergence à ces deux principes que sont d'une part le sentiment d'une lacune dans l'expression de l'identité de genre en français standard et d'autre part le rejet d'une hiérarchie entre les genres grammaticaux, iconique de mécanismes de pouvoir à l'œuvre dans la pensée et dans la société. Parce qu'il a pour objectif l'égalité entre les genres sociaux, le français inclusif ne peut pas permettre à un genre grammatical associé à un groupe social et à un seul, d'acquérir l'emploi générique actuellement dévolu au masculin afin de ne pas risquer de voir se reproduire un jour cet isomorphisme entre hiérarchie grammaticale et hiérarchie sociale si cet unique groupe social devenait une catégorie sociale dominante.

C'est pourquoi nous choisissons de distinguer deux catégories linguistiques, *le genre neutre* et sa sous-catégorie

le genre non binaire, le genre neutre étant le genre hyperonyme des autres genres, ne représentant a priori aucun groupe social. Grâce à cette double désignation, le genre grammatical hyperonyme qu'est le genre neutre est privé de la capacité à représenter un groupe social particulier. Même si le genre neutre et sa sous-catégorie, le genre non binaire, peuvent partager des unités ou des structures identiques, le fait de les distinguer par la catégorisation grammaticale permet de lever toute ambiguïté en matière de classification.

Ex. *Le jeune Neutre qui était passé avant luiel*
avait été prévoyant
(Rozenfeld 2014, chap.1 – 2/6)¹⁴

3. Variation diaéthique

L'usage du français inclusif nécessite une condition sans laquelle il n'existe pas : c'est la glose mentale du locuteur qui, avant d'énoncer son discours, en choisit soigneusement les termes selon sa conscience et ses connaissances en matière de grammaire, de genre, d'égalité et d'identité, afin d'effectuer, par son discours, un acte mettant en œuvre une ligne de conduite raisonnée, (autrement dit une politique) et qui, en décidant de recourir au français inclusif plutôt qu'au français standard, fait preuve d'une activité cognitive qui nous semble suivre le processus suivant :

¹⁴ Le format numérique epub ne comporte pas de numéro de pages.

1/ souci du mot juste et du respect des identités et de l'égalité de droits entre les genres ;

2/ conscience d'effectuer un acte politique et/ou espoir d'influencer par ses choix linguistiques ;

3/ évaluation de l'unité lexicale ou grammaticale qu'al va employer à l'aune du principe d'inclusivité ;

4/ jugement sur les paramètres linguistiques et extra-linguistiques de l'unité examinée ;

5/ activité néologique et/ou épilinguistique si le français standard ne présente pas d'unité recevable.

Le recours à ce processus est une condition du français inclusif. Or, que lu locutaire l'exprime sous la forme d'une glose ou qu'al la garde pour soi, cette condition ne nous semble relever ni de la variation *diatopique* (selon le critère géographique), ni *diastratique* (selon le critère social et/ou démographique, notre locutorat étant trop varié pour constituer un « groupe social »), ni *diaphasique* (selon le critère stylistique) quoique toutes ces variations puissent jouer un rôle dans le recours ou non au français inclusif. Cette condition qui préside à l'usage du français inclusif nous semble relever de la variation *diaéthique* et que nous définissons comme **une variation relevant de la conscience**

de genre, d'identité, d'égalité et de la performativité de la langue. Le terme *diaéthique* est formé avec le préfixe grec *διά*, *dia*, «à travers» et le mot grec *ἠθικός*, *èthikos*, «relatif à l'éthique».

CORPUS

Si le concept de français inclusif n'est élaboré qu'aujourd'hui, il participe d'une histoire de la résistance à la masculinisation de la langue française qui remonte en fait à plusieurs siècles.¹⁵ Il s'est développé progressivement et ce n'est que récemment qu'il propose des observables dans toutes les classes de mots affectés par la flexion en genre (nom, adjectif, déterminant, pronom, participe). C'est pourquoi une analyse synchronique s'est imposée à nous, la période dont nous tirons nos attestations se situant entre 1990 et début 2018.

Notre corpus a l'ambition d'être exhaustif dans le sens où il rassemble tous les champs où peut s'observer le français inclusif. Les productions langagières que nous allons présenter sont donc issues de toutes sortes de textes : guides de rédaction, courriels, essais, magazine, profils facebook, blogs, sites, romans, et présentant les deux formats : papier et numérique. Ce corpus fait apparaître que ce

¹⁵ Voir *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, d'Éliane Viennot, Éditions Xie, 2014.

phénomène n'est pas une variation langagière isolée et propre à un seul individu ou à un seul groupe dont les convictions ne sortiraient pas d'un cercle idéologique, mais à une mosaïque de groupes formant une *communauté épistémique* et dont le point commun est la variation diaéthique (*conscience de genre, d'identité, d'égalité et de la performativité de la langue*). Nous entendons *communauté épistémique* au sens large, c'est-à-dire regroupant à la fois le sens que Foucault donne à son concept d'*épistémè* dans *Les Mots et les choses* (1966), à savoir «la pensée et le discours d'une époque» (ensemble de possibilités et de méthodes qui déterminent son savoir), et le sens où il est actuellement utilisé en philosophie politique, soit «*les canaux par lesquels de nouvelles idées circulent des sociétés vers les gouvernements, et d'un pays à l'autre.*» (Bossy & Evrard 2010). Voici de quoi est composée cette communauté épistémique.

1. Institutions

La langue est lieu, enjeu et outil de pouvoir. Rien de plus politique, surtout en France, où elle fait régulièrement l'objet de lois, décrets et polémiques. Dès lors, ne nous étonnons pas qu'elle continue, au XXI^e siècle, à être investie par les institutions et leurs glottopolitiques.

Notons que celle de la France suit un mouvement général de flexion des noms de titres et de métiers qui réin-

troduit ou crée des féminins dans l'usage, auquel participent à des degrés divers le Québec (1979)¹⁶, l'UNESCO (1987)¹⁷, la Suisse (1988)¹⁸, la Belgique (1994)¹⁹ et l'Europe (1990):

«Le Comité des Ministres [...] Soulignant le rôle fondamental que joue le langage dans la formation de l'identité sociale des individus et l'interaction qui existe entre le langage et les attitudes sociales; **Convaincu que le sexisme dont est empreint le langage en usage dans la plupart des États membres du Conseil de l'Europe – qui fait prévaloir le masculin sur le féminin – constitue une entrave au processus d'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes du fait qu'il occulte l'exis-**

¹⁶ Cf. *Gazette officielle du Québec* du 28 juillet 1979 : « Relativement au genre des appellations d'emploi, l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- soit à l'aide du féminin usité. Exemples: couturière, infirmière, avocate;
- soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin.

Exemples: une journaliste, une architecte, une ministre;

- soit par la création spontanée (sic) d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples: députée, chirurgienne, praticienne;

- soit par l'adjonction du mot femme. Exemples: femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur. » (p.7394-7395)

¹⁷ *Pour un langage non sexiste*, Paris : Office des conférences, des langues et des documents, UNESCO.

¹⁸ « Règlement relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre » dans les actes officiels du 7 septembre 1988 du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

¹⁹ *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles : Communauté française de Belgique (et al.).

tence des femmes qui sont la moitié de l'humanité, et qu'il nie l'égalité de la femme et de l'homme; Notant au surplus, que l'utilisation du genre masculin pour désigner les personnes des deux sexes est génératrice, dans le contexte de la société actuelle, d'une incertitude quant aux personnes, hommes ou femmes, concernées; **Recommande aux gouvernements des États membres de promouvoir l'utilisation d'un langage reflétant le principe de l'égalité de la femme et de l'homme et, à cette fin, de prendre toute mesure qu'ils jugent utiles en vue :**

- 1. d'encourager l'utilisation, dans la mesure du possible, d'un langage non sexiste** qui tienne compte de la présence, du statut et du rôle de la femme dans la société, ainsi qu'il en va pour l'homme dans la pratique linguistique actuelle; 2. de mettre la terminologie employée dans les textes juridiques, l'administration publique et l'éducation en harmonie avec le principe de l'égalité des sexes; 3. d'encourager l'utilisation d'un langage exempt de sexisme dans les médias.»

(Conseil de l'Europe, 1990, souligné par nous-même.)

Ce locutorat est représenté dans notre corpus par des guides de rédaction institutionnels tels que *L'Écriture égalitaire : enjeux pour l'ONISEP et guide d'aide à la rédaction* (2014) et *Pour une communication publique sans stéréotypes de sexe* du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et

les Hommes (2016). Ce type de publications recommandant des pratiques langagières à notre communauté linguistique, et en particulier aux institutions, afin de leur faire appliquer les orientations nationales et européennes, présentent l'intérêt de donner à voir la politique linguistique actuelle de notre pays en matière de genre. Celle-ci continue notamment d'encourager la réactivation ou la création d'unités linguistiques au genre féminin, en usage notamment dans l'administration, depuis la publication de *Femme, j'écris ton nom*, (Becquer et alii, 1999), à la suite de la Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier.²⁰

2. Associations

Les associations participent à l'élaboration de la pensée et de l'action collectives et influencent les politiques publiques en visibilisant les causes qui les fondent, par leurs réflexions, leurs actions militantes, les pressions qu'elles peuvent exercer et les messages qu'elles transmettent. Elles donnent à voir ces multiples communautés unies par un lien culturel qui forment le peuple, lequel se rassemble et s'organise sous ce statut lorsque ses combats ne lui semblent pas défendus par ses représentanz²¹ politiques. Extraits de sites

²⁰ « Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », Dictionnaire des termes officiels de la langue française, Paris, pp. 323-324.

²¹ Genre neutre de *représentant/représentante*.

sur internet, les exemples ne permettent pas toujours d'être datés. Nous remarquerons que les associations qui utilisent des formes de français inclusif (selon une fréquence et un degré variables) n'ont pas en commun leur cause fondatrice, mais la variation diaéthique :

- Amnesty International (association pour la liberté d'expression)
- STRASS (association pour la défense des travailleurs²² du sexe)
- Zéromacho (association d'hommes féministes en faveur de l'abolition de la prostitution)
- EELV (association pour l'écologie politique)
- EFiGiES (association pour la recherche en genre), etc.

3. Recherche

La critique de l'emploi générique du genre masculin en français donne lieu à un nombre grandissant de publications scientifiques, et les études proposant des innovations grammaticales et lexicales pour résoudre l'anomalie qu'il représente suivent le même chemin. Outre Lucy Michel et sa thèse sur *La Relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française* (soutenue en 2016, à paraître) qui offre au locutorat du français inclusif un nouveau modèle lexicographique, mentionnons les

²² Genre neutre de *travailleurs/travailleuses*.

chercheuses²³ Julie Abbou (2011, 2012)²⁴, qui propose une co-présence des genres dans une même unité (*chômeuseuse, heureuseuse*), Louise Larivière (2000)²⁵, qui propose des néologismes épïcènes (*professoraire ou professoriste, écrivainaire ou écrivainiste*), Alice Coutant, Luca Greco et Noémie Marignier (2015)²⁶ qui ont recours à l'hyperonymie²⁷ de genre (*le lectorat remplace les lecteurs, la clientèle les clients, l'électorat les électeurs*) ainsi que Daniel Elmiger, auteur de plusieurs ouvrages sur la «féminisation» et le genre, et qui synthétise quelques-unes de ces tentatives néologiques dans son article «Binarité du genre grammatical – binarité des écritures ?» (2017), lequel conclut sur la rareté des revendications théoriques ayant des applications pratiques, et prédit un bel avenir à l'expérimentation.

C'est qu'une langue française totalement inclusive devrait peut-être commander, non des solutions éparses et qui se concurrencent, mais une refonte complète du système du genre basée sur son approche globale et son axiomatisation.

²³ Genre neutre de *chercheurs/chercheuses*.

²⁴ Voir «Le genre dans les paysages idéologiques libertaires», *Studies in Sociolinguistics*, n.12, «Intersexion. Langues romanes, langues et genre», F. Baider et D. Elmiger éd.), pp.161-173.

²⁵ Voir *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou à la recherche des mots perdus* de Louise Larivière, Montréal : Éditions Boréal.

²⁶ Voir *Le Chantier linguistique, éléments pour une grammaire non binaire*. URL : https://www.academia.edu/11337516/Le_chantier_linguistique_%C3%A9l%C3%A9ments_pour_une_grammaire_non_binaire

²⁷ Voir Chapitre III. Hyperonymie.

Cette langue totalement inclusive est pour l’instant en devenir, tant le caractère hautement flexionnel en genre de notre langue (par rapport à l’anglais, par exemple) fait que l’emploi générique du genre masculin en affecte de nombreuses composantes, sans même parler du genre neutre, que la recherche linguistique ne s’aventure pas trop à nommer, ceci afin – sans doute – de ne pas hypostasier une catégorie ni forcer des phénomènes à y entrer.

Cependant, ce n’est pas la recherche linguistique mais la philosophie et la littérature qui proposent un pronom de genre « universel » en 2014, *ul*, par l’intermédiaire de Michèle Causse et Kathy Barasc dans *Requiem pour il et elle*, soit vingt ans après les propositions de la linguiste québécoise Céline Labrosse qui, en 1996, suggérait de réactiver la désinence de pluriel *z* en usage au Moyen Âge en cas de coprésence des genres.

4. Presse

Nous verrons qu’un large éventail de médias utilise le français inclusif, sans doute sans le savoir, comme monsieur Jourdain faisait de la prose. En particulier, la revue « lesbienne » *Well Well Well* est productive en matière d’attestations de français inclusif. Ce choix s’explique par la nécessité de rendre visibles le genre féminin sur le plan social et grammatical qui s’impose à la communauté lesbienne lorsque

celle-ci a conscience de l'invisibilisation dont elle souffre doublement dans sa représentation par la langue française, doublement, compte tenu de son genre social (invisibilisé par le genre masculin) et de son orientation sexuelle (invisibilisé par l'orientation hétérosexuelle) Delphy (1975, 1998, 2001) et Chetcuti & Michard (2003). Les productions langagières étudiées apparaissent dans le numéro 2 (juin 2015) et le numéro 3 (octobre 2016).

5. Réseaux sociaux

«Autrefois, c'étaient d'abord les femmes qui dénonçaient un excès de marques au masculin; aujourd'hui, ce sont d'autres groupes (personnes trans*, intersexes, etc.) qui remettent en question plus fondamentalement la dimension binaire du système des genres.» (Elmiger 2017).

Elmiger présente ici les trois «groupes» les plus actifs dans la critique de l'emploi générique du masculin : les féministes, les trans et les intersexes qui ne craignent pas de créer de nouvelles unités et structures pour voir la langue correspondre à leurs attentes. En effet, ces locutaires voient dans l'emploi générique du masculin une source d'ambigüités, de confusion et d'invisibilisation qui rend la langue dysfonctionnelle dans l'expression de la pensée et de l'identité. Pour examiner leurs productions langagières, nous avons étudié des blogs, profils facebook, sites ou forums ouver-

tement féministes, trans ou intersexes. Notre observation a porté sur les années 2016 et 2017.

6. Entreprise

Le milieu de l'entreprise demeure, dans la période 1996 - début 2018, l'un des lieux le moins investi par le français inclusif. À titre d'exemple, une entreprise de cosmétiques, à la clientèle majoritairement féminine, précise bien nos *clientes*, mais recherche avant tout des *collaborateurs*²⁸. Mais le français inclusif est également vu comme un business. Mots-Clés se présente ainsi comme une agence de communication qui monnaie ses services auprès des entreprises ou des institutions pour réécrire leurs communications en français inclusif. Créée par un doctorant en communication, l'agence a publié un *Manuel d'écriture inclusive* (2016) et propose des raccourcis clavier pour transformer certaines unités du français standard en unités du français inclusif. Les attestations tirées de leur site ne permettent pas toujours d'être datées.

7. Littérature

D'un point de vue bhaktinien (1978), le roman n'est pas qu'une source de divertissement, c'est une re-crédation

²⁸ « La richesse de nos équipes passe par la diversité des expériences, des parcours, des personnalités de nos collaborateurs. »
Site de NOCIBE : <https://recrutement.nocibe.fr/>

du monde : il crée une rencontre polyphonique entre deux conceptions du monde : celle de l'auteur²⁹ (à travers ses personnages) et celle du lecteur³⁰ (à travers sa glose mentale), dans un espace textuel qui introduit un dialogue entre les deux discours. À la lecture d'un roman, nous ne faisons pas que découvrir une histoire, nous nous élevons par une méditation ou sagesse tirée d'une autre expérience que la nôtre. Ce genre littéraire, en particulier lorsqu'il propose un style original, et qu'il ose la transgression, est un outil contre la pensée unique, une fenêtre sur une autre pensée qui, sans lui, serait restée inconnue. C'est lorsque cesse ce dialogue entre auteur et lecteur, lorsque nos schèmes de pensée ne sont plus remis en cause par le discours écrit, qu'il n'y a plus littérature, mais simple copie, répétition d'un monde connu et dont nous n'avons rien à apprendre.

Sur les traces de Wittig (1964) et Garréta (1986), la littérature du troisième millénaire (qui ne se réduit pas à l'art du roman) défriche l'horizon du français inclusif, notamment avec deux exemples emblématiques. Le premier est le roman policier *À la Gloire de Pollo* de La Baronne, dont la particularité est d'utiliser le genre féminin en emploi générique (par ex. les *réfugiés* sont des *réfugiées* et *quelqu'un* devient *quelqu'une* (2007:16,20). *Contes à Rebours* de Typhaine D. a la même stratégie, et présente également la

²⁹ Genre neutre de *auteur/autrice*.

³⁰ Genre neutre de *lecteur/lectrice*.

caractéristique de genrer même les mots non flexionnels en genre, en leur ajoutant la marque du féminin (par ex. *moie, noues, voues* (2016: 28,75, 64).

Le français inclusif est fondé sur le rejet d'une hiérarchie entre les genres, mais contrairement à l'impression que laisse la lecture de ces deux œuvres (le féminin envahit le monde), le propos de ces deux autrices n'est pas de remplacer une domination patriarcale par une domination matriarcale. En effet, en renversant la hiérarchie grammaticale au profit du féminin, celles-ci révèlent à *quel point* la bicatégorisation du genre en français *déforme* la réalité commune (composée d'hommes, de femmes, de trans, d'intersexes, etc.) en faisant disparaître la multiplicité des genres au profit d'un seul. La représentation du monde par le masculin générique ou par le féminin générique n'a plus rien à voir avec cette diversité. La lecture de ces œuvres crée un sentiment d'injustice et de violence dû au fait *qu'un genre grammatical représentant un groupe social* apparaît partout : envahissant, invasif, agressif et déformant une réalité commune laquelle, en réalité, est beaucoup plus hétérogène.

Deux autres ouvrages ont le même objectif – révéler les schèmes de pensées générés par la langue – mais ont recours à une autre stratégie : introduire des unités qui nous semblent pouvoir relever du genre neutre. Cette réduction des anomalies du système du genre à des fins

de désambiguïsation et d'inclusivité est appliquée dans *La Symphonie des abysses* de Carina Rozenfeld (2014) qui utilise le pronom de genre neutre *iel* pour désigner des personnes non binaires, et dans *Requiem*, écrit par nous-même (2015), qui utilise le pronom de genre neutre *al* pour les sous-catégories du genre neutre que sont les structures impersonnelles, le genre commun et le genre inconnu.

LE FRANÇAIS INCLUSIF

I. Une conception agendre du mot

Nous présentons ici le modèle lexicographique sur lequel nous nous appuyons pour proposer une conception agendre du mot en remplacement d'une conception fléchie du mot.

Le modèle lexicographique adopté par les grammaires et les dictionnaires procède par lemmatisation, c'est-à-dire par la détermination d'une forme type d'un mot (Neveu 2004) qui correspond, dans de nombreux cas, au plus grand dénominateur commun à toutes les flexions. Par exemple, le plus grand dénominateur commun aux flexions en genre des mots *académicien*, *académicienne* est *académicien*, soit le mot fléchi au masculin.

Ainsi, les entrées des dictionnaires présentent *en premier* ce plus grand dénominateur commun ou *base*, selon un modèle linéaire.

Modèle lexicographique courant linéaire à partir du plus grand dénominateur commun

Ex. *Académicien.ne*

Ex. *Con.ne*

(Exemples de Lucy Michel, 2016)

Cette convention, qui consiste à faire coïncider la base du mot et sa forme masculine est considérée comme androcentrique par les linguistes ayant travaillé sur le sexisme en langue et en discours, notamment Durand (1936), Khaznadar (1989) et Michel (2016). Pour Marguerite Durand, cette convention a pour conséquence de nous faire penser le mot sous sa forme première, c'est-à-dire sous sa forme masculine. C'est pourquoi Michel propose un nouveau modèle lexicographique, notamment à usage des dictionnaires.

Modèle lexicographique de Lucy Michel (2016) par mise en équation entre les flexions à partir du plus grand dénominateur commun³¹

Ex. Academic $\left\{ \begin{array}{l} ien \\ ienne \end{array} \right.$

Ex. Con $\left\{ \begin{array}{l} \emptyset \\ ne \end{array} \right.$

³¹ Ce nouveau modèle lexicographique de Michel est l'un des volets de sa thèse «stéréotypique» qui considère le renvoi du référent non à des catégories biologiques (mâle ou femelle) mais à des stéréotypes. Ainsi, Michel «libère» les référents d'une nécessaire appartenance à une définition sexuée. En cela, elle s'inscrit dans une pensée sur le genre qui définit celui-ci comme une construction sociale, soit un ensemble composé de croyances, d'opinions et de préjugés.

«Ainsi, la forme *con* masculine n'est pas posée comme le *vrai* mot, ou le mot de départ, bien que le radical (non genré) lui soit isomorphe.» (Michel 2016)

Cependant, ce modèle que nous nommons «de mise en équation des flexions», s'il ne présente plus les mots en priorité sous leur forme masculine, ne change pas la convention qui consiste à faire coïncider la base du mot avec le plus grand dénominateur commun à toutes les flexions, soit sa forme masculine dans la plupart des cas.

C'est pourquoi nous proposons de prendre comme base du mot non plus le plus grand dénominateur commun à toutes les flexions, mais une forme type **d'où toute indication de genre est retranchée**.

Modèle lexicographique d'Alpheratz (2018) par mise en équation entre les flexions à partir d'une base agenre du mot

Ex. Academic $\left\{ \begin{array}{l} ien \\ ienne \end{array} \right.$

Ex. C $\left\{ \begin{array}{l} on \\ onne \end{array} \right.$

Ce nouveau modèle lexicographique que nous adoptons dans cette grammaire introduit une véritable égalité (équation) entre toutes les flexions par leur mise au même

niveau. Masculin, féminin et neutre se trouvent dans la même classe, aucun ne dérivant de l'autre, et sans que le masculin ne soit plus intégré à la base. En conséquence, le mot peut se concevoir à partir d'une base agenre et non à partir d'une unité déjà fléchie (au genre masculin).

La base du mot ainsi obtenue par retranchement de tout marqueur de genre peut se réduire à une lettre, ce qui peut perturber les lexicographes. Mais l'essentiel, pour un dictionnaire, est que ce soit le mot, et non sa base, qui soit «reconnaisable» par l'usagær³², afin qu'on puisse le retrouver.

Ex. Con $\begin{cases} \emptyset \\ ne \end{cases}$

Contrairement à cette analyse, nous considérons que *on*, dans les mots qui fléchissent en genre, est interprétable comme un marqueur de genre masculin, et que nous pouvons le nommer «affixe flexionnel de genre» au même titre que *e* est considéré comme tel dans l'analyse du mot fléchi au féminin. La précision «dans les mots qui fléchissent en genre» est importante: elle permet de neutraliser la critique selon laquelle *on* dans les mots *raison*, *façon*, *attention* n'est pas un marqueur de genre masculin puisque ces mots sont de genre féminin. C'est pourquoi nous considérons *on* comme marqueur de genre masculin uniquement dans les mots qui fléchissent en genre.

³² Genre neutre de *usager/usagère*.

Cette analyse de la marque morphologique de genre masculin non comme suffixe dérivationnel pourvu d'une marque zéro mais comme suffixe qui serait également affixe flexionnel de genre demanderait à être étayée, mais ce n'est pas l'objet de cette grammaire. Nous nous contenterons donc ici d'analyser les suffixes masculins comme ils le sont déjà par les grammaires et les dictionnaires : comme des suffixes qui varient en genre, en posant notre analyse comme perspective pour les recherches en lexicographie et sur le français inclusif.

Nous rappellerons que la lemmatisation de la forme masculine, c'est-à-dire sa constitution en forme type, nous semble invalidée par la critique morphologique qui en a été faite par les linguistes susnommées, et selon laquelle l'unité fléchie au genre masculin ne se confond pas toujours avec la base du mot. En effet, la flexion en genre en français relève d'autres régularités, au cours desquelles le genre masculin est tout aussi « marqué » que le genre féminin. Cela s'observe dans les mots épiciens (ex. *juge, diplomate, spécialiste, podologue*), dans les flexions issues de deux étymons différents (ex. *frère/sœur, père/mère, oncle/tante*) et dans les flexions où le genre masculin ne se confond pas avec la base (ex. *compagnon/compagne, ambassadeur/ambassadrice, époux/épouse, héros/héroïne, dindon/dinde*, etc.).

II. Flexion des mots designant la personne

Nous présentons ici la plus ancienne des ressources du français inclusif – la féminisation des titres, grades, fonctions et noms de métier – et l’élargissons aux substantifs et emplois substantivés (*un administratif*, *une représentante*, *an officiær*³³, etc.) désignant la personne. Les régularités observées pour les substantifs valent également pour les autres catégories de mots qui fléchissent en genre (déterminants, adjectifs, participes, pronoms) dont nous donnons parfois quelques exemples.

En quoi la féminisation des mots désignant la personne fait-elle partie du français inclusif? Parce qu’en 2017, cette féminisation ne va pas toujours de soi, et que le choix de féminiser un mot ayant une femme pour référent relève parfois de la variation diaéthique ou *conscience de genre*, *d’identité*, *d’égalité* et de la *performativité de la langue*.

³³ *An*: genre neutre de *un/une*. *Officiær*: genre neutre de *officier/officière*.

Ainsi, cela fut difficile de trouver une attestation de *vainqueuse*, alors que le féminin est non seulement facile à fléchir, mais parfaitement régulier (l'existence d'un verbe au sens correspondant, *vaincre*, entraîne une flexion au genre féminin en *euse*) l'attestation que nous avons trouvée date de 2015. Est-ce qu'aucune athlète ni équipe féminine n'a remporté de victoire depuis 2015 ? Ou est-ce que la féminisation des mots, même lorsqu'elle est légitime et possible, pose toujours un problème extralinguistique ?

En ce qui concerne les noms de métiers, le féminin de *notaire* n'est pas plus courant que celui de *chefe*, quant aux *fliques*, *adjudantes* et *médecines*, les mots ne sont pas en usage. Et pourtant, non seulement sur les plans sémantique et morphologique la flexion est possible, mais sur un plan social le nombre de fliques, d'adjudantes et de médecines va grandissant.

Ces résistances extralinguistiques révèlent que la féminisation des mots désignant des femmes, en tous cas pour les plus prestigieux d'entre eux, relèvent de la conscience diaéthique. Par exemple, si *vainqueuse* semble poser problème aux locutaires, *menteuse* n'en pose pas. *Médecine* crée un homonyme avec le mot désignant la science, mais *coiffeuse* également avec le mot désignant un meuble, or personne ne s'en émeut. Bref, féminiser les mots, surtout lorsqu'ils confèrent à leur référente quelque importance,

participe d'une volonté de *ne pas* utiliser l'emploi générique du masculin, et donc participe du français inclusif.

Par ailleurs, produire une flexion lexicale régulière (c'est-à-dire qui répond aux régularités constatées) requiert des connaissances de linguiste (en étymologie, histoire de la langue, morphologie, etc.), c'est pourquoi de nombreuses dérivations ne sont pas régulières, car elles sont produites par des locutaires qui n'ont pas ces connaissances. C'est le cas de la dérivation suffixale multiple *autrice, auteure, auteresse, authoressse, femme-auteur*. La dérivation régulière eût consisté à se contenter d'*autrice* issu du latin *aucatrix* et attesté dès les premiers siècles de notre ère, par ex. chez Tertullien cité par Evain (2008) dans *Adversus Hermogenem* : « *aucatrix cum deo et domina cum deo* », « autrice de vie avec Dieu et souveraine avec lui ». Le mot est attesté plus tardivement (1560) par Dauzat, Dubois & Mitterrand (2007) et réapparaît régulièrement dans l'histoire, notamment au XX^e et XXI^e siècle (Evain, 2008). Pourtant, il est rayé d'un trait de l'histoire sur le site du Trésor de la Langue Française Informatisé (CNRS-TLFI)³⁴ :

« Comme il n'existe pas de forme fém. du mot *auteur*, on l'emploie indifféremment pour qualifier un homme ou une femme : *il* ou *elle est l'auteur de ce*

³⁴ Ainsi les erreurs des spécialistes contribuent-elles aussi à écrire l'histoire.

livre.» (CNRS-TLFi, entrée «auteur», passage souligné par nous-même.)

Cette affirmation très contestable du CNRS-TLFi, puisque l'usage de formes féminines est attesté hier et aujourd'hui, est peut-être due au caractère daté de ce dictionnaire. Nous pouvons également considérer que cette erreur sert à légitimer, dans la même phrase, le recours à l'emploi générique du masculin, et contribue à l'effacement pur et simple des femmes dans l'histoire de notre langue et de notre culture. Car sans mots pour les nommer et en fixer la trace pour les générations suivantes, comment savoir que cette catégorie sociale a aussi participé à l'histoire commune ?

L'usage a donc vu se développer de multiples dérivations non régulières, dont *auteure* sur le modèle régulier de *prieur*, *prieure* (du latin *priur*, *priore*), peut-être poussé par la stratégie d'une réappropriation discrète de la langue par les femmes (la distinction en genre ne se perçoit pas à l'oral) sous la pression des railleries dont font encore l'objet certains mots fléchis au féminin.

Notre typologie se fonde sur un classement des mots par ordre alphabétique des principales terminaisons en français, selon les caractéristiques vocaliques de leur syllabe finale (sans compter le *e* muet). Cependant nous envisageons l'analyse des flexions du mot autant sous leur aspect phonétique que graphique.

Nos exemples, lorsqu'ils sont extraits de courriels échangés sur des listes de diffusion internes (EELV, EFIGIES) sont anonymisés, datés et listés en annexes.

Notre nomenclature des titres, fonctions, grades et noms de métier reprend les énoncés du guide d'aide à la féminisation des noms de métier du CNRS, *Femme j'écris ton nom* (Becquer et al., 1999), du site du CIDJ³⁵ «Les Métiers du numérique» et des autres de notre corpus.

Nos propositions de genre neutre, lorsqu'elles ne sont pas sourcées, correspondent à des *hypothèses de substance* (Milner, 1989) qui ne se rencontrent pas ailleurs qu'ici puisque ces hypothèses appartiennent au champ expérimental. Autrement dit, elles en sont encore au stade servant à tester notre hypothèse. Leur analyse est développée dans le chapitre que nous consacrons au genre neutre.

Plusieurs systèmes peuvent se faire concurrence dans la formation du genre neutre.

1. Mots en A

1.1 Épicénisation

³⁵ Association créée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les mots épïcènes sont des mots qui peuvent représenter les deux genres, et dont la morphologie ne varie pas en genre, par ex. l'adjectif *apte* peut qualifier un substantif de genre masculin, féminin ou neutre. **L'épicénisation est le processus qui consiste à créer un mot épïcène (ex. *expéditaire*) ou à rendre tel un mot ayant déjà un genre, sans affecter sa morphologie (ex. le mot masculin *taxi* devient féminin et épïcène dans *une taxi*).** Ce sont les mots qui accompagnent un substantif épïcène (article, adjectif, participe, pronom) qui indiquent leur genre, ex. *un, une, an taxi* (ici l'article indéfini *un, une, an* permet d'identifier le genre du référent représenté : masculin, féminin ou neutre).

Un grand nombre de mots dont la dernière ou l'avant-dernière syllabe comprend un *a* et qui se terminent en *e* au masculin peuvent être épïcènes.

→ genre féminin et genre neutre (en expérimentation): *acrobate, auxiliaire, astronaute, commissaire, balletomane, cocaïnomane, destinataire, diplomate, rotomane, esclave, fonctionnaire, garde, gendarme, maire, militaire, photographe, polygame, psychiatre, psychopathe, responsable, secrétaire, vétérinaire*

- Ex. *une tuba* (féminin)
(Becquer et al., 1999 : 22)

Étymologie : du latin *tuba*, trompette. Le mot *tuba* désigne l'instrument de musique et par synecdoque l'instrumentiste.

Régularité : ici, le fléchissement par un morphème (plus petite unité de sens) indiquant le genre féminin ou neutre n'est pas senti comme nécessaire pour la raison que le mot désigne un objet.

- Ex. La **bédéaste** américaine A.K. Summers (féminin)
(Well Well Well 2015 : 72)

→ genre féminin et genre neutre (en expérimentation) : *bédéaste*, *cinéaste*, *électroplaste*³⁶, *gymnaste*, *vidéaste*

Étymologie : de *bande dessinée* du francique *binda*, « lien », en allemand *binden* et en anglais *bind*, « lier » (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007). *Bédéaste* est attesté le 1^{er} juin 1938 dans *Le Populaire*, journal de la SFIO, selon le site Comixtrip³⁷.

³⁶ Spécialiste des revêtements de surfaces.

³⁷ Signalé aimablement par Maël Rannou à notre attention.

URL : <http://www.comixtrip.fr/dossiers/la-presque-veritable-histoire-des-mots-bande-dessinee/>

Régularité : ici, l'épicénisation est rendue possible par la construction à partir de la transcription graphique de la prononciation de l'acronyme B.D. à laquelle s'adjoint le suffixe épicène en français *aste* (du grec ἐραστής «qui aime passionnément»). À noter que *aste* est en concurrence avec le suffixe épicène *iste* signifiant «spécialiste, personne exerçant une profession ou adepte d'un mode de pensée» (Dubois & Dubois-Charlier, 1999) car nous trouvons également *bédéiste*.

Remarque : par sa simplicité morphologique et néologique, l'épicénisation est un processus langagier particulièrement productif et fonctionnel en français inclusif. Elle permet d'envisager uniquement la flexion des autres mots que le substantif détermine (article, adjectif, participe, pronom), ex : *un/une/an bédéaste*.

Formation du genre neutre : tout comme les genres masculin et féminin, le genre neutre des mots épicènes n'altère pas leur morphologie ni au singulier ni au pluriel (ex : *an astronaute/des astronautes, an psychopathe, des psychopathes, an secrétaire/des secrétaires*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre

1.2 Ecrivain

- Ex. *La Britannique est l'une des plus grandes écrivaines homos contemporaines.* (féminin)

(Well Well Well 2016 : 65)

- Ex. *les animaux, les plantes, le climat et le relief constituent autant d'entités spirituelles que politiques, au même titre que les humans* (neutre)
(Deville, 2018³⁸)

→ genre féminin: *Africaine, Américaine, capitaine, châtelaine, contemporaine, diocésaine, dominicaine, écrivaine, foraine, germane, humaine, marraine, mondaine, Romaine, puritaine, républicaine, riveraine, Samaritaine, Thibétaine, urbaine, vilaine*

→ genre neutre (en expérimentation): *African, Américan, capitaine, châtelan, contemporan diocésane, dominican, forane, german, human, mondan,*

³⁸ Lu lecteur gardera à l'esprit que l'on s'exprime parfois en reprenant les mots de son allocutaire, sans se les approprier. Nos exemples ne doivent pas faire croire que l'usage du système al est répandu en 2018. Les locutaires de ce système al sont touz en rapport avec l'autaire de cet ouvrage.

puritan, républicain, riveran, Samaritane, Roman, Thibétan, urban, vilan

Étymologie: du latin *scribere*, «écrire». *Ecrivain* est attesté en 1120, *écrivaine* en 1905 chez Renard (CNRS-TLFI, «écrivain».)

Régularité: l'unité au masculin se fait par adjonction du suffixe *ain* à la base du mot et la flexion au féminin par variation de ce suffixe en *aine*, créant une flexion binaire caractérisée par deux oppositions: vocalique en [ɛ̃]/[ɛ] et consonantique en []³⁸/[n] par la prononciation au féminin de la consonne finale *n* [n] muette au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur l'opposition vocalique et reprend la consonne finale *n* constatées dans la flexion binaire. Elle continue l'opposition vocalique par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *ain* en *an*. Cette variation peut se prononcer [ã]. Pluriel: des écrivans, des contemporans, des républicans.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

Une exception pour *capitaine* ?

³⁸ Nous adoptons l'absence de symbole entre crochets pour signifier l'absence de son dans notre analyse.

Parce que ce mot de genre masculin est construit avec un suffixe *aine*, et que celui-ci se termine en *e* comme la plupart des substantifs épïcènes, nous pourrions imaginer que *capitaine* puisse devenir épïcène: *un/une/an capitaine*. C'est ce que fait le dictionnaire Le Robert, qui l'utilise comme un épïcène tout en le présentant comme un nom masculin (Robert 2017: 346).

1.3 New-York $\left\{ \begin{array}{l} \text{ais} \\ \text{aise} \\ \text{aix} \end{array} \right.$

Ex. *ce n'est pas le meilleur morceau de ce groupe de rappeuses new-yorkaises* (féminin)
(Well Well Well 2015: 17)

→ genre féminin: *Anglaise, Antillaise, Bordelaise, Camargaise, Congolaise, Ecossoise, Finlandaise, Française, Groenlandaise, Hollandaise, Irlandaise, Japonaise, Libanaise, Martiniquaise, Népalaise, Pakistanaise, Sénégalaise, Soudanaise, Thaïlandaise*

→ genre neutre (en expérimentation): *Anglaix, Antillaix, Bordelaix, Camargaix, Congolaix, Ecossaix, Finlandaix, Françaix, Groenlandaix, Hollan-*

daix, Irlandais, Japonais, Libanais, Martiniquais, Népalais, New-Yorkais, Pakistanaï, Sénégalais, Soudanais, Thaïlandais

Étymologie: de l'anglais *New York*, anciennement *New Amsterdam*, rebaptisé en l'honneur du duc de York après l'annexion anglaise en 1664 (site de Encyclopædia Britannica, « New York »).

Régularité: l'unité au masculin se fait par adjonction du suffixe *ais* à la base du mot et le féminin par variation de ce suffixe en *aise*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une indistinction et une régularité vocaliques en [ɛ] et une opposition consonantique en []/[z] par la prononciation de la consonne *s* [s], consonne constrictive alvéolaire sourde, muette au masculin, qui devient consonne constrictive alvéolaire voisée [z] au féminin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité vocalique en [ɛ] dans la flexion binaire, qu'elle reproduit par l'adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *ais* en *aix* qui peut se prononcer [ɛ] sans prononciation du *x*, car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte comme

cela existe déjà avec certaines flexions masculin/féminin, par ex. *professionnel/professionnelle*. Pluriel : *des New-Yorkaiz, des Françaiz, des Thailandaiz* (le z ne se prononce pas pour les mêmes raisons que le x).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

1.4 Libér { al ale alx

Ex. *Le Témoignage d'une libérale* (féminin)
(Le Télégramme, 2017)

→ genre féminin : *amirale, assistante sociale, caporale, cardinale, commerciale, (conseillère) conjugale (départementale, fiscale, municipale, régionale), (directrice) digitale⁴⁰, (responsable) éditoriale, générale, locale, maréchale, moniale, officinale, principale, vassale*

→ genre neutre (en expérimentation) : *amiralx, assistanx socialx, caporalx, cardinalx, commercialx, (conseilleux) conjugalx (départementalx, fiscalx, municipalx, régionalx), (directaire) digitalx, (responsable)*

⁴⁰ Ou directrice marketing digital (marketing est de genre masculin) ou directrice mercatique digitale (mercatique, traduction de marketing, est féminin).

*éditorialx, généralx, libéralx, localx, maréchalx,
monialx, officinalx, principalx, vassalx*

Étymologie : du latin *liber, liberare*, « délivrer ». Apparaît dès 1851 chez Sainte-Beuve avec le sens « de condition libre » (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin est formée de l'adjonction du suffixe *al* à la base du mot et la flexion au féminin se fait par variation en genre de ce suffixe en *ale* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [al].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité phonétique totale observée dans la flexion binaire en [al] qu'elle reproduit en faisant varier le suffixe *al* au genre neutre en *alx* qui peut se prononcer [al] avec un *x* muet. Pluriel : *des libéraulx, des commerciaulx, des généraulx* (la variation de *al* au pluriel peut être *aulx* avec prononciation en [o] comme dans *zéro*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

1.5 Afgh { an
ane
aine

• Ex. *Face aux abus, des Afghanes se prennent à rêver de divorce* (féminin)
(La Dépêche 2017)

→ genre féminin: *alezane, anglicane, Castellane, Catalane, courtisane, musulmane, Occitane, Ottomane, partisane, Persane, sultane, Toscane*

→ genre neutre (en expérimentation): *alezaine, anglicaine, Castellaine, Catalaine, courtisaine, musulmaine, Occitaine, Ottomaine, partisaine, Persaine, sultaine, Toscaïne*

Étymologie : emprunt à l'iranien *afghan* et signifiant «gorge de montagne». *Afghan* désigne un homme habitant l'Afghanistan et est attesté en 1838 (cnrtl.fr/definition/afghan).

Régularité : l'unité au masculin est formée de l'adjonction du suffixe *an* à la base du mot et la flexion au féminin par variation de ce suffixe en *ane*, ce qui a pour effet de créer une flexion binaire caractérisée par une double opposition : vocalique en [ã]/[a] et consonantique en []/[n] par la prononciation au féminin de la consonne finale *n* [n] muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre s'appuie sur l'opposition vocalique constatée dans la

flexion binaire et reprend la consonne finale *n* présente dans les deux unités. Elle reproduit cette opposition vocalique en introduisant un autre élément d'opposition par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *an* en *aine* qui peut se prononcer [ɛn]. Pluriel : *des Afghaines, des partisaines, des anglicaines*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

Le cas de *végane*

- Ex. *les véganes réduisent également le nombre de leurs victimes parmi l'ensemble des règnes*. (Neutre) (site de la Fédération végane, documentation)

Étymologie : de l'anglais *vegan* (1944), contraction de *vegetarian*, « personne qui exclut de son alimentation tout produit d'origine animale et adopte un mode de vie respectueux des animaux (habillement, transports, loisirs...) », l'anglais *vegan* est attesté en 1944, le français *végan* en 1959 (Le Petit Robert 2017 : 2682).

Remarque : le dictionnaire Le Petit Robert, contrairement aux dictionnaires Hachette et Larousse qui élisent la flexion binaire *végan/végane*, fait le choix de faire entrer ce mot dans le dictionnaire sous sa forme épïcène. Nous pouvons supposer qu'ils ont privilégié la voie de l'économie

linguistique (flexion en *e* identique à tous les genres, absence de variation morphologique) pour nommer des personnes de genres différents.

1.6 Gr $\left\{ \begin{array}{l} \text{and} \\ \text{ande} \\ \text{anx} \end{array} \right.$ Assist $\left\{ \begin{array}{l} \text{ant} \\ \text{ante} \\ \text{anx} \end{array} \right.$

- Ex. *Assistante de recherche* (féminin)
(EFIGIES, H.P., 03/01/2017)

- Ex. *toi l'erranx au regard singulier* (neutre)
(Behar, 2018)

- Ex. *je l'utilise dans la plupart de mes courriels à des proches et à des étudianz* (neutre)
(Moron-Puech, 2018)

→ genre féminin: *adjudante, aide-soignante, Allemande aspirante, chalante, commandante, commerçante, consulante, coopérante, correspondante, détaillante, dirigeante, doctorante, écoutante, enseignante, errante, étudiante, exploitante, fabricante, figurante, Flamande, friande, gérante, gourmande, gouvernante, intendante, intervenante, lieutenant, marchande, maréchale-fer-*

rante, marchande, migrante, militante, négociante, Normande, plaignante, postulante, pratiquante, remplaçante, représentante, requérante, Romande, savante, servante, soignante, sortante, sous-traitante, suppléante, surveillante, télé-assistante, tisserande, truande

→ genre neutre (en expérimentation): *adjudanx, aide-soignanx, Allemanx, aspiranx, assistanx, chalanx, commandanx, commerçanx, consultanx/, coopéranx, correspondanx, détaillanx, dirigeanx, doctoranx, écoutanx, enseignanx, étudianx, exploitantx, fabricantx, fainéanx, figuranx, Flamanx, frianx, gérantx, gourmanx, gouvernanx, intendantx, intervenanx, lieutenantx, marchanx, maréchalx-ferranx, migranx, militanx, négocianx, Normanx, plaignanx, postulanx, pratiquanx, remplaçanx, représentantx, requéranx, Romanx, savanx, servanx, soignanx, sortanx, sous-traitanx, suppléanx, surveillanx, télé-assistanx, tisseranx, truanx*

Étymologie: du latin *sistere*, «se tenir» et de *ad*, «auprès», participe passé masculin *status*, féminin *stata*, neutre *statum*. *Assistant* est attesté en 1372, *assistante sociale* en 1945 (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin est formée de l'adjonction du suffixe *ant* à la base du mot et la flexion au féminin se fait par variation de ce suffixe en *ante*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [ã] et une opposition consonantique en []/[t] par la prononciation au féminin de la consonne finale *t* [t] muette au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité vocalique observée dans la flexion binaire en [ã] qu'elle reproduit par la variation du suffixe *ant* en *anx* qu'elle ajoute à la base du mot, avec un *x* muet, car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). La flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte comme cela existe déjà dans certaines flexions binaires, par ex. *civil/civile*. Pluriel: *des assistanz, des migranz, des fainéanz*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

1.7 Maquis {
ard
arde
arx

Ex. La **Maquisarde**, l'hommage à sa mère,
de l'écrivaine Nora Hamdi (féminin)
(Poisson 2017)

→ genre féminin: *bagnarde, banlieusarde, bâtarde, binoclarde, blafarde, braillarde, campagne, chauffarde, clocharde, débrouillarde, fendarde, fêtarde, froussarde, geignarde, gogue-narde, hagarde, grognarde, gueularde, maquisarde, montagnarde, paillarde, politicarde, poissarde, ringarde, roublarde, rondouillarde, scribouillarde, snobinarde, soiffarde, thésarde, tocarde, tricarde, veinarde, vicelarde, zonarde*

→ genre neutre (en expérimentation):
bagnarx, banlieusarx, bâtarx, binoclarx, blafarx, braillarx, campagnardx, chauffarx, clocharx, débrouillarx, fendarx, fêtarx, froussarx, geignarx, goguenarx, hagarx, grognarx, gueularx, maquisardx, montagnarx, paillarx, politicarx, poissarx, ringarx, roublarx, rondouillarx, scribouillarx, snobinarx, soiffarx, thésarx, tocarx, tricardx, veinarx, vicelarx, zonarx

Étymologie: du corse *macchia*, du substantif latin de genre féminin *macula*, «tache, souillure», *maquisard* est attesté vers 1942 avec le sens de «combattant dans la végéta-

tion formant des taches sur la montagne» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction du suffixe *ard* à la base du mot et la flexion au féminin par variation de ce suffixe en *arde*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une indistinction et une régularité vocalique et consonantique en [aʁ] et une opposition consonantique en []/[d] par la prononciation au féminin de la consonne finale *d* [d] muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité vocalique et consonantique en [aʁ] observée dans la flexion binaire, régularité qu'elle reproduit par la variation du suffixe *ard* en *arx* qui se prononce [aʁ] sans prononciation du *x*. La flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comme cela existe déjà dans certaines flexions masculin/féminin, *député/députée* par exemple. Pluriel : *des maquisarz* (le *z* ne se prononce pas pour conserver la régularité vocalique et consonantique en [aʁ]), *des ringarz*, *des thésarz*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

1.8 Magistr {
at
ate
ax

Ex. *Les coulisses du métier de **magistrate***
(féminin) (Sciences Po, 2017)

→ genre féminin: *avocate, calfate*⁴¹, *candidate*⁴²,
oblate, lauréate, scélérate

→ genre neutre (en expérimentation): *magistrax*,
calfax, candidax, lauréax, oblax, scélérax

Étymologie: du substantif latin de genre masculin *magister*, maître, qui commande, enseigne. *Maiestre* est attesté avec ce sens en 1080 (Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007).

Régularité: la flexion au féminin se fait par adjonction du suffixe *ate* au radical lorsque la flexion au masculin se fait par adjonction du suffixe *at*, ce qui a pour effet de créer une flexion binaire caractérisée par une indistinction et une régularité vocalique en [a] et une opposition consonantique en []/[t] par la prononciation de la consonne finale *t* [t] muette au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité vocalique en [a] observée dans la flexion binaire, régularité vocalique qu'elle reproduit par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe

⁴¹ Personne chargée du calfatage des bateaux.

⁴² Personne religieuse qui n'a pas prononcé de vœux.

at en *ax* qui se prononce [a] sans prononciation du *x* car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). La flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comme cela existe déjà dans certaines flexions masculin/féminin, *procureur/procureure* par exemple. Pluriel : *des magistratz, candidaz, lauréaz*.

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre.**

1.9 Fr { anc anche anx

Ex. *Il est décrit comme une personne **franche***
(féminin)
(Auzias et Labourdette, 2017)

→ genre féminin : *blanche*

→ genre neutre (en expérimentation) : *blanx, franx*

Étymologie : attesté en 1050 au sens de «de condition libre», puis «qui présente des qualités de pureté, de naturel » puis «qui est véritablement tel», du bas latin *Franci*, emprunt au francique *Frank* (cnrtl.fr/definition/franc).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot d'un suffixe *anc* et la flexion au féminin d'une variation de ce suffixe en *anche* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [ã] et d'une opposition consonantique en []/[ʃ].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre se fait en reproduisant la régularité vocalique en [ã] par adjonction à une base du mot d'une variation de ce suffixe en *anx* sans prononciation du *x* car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). La flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre indistincte, comme cela existe déjà dans certaines flexions masculin/féminin, *velu/velue*, par exemple. Pluriel : *franz, blanz* (le *z* ne se prononce pas pour les mêmes raisons que pour le *x*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

1.10 Cas particulier

Comp { agnon
agne
aign

Ex. *VIH*: 6 ans de prison pour avoir volontairement contaminé sa **compagne**. (Féminin) (Cailleau 2017)

Étymologie: du substantif de genre masculin latin *companiono*. La flexion masculine du mot apparaît dès 1080 tandis que sa flexion féminine est attestée plus tardivement, à la fin du XII^e siècle. *Compagnie*, lui, apparaît dès 1050 sous la forme *cumpainie*. Du latin *cum* «avec» et *panis* «pain», soit «la personne avec laquelle se partage le pain» (cnrtl.fr/definition/compagnie; Robert 2017 : 484).

Régularité: l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot d'un suffixe *on* et la flexion au féminin d'une variation de ce suffixe en *e* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité consonantique en [ɲ] et une opposition vocalique finale en [ɔ̃]/[ɛ̃].

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre se fait par la reprise de la régularité consonantique en [ɲ] et l'introduction d'un autre élément d'opposition en [ɛ̃] pour s'appuyer sur l'opposition déjà existante en [ɔ̃]/[ɛ̃], ce qui crée une finale en *aign* [ɛ̃ɲ]. Cela équivaut à créer une exception: *compaign* est une instance de réfutation de notre modèle lexicographique; l'intérêt de cette exception étant de proposer une unité aussi économe, linguistiquement, que le féminin *compagne*. Pluriel: *des compaigns*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

2. Mots en E

2.1 Épicénisation

Un grand nombre de mots dont la dernière ou l'avant-dernière syllabe comprend un *e* et qui se terminent en *e* muet au masculin peuvent ne pas fléchir en genre et sont dits épicènes (exceptions: les mots qui se terminent en *ée*). Nous l'avons dit, l'épicénisation permet de fléchir au féminin et au neutre avec la plus grande facilité, pour peu que la flexion en genre soit maintenue pour les mots qui les rappellent ou les accompagnent.

→ genre féminin et genre neutre (en expérimentation):
*architecte, bégue, collègue, géomètre, interprète, maître*⁴³,
*membre, peintre, prophète, prêtre*⁴⁴, *sage-femme, thérapeute*

- Ex. *Chèr.e.s Collègues* (neutre)
(EELV, P.B., 06/02/2017)

Étymologie: du latin *collega*, «confrère», attesté en 1500 (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

- Ex. *une pensée émue pour les proches des différentes membres de l'équipe* (féminin)
(Well Well Well 2016 : 1)

⁴³ Existe aussi le féminin *maîtresse*.

⁴⁴ Existe aussi le féminin *prêtresse*.

Étymologie : du latin *membrum* (de genre neutre), «partie du corps ou partie d'un tout». Attesté au sens de «personne faisant partie d'un corps» en 1200 (Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007 et CNRS-TLFI «membre»).

- Ex. *Le Laboratoire Paul Painlevé souhaite recruter un/une Maître de conférences* (féminin) (Galaxie 2017)

Étymologie : du latin *magister*, «personne qui dirige ou qui enseigne». À noter que l'épicénisation de *Maître* réactive celle de *maistre*, épïcène en ancien français :

«Il arrive aussi, dans la classe de l'animé, que la même forme soit apte aux deux genres; ainsi li maistre / la maistre. C'est l'accord des mots satellites du substantif qui dit le genre.» (Moignet 1973 : 86)

- Ex. *sage-femme* (neutre) (ONISEP 2014 : 6)

Étymologie : de l'adjectif latin *sapiens* (identique à tous les genres), «sage», et du latin *femina*, femme. Les rebondissements du fléchissement de ce mot sont résumés ci-dessous, non sans humour :

«Dès que les hommes ont eu le droit de se présenter au concours d'entrée des écoles de sages-femmes, en

1982, s'est posée la question de leur dénomination professionnelle. La commission de terminologie du ministère de la santé qui hésitait entre sage-femme, sage-homme, parturologue ou maïeutiste a consulté l'Académie française. Deux ans avant de s'opposer violemment à la création de quelques noms féminins, l'Institution se réunit et s'empresse de proposer le terme de maïeuticien, comme dénomination masculine au nom de sage-femme. Ce terme, inaccessible à la plupart des usagers, est fréquemment et plaisamment déformé en «mailloticien», comprendre «celui qui emmaillote les bébés». Le Conseil national de l'ordre des sages-femmes ne le reconnaît pas. Quant aux intéressés, ils se dénomment sages-femmes, en se basant sur l'étymologie du mot. D'après eux, ce mot désigne celui ou celle qui a la sagesse (dérivé de sapiens, connaissance, l'expérience, source de sagesse) du corps des femmes. Le mot femme faisant référence à la parturiente et non au sexe de la personne qui exerce ce métier. Il est par ailleurs jugé trop restrictif au regard du champ d'intervention des sages-femmes, qui ne limite pas à l'accouchement. «Maïeuticien»: une «création ratée», selon Marie-Houdebine-Gravaud.» (ONISEP 2014: 6)

Formation du genre neutre: tout comme les genres masculin et féminin, le genre neutre des mots épïcènes n'altère pas leur morphologie, par ex. *un/une/an collègue/bègue/géomètre*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

2.2 Déput { é ée æ

æ : alt + 145 (Windows) ou alt + a (MAC OS X)

Æ : alt + 146 (Windows) ou alt + A (MAC OS X)

• Ex. *Michèle Rivasi, députée européenne*
(EELV, M.S., 31/01/2017)

• Ex. *étant harcelæ, je me suis éloignæ*
physiquement, mentalement et socialement
(Dédale d'idées, 2016)

→ genre féminin : *accusée, acquittée, administrée, affiliée, agréée, agrégée, associée, attachée, avouée, certifiée, chargée de production, déléguée, diplômée, employée, exploitée, fondée de pouvoir, handicapée, invitée, licenciée, marginalisée, miraculée, naturalisée, naufragée, possédée, privée, rapatriée, repêchée, ressuscitée, répudiée, sabordée, séquestrée, (éducatrice) spécialisée, suppliciée, titularisée*

→ genre neutre (en expérimentation) : *accusæ, acquittæ, administræ, affiliæ, agréæ, agrégæ, associæ, attachæ, avouæ, certifiæ, chargæ de pro-*

duction, déléguæ, députæ, diplômæ, employæ, exploitæ, fondæ de pouvoir; handicapæ, invitæ, licenciæ, marginalisæ, miraculæ, naturalisæ, naufragæ, possédæ, privæ, rapatriæ, repêchæ, ressuscitæ, répudiæ, sabordæ, séquestræ, éducatrice spécialisæ, suppliciæ, titularisæ

Étymologie: du latin *deputatus*, «représentant de l'autorité», de *deputare*, «tirer», et par extension, «estimer, assigner», *député* étant attesté au XIV^e siècle (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se fait par adjonction du suffixe *é* à la base du mot, la flexion au féminin par variation de ce suffixe *é* en *ée*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [e].

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité totale (vocalique et consonantique) observée dans la flexion binaire, régularité qu'elle reproduit par l'adjonction à la base du mot du suffixe *é* qui varie en *æ*, lequel peut se prononcer [e]. Pluriel : *des députæs, des employæs, des possédæs*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

2.3 Nouv { eau elle al

Ex. *Sexe neutre : faut-il créer une **nouvelle** catégorie à l'état civil?* (féminin)
(France Culture, 2017)

→ genre féminin: *belle, damoiselle, jumelle, pucelle, tourterelle*

→ genre neutre (en expérimentation): *béal/bial, damoisal, jumal, puçal, tourteral*

Etymologie: attesté en 1050 sous la forme *novel*, de l'adjectif latin *novus* au masculin, *nova* au féminin, *novum* au neutre, «jeune, neuf, nouveau» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007). L'évolution phonétique du mot comprend la vocalisation du *l* en *u* lorsqu'il est en position non finale devant le *s* de flexion des cas entre le IX^e et le XII^e siècle, créant l'apparition de mots au masculin avec diphtongue ou triphongue par coalescence de *u*: *col* devient *cou*, *oiseil* devient *oiseau*, *cheval* fait son pluriel en *chevaux*, *travail* fait son pluriel en *travaux* (Buridant 2000 : 71-72).

Régularité: aucune régularité phonétique paradigmatique constatable entre les deux flexions binaires si ce

n'est la quantité syllabique équivalente entre les unités de celle-ci, et présence d'un *e*, muet au masculin et maintenu comme trace ancienne de son étymon latin *novellus* de *novus*.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur cette quantité syllabique équivalente entre les unités de la flexion binaire et se forme par adjonction à la base du mot d'un suffixe *al* (variante de *eau* et *elle*) et qui peut se prononcer [al]. Pluriel: *des nouvauz, des jumauz, des tourterauz* (la prononciation de ce suffixe *auz* peut être [o] comme dans *zéro*).

Remarque : pour l'adjectif *beau/belle*, l'alternative *bial* permet de conserver la quantité syllabique – une seule syllabe – déjà présente dans *beau* et *belle*, ce qui n'est pas le cas pour *béal*. Outre le fait qu'ils procèdent de l'observation des paradigmes de la flexion binaire, *béal* et *bial* évitent l'homonymie avec le substantif *bal* en français standard. Pluriel: *béauz, biau*z ou *bau*z.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

2.4 Professionn { el
 elle
 æl

• Ex. enquête auprès d'une **professionnelle**,
d'étudiantes et de gameuses sur le sexisme (féminin)
(Llario, 2018)

→ genre féminin : (*productrice*) *additionnelle*,
asexuelle, (*traductrice*) *audiovisuelle*, *bisexuelle*,
caractérielle, *colonelle*, *contractuelle*, *criminelle*,
émotionnelle, *homosexuelle*, *inconditionnelle*,
industrielle, *intellectuelle*, (*déléguée*) *interministé-*
rielle, *rebelle*, *sensuelle*, *universelle*, *visuelle*

→ genre neutre (en expérimentation) : (*productaire*)
additionnæ, *asexuæ*, (*traductaire*) *audiovisuæ*,
bisexuæ, *caractériæ*, *colonæ*, *contractuæ*, *cri-*
minæ, *émotionnæ*, *homosexuæ*, *inconditionnæ*,
industriæ, *intellectuæ*, (*déleguæ*) *interministériæ*,
rebæ, *professionnæ*, *sensuæ*, *universæ*, *visuæ*

Étymologie : du mot de genre neutre latin *professio*, de *professus*, participe passé de *profiteri* « faire profession de » ; le substantif *professionnel* est attesté en 1893 (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007). *Professionnelle* au sens de « prostituée » est attesté en 1934 (ATILF à l'entrée « professionnel »). Le mot fléchi au féminin perd peu à peu sa restriction au champ sémantique de la prostitution, même si celle-ci reste en usage.

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction du suffixe *el* à la base du mot et la flexion au féminin par adjonction de ce même suffixe qui varie en *elle*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [ɛl].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité totale (vocalique et consonantique) observée dans la flexion binaire, régularité qu'elle reproduit par adjonction à la base du mot d'un suffixe *æl* qui peut se prononcer [ɛl]. Pluriel : *des professionnæls, des criminæls, des rebæls*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

2.5 Citoy { en enne an

Ex. : *Toutes les citoyennes et tous les citoyens étant égaux à ses yeux* (féminin)
(Zéromacho, 2016)

→ genre féminin : *Calédonienne, comédienne, domoticienne⁴⁵, électricienne, esthéticienne, gardienne,*

⁴⁵ Spécialiste des automatismes de l'habitat.

*géomaticienne*⁴⁶, *grammairienne*, *historienne*, *informaticienne*, *mécanicienne*, *Nigérienne*, *Onusienne*, *rhétoricienne*, *roboticienne*, *technicienne*, *terrienne*, *thermicienne*⁴⁷, *végétarienne*

→ genre neutre (en expérimentation): *Calédonian*, *comédian*, *citoyan*, *domotician*, *électrician*, *esthétician*, *gardian*, *géomatician*, *grammairian*, *historian*, *informatician*, *mécanician*, *Nigérian*, *Onusian*, *rhétorician*, *robotician*, *technician*, *terrian*, *thermician*, *végétarian*

Étymologie: du mot féminin latin *civitas*, «ville»; *citoyen* est attesté au XII^e siècle (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se fait par adjonction du suffixe *en* à la base du mot et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *enne*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par deux oppositions: vocalique en [ɛ̃]/[ɛ] et consonantique en []/[n] par la prononciation au féminin de la consonne *n* [n] muette au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur l'opposition vocalique observée dans la

⁴⁶ Spécialiste de la géolocalisation.

⁴⁷ Spécialiste de l'énergie thermique.

flexion binaire, opposition qu'elle reproduit par adjonction à la base du mot d'une autre variation du suffixe *en/enne* en *an* qui peut se prononcer [ã] comme dans *blanche*. Pluriel: *des citoyens, des technicians, des Calédonians*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

2.6 Ag { ent ente enx

Ex. Elle est **agente** de police des frontières
(L'Info, 2016)

→ genre féminin: *absente, adhérente, concurrente, confidente, décadente, déficiente, démente, impatiente, impertinente, incompétente, inconsciente, innocente, mécontente, parente, présidente, régente, violente*

→ genre neutre (en expérimentation): *agenx, absenx, adhérenx, concurrenxx, confidenx, décadenxx, déficienx, démenx, impatienx, impertinenx, incompétenx, inconscienx, innocenx, mécontenxx, parenx, présidenx, régenx, violenx*

Étymologie : de l'adjectif latin identique aux trois genres *agens* du verbe *agere*, «agir», attesté en 1337 avec le sens «qui agit», puis repris au XVI^e à l'italien *agente*, «chargé de mission» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction du suffixe *ent* à la base du mot et la flexion au féminin par adjonction de ce suffixe qui varie en *ente*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocale en [ã] et une opposition consonantique en []/[t] par la prononciation au féminin de la consonne finale *t* [t] muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité vocale en [ã] observée dans la flexion binaire par l'adjonction à la base du mot d'un suffixe qui varie en *enx* flexionnel en *enx* qui se prononce [ã] sans prononciation du *x* car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Pluriel : *des agenz*, *des impatienz*, *des présidenz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre.**

2.7 Exp {
ert
erte
ært

- Ex. *Des formations sectorielles sont proposées en collaboration avec des **expertes** sur le climat* (féminin) (groupe-egae.fr/notre-groupe/nos-realisations/)

→ genre féminin: *couverte, découverte, déserte, diserte, entrouverte, inexperte, offerte, ouverte, recouverte, redécouverte, réouverte, rouverte, verte*

→ genre neutre (en expérimentation): *couvært, découvært, désært, disært, entrouvært, inexpært, offært, ouvært, recouvært, redécouvært, réouvært, rouvært, vært*

Étymologie: attesté en 1252 *espert* « alerte, adroit », du participe passé latin de genre masculin *expertus* « éprouvé, qui a fait ses preuves » (cnrtl.fr/definition/expert).

Régularité: l'unité au masculin se fait par adjonction d'un suffixe *ert* à la base du mot et la flexion au féminin par adjonction de ce suffixe qui varie en *erte*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [ɛʁ] et une opposition consonantique en []/[t] par la prononciation au féminin de la consonne finale *t* [t], muette au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité vocalique et consonantique

constatée dans la flexion binaire et se fait par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *ert* en *ært* qui peut se prononcer [ɛʁ], ce qui crée une flexion masculin/neutre indistincte, comme cela existe déjà dans certaines flexions masculin/féminin, *majeur/majeure* par exemple. Pluriel: *(des) expærts, offærts, værts*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

2.8 C {^eette
æ} Préf {^{et}ète
æt} Coqu {^{et}ette
æt}

- Ex. « **Cette** skateboardeuse indienne encourage les filles à briser les stéréotypes » (féminin)
(Bruculieri, 2018)

→ genre féminin: *blondinette, choupinette, complete, concrète, coquette, discrète, douillette, fluette, garçonnette, grandelette, grandette, gras-souillette, gringalette, incomplète, indiscrete, inquiète, maigrelette, mouflette, pauvrete, pipelette, poulette, préfète, proprete, rondelette, seulette, sujette, tristounette, violette*

→ genre neutre (en expérimentation): *blondinæt, choupinæt, complæt, concræt, coquæt, discræt,*

douillæ̃t, fluæ̃t, garçonnæ̃t, grandelæ̃t, grandæ̃t, grassouillæ̃t, gringalæ̃t, incomplæ̃t, indiscræ̃t, inquiæ̃t, maigrelæ̃t, mouflæ̃t, pauvræ̃t, pipelæ̃t, poulæ̃t, préfæ̃t, propræ̃t, rondelæ̃t, seulæ̃t, sujæ̃t, tristounæ̃t, violæ̃t

Étymologie: de l'adjectif et pronom démonstratif latin *iste, ista, istud* qui aboutit en ancien français médiéval au cas régime du masculin et du neutre *cest* (< *eccistum*), féminin *ceste*. À la fin du XII^e siècle apparaît une forme analogique *ce* qui entraîne la disparition de *cest* (cnrtl.fr/definition/cet).

Régularité: l'unité au masculin se fait par adjonction d'un suffixe *e* ou *et* à la base du mot et la flexion au féminin par adjonction de ce suffixe qui varie en *ête* ou *ette*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une distinction vocalique en []/[ɛ] (pour *ce/cette*) ou [e]/[ɛ] (pour *préfet/préfête*) et une opposition consonantique en []/[t] par la prononciation au féminin de la consonne finale *t* redoublée au féminin (qui est une trace de l'étymon, par ex. *præfectus* pour *préfet* ou de la dérivation suffixale en *et/ette* pour *coquet* dérivé de *coq*) (cnrtl.fr).

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur l'opposition vocalique constatée dans la flexion binaire et se fait par adjonction à la base du mot d'une

variation du suffixe *e* ou *et* en *æ* ou *æt* qui peut se prononcer [ɛ] comme dans *plaie* sans prononciation du *t* pour éviter une homophonie entre *cæ* et *ces*. Pluriel : *cæs*, *préfæts*, *coquæts*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

2.9 Doct { eur eure eurx

• Ex. *le Women's Emergency Corps, qui les aide à devenir docteurs* (féminin)
(Well Well Well 2015 : 89)

→ genre féminin : *gouverneure, inférieure, ingénieure, mineure, pasteure, prieure, procureure, professeure*⁴⁸, *supérieure*

→ genre neutre (en expérimentation) : *docteurs, gouverneurs, inférieurs, ingénieurs, mineurs, pasteurs, prieurs, procureurs, professeurs, supérieurs*

Étymologie : Du verbe latin *docere* «enseigner», participe passé *doctus* qui a donné *docte*, et nom de genre masculin *doctor* «qui sait et enseigne», attesté en 1160 au sens de «grade universitaire», et en 1460 au sens de «médecin»

⁴⁸ Voir Remarque «Professeure ou professeuse ?» ci-après.

(Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007). *Docteuse* apparaît en 1781 chez Robinet, cité par Viennot sur son site, au sens de «épouse de médecin». *Doctrice* est attesté chez Balzac en 1850 et chez Mérimée en 1870 (CNRTL, Ortolang).

- Ex. Des **ingénieures** de Gaza convertissent les décombres de la guerre pour la reconstruction (EELV, P.- N. D., 08/03/2017)

Étymologie: d’après le mot latin de genre neutre *ingenium*, «esprit». Attesté en 1559 avec le sens de «constructeur de machines» puis en 1636 «celui qui en donne le plan» (Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007).

Régularités :

1/l’unité au masculin se fait par adjonction d’un suffixe *eur* à la base du mot et au féminin par adjonction de ce suffixe qui varie en *eure*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [œʁ];

2/au féminin, *eure* est préféré à *rice* et *euse* lorsqu’il n’existe pas de verbe au sens correspondant (Becquer et al. 1999). Ici, nous pouvons considérer que le verbe *s’ingénier* («mettre en œuvre toutes les ressources de son esprit pour parvenir à son but», (Larousse.fr, «s’ingénier»)

n'est pas « dans un rapport sémantique direct » avec le substantif.

De même, il n'existe pas de verbe de sens correspondant au nom *professeuse/professeure* : *professer* ayant le sens moderne d'« énoncer publiquement une opinion ».

Une exception est constatée pour *gouverneur/gouverneure*, qui comprend un verbe au sens correspondant, nom et verbe étant attestés tous les deux en 1050 (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

3/les mots issus des adjectifs latins en *or* (masculin), *or* (féminin) et *us* (neutre) par exemple *inferior, superior, minor*, font leur flexion au féminin en *eure*⁴⁹.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre se forme en s'appuyant sur la régularité vocalique et consantique en [œʁ] constatée dans la flexion binaire, régularité qu'elle reproduit par adjonction à la base du mot d'un suffixe *eurx*, qui peut se prononcer [œʁ] avec un *x* muet car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Pluriel : *des docteurz*,

⁴⁹ Les emprunts à l'anglais (qui viennent pourtant du latin) du type *senior, junior, major*, sont souvent laissés en l'état par l'usage et utilisés comme épicles.

des ingénieurz, des procureurz (le z ne se prononce pas pour la même raison que x).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

Professeuse ou professeuse ?

D'une part, le verbe latin *profiteri* a le sens de «déclarer» et «enseigner en public». *Professeur* est attesté au XIV^e siècle et *professer* au sens d'«enseigner» en 1738. Aujourd'hui cependant, *professer* a perdu le sens d'«enseigner» pour retrouver celui de «déclarer, exprimer publiquement une opinion, une théorie» (site de l'ATILF à l'entrée «professer») attesté en 1190 avec le sens de «déclarer publiquement sa foi» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007). De là, le guide d'aide à la féminisation des noms de métier de Becquer et al. (1999) en conclut que le verbe *professer* n'étant plus «en rapport sémantique direct» avec *professeur*, le féminin devrait se construire en ajoutant un *e* à *professeuse*.

D'autre part, Viennot, qui revendique son titre de professeuse, trouve une attestation du mot en 1781 (site d'Eliane Viennot⁵⁰) avec le sens de «épouse de professeur» tout en précisant que son sens «celle qui enseigne» est en usage au XVIII^e siècle avec l'augmentation du nombre de

⁵⁰ <http://www.elianeviennot.fr/Langue-mots.html>

femmes à occuper ce poste. Elle ajoute que la popularité de *professeure* viendrait du Québec avec le mouvement de féminisation des noms de métier dans les années 1980. Nous pouvons également supposer que la stratégie d'une féminisation discrète, qui consiste à préférer l'indistinction à la distinction phonétique sous la pression ou dans la crainte des railleries, puisse également jouer un rôle dans l'esprit des locutaires. Notre corpus fait état de plusieurs *professeure* et d'un seul *professeuse*. À noter qu'aucune des deux flexions féminines n'apparaît dans le dictionnaire étymologique de Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007.

Une flexion unique au genre neutre en *aire* des mots en *eur* est envisageable: par ex. *professeur/professeure/professaire*, *vainqueur/vainqueuse/vainquaire*, *tuteur/tutrice/tutaire*. Cela permettrait de réduire le nombre de régularités intervenant dans la flexion au genre neutre.

Remarque : cette flexion illustre le positionnement idéologique des grammaires et des dictionnaires: de régularités attestables, als tirent des règles prétendument obligatoires que les non spécialistes croient correctes, alors que ces «règles» ne sont que des interprétations de l'histoire, interprétations fondées sur du savoir, mais également sur de l'ignorance, des erreurs et/ou des omissions.

2.10 Vainqu { eur euse aire

• Ex. *Les hongroises déjà vainqueuses l'an dernier, n'ont perdu qu'un match de Ligue des champions en deux ans. (Féminin)*
(Duboquet, 2017)

→ genre féminin: *accouveuse*⁵¹, *analyste-programmeuse*, *annonceuse*, *avitailleuse*⁵², *carreleuse*, *chauffeuse*, *coffreuse*, *contrôleuse*, *convoyeuse*, *couvreuse*, *déménageuse*, *dépanneuse*, *développeuse multimédia*, *éboueuse*, *élèveuse*, *emballeuse*, *encadreuse*, *foreuse*, *fournisseuse*, *fossoyeuse*, *graveuse*, *laveuse*, *monteuse*, *professeuse*, *référenceuse*⁵³, *serveuse*, *soigneuse*, *soudeuse*, *surfeuse*, *tatoueuse*, *toiletteuse*, *tourneuse-fraiseuse*, *traiteuse*, *veilleuse e-réputation*⁵⁴, *vendeuse*

→ genre neutre (en expérimentation): *accouvaire*, *analyste-programmeur*, *annonçair*, *avitailleur*, *carrelair*, *chauffair*, *cherchair*,

⁵¹ Personne chargée de l'incubation et de l'éclosion des œufs.

⁵² Personne chargée du ravitaillement et de la distribution de carburant des avions.

⁵³ Spécialiste du référencement

⁵⁴ Personne chargée de veiller à la réputation d'une entreprise sur internet

coffraire, coiffaire, contrôlaire, convoyaire, couvraire, déménageaire, dépannaire, développeaire multimédia, ébouaire, éleaire, emballaire, encadraire, foraire, fossoaire, fournissaire, gravaire, lavaire, montaire, référençaire, servaire, soignaire, soudaire, surfaire, tatouaire, toilletaire, tournaire-fraisaire, traitaire, veillaire de nuit/e-réputation, vendaire

Étymologie : *vainqueur* est attesté en 1120, du verbe latin *vincere*, « vaincre » (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction du suffixe *eur* à la base du mot et la flexion au féminin par adjonction de ce suffixe qui varie en *euse* quand un verbe existe avec le même sens : ici, *vaincre*, *mettre*. La flexion masculin/féminin se caractérise par une double opposition vocalique et consonantique en [œ]/[ə] et en [ʁ]/[z].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre s'appuie sur l'opposition vocalique constatée dans la flexion binaire en introduisant un autre élément différentiel *aire* et reprend l'élément [ʁ] présent à la flexion masculine par l'adjonction à la base du mot d'un suffixe *aire*. Pluriel : *des vainquaires, des fournisseurs, des déménageaires*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

2.11 Sénat } eur rice aire

• Ex. *le texte prononcé le 22 février 2017 par Esther Benbassa, **sénatrice** du Val de Marne (féminin) (EELV, E.B., 22/02/2017)*

• Ex. *C'est peut être un avantage sur mobile pour que **l'utilisataire** ait moins à scroller et que le texte paraisse moins long à lire (neutre) (Tang, courriel du 31/03/2018)*

→genre féminin: *administratrice, ambassadrice, accompagnatrice, animatrice, arboricultrice, autrice, canalisatrice⁵⁵, colonisatrice, conceptrice, conchylicultrice⁵⁶, conductrice, constructrice, directrice, éditrice, électrice, factrice, installatrice, intégratrice⁵⁷, législatrice, manipulatrice, monitrice, opératrice, piscicultrice*

→genre neutre (en expérimentation): *administrataire, ambassadeur, accompagnataire, animataire,*

⁵⁵ Personne qui conçoit des canaux.

⁵⁶ Personne élevant des coquillages.

⁵⁷ Personne chargée de l'optimisation de la navigation sur un e-site (site électronique).

arboriculaire, autaire, canalisataire, colonisataire, conceptaire, conductaire, constructaire, conchyliculaire, directaire, éditaire, électaire, factaire, installataire, intégrataire, législataire, manipulataire, monitaire, opérataire, pisciculture

Étymologie : *Sénateur/sénatrice* vient du substantif latin de genre masculin *senatus*, « conseil des vieillards », de l'adjectif identique aux trois genres *senex* au nominatif « vieillard » (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

- Ex. *Au programme, des scènes ouvertes où s'expriment de talentueuses poétesses, autrices et performeuses* (féminin)
(Well Well Well 2015 : 70)

→ **Pour l'étymologie d'*autrice*, voir Chapitre II. Flexion des mots désignant la personne.**

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *eur* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *rice*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une double opposition vocalique et consonantique en [œ]/[i] et en [ʁ]/[s] avec toutefois présence aux deux flexions d'un son [ʁ] dans la dernière syllabe du mot.

Becquer et al. (1999) explique cette variation du suffixe *eur* en *rice* de la façon suivante :

1/al n'existe pas de verbe de sens correspondant au substantif (ex. **arboriquer* > *arboricultrice*) ou bien le verbe est apparu après le substantif ;

2/al existe un verbe de sens correspondant au substantif mais il ne comporte pas de *t* dans sa terminaison, ex. *manipuler* > *manipulatrice* ;

3/al existe un autre substantif de sens correspondant en *tion*, *ture* ou *torat*, ex. *législation* > *législatrice*, *conchyliculture* > *conchylicultrice*, *électorat* > *électrice*.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur l'opposition vocalique et consonantique constatée dans la flexion binaire et reprend le son [ʁ] présent dans les deux unités par adjonction à la base du mot d'une autre variation de ce suffixe *eur/euse* en *aire* qui peut se prononcer [ɛʁ]. Pluriel : *des sénataires*, *des autaires*, *des piscicultaires*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

La flexion au genre neutre des mots en *eur/eure*, *eur/euse* et *eur/ice* pourrait n'avoir qu'une flexion en *aire*, par ex. *professeur/professeure/professaire*, *vainqueur/vainqueuse/vainqueur*, *tuteur/tutrice/tutaire*.

2.12 Curi { eux euse euz

- Ex. *je suis juste curieuZ* (neutre)
(Playnight, 2017)

→genre féminin: *affreuse, amoureuse, anxieuse, besogneuse, bienheureuse, boutonneuse, capricieuse, curieuse, dédaigneuse, fâcheuse, furieuse, gâteuse, hargneuse, heureuse, lépreuse, malheureuse, morveuse, nerveuse, orgueilleuse, paresseuse, prétentieuse, taiseuse, ténébreux, violoneuse, vicieuse*

→genre neutre (en expérimentation): *affreuz, amoureux, anxieux, besogneuz, bienheureuz, boutonneuz, capricieux, dédaigneuz, fâcheuz, furieux, gâteuz, hargneuz, heureuz, lépreuz, malheureuz, morveuz, nerveuz, orgueilleuz, paresseuz, prétentieux, taiseuz, ténébreuz, tumultueuz, violoneuz, vicieux*

Étymologie: du latin *cūriosus, a, um* «qui cherche à savoir, indiscret» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *eux*, la flexion au

féminin par adjonction de la variation de ce suffixe en *euse*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [ə] et une opposition consonantique en []/[z] par la prononciation en [z] au féminin de la consonne finale *x* muette au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité vocalique en [ə] observée dans la flexion binaire par l'adjonction à la base du mot d'une variation de ce suffixe en *euz* qui se prononce [ə] sans prononciation du *z*. Le choix du *z* au lieu du *x* au singulier est dû à une forme fléchie en *x* déjà saturée par l'unité fléchie au masculin. Le *z* ne se prononce pas en fin de mot (pour éviter l'homonymie avec l'unité fléchie au féminin) ce qui crée une flexion masculin/neutre indistincte, comparable à la flexion masculin/féminin indistincte de *professeur/professeure* par ex. Pluriel : *des curieuz, des amoureux, des bienheureuz* (le *z* ne se prononce pas pour la raison ci-dessus). L'indistinction morphologique singulier/pluriel existe déjà en français, par ex. *un ambitieux/des ambitieux, une toux/des toux, un gaz/des gaz, etc.*

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

2.13 Offic { ier ière iær

- Ex. *Marthe Gautier*, promue **officière** de la Légion d'honneur (neutre)
(Femmesetsciences, 2014)

→genre féminin: *animalière, aventurière, bijoutière-joaillière, bouchère, boulangère, brancardière, caissière, charpentière, chaudronnière, conférencière, cordonnère, coursière, cuisinière, grutière, horlogère, jardinière, magasinère, maraîchère, miroitière, ouvrière, pâtissière, poissonnière, pompière, sourcière*⁵⁸, *tapissière*

→genre neutre (en expérimentation): *animaliær, aventuriær, bijoutiær-joailliær, bouchær, boulangær, brancardiær, caissiær, charpentæær, chaudronniær, conférenciær, cordonniær, coursiær, cuisiniær, grutiær, horlogær, jardiær, magasinær, maraîchær, miroitiær, officiær, ouvriær, pâtissiær, poissonniær, pompiær, sourciær, tapissiær*

Étymologie: du latin médiéval *officiare* «exercer une fonction» du mot latin de genre masculin *officialis* «serviteur». *Officier* est attesté dès 1320 au sens de «celui une fonction», puis en 1564 avec son sens militaire.

⁵⁸ Personne chargée de trouver une matière première ou des relations avec les prestataires qui la fournissent.

Officière pour « titre religieux » est attesté en 1330 (Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction d'un suffixe *er* à la base du mot et la flexion au féminin par adjonction de ce suffixe qui varie en *ère*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une distinction vocalique en [e]/[ɛ] et une opposition consonantique en []/[ʁ] par la prononciation au féminin de la consonne finale [ʁ], muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre s'appuie sur la régularité vocalique constatée dans la flexion binaire et se fait par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *er* en *ær* qui peut se prononcer [e], ce qui crée une flexion masculin/neutre indistincte, comparable à la flexion masculin/féminin indistincte de *docteur/docteure* par ex. Pluriel : *des officiærs, des aventuriærs, des horlogærs*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

2.14 Cas particuliers

2.14.1 Les mots en esse

- Ex. *Une maîtresse de ballet*
(site de Termium plus®, Gouvernement du Canada, articles *Maître et docteur*)

• Ex. La partie **défenderesse** n'a produit aucun mémoire (féminin)
(DGFIP, 2012 : 1)

→ genre féminin : *défenderesse, demanderesse, doctoresse (docteur), hôtesse (hôte), prêtresse (prêtre), prophétesse (prophète)*

→ genre neutre (en expérimentation) : *défendeux, demandeux*

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot d'un suffixe en *eur* (par ex. *docteur*) ou en *e* (par ex. *hôte*), et la flexion au féminin se forme par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *eur* ou *e* en *esse*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par deux oppositions : vocalique en [œ]/[ɛ] (par ex. *défendeur/défenderesse*⁵⁹) ou [ə]/[ɛ] (par ex. *hôte/hôtesse*) et consonantique en ø/[s]. Le féminin peut aussi se former par épécénisation pour les mots qui se finissent en *e* au masculin (*maître, prêtre, prophète, hôte*, etc.).

Formation du genre neutre :

- soit la flexion au genre neutre s'appuie sur l'opposition vocalique observée dans la flexion binaire et se forme

⁵⁹ *Défendeur* est un terme juridique. *Défenseur* peut faire son féminin en *défenseuse* car il existe un verbe de même sens : *défendre*.

par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *eur* en *aire*, lequel peut se prononcer [ɛʁ]. Pluriel : *des défendeurs*, *des demandeurs*, *des docteurs* ;

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.**

- soit la flexion au genre neutre reprend le terme épïcène, par ex. *an maître*, *hôte*, *prophète*, *prêtre*, etc.

Le suffixe ancien *esse*, qui servait de flexion régulière au genre féminin au Moyen Âge, est aujourd'hui peu productif. Il perdure dans la langue juridique (*demanderesse*, *défenderesse*), dans quelques rares mots d'usage courant (*maîtresse*, *hôtesse*), devenus rares (*doctoresse*) ou archaïques (*miresse*, féminin de *médecin* au Moyen Âge). Il doit peut-être son manque de productivité aux railleries dont il a fait l'objet lorsque des postes habituellement occupés par des hommes l'étaient de façon nouvelle ou exceptionnelle par des femmes.

Ce paramètre ayant entraîné leur rareté, les sons [ɛ̃s] entraînent peut-être dans l'usage contemporain une cause de rejet supplémentaire. En outre, le peu de productivité des féminins en *esse* est peut-être dû à des homonymes pouvant prêter à sourire, par exemple *maîtresse* (femme ayant la maîtrise d'un domaine) et *maîtresse*, (amante d'un homme marié).

2.14.2 Ch $\left\{ \begin{array}{l} ef \\ effe \\ efx \end{array} \right.$

Ex. *Marina Drobi, Secrétariat général du Comité interministériel du handicap : **cheffe** de projet* (féminin) (INS HEA, 2017)

→ genre neutre (en expérimentation): *chefx*

Étymologie: Du substantif de genre neutre latin *caput*, «tête», attesté au XIII^e siècle avec le sens de «qui dirige», *chefesse* est attesté en 1867 dans le dictionnaire Larousse (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot d'un suffixe *ef* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *effe*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [ɛf].

Formation du genre neutre: la flexion s'appuie sur la régularité phonétique totale observée dans la flexion binaire, régularité qu'elle reproduit par adjonction à la base du mot d'une variation de ce suffixe *ef* en *efx* avec un *x* muet qui se prononce [ɛf]. Le pluriel se fait par transformation du *x* en *z*: *des chefz*. Le *z* ne se prononce pas pour préserver la

régularité phonétique totale observée dans la flexion binaire.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

2.14.3 D { *ieu* *éesse* *eal, diex*

Ex. *C'était l'éphèbe, lu **diex***

Son chant plaintif

Parlait de désert (neutre)

(Behar, 2018)

Étymologie: *dieu* est issu du substantif latin masculin *deus* et *déesse* du substantif latin féminin *dea*, le premier étant attesté en 842 (*deo*) puis au XI^e siècle (*deu*), enfin au XII^e sous la forme moderne, le second étant attesté en 1130 dans *Éneas* (Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction d'un suffixe *ieu* à la base du mot et la flexion au féminin d'un suffixe *éesse*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée premièrement par une double différenciation, vocalique en [ə]/[ɛ] et consonantique en []/[s], deuxièmement par la présence d'un *e* dans les deux unités (en dernière syllabe et intervocalique dans *dieu*, en avant-dernière syllabe dans *déesse*).

Formation du genre neutre: la flexion s'appuie sur la double opposition de la flexion binaire, qu'elle reproduit :

- soit en reprenant le *i* présent au masculin et en ajoutant à la base du mot une variation du suffixe *ieu* en *ieux* qui peut se prononcer [iɛks]. Pluriel: *des dieuz* (le *z* ne se prononce pas car la prononciation de cette consonne en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale));

- soit en reprenant le *e* présent au féminin et en ajoutant à la base du mot le suffixe *éal* qui peut se prononcer [eal]. Pluriel : *des déauz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

3. Mots en I

3.1 Épicénisation

1/Un grand nombre de mots qui comportent un *i* dans leur dernière ou avant-dernière syllabe et qui se terminent par *e* au masculin ne fléchissent pas en genre et sont dits épicènes ;

→ genre féminin et genre neutre (en expérimentation): *analyste, anglophile, antisémite, bagagiste, bédéiste, bibliophile, cariste, chiite, convive, cordiste, débile, difficile, droniste, ébéniste, érectile, ermite, facile, fertile, fleuriste, gracile, graphiste, habile, Hittite, imbécile, infographiste, juvénile, machiniste, nubile, pépiniériste, podo-orthésiste, prothésiste, réceptionniste, sénile, sérigraphiste, standardiste, stérile, styliste, sunnite, tactile, utile, versatile, vigile, volatile, zombie*

2/Les mots qui se terminent en *i* et désignent une personne par métonymie peuvent être épïcènes (même régularité observée pour les mots en *a* avec *tuba*):

→ genre féminin et genre neutre (en expérimentation): *taxi, sans-abri, caddie*

3/Certains mots en *in* peuvent devenir épïcènes lorsque la flexion au féminin et/ou au neutre est sentie problématique parce que :

- le mot a surtout désigné des femmes: *un/une/an mannequin*;

- elle donne lieu à des hésitations sur la prononciation: *un/une/an témoin* (féminin *témoine*);

- elle crée une homonymie avec un mot déjà existant : *un/une/an médecin* (féminin *médecine*) ;

- la catégorie socio-professionnelle d'où le mot est tiré a une tradition viriliste, dont les femmes ont longtemps été exclues ou lu sont encore : *une/an marin* (féminin *marine*, domaine : armée), *un/une/an rabbin* (féminin *rabbine*, domaine : religion) ;

4/*Audit*⁶⁰, attesté en 1970, de l'anglais *audit*, du participe passé latin de genre masculin *auditus* (féminin *audita*, neutre *auditum*), du verbe *audire*, « apprendre, écouter, entendre » (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007) semble rester épïcène dans l'usage : *un/une/an audit*.

Le cas de *médecin*

En ancien français, *médecine* pour « femme médecin » est attesté, ainsi que *miresse* (« qui fait office de mire », soit de médecin) et *fisicienne* (Godefroy 1990 : 326, 337, 233), de même *médecineuse* (chez François de Sales) et *chirurgienne* dans le roman de chevalerie espagnol *Amadis de Gaule* publié en 1508 et traduit en français en 1543 (Becquer et al., 1999 : 14). La féminisation du nom de métier se heurte à plusieurs difficultés d'ordre social sur lesquelles nous ne nous attarderons pas : la notabilité de la profession et son

⁶⁰ Personne chargée de l'analyse et/ou du contrôle d'un fonctionnement, d'une opération, d'une activité.

conservatisme inhérent, son interdiction aux femmes d'exercer, le sexisme en milieu médical universitaire et son omerta.

Nous rappellerons seulement que les homonymes *coiffeuse* (meuble) et *coiffeuse* (métier) ne posent de problèmes à personne, alors que *médecine* (science) et *médecine* (professionnelle) semblent encore être une difficulté insurmontable, y compris pour des femmes exerçant cette profession.

Formation du genre neutre: tout comme les genres masculin et féminin, le genre neutre des mots épïcènes n'altère pas leur morphologie ni au singulier ni au pluriel (ex. *an médecin/des médecins, an sans-abri/des sans-abri* (invariable), *an antisémite/des antisémites*).

3.2 Am { i ie ix

Ex. *Les Zéromachos sont fiers d'avoir pour marraine la féministe Florence Montreynaud, leur conseillère et aussi leur amie.* (Féminin)
(Zéromacho/Qui sommes-nous/marraines)

→ genre féminin: *abrutie, affranchie, aigrie, amie, avachie, convertie, dégourdie, endormie, ennemie, étourdie, extravertie, introvertie, malpolie, pourrie, travestie*

→ genre neutre (en expérimentation): *an abrutix, affranchix, aigrix, amix, avachix, convertix, dégourdix, endormix, ennemix, étourdix, extravertix, introvertix, malpolix, pourrix, travestix*

Étymologie : du substantif latin de genre masculin : *amicus*, adjectifs *amicus* (masculin), *amica* (féminin) *amicum* (neutre), de *amare*, «aimer», attesté au X^e siècle (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *i* et la flexion au féminin par adjonction de la variation de ce suffixe en *ie*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une indistinction et une régularité phonétiques en [i].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit la régularité totale (vocalique et consonantique) observée dans la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *i/ie* en *ix* qui peut se prononcer [i] avec un *x* muet. Pluriel : *des amiz des ennemiz, des travestiz*. Le *z* ne se prononce pas pour reproduire la régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) observée dans le flexion binaire.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

3.3 Synd $\left\{ \begin{array}{l} \text{ic} \\ \text{ique} \\ \text{ix} \end{array} \right.$

Ex. *Portrait d'une syndique multiculturelle et participative face aux défis qui vont occuper l'exécutif communal ces prochaines années.* (Féminin) (Janin, 2014)

→ genre féminin (attesté) : *flique, indic*

→ genre neutre (en expérimentation) : *flix, indix*

Étymologie : attesté en 1385 (*sindiz*), du substantif latin de genre masculin *syndicus*, «représentant», du grec *sundikos*, «celui qui assigne quelqu'un en justice» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se forme par l'adjonction à la base du mot du suffixe *ic* et la flexion au féminin par adjonction d'une variation de ce suffixe en *ique*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [ik].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reprend la régularité phonétique totale en [ik] qui caractérise la flexion binaire par adjonction à la base du

mot d'une variation du suffixe *ic/ique* en *ix* qui peut se prononcer [ik]. Pluriel: *des flix, indix, syndix*. Notons que le singulier serait identique au pluriel afin de privilégier cette régularité phonétique totale qui s'observe dans la flexion binaire au singulier *et* au pluriel. L'indistinction entre singulier et pluriel pour une même unité s'observe en français, notamment pour les unités ayant *x* en finale (par ex. *des ambitieux, furax, vortex*, etc.).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

3.4 Par { eil eille æil

Ex. *il n'y a pas deux personnes **pareilles*** (féminin)
(Blondin, 2017)

→ genre féminin: *nonpareille, vermeille*

→ genre neutre (en expérimentation): *nonparæil, vermæil*

Étymologie: *Pareil* est attesté au XII^e siècle, issu du latin populaire **pariculus* de *par*, «égal» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *eil* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *eille*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [ɛj].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reprend la régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) qui caractérise la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *eil* en *æil* qui peut se prononcer [ɛj]. Pluriel : *paræils*, *nonparæils*, *vermæils*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

3.5 Créat { if ive ix

Ex. *Quoi de plus normal, à l'approche
d'Halloween, de vous faire (re)découvrir
Coffin Rock, une sorcière **créative** (féminin)
(Luna, 2016)*

→ genre féminin : *une active, administrative, affective, craintive, détective, émotive, hyperactive, imaginative, impulsive, inactive, inoffensive, primitive, sportive, vive*

→ genre neutre (en expérimentation): *actix*, *administratix*, *affectix*, *craintix*, *défectix*, *émotix*, *hyperactix*, *imaginatix*, *impulsix*, *inactix*, *inoffensix*, *primitix*, *sportix*, *vix*

Étymologie : du verbe latin *creare*, « créer », *créatif* est attesté au XIV^e siècle puis repris au XIX^e siècle d'après l'anglais *creative* (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *if* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ive*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [i] et une opposition consonantique en [f]/[v] par la transformation de la consonne constrictive sourde [f] en consonne constrictive sonore [v] au féminin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit la régularité vocalique en [i] caractéristique de la flexion binaire par l'adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *if* en *ix* qui peut se prononcer [iks]. La prononciation du *x* en [iks] est rendue possible par son caractère constrictif déjà présent dans les sons [f]/[v] de la flexion binaire. Le pluriel peut se faire en *z* qui peut également se prononcer en [ts] pour la même raison que le *x* : *des créatix/créatiz*, *des actix/actiz*, *des sportix/sportiz*. Notons que les caractères sourd/voisé dans l'alternance *f/v* [f]/[v] se trouve-

rait reproduite par l'alternance *x/z* [ks]/[ts].

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre**

3.6 Civ { il ile ilx

Ex. Une **civile** arrêtée et inculpée par un tribunal militaire (féminin)

(Amnesty International, 2016)

→ genre féminin: *subtile, vile, virile*

→ genre neutre (en expérimentation): *subtilx, vilx, virilx*

Étymologie: de l'adjectif latin *civilis* (masculin) *civilis* (féminin) *civile* (neutre), «état de citoyen» puis «affable, poli», «opposé à l'état militaire» du substantif latin masculin et féminin *civis*, «citoyen/citoyenne» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *il* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ile*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [il].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reprend la régularité phonétique totale en [il] observée dans la flexion binaire et se forme par adjonction à la base du mot d'une autre variation du suffixe *il* en *ilx* qui peut se prononcer [il] avec un *x* muet. Pluriel : *des civilz, subtilz, virilz*. Le *z* ne se prononce pas pour préserver la régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) de la flexion binaire.

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre.**

Remarque : comme pour les mots en *at/ate/ax* qui pourraient voir leurs flexions fusionner en un suffixe commun en *ate* d'après le modèle des noms de gentilés épiciènes (par ex. *Spartiate, Dalmate, Croate*), une fusion de la flexion pour les mots en *il/ile/ilx* pourrait s'envisager d'après le modèle des mots épiciènes en *ile* (par ex. *bibliophile, gracile, vigile, etc.*) : *un/une/an civile*.

3.7 Assass $\left\{ \begin{array}{l} \text{in} \\ \text{ine} \\ \text{aine} \end{array} \right.$

Ex. Une **assassine** et la seconde guerre pour AC III ? (féminin)
(Jeuxvidéos-live, 2009)

Étymologie : attesté en 1560 de l'italien *assassino* lui-même tire de l'arabe *hachcha-chi*, « buveur de hachisch » (Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007).

- Ex. *Pauline Bebe, la **rabbine** par qui le scandale arrive* (féminin)
(Devinat, Libération.fr, 04/05/1995)

Étymologie: *rabain* (masculin) est attesté en 1351, de l'araméen *rabbi*, pluriel *rabbîn* (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

- Ex. **Copaine:** *mélange de copain et copine* (neutre)
(Scali, 2016)

Étymologie: *coppin* est attesté aux XV^e siècle et *copin* en 1708, les deux unités étant analysées comme des formes dénasalisées du mot *compain* («compagnon») en ancien français (CNRS-TLFI, à l'entrée «copain»).

→ genre féminin: *Argentine, benjamine, médecine* (non attesté), *câline, citadine, concubine, copine, coquine, extra-fine, féline, Florentine, gamine, laborantine, maghrébine, marine, Poitevine, radine, rouquine, sanguine, taquine, voisine*

→ genre neutre (en expérimentation): *Argentaine, benjamaine, câlaine, citadaine, concubaine, copaine, coquaine, extra-faine, félaïne, Florentaine, gamaine, médeçaine, laborantaine, maghrébaine, Poitevaine, radaine, rouquaine, sangaine, taquaine, voisaine*

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *in* et la flexion au féminin par adjonction d'une variation de ce suffixe en *ine*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une double opposition : vocalique en [ɛ̃]/[i] et consonantique en []/[n] par prononciation de la consonne nasale *n* [n], muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit l'opposition vocalique qui caractérise la flexion binaire et reprend la consonne nasale observée à la flexion féminine par l'adjonction à la base du mot d'une autre variation du suffixe *in* en *aine* qui peut se prononcer [ɛn]. Pluriel : *des assassaines, des citoyennes, des voisines*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

Remarque : une épécénisation des mots en *aine* pourrait s'envisager, par ex. *un/une/an voisaine*.

Remarque : le masculin *concubin* (XIV^e siècle) est formé à partir du féminin *concubine* (1213) du latin *concupina* «qui couche avec» (Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007).

3.8 Indéc { is
ise
ix

Ex. *Wall Street* **indécise** à l'ouverture (féminin)
(Le Figaro, 2017)

→ genre féminin : *concise, exquise, imprécise, précise, soumise*

→ genre neutre (en expérimentation) : *concix, exquise, indécix, imprécix, précix, soumix*

Étymologie : *Indécis* est attesté dans le milieu du XV^e siècle, du bas latin *indecisus* avec le sens de « non tranché » (Robert 2017, à l'entrée « indécis » : 1311).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *is* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ise*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [i] et une opposition consonantique en []/[z] par la prononciation au féminin de la consonne *s* [s], muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit la régularité vocalique en [i] caractéristique de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une autre variation de ce suffixe *is* en *ix* qui peut se prononcer [iks]. La prononciation du *x* en [iks] est rendue possible par son caractère constrictif déjà présent dans le son [z] de l'unité de genre féminin de la flexion binaire. Le pluriel peut se faire en

z lequel peut également se prononcer en [ts] pour la même raison que le x : *des créatix/créatiz, des actix/actiz, des portix/sportiz*. Mais ces prononciations peuvent obliger à un commentaire épilinguistique et la prononciation muette pour x et z est également possible.

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre.**

3.9 Inscr { it ite ix

Ex. *Moi aussi je me suis **inscrite** au #defivegane*

21jours!

(Paillette Nature, 2017)

Étymologie : *inscrit* est attesté en 1864, du latin *enscribere*, refait d'après *écrire* (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

→ genre féminin : *conscrit, contrite, déconfite, enduite, écrite, inscrite*

→ genre neutre (en expérimentation) : *conscrix, contrix, déconfix, écrix, enduix, inscrix*

Régularité : la flexion au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *it* et la flexion au

féminin par adjonction de sa variation en *ite*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [i] et une opposition consonantique en []/[t] par la prononciation au féminin de la consonne *t* [t], muette au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre reproduit la régularité vocalique en [i] par adjonction à la base du mot d'une autre variation du suffixe *it* en *ix* qui peut se prononcer [i] avec un *x* muet car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre indistincte sur le plan phonétique de même qu'il existe des flexions masculin/féminin indistinctes comme *élu/élue* par exemple. Pluriel: *des inscriz, des conscriz, déconfiz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

Remarque: comme pour l'épicénisation possible des mots en *at/ate/ax* en *ate* d'après le modèle des noms de gentils (par ex. *Spartiate, Dalmate, Croate*), et celle des mots en *il/ile/ilx* en *ile* d'après le modèle des mots épiciens en *ile* (par ex. *bibliophile, gracile, vigile*), les mots en *it/ite/ix* pourraient faire fusionner leur flexion en *ite* d'après le modèle des noms de gentils ou adeptes d'une religion ou doctrine (*Hittite, Tokyoite, Sybarite*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

3.10 Cas particuliers

3.10.1 R { oi eine ial

Étymologie : du substantif latin de genre masculin *rex* (*rei* est attesté en 1080) et du substantif latin de genre féminin *regina* (*reine* attestée en 1080), (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *oi* et la flexion au féminin par adjonction du suffixe *eine*, créant une flexion binaire caractérisée par deux oppositions : vocalique en [wa]/[en] et consonantique en []/[n] et par la présence d'un *i* dans les deux unités.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit l'opposition vocalique par l'adjonction à la base du mot d'une autre variation vocalique en *ial* qui pourrait se prononcer [ial]. Pluriel : *des riauz* (la prononciation de *auz* peut être [o] comme dans *zéro*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

3.10.2 Vi { eux eille al

Ex. *Mais avant de prendre l'avion, laissez une
vieille roublarde de l'aéroportuaire vous dis
penser ses sages conseils* (féminin)
(Vimairretta, 2017)

Étymologie: *vieil* est attesté en 1080, de l'adjectif latin *vetulus* au masculin, *vetula* au féminin, *vetulum*, «vieux» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *eux*, la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *eille*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une double opposition, une opposition vocalique en [ə]/[ɛ] et une opposition consonantique en []/[j] par prononciation de la consonne *ll* [j], absente au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre reproduit la double opposition vocalique et consonantique de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation des suffixes *eux* et *eille* en *al* qui peut se prononcer [al]. À noter que ce mot de genre neutre *vial* privilégierait l'autre régularité constatable qu'est la quantité syllabique des unités de la flexion binaire de l'ordre de une syllabe, par suppression du *e* issu de son étymon latin *vetulus*, *a*, *um*. Pluriel: *des viauz* (la prononciation du suffixe *auz* peut être [o] comme dans *zéro*.)

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

4. Mots en O

4.1 Épicénisation

Un grand nombre de mots dont la dernière ou l'avant-dernière syllabe comprend un *o* et qui se terminent en *e* muet au masculin peuvent ne pas fléchir en genre et sont dits *épicènes*.

→ genre féminin et genre neutre (en expérimentation): *allergologue, anthropologue, agronome, astronome, bénévole, cancérologue, créole, dermatologue, ethnologue, hôte, mariole, même, (productrice/productaire) ostréicole/piscicole/viticole, patriote, philologue, pilote, podologue, porte-parole, pote, prote*⁶¹, *vulcanologue, zélate*

• Ex. *Défilé du 4 avril 2017 : Témoignages et considérations d'une patriote* (féminin)
(Dia, 2017)

Étymologie : *Patriote* est attesté en 1464, du substantif latin de genre féminin *patria*, « patrie, pays natal », du substantif latin de genre masculin *pater*, « père, fondateur » (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

⁶¹ « Contremaître dans un atelier d'imprimerie au plomb. »
(Robert 2017 : 2053)

- Ex. *Qui de mieux qu'une senior pour développer des applications mobiles pour les séniors?* (féminin) (Résidence Médéric Talence, 2017)

Étymologie: *senior* est issu du comparatif latin *senior*, issu de *senex* (identique aux trois genres), «âgé» (Dauzat, Dubois & Mitterrand, 2007).

Régularité: selon Becquer et al., la flexion au genre féminin des mots issus des comparatifs latins est tantôt facultative (*junior*, *major*, *senior*) tantôt se fait par variation en *eure* au radical (*prieure*, *supérieure*), (ibid. 1999: 24). Ce guide ne donne pas la raison de cette double régularité. Peut-être parce que l'usage des mots qui ne fléchissent pas (*junior*, *major*, *senior*) bien qu'issus de comparatifs latins (*juvenis*, *magnus*, *senex*) sont également des emprunts à l'anglais, lesquels se caractérisent, pour beaucoup, par une épïcénisation dans l'usage⁶².

Formation du genre neutre: tout comme les genres masculin et féminin, le genre neutre des mots épïcènes n'altère pas leur morphologie ni au singulier ni au pluriel (ex : *an pilote/des pilotes*, *an porte-parole/des porte-paroles*, *an môme/des mômes*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

⁶² Voir 6.3 Emprunts.

4.2 Espagn $\left\{ \begin{array}{l} ol \\ ole \\ olx \end{array} \right.$

Ex. *L'Espagnole* qui dit être la fille de
Dali ne veut pas de son patrimoine
(féminin)
(Culture Box, 2017)

→ genre féminin : *branquignole, Moghole, Mongole*

→ genre neutre (en expérimentation) : *branquignolx, Mogholx, Mongolx*

Étymologie : attesté au XIV^e siècle *español*, « d'Espagne », de l'adjectif latin masculin *hispanus*, féminin *hispana*, neutre *hispanum* (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *ol* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ole*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [ɔl].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit la régularité phonétique totale observée dans

la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une autre variation du suffixe *ol* en *olx*, qui peut se prononcer [ɔl] avec un *x* muet. Pluriel: *des Espagnolz*, *des branquignolz*, *des Mongolz* (le *z* ne se prononce pas pour préserver la régularité phonétique totale).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

Remarque: parce qu'il est probablement issu d'un nom propre, *guignol* ne fléchit pas.

4.3 Patr { on
one
ox } ou Patr { on
one
onx }

Ex. notamment des abus d'autorité d'une vieille *patronne* aigrie sur son employée naïve (Féminin) (Fibromagique, Paprika et Shamrodia, 2017)

→ genre féminin: *Anglo-saxonne*, *baronne*, *Bretonne*, *bucheronne*, *championne*, *cochonne*, *conne*, *friponne*, *espionne*, *garçonne*, *maigrichonne*, *polissonne*, *poltrone*, *quarteronne*, *ronchonne*, *tatillonne*, *vigneronne*, *Wallonne*

→ genre neutre (en expérimentation): *Anglo-saxox*/
Anglo-saxonx, *barox/bAronx*, *Bretox/Bretonx*,

*bucherox/bucheronx, champiox/championx, cochox/
cochonx, cox/conx, fripox/friponx, espiox/espionx,
garçox/garçonx, maigrichox/maigrichonx, polissox/
polissonx, poltrox/poltronx, quarterox/quarteronx,
ronchox/ronchonx, vignerox/vigneronx, Wallox/
Wallonx*

Étymologie : attesté en 1119 au sens de « saint protecteur », puis au XIV^e siècle au sens de « modèle », d'après le substantif italien de genre masculin *padrone*, « défenseur, protecteur », du latin *pater*, « père » (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *on* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *onne*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée d'une part par une double opposition, une opposition vocalique en [ɔ̃]/[ɔ] et une opposition consonantique en []/[n] par prononciation au féminin de la consonne nasale *n* [n], muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit l'opposition vocalique de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'un autre élément d'opposition vocalique en faisant varier ce suffixe *on/onne* en *ox* qui pourrait se prononcer [o] avec un *x* muet, car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est

pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Le pluriel de ce mot pourrait se faire par transformation du *x* singulier en *z* au pluriel : (*des*) *patroz*, *maigrichoz*, *vigneroz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*). Fléchissement également possible en *patronx* (singulier), *patronz* (pluriel).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

4.4 Bl { ond onde onx

Ex. *Comment vote une blonde ?* (Féminin)
(Fischetti, 2010)

→ genre féminin : *féconde*, *furibonde*, *gironde*, *moribonde*, *nauséabonde*, *profonde*, *pudibonde*, *ronde*, *rubiconde*, *seconde*, *vagabonde*

→ genre neutre (en expérimentation) : *féconx*, *furibonx*, *gironx*, *moribonx*, *nauséabonx*, *profonx*, *pudibonx*, *ronx*, *rubiconx*, *seconx*, *vagabonx*

Étymologie : attesté en 1080, peut-être issu du germanique **blünd* (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *ond* et la flexion au

féminin par adjonction de sa variation en *onde*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée premièrement par une régularité vocalique en [ɔ̃] et une opposition consonantique en []/[d] par prononciation au féminin de la consonne orale *d* [d], muette au masculin, deuxièmement par la consonne *n* présente aux genres binaires.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reprend la régularité vocalique en [ɔ̃] et la consonne *n* présente dans les deux unités de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une autre variation du suffixe *ond* en *onx* qui pourrait se prononcer [ɔ̃] avec un *x* muet, car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comme c'est déjà le cas dans certaines flexion masculin/féminin, *vendu/vendue* par exemple. Pluriel : *blonz, ronx, seconz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

4.5 Adj { oint
ointe
oinx

Ex. : Elle est *adjointe* déléguée à la santé.
(EELV, L. S.-A., 01/01/2017)

→ genre féminin : *conjointe, enjointe, ointe, rejointe*

→ genre neutre (en expérimentation) : *conjoinx, enjoinx, oinx, rejoinx*

Étymologie : du latin *adjungere*, « ajouter », *adjoin* est attesté en 1337 au sens d' « apophyse d'un os » puis avec un sens large au XVII^e siècle (Dauzat, Dubois & Mitterand 2007).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *oint* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ointe*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [wɛ̃] et une opposition consonantique en []/[t] avec la prononciation au féminin de la consonne finale *t* [t] muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reprend la régularité vocalique en [wɛ̃] par adjonction à la base du mot d'une autre variation du suffixe *oint/ointe* en *oinx*, qui peut se prononcer [wɛ̃] avec un *x* muet, car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comme c'est déjà le cas dans certaines flexions masculin/féminin, *député/députée* par exemple. Pluriel : *des adjoinz, oinz, rejoinz* (le *z* ne se prononce pas

pour la même raison que le x).

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre.**

4.6 Pant $\left\{ \begin{array}{l} \text{ois} \\ \text{oise} \\ \text{oix} \end{array} \right.$

Ex. *Superlatifs ou comment ce titre m'a laissée*
pantoise. (Féminin)
(La Fontaine, 2017)

→ genre féminin : *Albigeoise, Béninoise, bourgeoise, Chinoise, Danoise, Finnoise, Galloise, Gauloise, Genevoise, Hongroise Iroquoise, Luxembourgeoise, Montmartroise, narquoise, Niçoise, pantoise, siamoise, sournoise, Suédoise, villageoise, Zairoise*

→ genre neutre (en expérimentation) : *Albigeoix, Béninoix, bourgeoix, Chinoix, Danoix, Finnoix, Galloix, Gauloix, Genevoix, Hongroix, Iroquoix, Luxembourgeoix, Montmartroix, pantoise, narquoix, Niçoix, siamoix, sournoix, Suédoix, villageoix, Zairoix*

Étymologie : du verbe latin populaire **pantasiare*, « avoir des visions », d'où « être suffoqué d'émotion, sans réaction », du grec *φάντασμα*, *phantasma*, « apparition »

(Dauzat, Dubois & Mitterand 2007).

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction du suffixe *ois* à la base du mot, et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *oise*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [wa] et une opposition consonantique en []/[z] par la prononciation au féminin de la consonne *s* en [z], muette au masculin.

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre reprend la régularité vocalique en [wa] caractéristique de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *ois/oise* en *oix*, qui peut se prononcer [wa] avec un *x* muet, car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comme cela existe déjà dans certaines flexions masculin/féminin, *puénil/puénil* par exemple. Pluriel : (*des*) *pantoiz*, *bourgeoiz*, *Iroquoiz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

4.7 F { ort orte orx

Ex. *C'est quoi une forte personnalité?* (féminin)
(Marion, 2009)

→ genre féminin : *morte*

→ genre neutre (en expérimentation) : *morx*

Étymologie : attesté dès 1100 avec ce sens «doué d'une grande force physique», du latin *fortis, is, e*, (cnrtl.fr/definition/fort).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *ort* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *orte* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique et consonantique en [ɔʁ] et une opposition consonantique en []/[t] par la prononciation au féminin de la consonne *t* [t], muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit la régularité vocalique et consonantique en [ɔʁ] de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *ort* en *orx*, qui peut se prononcer

[ɔʁ] avec un *x* muet car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comme c'est déjà le cas dans certaines flexions masculin/féminin, *professeur/professeure* par exemple. Pluriel: *forz, morz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

4.8 Chemin { ot ote ox

Ex. *SNCF*: une **cheminote** tente de se suicider sur son lieu de travail. (Féminin)

(Le Figaro, 2017)

→ genre féminin: (*une*) *bigote, camelote, chypriote, dévotte, griotte*⁶³, *matelote, traminot*⁶⁴, *Huguenotte, hottentote, idiotte, parigote, petiote, rigolote, sottte*

→ genre neutre (en expérimentation): *bigox, camelox, Chypriox, dévox, griox, matelox, traminox, Huguenox, hottentox, idiox, parigox, petiox, rigolox, sox*

⁶³ «Membre de la caste de poètes musiciens, dépositaires de la tradition orale» (Robert 2017: 1190)

⁶⁴ Employée de tramway.

Étymologie : *cheminot* est attesté en 1872, du latin populaire et du gaulois *camminus*. Il a d’abord le sens de « vagabond », puis par extension il prend le sens de « manœuvre se déplaçant au gré des chantiers », enfin « manœuvre attaché aux chemins de fer » (Dauzat, Dubois & Mitterand 2007).

Régularité : l’unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *ot* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ote*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée premièrement par une double opposition, vocalique en [o]/[ɔ] et consonantique en []/[t] par la prononciation au féminin de la consonne finale *t* [t] muette au masculin, deuxièmement par la voyelle *o* en finale, présente aux deux flexions.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reprend la voyelle *o* présente aux deux flexions par adjonction à la base du mot d’une variation du suffixe *ot/ote* ou *ot/otte* en *ox* qui peut se prononcer [o] avec un *x* muet, car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n’est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l’interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comparable à la flexion masculin/féminin phonétiquement indistincte de *ingénieur/ingénieure*, par exemple. Pluriel : (*des*) *cheminoz, mateloz, rigoloz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

4.9 F { ou olle ol

Ex. *Rencontre au château des militantes trans genres «Ni folles ni en cage»* (féminin)
(Presse Océan, 2014)

→ genre féminin: *molle*

→ genre neutre (en expérimentation): *mol*

Étymologie: *fou* et *folle* sont issus du substantif latin de genre masculin *follis*, « sac, outre gonflée d'air, grosse balle qui sert dans les jeux » et par extension métaphorique à cause du sens « qui va en tous sens » selon Dauzat, Dubois & Mitterand (2007) ou à cause du sens « gonflé d'air, de vide » (Robert 2017: 1083). L'ancien français était *fol* au masculin, *fole* au féminin au cas sujet. Puis la flexion au masculin a évolué en *fou* après vocalisation de la consonne [l] vers le X^e siècle, le son [ɔl] devenant [ou] avant de devenir [u].

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *ou* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *olle*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée premièrement, par une double opposition, une opposition vocalique en [u]/[ɔ] et une oppo-

sition consonantique en []/[l] par prononciation au féminin de la consonne *l* [l], absente au masculin, deuxièmement par la présence de la voyelle *o* dans la dernière syllabe des deux unités binaires.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reprend la voyelle *o* commune aux deux unités binaires par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *ou* en *ol* qui peut se prononcer [ɔl]. Pluriel : *(des) fols, mols*.

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre**.

4.10 Mab { oul oule oulx

Ex. «*la reine des **Maboules***». Un surnom affectueux donné à cette spécialiste du *kokedama* (féminin) (G.A, 2017)

→ genre féminin : *saoule, soûle*

→ genre neutre (en expérimentation) : *saoulx, soûlx*

Étymologie : emprunt de l'arabe *mahbūl*, « fou, sot, stupide » (CNRS-TLFi, entrée « maboul »).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonc-

tion à la base du mot du suffixe *oul* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *oule*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [ul].

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre reproduit la régularité phonétique totale caractéristique de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *oul* en *oulx*, qui peut se prononcer [ul] avec un *x* muet car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Pluriel : *des maboulz, saoulz, soûlz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

4.11 S { ourd ourde ourx

Ex. « À quoi ressemble la vie quotidienne d'une personne **sourde**? » (féminin)
(Roudier-Valaud, 2017)

→ genre féminin : *balourde, gourde, lourde*

→ genre neutre (en expérimentation) : *balourx, gourx, lourx*

Étymologie : du latin *surdus*, *a, um* «qui n'entend pas les sons». Attesté en 1050 *surz* «qui n'entend pas, par défaut de l'ouïe» (CNRTL ORTOLANG).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *ourd* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ourde* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [u] et une opposition consonantique en []/[ʁ] par la prononciation au féminin de la consonne *r* [ʁ], muette au masculin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit la régularité vocalique en [u] de la flexion binaire et reprend la consonne *r* [ʁ] présente aux deux unités par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *ourd* en *ourx*, qui peut se prononcer [uʁ] avec un *x* muet car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comme c'est déjà le cas dans certaines flexions masculin/féminin, *venu/venue* par exemple. Pluriel : (des) *sourz*, *balourz*, *lourz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*).

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre.**

4.12 D { oux ouce ouz

Ex. « *Une femme (pas si) **douce*** » (féminin)
(Arte, 2017)

→ genre féminin : *rousse*

→ genre neutre (en expérimentation) : *rouz*

Étymologie : du latin *dulcis* (masculin), *dulcis* (féminin), *dulce* (neutre), « qui n’entend pas les sons ». Attesté en 1100 : *dulce*, *dulz* (cnrtl.fr/definition/doux).

Régularité : l’unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *oux* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ouce* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [u] et une opposition consonantique en []/[s] par la prononciation de la consonne *x* présente au masculin en [s] au féminin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre reproduit la régularité vocalique en [u] de la flexion binaire et reprend la consonne constrictive alvéolaire sourde [s] présente dans le *x* au masculin et qui se prononce au féminin par adjonction à la base du mot d’une variation du suffixe

ouc/ouce en *ouz* avec un *z* qui peut se prononcer [ts]. Le *x* est évité pour ne pas créer d'homographie avec le masculin *doux*. Le pluriel peut être identique au singulier comme c'est déjà le cas en français pour des pluriels qui se terminent en *z* : un gaz/des gaz, un nez/des nez. Pluriel : *douz, rouz*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

4.13 Cas particulier

Hér $\left\{ \begin{array}{l} \text{os} \\ \text{oïne} \\ \text{oal} \end{array} \right.$ ou Hér $\left\{ \begin{array}{l} \text{os} \\ \text{oïne} \\ \text{ox} \end{array} \right.$

Ex. « *Louis(e)* » et son *héroïne* trans, applaudies par les audiences et les internautes (féminin)
(Têtu, 2017)

Étymologie : Du substantif latin de genre masculin *heros* (du grec *hêrôs*), et du substantif latin de genre féminin *heroine* (du grec *hêrôinê*) ayant pour sens « demi-divinité », « personne de grande valeur élevée à ce rang ». *Héros* est attesté en 1370 au sens de « demi-dieu ». *Héroïne* est attesté en 1554 au sens de « personnage principal dans une œuvre littéraire » (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007 et CNRS ATILF, « héros, héroïne »).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot d'un suffixe *os* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *oine* ce qui crée une flexion binaire caractérisée premièrement, par une régularité vocalique en [o] avec présence de la voyelle *o* en dernière syllabe pour le masculin et en avant-dernière syllabe pour le féminin et une opposition vocalique en [o]/[oi] dans la dernière syllabe des deux unités, deuxièmement par une opposition consonantique en []/[n] dans la dernière syllabe des deux unités, avec une consonne *s* [s] muette au masculin et une consonne nasale *n* [n] présente et prononcée au féminin.

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre se forme

- soit en reprenant la régularité vocalique en [o] de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *os* en *ox*, qui peut se prononcer [o] avec un *x* muet car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement indistincte, comme cela existe déjà dans certaines flexions masculin/féminin, *puéril/puérule* par exemple. Pluriel : *des hérauz* (le *z* ne se prononce pas pour la même raison que le *x*) ;

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre. 2.2 Morphèmes *x* et *z*.**

- soit s'appuie sur la double opposition vocalique et consonantique en [o]/[oi] et []/[n] caractéristique de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une autre opposition vocalique et consonantique en *oal* qui peut se prononcer [oal]. Pluriel : *des hérauz* (la prononciation de ce suffixe *auz* peut être [o] comme dans *zéro*).

→ voir **Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.**

5. Mots en U

5.1 Épicénisation

Un grand nombre de mots dont la dernière ou l'avant-dernière syllabe comprend un *u* et qui se terminent en *e* au masculin peuvent ne pas fléchir en genre et sont dits *épicènes*.

→ genre féminin et genre neutre (en expérimentation): *adulte, démiurge, dramaturge, émule, funambule, hercule, incrédule, inculte, jurisconsulte, maboule, minuscule, thaumaturge*

Ex. *Vingt ans plus tard, Jane est devenue une dramaturge reconnue* (féminin)
(Ce soir TV, 2017)

Étymologie: du grec *dramatourgos*, de *drâma*, de *drân*, «agir». *Dramaturge* est attesté en 1773 (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Formation du genre neutre: tout comme les genres masculin et féminin, le genre neutre des mots épïcènes n'altère pas leur morphologie ni au singulier ni au pluriel (ex : *an adulte/des adultes, an émule/des émules, an inculte/des incultes*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

5.2 Él { u ue ux

Ex. *Tous en scène, élues, militant-es, nous pouvons accomplir des petits miracles.* (Féminin)
(EELV, I., 28/01/2017)

→ genre féminin: *aiguë, attendue, barbue, battue, connue, déçue, dissolue, entendue, farfelue, fêrue, fondue, incongrue, indue, issue, mordue, nue, pansue, parcourue, pondue, têtue, tordue, trapue, vaincue, velue, venue, vêtue, voulue, vue, vendue*

→ genre neutre (en expérimentation): *aigux, attendux, barbux, battux, connux, déçux, dissolux, entendux, farfelux, fêrux, fondux, incongrux, issux, mordux, nux, pansux, parcourux, pondux, têtux, tordux, trapux, vaincux, velux, venux, vêtux, voulux, vux, vendux*

Étymologie: du participe passé latin *electus* (masculin), *electa* (féminin), *electum* (neutre) «choisi comme étant le meilleur» puis «objet d'un choix par voie de suffrage», du verbe en latin vulgaire *exlegere*, réfection de *eligere* «choisir» d'après *legere* «lire», c'est-à-dire «choisir par la vue les mots écrits». *Esleu* est attesté chez Chrétien de Troyes en 1176 (cnrtl.fr/ortolang/ à l'entrée «élire»; atilf.fr à l'entrée «élu»; Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *u* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *ue* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [y].

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre reproduit la régularité totale (vocalique et consonantique) observée dans la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *u* en *ux* qui peut se prononcer [y] avec un *x* muet. Pluriel: *des éluz, vouluz, vêtuz* (le *z* ne se prononce pas pour reproduire la régularité phonétique totale).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

5.3 Chac { un une an

Ex. Respectant **chacan** dans sa différence,
nous luttons pour la liberté de touz. (Neutre)
(Vincent-Viktoria, 2018)

→ genre féminin : *aucune, brune, commune, importune, inopportune, opportune, quelqu'une, une*

→ genre neutre (en expérimentation) : *aucan, bran, comman, importan, inopportun, opportan, quelqu'an, an*

Étymologie : attesté en 1050 sous la forme adjectivale *casune* au féminin singulier, en 1100 sous la forme pronominale *casuns* au masculin singulier, issu du latin vulgaire *casúnium*, emprunt au grec *κατα* exprimant une notion de temps, avec idée de distribution : *κατενιαυτου* «chaque année», qui est représenté par l'ancien français *cad-hun* (cnrtl.fr/definition/chacun).

Régularité : l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *un* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *une* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une opposition vocale en [oẽ]/[y] et consonantique en []/[n].

Formation du genre neutre : la flexion au genre neutre s'appuie sur l'opposition vocalique observée dans la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'un autre élément différentiel soit la voyelle nasale [ã] et le graphème complexe *anx*. Pluriel : *brans, inoportans, quelques-ans*.

→ voir Chapitre XI. Genre neutre. 2.4 Système al.

5.4 Cas particuliers

5.4.1 Cad $\left\{ \begin{array}{l} \text{uc} \\ \text{uque} \\ \text{ux} \end{array} \right.$

Ex. *aucun homme n'aura le plaisir d'épouser une femme **caduque** et sans fertilité (féminin)*
(Touré, 2017)

Étymologie : de l'adjectif latin de genre masculin *caducus*, féminin *caduca*, neutre *caducum*, du verbe *cadere* « tomber » (cnrtl.fr/ortolang/caduc).

Régularité : l'unité au masculin se fait par adjonction à la base du mot du suffixe *uc* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *uque* ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité phonétique totale (vocalique et consonantique) en [yk].

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre reproduit la régularité totale (vocalique et consonantique) observée dans la flexion binaire par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *uc/uque* en *ux* qui peut se prononcer [yk]. Pluriel : *cadux*. Notons que le singulier peut être identique au pluriel afin de privilégier cette régularité phonétique totale qui s'observe dans la flexion binaire au singulier et au pluriel. L'indistinction entre singulier et pluriel pour une même unité s'observe en français, notamment pour les unités ayant x en finale (par ex. *des ambitieux, des croix, des phénix*).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

5.4.2 D { **uc** **uchesse** **ux**

Ex. *Le duc et la **duchesse** de Vendôme ont assisté à la clôture du pèlerinage de Chartres* (féminin)
(La Couronne, 2017)

→ genre féminin : *archi-duchesse, grande-duchesse*

→ genre neutre (en expérimentation) : *archi-dux, grand-dux*

Étymologie : notons que *duché* a d’abord été féminin, *duchiet*, attesté en 1210, également sous la forme *ducheé*, puis masculin, *ducet*, attesté en 1310 (CNRS-TLFI à l’entrée « duché » ; cnrtl/ortolang aux entrées « duc, duché » ; Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité : l’unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *uc* et la flexion au féminin par adjonction de sa variation en *uchesse* ce qui crée une flexion binaire caractérisée premièrement par une double opposition, vocalique en [y]/[ɛ] et consonantique en [k]/[s], deuxièmement par la présence de la voyelle *u* présent au masculin en dernière syllabe, au féminin en avant-dernière syllabe et de la consonne *c*, qui se prononce [k] au masculin, [ʃ] au féminin.

Formation du genre neutre : le genre neutre reprend la voyelle *u* et le son [k] de la consonne *c* présente aux deux unités de la flexion binaire par adjonction à la base du mot d’une variation du suffixe *uc/ucque* en *ux* qui peut se prononcer [yk] ou [yks]. Pluriel : *des dux, archi-dux, grands-dux*. Notons que le singulier peut être identique au pluriel afin de privilégier la présence du son [yk] ou [yks]. L’indistinction entre singulier et pluriel pour une même unité s’observe en français, notamment pour les unités ayant *x* en finale (par ex. *un/des ambitieux, croix, phénix*).

→ voir chapitre XI. Genre neutre.

5.4.3 Substit

ut
ute
ux

Ex. *Substitue* du procureur de la République :
Mme Alice GARDAIR (féminin)
(LEGIFRANCE, 2017)

Étymologie: du participe passé latin *substitutus* (masculin), *substituta* (féminin), *substitutum* (neutre), «personne mise à la place d'une autre», du verbe *substituer* «placer sous, remplacer». *Substitut* est attesté en 1332 (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007).

Régularité: l'unité au masculin se forme par adjonction à la base du mot du suffixe *ut* et la flexion au féminin de sa variation en *ute*, ce qui crée une flexion binaire caractérisée par une régularité vocalique en [y] et une opposition consonantique en []/[t].

Formation du genre neutre: la flexion au genre neutre reprend la régularité vocalique en [y] aux deux flexions par adjonction à la base du mot d'une variation du suffixe *ut* en *ux* qui peut se prononcer [y] avec un *x* muet, car la prononciation de cette consonne *x* en syllabe finale (rare en français) n'est pas validée par notre expérimentation (rupture systématique de l'interaction verbale). Cette flexion au genre

neutre crée une flexion masculin/neutre phonétiquement comme cela existe déjà dans certaines flexions masculin/féminin, *vaincu/vaincue*, par exemple. Pluriel : *des substituz* (le z ne se prononce pas pour la même raison que le x).

→ voir Chapitre XI. Genre neutre.

6. Cas particuliers

6.1 Abréviations

Toutes les abréviations peuvent être épiciènes.

Ex. *Journal (pas intime) d'une **expat'** stagiaire*

(féminin)

(P., 2017)

Ex. *Je me demande quand est-ce qu'on aura des*

***gynécOs** compétentEs et respectueusEs...* (féminin)

(Well Well Well 2016 : 128)

Ex. *On est tellement peu nombreuses que les gens*

ont le réflexe de me prendre pour une RH plus que

*pour une **tech*** (féminin)

(Boccarra, 2017)

6.2 Acronymes

Tous les acronymes peuvent être épiciènes.

***A.M.-P.** (Aide Médico-Psychologique)*

A.S. (Assistante Sociale/Assistanx Socialx)
C.R.S. (Compagnie Républicaine de Sécurité)
D.J. (Disc-Jockey)
O.S. (Ouvrière Spécialisée/Ouvriæx spécialisæ)
P.P. (Professeure Principale, Professeurs Principaux)
R.H. (responsable Ressources Humaines)

6.3 Emprunts

Tous les emprunts aux langues étrangères peuvent être épiciènes.

→ genre féminin et genre neutre (en expérimentation): *community manager, clown, dealer, designer, digital storyteller, game designer, gourou, harki, hot-liner, impresario, jockey, loser, manager, performer, punk, supporter, rapper, web designer, webmaster*

Néanmoins de nombreuses exceptions sont attestées :

- Ex. *Annie Kenney, l'une des **leaddeuses** du mouvement (féminin)*
(Well Well Well 2015 : 88)
- Ex. *Casey, de son vrai nom Cathy Palenne, née en 1976 à Rouen, est une **rappeuse** française (féminin)*
(Wikipedia, « Casey, rappeuse »)

- Ex. *Contacter la **webmestresse** (féminin)*
(Tout là-haut.org/spip.php/contact)

6.4 Titres

- Ex. *Le «**Mx**» (prononcé mixe) est de plus en plus utilisé pour éviter d'attribuer un genre à une personne qu'on ne connaît pas.*
(Si, 2017)

À noter que l'English Oxford Dictionary a intégré le mot en 2015. Il situe sa création dans les années 70 sur le modèle de *Mr.*, *Mrs.*, *Miss*, *Ms*, à partir de *M + x* symbole de l'inconnue.

« Titre placé devant le nom de famille ou le nom entier par les personnes qui souhaitent éviter de spécifier leur genre ou par les personnes qui préfèrent ne pas s'identifier comme de genre masculin ou féminin. »

*« La banque prévoit d'utiliser le titre «**Mx**» comme alternative pour les personnes qui ne pensent pas correspondre, pour des raisons d'indétermination de genre, à *M.*, *Mme.*, *Melle.* ou *Mmle.* » (Site en.oxforddictionaries.com/definition/mx, traduction libre)*

- Ex. ***Confræur**: mélange de confrère et consœur*
(Scali, 2016)

Étymologie : *confrérie* est formé de *cum* latin « avec, en compagnie de » et de *fratria* latin, peut-être issu du grec *φρατρία*, *phratría*, *confratria* étant une « association de laïcs dans l’objectif de servir une mission charitable ; « confrérie » est attesté en 119, *confrère* en 1260, *consuer* « consoeur » en 1342 (cnrtl/définition/confrérie).

Remarque : *condelphe* peut constituer une alternative intéressante à *confroeur* dans la mesure où sa racine grecque commune *adelph*, de *ἀδελφός*, *adelphos*, « frère », *ἀδελφή*, *adelphè*, « sœur », contrairement à la racine binaire de *confroeur* (du latin *frater* et *soror*) permet la formation d’un mot de genre neutre qui n’est pas construit à partir de racines binaires. Cet intérêt vaudrait dans une perspective onomasiologique qui considèrerait avant tout que le genre neutre n’est ni du masculin, ni du féminin, comme l’indique son étymologie latine *neuter* (masculin), *neutra* (féminin), *neutrum* (neutre), « ni l’an ni l’autre ».

6.5 Famille

Les substantifs désignant les membres de la famille se partagent entre genres masculin et féminin : *père/mère*, *mari/femme*, *frère/soeur*, *neveu/nièce*, *oncle/tante*, *parrain/marraine*, *cousin/cousine*, etc. Cependant, de nouveaux mots apparaissent dans les usages, qui ne relèvent ni du masculin ni du féminin mais du genre neutre selon notre théorie,

puisque celui-ci est la catégorie grammaticale servant à désigner des référents non binaires en plus de ceux en structure impersonnelle, genres, de genre commun ou inconnu.

- Ex. *J'ai trois **adelphes** : deux frères et une sœur.*
(Neutre)
(wiktionaire 2017, «adelphe»)

Étymologie : *frère* est issu du latin *frater*, *sœur* du latin *soror*.

- Ex. ***Mapa*** (neutre)
(UESG, 2016)

Étymologie : *père* est issu du latin *pater*, *mère* du latin *mater*.

- Ex. ***Mapans**⁶⁵ et **pamans** et **tancle Jin**,
an cousan, **an grand-mepère**, **an parent**,
*petitz gosses mioches et grands **fræurs** ;*
als sont touz autour du lit et lu consolent (Neutres)
(Johansson, Lundqvist, Svensson, 2012, traduction
2017 de Julia Lindholm⁶⁶ 2017)*

⁶⁵ Les noms de membres de la famille sont également des néologismes composés des genres binaires dans la version originale.

⁶⁶ Traduction non publiée et réalisée à notre demande.

Étymologie: *oncle* est issu du latin *avunculus* «oncle maternel» de *avus* «aïeul», *tante* de l'alteration enfantine *ante*, du possessif latin *ta* + *amita*, «tante du côté du père» (Dauzat, Dubois & Mitterand, 2007 et cnrtl/definition/tante).

- Ex. **Copaine:** *mélange de copain et copine* (neutre) (Scali, 2016)

Étymologie: *coppin* est attesté au XV^e siècle et *copin* en 1708, les deux unités étant analysées comme des formes dénasalisées du mot *compain* («compagnon») en ancien français (CNRS-TLFI, «copain»).

III. Hyperonymisation

Le français inclusif se caractérise par plusieurs processus langagiers qui ont pour objectif de supprimer l'hyperonymie (ou caractère générique) des mots qui peuvent fléchir à plusieurs genres mais qui sont employés au masculin en emploi générique. Pour continuer à désigner un ensemble de personnes de plusieurs genres, le locuteur du français inclusif emploie un synonyme de ces derniers mots et lui attribue cette hyperonymie si ce synonyme ne l'a pas déjà. L'hyperonymie peut donc s'accompagner de recatégorisation sémantique.

Nous nommons donc «hyperonymisation de genre» **le processus langagier qui consiste à préférer un mot (ou syntagme) qui ne peut être fléchi qu'à un seul genre à un mot (ou syntagme) qui peut être fléchi à plusieurs genres et utilisé au masculin générique pour désigner un groupe de personnes de plusieurs genres, et si besoin, à attribuer la propriété d'hyperonymie de genre à ce nouveau mot (ou syntagme) si celui-ci ne la possède pas déjà.**

Pour reconnaître un mot hyperonyme (ou générique) de son mot hyponyme (inclus dans ce sur-ensemble qu'est l'hyperonyme), nous pouvons appliquer la procédure logique suivante :

« L'identification d'un hyperonyme et d'un hyponyme peut être réalisée par une procédure logique très simple (...): être A [hyponyme, ex. *un basset*], c'est être B [hyperonyme, ex. *un chien*], mais être B, ce n'est pas forcément être A. » (Neveu 2004: 51)

La relation d'un hyponyme à son hyperonyme est donc de l'ordre de l'inclusion stricte. Cette relation mathématique dite de « l'inclusion stricte » et symbolisée par le signe \subset désigne une relation d'ordre entre ensembles selon laquelle l'hyponyme est un ensemble inclus dans l'hyperonyme, son sur-ensemble, sans être égal à lui.

• **Exemple 1.** *Le premier tour de l'élection présidentielle 2017 est une élection primaire opposant toutes les **Candidatures** politiques (...)
La Candidature qui rassemble le plus au premier tour aura gagné le premier tour et le second (féminin)
(EELV, D.N., 22/02/2017)*

candidats \subset la candidature

Cette formule signifie que l'ensemble désigné par le

mot *candidats* est inclus dans l'ensemble désigné par le mot *candidature*, mais n'est pas égal à lui.

Ici, *candidature* perd son sens initial : le mot ne désigne plus l'état d'une personne candidate, ni l'action qui consiste à poser ou annoncer sa participation à une élection, mais l'ensemble des personnes candidates, tous genres confondus. Il acquiert la propriété sémantique d'hyponymie de genre. Selon la locutaire D.N., un *candidat* (hyponyme) peut être représenté par *une candidature* (hyperonyme) qui acquiert la capacité sémantique d'agentivité, mais une *candidature* (avec son sens générique représentant la multiplicité de genres) ne peut être uniquement représentée par *un candidat*.

- **Exemple 2.** Dans cet ouvrage de 1973, elles étudient les discours du **pouvoir médical** (masculin) (Well Well Well 2016 : 125)

Les médecins \subset *le pouvoir médical*

Cette formule signifie que l'ensemble désigné par le mot *médecins* est inclus dans l'ensemble désigné par le syntagme nominal *pouvoir médical*, mais n'est pas égal à lui.

Le pouvoir médical désigne par métonymie les personnes exerçant la médecine. Cet exemple illustre le cas d'hyponymisation selon lequel le mot hyperonyme choisi

possède déjà la propriété d'hyponymie de genre dans son sens initial: «Organes, personnes dans lesquels s'incarne le pouvoir.» (Robert 2017, entrée «pouvoir»: 1992). Des médecins peuvent représenter le pouvoir médical, mais le *pouvoir médical* ne représente pas uniquement des *médecins* hommes.

Notons que le *pouvoir médical* implique une recatégorisation sémantique (au sens où les médecins sont considérés sous un angle très spécifique, celui de leur pouvoir). Le *corps médical* ne comporterait pas cette recatégorisation.

- **Exemple 3.** *les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches* (féminin)
(MDPH/Accueil)

Des handicapés \subset *des personnes handicapées*

Cette formule signifie que l'ensemble désigné par le mot *handicapés* est inclus dans l'ensemble désigné par le syntagme nominal *personnes handicapées*, mais n'est pas égal à lui.

Cet exemple, où le syntagme *personnes handicapées* est choisi de préférence au mot *handicapés* illustre

également le cas d'hyperonymisation dans lequel le mot hyperonyme choisi possède déjà la propriété d'hyperonymie de genre: «Être humain, en particulier lorsqu'on ne peut ou ne veut préciser l'âge, le sexe, (...) l'apparence, (...) etc.» (Robert 2017, «personne»: 1870). Un *handicapé* est une *personne handicapée* mais une *personne handicapée* n'est pas forcément un *handicapé*.

- **Exemple 4.** *un coup de com pour rassurer l'électorat ne fait jamais de mal* (masculin) (Belkaid, 2017)

Les électeurs \subset *l'électorat*

Cette formule signifie que l'ensemble désigné par le mot *électeurs* est inclus dans l'ensemble désigné par le mot *électorat*, mais n'est pas égal à lui.

Même remarque que ci-dessus: *électorat* possède déjà la propriété hyperonymique: «Ensemble des électeurs» (Robert 2017, entrée «électorat»: 832). L'*électorat* peut représenter des *électeurs*, mais des *électeurs* ne représentent pas tout l'*électorat*.

- **Exemple 5.** *C'est cela l'écriture inclusive: donner une égale visibilité aux femmes qu'aux hommes à l'écrit comme à l'oral. Vous n'excluez*

*pas la moitié de votre auditoire ou de votre
clientèle.* (Féminin)
(Aurélié, 2017)

Vos clients \subset votre clientèle

Cette formule signifie que l'ensemble désigné par le mot *clients* est inclus dans l'ensemble désigné par le mot *clientèle*, mais n'est pas égal à lui.

Même remarque que ci-dessus: *clientèle* est déjà l'hyponyme de *clients* (hyponyme): «Ensemble des acheteurs» (Robert 2017, «clientèle»: 451). Une *clientèle* peut représenter des *acheteurs*, mais des *acheteurs* ne représentent pas l'ensemble d'une *clientèle*.

• **Exemple 6.** *nous préférons désormais (...) des mots « englobants » (le corps professoral, le peuple, le public)* (masculin)
(Slate, 2017)

Les professeurs \subset le corps professoral

Les citoyens \subset le peuple

Les lecteurs \subset le public

Cette formule signifie que les ensembles désignés par les mots *professeurs*, *citoyens* et *lecteurs* sont respective-

ment inclus dans les ensembles désignés par les mots *corps professoral*, *peuple* et *public*, mais ne sont pas égaux à eux.

Les professeurs \subset *le corps professoral*

Les hommes \subset *le peuple*

Les spectateurs \subset *le public*

Ici aussi, les mots choisis *corps professoral*, *peuple*, *public* sont hyperonymes de *professeurs*, *citoyens*, *lecteurs* qui ne peuvent désigner l'ensemble des personnes qui enseignent, qui sont soumises à une même loi, que touchent un média. Al n'y a pas recatégorisation sémantique puisque les hyperonymes choisis ont une définition qui correspond à l'ensemble désigné par les mots au masculin en emploi générique: *corps professoral* désigne l'ensemble des *professeurs*, *peuple* désigne l'ensemble des *citoyens* (Robert 2017, «peuple»: 1880), *public* l'ensemble des personnes touchées par un ouvrage de l'art ou un média, donc peut désigner l'ensemble des *lecteurs* (Robert 2017 «public»: 2066).

Préférer un mot hyperonyme (ou générique) qui ne fléchit pas en genre à un mot hyponyme (ou spécifique) qui fléchit en genre n'implique pas l'évitement systématique du genre masculin mais uniquement son emploi générique. Ainsi, les mots choisis pour remplacer les mots de genre masculin en emploi générique sont parfois eux-mêmes de genre masculin: *le pouvoir*, *l'électorat*, *le peuple*, *le public*.

Remarque : l'hyperonymisation s'accompagne parfois de recatégorisation sémantique en cherchant un synonyme collectif pour remplacer un mot au masculin en emploi générique, par ex. *le pouvoir médical* ne désigne pas exactement la même chose que *le corps médical*. La difficulté de ce procédé du français inclusif est de trouver «le bon remplaçant» ou l'hyperonyme le plus juste, correspondant à «l'ensemble sans distinction de genre» des personnes désignées par le mot au masculin en emploi générique.

Comment savoir si ces choix langagiers relèvent bien du français inclusif, c'est-à-dire s'ils relèvent de la variation diaéthique, *conscience de genre, d'identité, d'égalité, de la performativité de la langue*, ou s'ils relèvent simplement de la variation diaphasique pour éviter, par exemple, une répétition?

Dans tous les exemples cités, la situation d'énonciation permet de les identifier comme tels :

- exemple 1 : notre lecture du corpus EELV a mis en lumière le féminisme du locuteur D.N., qui choisit soigneusement ses mots pour inclure les femmes dans son discours. Son choix de *candidature* de préférence à *candidat* correspond parfaitement à sa conscience de genre, d'identité, d'égalité et de performativité de la langue ;

- exemple 2 : le magazine lesbien Well Well Well est éminemment concerné par les questions d'inclusivité étant donné la problématique que le genre pose à l'expression journalistique (qui se doit d'être neutre) et étant donné le double champ sémantique de son discours : femme et saphisme. Dès le numéro deux du magazine, la rédaction affiche dans un *Petit précis de grammaire égalitaire* sa volonté de traitement inclusif des genres (Well Well Well 2015 : 107). Son choix d'éviter *les médecins* pour le remplacer par *le pouvoir médical* nous semble délibéré ;

- exemple 3 : l'une des caractéristiques du français étant l'économie linguistique (Martinet, 1955), soit la qualité dite de « fonctionnalité » selon laquelle l'usage privilégie les énoncés courts aux énoncés longs (hors variabilité diaphasique), nous pouvons donc supposer que le choix de privilégier l'inclusivité (*les personnes handicapées*) à la fonctionnalité (*les handicapés*) relève de la variation diaéthique, et que cette préférence applique là encore une conduite raisonnée, soit une politique inclusive au moyen du discours ;

- exemple 4 : dans son article « Ce que nous dit le débat sur l'écriture inclusive », le locuteur défend une position pro français inclusif et s'efforce d'appliquer ses différents processus langagiers. Dans ce cadre, c'est sa préférence pour *les électeurs* à *l'électorat* qui eût été étonnante ;

- exemple 5 : dans cet article du site *Ecrire pour le web*, la rédactrice explique aux internautes les avantages du français inclusif. Face au choix qui s'est imposé à elle – *vos clients vs votre clientèle* – un seul s'imposait pour servir son propos par la cohérence d'une application de sa thèse. En effet, il suffit d'imaginer la proposition inverse pour en imaginer l'effet contre-productif dans un discours défendant le français inclusif : *C'est cela l'écriture inclusive : donner une égale visibilité aux femmes qu'aux hommes à l'écrit comme à l'oral. Vous n'excluez pas la moitié de votre auditoire ou de vos clients ;*

- exemple 6 : le site d'information généraliste Slate.fr annonce dans cet article sa décision d'utiliser l'accord de proximité⁶⁷, et en profite pour énoncer cette autre ressource du français inclusif qu'est la préférence donnée à des mots « englobants » plutôt qu'à des mots de genre masculin en emploi générique. Là encore, la situation d'énonciation permet d'identifier la variation diaéthique ou conscience de genre qui a présidé au choix des mots.

Mais le français inclusif n'est pas voué à n'apparaître que dans des situations d'énonciation militantes. Pour l'instant, en tant que phénomène émergent, il apparaît principalement dans des discours idéologiques qui reprennent

⁶⁷ Voir Chapitre VIII. Accord 3. Accord de proximité.

les sujets qui l'ont vu naître ou le concernent. Ces situations d'énonciation permettent donc de l'identifier clairement. Mais il apparaît déjà hors de ces contextes.

Epicènes vs hyperonymes

Parce que leur morphologie n'est jamais affectée par le genre, les mots épiciens (qui peuvent prendre tous les genres, par exemple *un/une/an membre, élève, spécialiste*) présentent une capacité inclusive supérieure aux mots pouvant fléchir en plusieurs genres et fléchis au masculin en emploi générique, par exemple *un citoyen, un Français, un humain, un particulier, un étudiant*, car pour être inclusifs, ces mots ont besoin de subir un traitement particulier (par ex. un fléchissement au genre neutre ou une double flexion).

*Ex. L'emploi de termes épiciens comme **membre** (...) élève c'est-à-dire de termes non marqués du point de vue du genre grammatical, fait aussi partie des grands principes de l'écriture inclusive.*
(Collège doctoral, 2017)

Mais ces mots épiciens présentent une difficulté syntaxique que ne présentent pas les mots qui ne possèdent qu'un seul genre, par exemple *personne, individu, être*, car, même hyperonymisés, ces mots épiciens peuvent être amenés à déterminer le genre d'autres mots.

Ex. **Tous nos membres sont invités.**

Ex. *À partir de quinze minutes de retard, plus aucun élève n'aura accès à la salle d'examen.*

vs

Ex. **Toutes les personnes sont invitées.**

Ex. *À partir de quinze minutes de retard, plus aucun individu n'aura accès à la salle d'examen.*

La double flexion totale ou partielle⁶⁸, si elle résout le problème, présente un problème d'économie linguistique en ce qu'elle ajoute des signes de ponctuation là où le masculin en emploi générique n'en a pas besoin :

Ex. **Tout.e.s nos membres sont invité.e.s.**

Ex. *À partir de quinze minutes de retard, plus aucun.e élève n'aura accès à la salle d'examen.*

vs

Ex. **Tous nos adhérents sont invités.**

Ex. *À partir de quinze minutes de retard, plus aucun étudiant n'aura accès à la salle d'examen.*

En résumé, les mots épiciènes (par ex. *élève, membre, spécialiste*) n'ont pas besoin de subir un fléchisse-

⁶⁸ Voir Chapitre V et VI.

ment en genre pour être inclusifs, contrairement aux mots qui fléchissent en genre (par ex. *adhérent, humain, Français*). Mais ils posent un problème de fléchissement en genre pour les mots qu'ils déterminent (articles, adjectifs, pronoms, participes passés), problème qui n'est pas posé par les mots hyperonymes (par ex. *personne, individu, électorat*) qui fléchissent à un seul genre et donc commandent ce genre aux mots qu'ils déterminent.

IV. Réactivation

Nous nommons «réactivation» l'utilisation de mots, régularités ou morphèmes anciennement attestés et devenus rares (ou ayant disparu) afin de remplacer un mot de genre masculin en emploi générique.

1. Mots

1.1 Autrice

Malgré ce qu'en dit le CNRS-TLFI à «auteur», un mot existe bien pour désigner les femmes qui ont exercé le métier d'autaire : *autrice*. Il est employé et attesté à plusieurs époques depuis son étymon latin *auctrix*.

- Ex. *Au Carrousel de notre roi, / La jeune **autrice** de Torquate, / Pièce charmante et délicate, / A fait en style net et fin, / Un Carrousel pour le Dauphin.* (La Muse historique du 27 mai 1662, cité par Viennot 2014 : 55)

• Ex. *J'ADOPTE le nom d'Autrice et celui d'Éditrice*

(Madame de Beaumer, *lettre à Melle. Corr.*, 1762, citée par Evain 2012)

• Ex. *celles et ceux qui ont enfin fait comprendre à notre autrice*

(Tante Marie, 1997)

1.2 Matrimoine

• Ex. *Lors du Conseil de Paris de novembre, les écologistes ont proposé un vœu concernant les Journées européennes du **matrimoine** et du patrimoine, afin de rendre visible l'héritage que nous devons aux femmes.*

(Belliard et al., 2017)

Étymologie : issu de *matrimonium*, substantif latin de genre neutre, «mariage». Le CNRTL atteste le sens de *patrimoine* comme «ensemble des biens, des droits hérités du père» et l'oppose à *héritages matrimoniaux* attesté en 1518 (cnrtl.fr/definition/patrimoine).

En français inclusif, le sens du mot peut être :

- soit celui de *patrimoine* (ensemble des biens reçus d'une famille, d'une nation, d'une culture). Le mot a donc subi une extension de sens et nous sommes donc en présence d'un néologisme par addition de sème ;

- soit celui de *patrimoine féminin* (ensemble des biens reçus des femmes qui ont constitué cette famille, cette nation et cette culture). Dans ce cas, nous sommes en présence d'une réactivation du sens attesté en 1518 par le CNRTL.

Cette extension et cette réactivation de sens du mot *matrimoine* sont dues au rejet des mots de sens collectif créés à partir de racines masculines par les locutaires du français inclusif. Ces derniers⁶⁹ prêtent au signifiant de genre masculin (la racine *pater* et son mot dérivé *patrimoine*) la production d'une représentation mentale au masculin (« le père » pour *pater*; « ensemble des biens reçus des hommes qui ont constitué une famille, une nation ou une culture » pour *patrimoine*) et à dénoncer cette production de sens d'ordre analogique.

La critique qui peut être faite à l'extension de sens de *matrimoine* est que, si elle attire l'attention sur la nature androcentrique de la représentation du monde par le français standard, elle introduit une hiérarchie inversée entre les repré-

⁶⁹ Genre neutre de *dernier/dernière*.

sentations symboliques et sociales associées aux catégories grammaticales en exprimant un concept – donc une réalité agendre (ici, l'ensemble des biens reçus d'une famille, d'une nation, d'une culture) – par un mot issu d'une racine dont le genre grammatical représente un groupe social (les femmes). C'est pourquoi les locutaires du français inclusif inventent des mots issus d'une racine commune.

→ Voir Chap.VII. Néologie 3. Recomposition.

1.3 Al

Les pronoms, articles et adjectifs de genre neutre existaient en ancien français, dialecte du latin vulgaire (à partir du VIII^e siècle environ), et en moyen français (XIV^e et XV^e siècles). En particulier existait le pronom de genre neutre *el* singulier au cas sujet (*eu* devant consonne, *eu* pluriel au cas sujet, *le*, *lo*, *lou*, *lu* singulier au cas régime) et issu de l'adjectif et pronom démonstratif de genre neutre latin *illud* (*ille* masculin, *illa* féminin, *illud* neutre) (Buridant 2000 : 326).

El était en concurrence avec *al*, son dérivé et sa variante dialectale principalement à l'Ouest mais également attestée à l'Est, au Nord et au Sud-Ouest (Zink 1997 : 14). *Al*, variante de *el*, est due à une ouverture de [e] devant [l] dans le parler populaire et devient *au* au cas régime, *als* au cas sujet pluriel, *as* au cas régime pluriel. Il réapparaît au XIX^e siècle dans le parler parisien selon Nyrop, Damourette et

Pichon (Zink 1997 : 14). Le Dictionnaire de l'ancienne langue française et de ses dialectes du IX^e au XV^e siècle renvoie *al* à *au*, *le* et *el* (Godefroy 1888 : 208) c'est-à-dire que *al* pouvait être :

a. pronom indéfini « autre »

Ex. *mais je désir plus l'un que l'al*

Mais je désire plus l'un que l'autre

(Benoist dans Troyes, Richel. 375 f^o et 102, cité par Godefroy, «el» : 20)

b. locution pronominale indéfinie « autre chose »

Ex. *Toz jorz ai guerroié, que onques ne fis al*

J'ai toujours fait la guerre, jamais je ne fis autre chose

(Jean Bodel dans La Chanson des Saxons, CLVIII, Ed. Francisque Michel, vol.2 : 35, cité par Godefroy, «el» : 20)

c. pronom personnel sujet remplaçant les pronoms personnels masculins *il* ou *elle*

Ex. *Ele ronflot et sanglotoit*

Come la morz la destroinnoit,

Al sospiroit a molt grant poine

Elle sanglotait bruyamment

Comme l'idée de la mort la tourmentait,

Elle soupirait avec une immense peine
(Eneas, 2073 et 7142, 7714, cité par Zink : 14)

Remarque : à noter également l'existence d'un équivalent de *el* et *al* en ancien et moyen français : *ol* (*ou*, *o* + consonne), du latin archaïque **oll*, variante de l'Ouest et du Sud-Ouest (Zink 1997 : 14).

Ex. *Ol ont trestous bien cault o feses,*
O craignent leur partis adverses
Comme la galle de saint Job.
Ils ont tous bien chaud aux fesses
Ils craignent leurs adversaires
Comme la gale de Saint Job.
(Recueil général des Sotties, t.3, XVI^e siècle,
publié par Emile Picot, v.45-47)

1.4 Ille ou illes

• Ex. *Ille n'est ni il ni elle. Ille est deux, ille est pronom, ille est tout.*

(Grandjean, 2016)

• Ex. *illes sont contens*

(Meyer, 2017)

Il et *elle* sont le résultat d'une évolution phonétique et de réfections morphologiques à partir d'une base nominative *ille* (masc.), *illa* (fém.) *illud* (neutre) et dont les transformations successives sont passées par une forme commune *illi* qui fut ensuite différenciée en **illui* et **illaei* (Zink 1989 : 90).

Remarque : l'ancien français comporte ce que Zink nomme «l'indifférence au rationnel» dans sa description du système des pronoms personnels du Moyen français (1997) : ainsi *il* et ses variantes (*ille*, *i*, et au pluriel *ilz*, *illes*) se généralisent pour les référents féminins.

«À ce trait de diversité s'ajoute celui, tout aussi caractéristique, d'indifférence au rationnel. Les sujets parlants ne tiennent pas pour absolument contraignantes les concordances de genre, de nombre ni même de personne dans les opérations de rappel. On étend «il(z)» à la référence féminine, en gardant les accords de «elle(s)». [...] En 1500, la poussée de «il(z)» féminin semblait irrésistible [...] Or le XVI^e siècle a déjoué l'attente en rejetant «il(z) sont belles [...]» (Zink 1997 : 383)

1.5 Cas particuliers

Nous trouvons, notamment parmi les pronoms démonstratifs, des formes contemporaines qui semblent directement inspirées de l'ancien français.

1.5.1 Celleux

- Ex. *Je remercie tous **celleux** qui ont venu.e.s me voir et surtout arcENSiel et Enscène de m'avoir accueilli!*

(Overkill, 2017)

- Ex. *À **celleux** qui n'ont pas survécu, qui maintenant reposent en paix et dont nous n'oublierons jamais les noms.*

(Russo, trad. Noémie Saint Gal, 2017 : 2)

Remarque : se rencontrent également les variantes *ceusses, ceulles, ceuxelles*.

Issu de la forme renforcée du latin *ecce ille, illa, illud*, le pronom/adjectif démonstratif en ancien français comporte des formes toniques *icelui* (mas.), *icele* (fém.), *icel* (neut.) ou formes longues préfixées en *i* avec de nombreuses variantes au pluriel (Godefroy 1891-1902, t.4 : 537-538.) qui disparaissent au XVI^e siècle ou se cantonnent à la langue juridique (Zink 1989 : 73-74, Buridant 2000 : 127-128, Dauzat, Dubois & Mitterrand 2007 : 145).

1.5.2 Çauz

- Ex. *L'avenir appartient à **çauz** qui se lèvent tôt.*

(Alpheratz 2017)

Zink relève les formes *çaus* et *ciaus* dans les dialectes de l'Est et de l'Ouest.

- Ex. *molt furent puis correços*
de çaus que il virent noier
ils furent encore plus effrayés
par ceux qu'ils virent se noyer
(Anonyme, *Eneas*, v.296-297,
trad. Thiry Stassin)

1.5.3 Autrim

Ex. *Beaucoup de réflexions ont notamment été menées avec l'autrim de ce blog.*
(UESG, 2016)

Autrim est proche de *austrim*, adjectif désignant «ce qui vient de l'auster», vent du midi (Evrart de Conty in Problèmes d'Aristote, 1380, cité par Godefroy, t.1 : 502). L'homographie est probablement accidentelle, étant donné l'absence de correspondances de catégories grammaticales (substantif/adjectif) et surtout de sens entre les deux unités.

2. Morphèmes

2.1 Z

- Ex. *les propos et affirmations nuancez*
(Labrosse 1996 : 63)

• Ex. *Une manif pour **touz**' et pour tout le monde*
(Régis, 2016)

• Ex. *Ces ministres étaient **supposéz** assister au débat.*
(Alpheratz, 2017)

En 1996, la linguiste Céline Labrosse propose de réactiver le morphème *z* pour marquer les adjectifs accordés à des substantifs de genres différents. Cette marque morphologique servait à former le pluriel des substantifs et des adjectifs au Moyen Âge dans le cas des radicaux à dentale (n, t, d) qui ont formé une affriquée [ts], orthographiée *z* puis, à partir du XII^e siècle, orthographiée *s* (Labrosse 1996 : 63, Moignet 1988, Zink 1989).

Ex. *Dunc prist oisels **granz** e menurs*
« Il prit alors les oiseaux, grands et petits »
(Marie de France, Fables, citée par Buridant, 2000)

Le z supprime-t-il l'accent ?

Les adjectifs marqués par *z* (ex. *nuancez*) peuvent être confondus avec les verbes en *er* conjugués à la deuxième personne du pluriel (ex. *vous nuancez*). Cette ambiguïté peut être levée par la conservation de l'accent : *les propos et affirmations **nuancéz***.

Prononciation : trois choix s’offrent pour la prononciation de ce *z* en français : l’absence de son, comme pour la marque du pluriel *s*, la prononciation en [ts] comme dans *tsouin-tsouin* ou en [z] comme dans *zut*. L’absence de son permet de continuer la régularité phonétique observée pour les pluriels en *s*.

Remarque : la flexion binaire *tous/toutes* se caractérise par une opposition phonétique (consonantique) en [s]/[t]. La prononciation de la flexion au neutre *touz* peut s’appuyer sur cette opposition en apportant un autre élément différentiel par sa prononciation en [ts], ce qui crée une flexion ternaire en [tus]/[tut]/[tuts]).

L’élément différentiel que représente la non prononciation de sa finale *z*, créant une flexion ternaire en [tus]/[tut]/[tu] présente une homophonie avec *tout*. L’élément différentiel que représente la prononciation du *z* en [z], créant une flexion ternaire en [tus]/[tut]/[tuz] présente le même risque de non prononciation des finales en *z* en français : par ex. *nez*, *raz de marée*, *lancez*.

2.2 Æ

æ : alt + 145 (Windows) ou alt + a (MAC OS X)

Æ : alt + 146 (Windows) ou alt + A (MAC OS X)

• **Exemple 1.** *On voit aussi apparaître le “æ”, notamment pour les personnes agenres, qui conjuguent “je suis **blessæ**” par exemple. (Neutre) (Aleeshy, 2016)*

• **Exemple 2.** *Vécu d’**unæ** bigenre non binaire (neutre) (BA(F)FE)*

• **Exemple 3.** *Frisk, **læ** personnage principal-e du jeu Undertale (...) il s'agit de l'héroïne qu'in carne **læ** joueur-se et dont le genre n'est jamais précisé (neutre) (3615nonbinaire, 2016)*

Remarque: *unæ* est la déclinaison du pronom indéfini *una* «une seule» au datif pluriel et nominatif pluriel. C’est donc la réactivation d’un mot latin.

Voyelle et graphème, ancienne ligature propre à l’écriture médiévale et de la Renaissance pour noter la diphtongue latine *ae* (ex. *et cætera*) prononcée très tôt [e] et le digramme grec *ai, ai* (ex. *encyclōpædia* issu de *ἐγκύκλιος παιδεία, egkuklios paideía*). D’abord prononcée [ɛ] comme dans *mère*, elle se prononce généralement [e] comme dans *pré* et s’utilise en français standard dans les mots latins possédant cette diphtongue : *curriculum vitæ* «course de la vie»,

Læticia « joie », *ex æquo* « à égalité », *chlamydiæ* « bactérie », *nævus* « grain de beauté », *cæcum* « partie de l'intestin », etc.

Ce morphème *æ* nous semble pouvoir être analysé comme une marque de flexion de genre neutre en ce qu'il exprime, dans nos trois exemples, un référent agenre (exemple 1), non binaire (exemple 2) ou inconnu (exemple 3).

Prononciation : sa prononciation en [e] dans *læ* pose un problème d'ambiguïté avec *les*, article défini au pluriel et également pronom personnel conjoint au pluriel identique à tous les genres.

Quand il entre dans la formation des mots de genre neutre (par ex. *professionnæl*, *paræil*, *expært*), il peut également prendre le son [ɛ] afin de reproduire la régularité vocallique en [ɛ] des flexions binaires.

3. Accord de proximité

- Ex. *les hommes et les femmes sont belles*. (Féminin)
(Nanas, 2012)
- Ex. *Un Français et mille Françaises sont enthousiasmées par l'accord de proximité*. (Féminin)
(collectif professoral, 2017)

L'accord de l'adjectif qui se rapporte à des substantifs de genres différents voit coexister plusieurs régularités en grec et en latin suivant les cas : l'accord au neutre pluriel, l'accord au masculin singulier ou pluriel et l'accord de proximité, l'adjectif prenant alors le genre du substantif qui lui est le plus proche (Bertrand 2010 : 98-99, De Givé 2011 : 114).

En ancien et moyen français, c'est généralement l'accord de proximité qui prévaut. L'adjectif prend alors **le genre et généralement le nombre** du substantif le plus proche, quand bien même il est accordé avec les deux substantifs.

*Ex. Il n'avoit onques veü plus richement **encortinee** eglise ne mostier.*

*« Il n'avait jamais vu d'église ni de monastère plus richement **ornés** de tentures. »*

(Malory, *Mort d'Arthur*, 1469, cité par Ménard 1988 : 120)

Encortinee est un adjectif au féminin singulier car il s'accorde avec le substantif qui lui est le plus proche : *eglise*.

À l'époque classique et jusqu'aux Lumières, l'accord de proximité se maintient.

Ex. *Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières,
Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières.*
(Racine, *Athalie*, 1691, Acte I, 2 : 9)

En français moderne, l'accord de proximité est modifié : si l'adjectif qui qualifie des substantifs de genres différents prend toujours le genre de celui qui lui est le plus proche, il prend désormais **la marque du pluriel**.

Ex. *hommes et femmes seront gagnantes*
(Lorriaux, 2017)

Remarque : Il suffit que nous ayons une trace écrite d'un mot pour que celui-ci existe, quand bien même il n'aurait qu'une seule attestation. La linguistique a même un terme, dans son vocabulaire spécialisé, pour désigner ce cas de figure, c'est l'«hapax», du grec *hapax legomenon*, «chose dite une seule fois» (Neveu 2004 : 148). Une fois son attestation établie, c'est-à-dire vérifiable sur une trace écrite, l'existence d'un mot n'est plus à contester. Ensuite, tout est une question de mesure : à quelle fréquence le mot apparaît-il dans un corpus donné ? Le rencontrons-nous jamais, rarement, régulièrement, fréquemment, tout le temps ? Déclarer qu'un mot n'existe pas, c'est prétendre qu'il n'est jamais apparu. Or, l'histoire de la langue montre que les mots (comme les régularités, par exemple l'accord de proximité) peuvent apparaître, disparaître, réapparaître au fil du temps.

Ainsi un mot ou une régularité peut tout à la fois exister et ne jamais se rencontrer à notre époque, dans un corpus donné.

V. Double flexion totale

La double flexion totale est le processus langagier qui consiste à **fléchir au masculin et au féminin une unité linguistique (qui fléchit en genre ou non), plutôt que de fléchir celle-ci uniquement au genre masculin en emploi générique, et de restituer cette double flexion totalement, non en mentionnant uniquement sa marque morphologique de genre.** Par souci d'égalité, les guides de rédaction «non sexiste» préconisent de coordonner ces unités doublement fléchies par ordre alphabétique.

- Ex. *Chères collègues, chers collègues* (EFIGIES, C.C., 10/01/2017)

Chères précède *chers* dans l'ordre alphabétique.

- Ex. *voici venue la trêve des confiseurs & confiseuses* (Viennot, 2017)

Confiseurs précède *confiseuses* dans l'ordre alphabétique.

- Ex. *Bonjour à toutes et à tous*
(EELV, B.J., 27/02/2017)

Ici, le respect de l'ordre alphabétique eût été :
Bonjour à tous et à toutes.

- Ex. *On répète obligatoirement les noms et les adjectifs entrant dans la formation d'un titre (...)*
*les éducateurs **spécialisés** et les éducatrices **spécialisées***
(ONISEP 2014 : 27)

Éducateurs précède *éducatrices* dans l'ordre alphabétique.

- Ex. *ton/ta pote marxiste, on dirait qu'elle récite un passage de la Bible*
(Hopey, 2017)

Ici, le respect de l'ordre alphabétique eût été : *ta/ton pote marxiste.*

- Ex. *Les subalternes, peuvent-elles/ils (parler) être écouté-e-s ?*
(FIRA MSH, 2016)

Elles précède *ils* dans l'ordre alphabétique.

- Ex. *Coucou les gens.tes!*
(Emoiemoietmoi, 2016)

Notons ici que la double flexion partielle est appliquée à un mot qui ne fléchit pas au féminin en français standard. *Gens.tes* est donc un néologisme.

Remarque : la critique qui peut être faite à la double flexion totale – outre son manque d'économie de moyens – est que, si elle évite l'emploi générique du genre masculin, elle n'évite pas la hiérarchie instituée par la bicatégorisation du genre social et grammatical, laquelle représente par des marques binaires des référents qui ne relèvent parfois exclusivement ni du genre masculin ni du genre féminin.

VI. Double flexion partielle

La double flexion partielle parfois nommée « écriture inclusive » est l'un des processus langagiers du français inclusif. **Elle consiste en l'insertion ou l'ajout de signes et/ou de formats typographiques (point, point médian, tiret, parenthèses, barre oblique, capitale, apostrophe) pour insérer ou ajouter une marque morphologique d'un genre autre que celle du masculin au sein ou à la fin d'un mot déjà fléchi à ce genre.** Cette insertion peut être réalisée entre les mots fléchis d'une double flexion totale.

Remarque : l'usage courant réduit le français inclusif à l'écriture inclusive (ou double flexion partielle), c'est-à-dire à un processus langagier et à un seul. Or le français inclusif comporte neuf autres processus langagiers qui permettent l'inclusivité en langue mais qui ne relèvent pas de la double flexion partielle.

- Ex. *le sujet hante les discussions informelles entre doctorant.e.s.*
(D.P., EFIGIES, 01/01/2017)

Insertion de la marque de flexion au genre féminin *e* dans le mot masculin pluriel *doctorants* au moyen de **points**.

- Ex. *Faire autorité sur ses marchés suscite immanquablement l'émergence de **suiveur·euse·s***.
(motscles.net/accueil)

Insertion de la marque de flexion au genre féminin *euse* dans le mot masculin pluriel *suiveurs* au moyen d'un **point médian**. Celui-ci s'obtient par les raccourcis suivants : alt + 0183 (Windows) et alt + Maj + f (MAC OS X).

- Ex. *Quand on partage le texte de **quelqu'un-e**, on L'ENTOURE de GUILLEMETS*
(Morandet, 2017)

Ajout de la marque de flexion au genre féminin *e* à la fin du pronom indéfini singulier (fléchi au genre masculin) *quelqu'un* au moyen d'un **tiret**.

- Ex. *Tu es **connecté(e)**. Tu rejoindras la partie à la question suivante*
(Wish Studios, cités par Sarah, 2017)

Ajout de la marque de flexion au genre féminin *e* à la fin du mot fléchi au masculin singulier *connecté* au moyen de **parenthèses**.

• Ex. *Les subalternes, peuvent-elles/ils (parler) être écouté-e-s ?*

(FIRA-MSH Paris Nord, 2017)

Ajout de la double flexion du pronom personnel sujet de personne au singulier *il, elle* avec insertion d'une **barre oblique**.

• Ex. *UniEs par l'écologie*

(M.S., courriel sur liste EELV, 05/01/2017)

Insertion de la marque de flexion au genre féminin *e* dans le mot masculin pluriel *unis* au moyen d'une **capitale**.

Le choix de tel ou tel signe ou format typographique donne lieu à de multiples interprétations sémasiologiques. Par exemple, le choix des parenthèses et de la capitale est critiqué pour la valeur sémantique attachée à ces symboles : caractère secondaire et non essentiel du propos induit par les parenthèses et par opposition, mise en évidence pouvant être ressentie comme illégitime et agressive exprimée par la capitale (laquelle signifie que le locuteur hausse la voix dans les communications par messagerie électronique). Ces interprétations auraient toute leur place dans une analyse sémiotique approfondie de la double flexion partielle qui, en remettant en cause les conventions graphiques du français standard, rappelle son potentiel performatif et symbolique.

Confusion

Ex. *Il a été créé par des **travailleuSEs** du sexe*
(STRASS/Qui sommes-nous?)

Ici, notons la syncope d'une partie de la marque morphologique du féminin *euse*. Seule la fin de cette marque est insérée : *se*. Cette syncope provoque une difficulté à l'analyse et la lecture du mot. Selon notre définition, la double flexion partielle insère ou ajoute *la totalité* des marques morphologiques de chaque genre, comme dans cet exemple :

Ex. *Le syndicat, c'est l'endroit où tu vas rencontrer des **travailleurEUSEs** qui vont t'informer sur tes droits*
(CGA, tribune-syndicaliste-libertaire.over-blog.com)

Lecture de l'écriture inclusive

Nous pouvons imaginer que la double flexion partielle puisse ne pas s'entendre à l'oral : le lecteur peut choisir de taire l'inclusivité d'un énoncé et lire *les étudiant.e.s.* en disant : « les étudiants ». En réalité, rien n'empêche de *prononcer* ces nouvelles conventions graphiques. Et, parce que la double flexion partielle relève de la variation diaéthique ou *conscience de genre, d'identité, d'égalité et de la performativité de la langue*, la lecture de la double flexion partielle permet de rendre visible à l'oral ce qui ne l'est qu'à l'écrit.

1. Lecture par double flexion totale non coordonnée

La lecture de la double flexion partielle est parfois réalisée en procédant à l'oral à une double flexion totale dont les termes sont énumérés par ordre alphabétique et non coordonnés.

Ex. le sujet hante les discussions informelles entre doctorant.e.s.

(D.P., EFIGIES, 01/01/2017)

Doctorant.e.s peut se lire « doctorantes, doctorants ».

2. Lecture par double flexion totale coordonnée

L'écriture inclusive se lit parfois en procédant à une double flexion totale dont les termes sont énumérés par ordre alphabétique et coordonnés par *et, ou, et/ou, ou/et*.

Ex. le sujet hante les discussions informelles entre doctorant.e.s.

(D.P., EFIGIES, 01/01/2017)

Doctorant.e.s peut se lire :

- « *doctorantes et doctorant* ;

- *doctorantes* **ou** *doctorants* ;
- *doctorantes* **et/ou** *doctorants* ;
- *doctorantes* **ou/et** *doctorants*. »

3. Lecture par accentuation

Un accent tonique est parfois réalisé à l’oral sur la marque morphologique insérée ou ajoutée, ce qui correspond parfois à la capitale, laquelle exprime à l’origine un haussement de voix dans les communications électroniques.

- Ex. *UniEs* par l’écologie
(M.S., courriel sur liste EELV, 05/01/2017)

L’unité *UniEs* est alors lue [ekuteə] avec accent sur le E [ə].

- Ex. Si vous êtes **mineurE** ou **majeurE** et en situation de particulière vulnérabilité
(STRASS/Vos droits/Essentiel)

Les unités *mineurE* et *majeurE* sont alors lues [minoεkə] et [majoεkə] avec accent sur le E [ə].

4. Lecture par énumération des marques

La lecture de la double flexion partielle est parfois réalisée par l'énumération des marques morphologiques insérées ou ajoutées :

- Ex. *D'autres nous ont précédé•e•s dans cette démarche et c'est une chance.*

(Mots-Clés 2017 : 5)

L'unité *précédé•e•s* se lit alors : « pré-cé-dé-e-s » [pʁe-se-de-ə-s].

5. Non prononciation

La flexion en genre se caractérise parfois par une absence de distinction phonétique, par exemple *majeur/majeure, écouté/écoutée, public/publique*. La stratégie des locutaires est alors, le plus souvent, de ne pas prononcer l'insertion des marques morphologiques ajoutées.

- Ex. *Les subalternes, peuvent-elles/ils (parler) être écouté-e-s ?*

(FIRA MSH, 2016)

L'unité *écouté-e-s* peut alors se lire [ekute].

- Ex. *Le HCE encourage les organisations (...) en tant que responsable public.que*

(HCE 2016 : 56)

L'unité *public.que* peut alors se lire [pyblik].

Toutes ces modalités de lecture peuvent être jugées en fonction de critères fonctionnels, esthétiques, pédagogiques qui peuvent privilégier différents objectifs : la compréhension de l'énoncé par le lecteur et l'allocutaire en fonction de leur degré de connaissance de la grammaire, les effets stylistiques, la fluidité du discours, etc.

Phénomène en émergence, la lecture de la double flexion partielle fait déjà l'objet de tentatives prescriptives. Encore une fois, tout cela *se constate, se décrit, s'étudie et s'expérimente* par la recherche. Par ailleurs, l'usage de la double flexion partielle, s'il venait à se répandre, amènerait peut-être les locutaires qui la produisent à faire valoir leurs propres objectifs, interprétations et critères. Qu'ils appartiennent à l'enseignement du français, l'art – et notamment le théâtre, où le texte a pour finalité d'être joué, donc de s'entendre – au journalisme, à la recherche linguistique ou à l'entreprise, leurs motivations peuvent être différentes.

Mais si la double flexion partielle résout certains problèmes (mots masculins en emploi générique, notamment lorsqu'ils sont déterminés par des substantifs épécènes), elle présente un manque d'économie linguistique en ce qu'elle emploie plus d'unités linguistiques (marques morphologiques et signes typographiques) que le masculin, qui est beaucoup

plus fonctionnel. Cette caractéristique peut considérablement allonger et alourdir un énoncé. C'est pourquoi l'alternance des différents procédés du français inclusif est recommandée par ses défenseurs⁷⁰ pour éviter ces inconvénients.

Remarque : comme pour la double flexion totale, la critique qui peut être faite à la double flexion partielle – outre son manque d'économie de moyens – est que, si elle évite l'emploi générique du genre masculin, elle n'évite pas la hiérarchie instituée par la bicatégorisation du genre social et grammatical, laquelle représente par des marques binaires des référents qui ne relèvent parfois exclusivement ni du genre masculin ni du genre féminin.

⁷⁰ Genre neutre de *défenseur/défenseuse*, le féminin étant en *euse* si l'on considère l'existence d'un verbe « dans un rapport sémantique direct », soit défendre (Becquer et al. 1990).

VII. Néologie

« *La néologie nous fournit le spectacle
de la naissance de la langue.* »

Salah Mejri , *La Néologie lexicale*, 1995 : 334.

Le français inclusif comprend certains mots qui relèvent de la néologie ou création de mots ou morphèmes. Cette activité créatrice produit des unités nouvelles pour éviter soit un mot au masculin en emploi générique (avec la création de nouveaux morphèmes, par ex. *amigxs* remplace *amis*) soit un mot au sens collectif dont l'étymon est masculin (par ex. *adelphité* est préféré à *fraternité*, dont l'étymon est masculin). Divers procédés néologiques sont appliqués pour inventer ces nouveaux mots ou morphèmes.

1. Néologismes grammaticaux

Ces néologismes procèdent par ajout ou insertion d'affixes flexionnels en genre (du latin *affixus*, « attaché »).

- Ex. *Aime ton enfant tel qu'**iel** est !*
(Zamora-Cruz, 2017)

L'élément *e*, senti comme un affixe flexionnel de genre issu du pronom personnel féminin *elle*, est inséré dans le pronom personnel masculin *il* pour éviter l'emploi de ce dernier mot au genre masculin en emploi générique, ce qui crée un nouveau pronom personnel de genre neutre selon notre définition (réfèrent agendre, de genre inconnu ou non binaire).

- Ex. *je dois me justifier et devenir **lae** porte-parole des personnes non binaires*
(Furène, 2017)

L'élément *a* senti comme un affixe flexionnel de genre issu de l'article défini féminin *la* est inséré dans l'article défini masculin *le* pour éviter l'emploi de ce dernier mot, ce qui crée un nouvel article défini de genre neutre selon notre définition (réfèrent de genre non binaire).

- Ex. *Voilà, maintenant qu'on est **toustes** à la même page*
(UESG, 2016)

Le graphème *tes*, issu du pronom féminin pluriel *toutes* est ajouté au pronom masculin pluriel *tous* en emploi

générique, ce qui crée un nouveau pronom de genre neutre selon notre définition (référents de genre commun).

- Ex. *On peut également écrire « **celleux** » ou « **ceulles** » pour « celles et ceux »*
(Dylan, 2012)

Celleux : l'élément *ell* issu du pronom démonstratif féminin pluriel *celles* est inséré dans le pronom démonstratif masculin pluriel *ceux* en emploi générique, ce qui crée un nouveau pronom démonstratif de genre neutre selon notre définition (référents de genre commun).

Ceulles : l'élément *eu* issu du pronom démonstratif masculin pluriel *ceux*, est inséré dans le pronom démonstratif féminin pluriel *celles*, ce qui crée un nouveau pronom démonstratif de genre neutre selon notre définition (référents de genre commun).

Remarque : ces néologismes sont tous composés d'éléments morphologiques issus des genres féminin et masculin. Nous pouvons donc considérer que ce sont des composés binaires. Peuvent-ils, selon une perspective sémasiologique, représenter des référents de genre non binaire ?

Le cadre de cette grammaire est trop strict pour pouvoir répondre à cette question qui nous semble intéressante

pour éclaircir le rapport signifié/signifiant entre d'un côté, des référents de genre commun (ex. *les enfants, les autres, les ministres*) ou non binaire (personnes de sexe ou/et de genre parfois ni exclusivement masculin ni exclusivement féminin) et de l'autre, les mots qui les représentent.

2. Néologismes lexicaux

Nous regroupons ici les néologismes qui ne peuvent se réduire à des mots obtenus par adjonction ou insertion de morphèmes flexionnels de genre masculin et/ou féminin.

- Ex. *professoraire, professoriste, écrivainaire, écrivainiste*

(Louise Larivière 2000, citée par Elmiger 2017)

Ici l'adjonction des suffixes agentifs *aire* (qui fait l'action indiquée par le verbe) et *iste* (qui relève ou est adepte de la base nominale) à une base d'un mot tronqué (*professoral* pour *professoraire, professoriste*; *écrivain* pour *écrivainiste*) permet l'invention de néologismes non binaires, c'est-à-dire qui ne peuvent se réduire à l'adjonction de morphèmes de flexion de genre masculin et/ou féminin à une base.

Grammaticalement, nous pouvons classer ces mots de trois façons.

Soit nous faisons entrer ces mots dans la catégorie des mots épïcènes (mots pouvant prendre tous les genres sans changement de morphologie). Dans ce cas, il serait possible de dire *un/une/an professeur, écrivainiste* et ces mots viendraient concurrencer leurs synonymes masculins et féminins : *un professeur, une professeure*. Les mots qui leur seraient déterminés (article, adjectif, pronom, participe) prendraient logiquement le genre choisi, par ex. *nous avons **une nouvelle** professoraire*.

Soit nous faisons entrer ces mots dans la catégorie des mots de genre neutre, sous catégorie genre commun et/ou inconnu. Dans ce cas, les mots qui leur seraient déterminés prendraient en toute logique le genre neutre, par ex. *nous avons **an nouval** professoraire*.

Enfin, nous pouvons également faire entrer ces mots dans la catégorie des mots épïcènes ET dans celle du genre neutre, en traitant les mots *professoraire, écrivainiste* de la même façon que nous traitons le mot *destinataire*, par exemple. *Destinataire* est un mot épïcène, nous pouvons dire *un/une/an destinataire*. Mais lorsque ce mot est employé au pluriel et qu'il désigne un groupe de personnes de plusieurs genres ou dont le genre est inconnu, le français inclusif prévoit l'expression de cette pluralité de genres ou de cette ignorance des genres, par ex. *les destinataires ont été prévenu.e.s/ les destinataires ont été prévenuz*. Or, ni *prévenu.e.s* ni *préve-*

nuz ne peuvent être classés comme exclusivement masculin ou féminin.

- Ex. **Amigxs** *activistes d'Amérique latine...*
ce message est pour vous
(Zamora-Cruz, 2017)

Ici, le graphème complexe *gx* est inséré dans le substantif *amis* pour éviter l'emploi de ce dernier mot au genre masculin en emploi générique, ce qui crée un nouveau substantif ayant un sens collectif (possédant la propriété d'hyperonymie de genre) et de genre neutre selon notre définition (groupe de référents de genre commun et/ou inconnu). Ce néologisme n'est pas composé uniquement d'éléments morphologiques issus des genres féminin et masculin, l'afixe *gx* ne pouvant être identifié en français standard comme une marque morphologique ni de genre masculin ni de genre féminin.

3. Recomposition

3.1 Mots binaires

- Ex. Typhaine « *rend **femmage*** », *selon l'une de ses expressions favorites, à neuf personnages de contes connus.*
(Méliée Sioux, 2017)

Le mot *femmage* (prononcé [famaʒ] par l'autrice Typhaine D.) est formé par aphérèse de la racine *hom-* (issue du latin *homo*, «homme, être humain») dans *hommage* et son remplacement par une base *fem-* (issue du latin *femina* «femme»). *Hommage* est un dérivé suffixal issu par adjonction à sa base d'un morphème lié *age* qui désigne «une action, son résultat ou son objet» (Dubois & Dubois-Charlier 1999 : 21). Le mot est attesté en 1160 avec le sens de «acte par lequel le vassal se déclarait l'homme de son seigneur en lui promettant une fidélité et un dévouement absolu»; par la suite le mot a pris le sens de «témoignage de respect, d'admiration, de reconnaissance» (Le Robert 2017 : 1244).

Femmage est un mot dû au rejet, chez les locutaires du français inclusif, du processus néologique de dérivation suffixale qui consiste à créer des mots de sens collectif (hyperonymes de genre) à partir d'étymons de genre masculin. La critique qui est faite de ces mots consiste à prêter à cette racine la production d'une représentation mentale au masculin et à dénoncer cette production de sens d'ordre analogique dans l'ontogénèse. Ces locutaires vont donc recomposer des équivalents, soit à partir d'étymons de genre féminin, soit à partir d'étymons existant dans les deux genres.

La critique qui peut être faite aux recompositions d'un mot dérivé à partir d'un étymon de genre féminin pour éviter un mot de sens collectif (avec hyperonymie de genre)

dérivé d'un étymon masculin est que, si elle attire l'attention sur la nature androcentrique de la représentation du monde par le français standard, elle conserve une hiérarchie (inversée) entre les représentations sociales associées aux catégories grammaticales, en exprimant un concept, donc une réalité agendre (ici, témoignage de respect et de reconnaissance), par un mot issu d'un étymon dont le genre grammatical représente un groupe social (les femmes).

C'est pourquoi les locutaires du français inclusif inventent également des mots issus d'un étymon existant aux deux genres.

3.2 Mot non binaire

- Ex. *Liberté*
Egalité
Adelphité
(Sarah, 2017)

Ici le mot *adelphité*, dont l'étymon existe aux deux genres, remplace *fraternité*, dont la racine est de genre masculin. En effet, *adelphité* est issu du grec ἀδελφός, *adelphos*, «frère», ἀδελφή, *adelphè* «sœur», tandis que *fraternité* est issu de l'étymon latin masculin, *frater* «frère». *Adelphité* et *fraternité* ont le même sens, les deux mots désignant le lien de solidarité qui existe entre tous les membres de la famille humaine (Voir Robert 2017: 1098).

Dans ce cas-là, nous avons un concept qui est déjà exprimé en langue (lien de solidarité entre tous les membres de la famille humaine) mais les locutaires du français inclusif ne se satisfont pas du mot qui l'exprime, *fraternité*, du fait de leur rejet de son étymon masculin ayant servi à créer un mot de sens collectif (hyperonyme de genre).

Remarque: l'étude de ces néologismes montre qu'ils procèdent tous d'éléments ou de processus de formation déjà en usage dans notre langue. Le locutaire du français inclusif ne fait que se servir des outils lexicaux que celle-ci met à sa disposition.

VIII. Accords

Le français inclusif modifie les régularités syntaxiques dans le cas de l'accord en genre des mots déterminés par un substantif ou un pronom de genre masculin en emploi générique. Ces régularités peuvent se classer selon trois catégories d'accords.

1. Accord de proximité

- Ex. *les hommes et les femmes sont **belles**.*
(Nanas, 2012)
- Ex. *Un Français et mille Françaises sont **enthousiasmées** par l'accord de proximité.*
(collectif professoral, 2017)
- Ex. ***Toutes** les filles et les garçons qui lisent Well Well Well ont la classe.*
(Well Well Well 2016 : 2)

Nous avons vu précédemment⁷¹ que l'accord de «proximité» était la réactivation d'une régularité en usage en français (ancien, moyen, classique, environ jusqu'au XVIII^e siècle), mais aussi en latin et en grec. **Selon l'accord de proximité, un mot déterminé par un groupe de substantifs de genres différents prend le genre du substantif le plus proche.**

2. Accord de majorité

• *Cette nouvelle loi contribuera à faire diminuer la demande en responsabilisant les **acheteurs** d'actes sexuels*

(Zéromacho, 2017)

• *Allez les féministes, il est temps de tomber le masque. Si vous voulez être **égales** aux hommes, c'est la preuve que vous les détestez*

(Lecoq, 2018)

• *Trois femmes et un homme sont les **grandes gagnantes** de cette édition*

(Lorriaux, 2018)

En français inclusif, et selon notre corpus, l'accord dit de «majorité» **consiste à faire coïncider le genre social**

⁷¹ voir Chapitre IV. Réactivation 3. Accord de proximité

(vraisemblablement) majoritaire dans un ensemble de référents et le genre grammatical des mots qui les expriment lorsqu'ils fléchissent en genre, afin de visibiliser le genre des référents majoritaires.

Cet accord de majorité peut entrer en conflit avec deux régularités, l'une morphologique, l'autre syntaxique, la première selon laquelle le genre du substantif est fixé par la langue et n'est pas modifiable, la seconde selon laquelle le genre du substantif (donc le genre grammatical) commande celui des mots qu'il détermine.

Cas n.1: genre social masculin majoritaire exprimé par le genre grammatical féminin

*Ex. Trois sentinelles sont les **grands gagnants** de cette édition.*

Sentinelles est un mot féminin qui exprime un groupe de référents (soldats de l'armée) dont le genre social (vraisemblablement) majoritaire est masculin. Selon l'accord de majorité, il est ici accordé au masculin. Par ailleurs le genre social l'emporte parfois sur le genre grammatical dans l'esprit du locataire: pour cette raison, un soldat de genre social masculin effectuant une opération militaire dite «Sentinelle» est parfois nommé *un Sentinelle*.

Cependant, les locutaires peuvent privilégier le genre grammatical sur le genre social.

*Ex. Trois sentinelles sont les **grandes gagnantes** de cette édition.*

Cas n.2 : genre social féminin majoritaire exprimé par le grammatical masculin

*Ex. Trois commandos sont les **grandes gagnantes** de cette édition.*

Commando est un mot masculin qui désigne un membre d'un groupe d'intervention rapide spécialisé dans certaines opérations militaires, et dont le genre social (vraisemblablement) majoritaire est masculin. L'accord de majorité est ici appliqué pour visibiliser le genre social des commandos en question, qui est féminin. Sans cet accord, le genre social des commandos serait resté inconnu de l'allocutaire.

Cas n.3 : genre social féminin majoritaire exprimé par le genre grammatical masculin sans risque d'ambiguïté

*Ex. Trois tondrons sont les **grands gagnants** de cette édition.*

Un *tendron* désigne une «très jeune fille en âge d’être aimée, relativement à un homme plus âgé» (Robert 2017: 2529). Son genre social est donc féminin. Selon notre définition de l’accord de majorité, le locuteur du français inclusif devrait donc accorder *tendron* au féminin afin de visibiliser le genre social des référents. Mais ici cela n’est pas nécessaire, car le sens du mot *tendron* («jeune fille») ne laisse aucun doute sur le genre social de son référent (féminin).

Bref, quand aucune ambiguïté n’existe sur le référent, genre social et genre grammatical peuvent ne pas coïncider, et les régularités morphologiques et syntaxiques du français standard peuvent s’appliquer sans risque de voir invisibiliser le genre social du référent.

Cas n.4: genre social masculin majoritaire exprimé par le genre grammatical masculin

Ex. *AMNESTY INTERNATIONAL forme une communauté mondiale de militants des droits humains*
(Amnesty International/Statuts 2017: 1)

Selon une étude de 2017 de l’Institut National d’Etudes Démographiques, les hommes seraient plus nombreux que les femmes sur terre. L’accord de majorité commanderait donc de garder *les droits de l’homme* pour représenter la pluralité des êtres humains. Pourtant, les locu-

taires du français inclusif lui préfèrent *les droits humains* ou *les droits de la personne*.

La raison tient dans le principe fondateur du français inclusif : le rejet de la hiérarchie entre les représentations symboliques et sociales qui sont associées aux genres grammaticaux. Pour les locutaires du français inclusif, ce principe supplante celui de l'accord de majorité. C'est pourquoi, dans tous les cas où le genre grammatical masculin est en emploi générique et comporte une ambiguïté sur l'identification du genre social du référent qu'il désigne, il est abandonné en français inclusif. Ainsi, *tendron* peut commander les règles morphologiques et syntaxiques du français standard puisqu'il ne pose pas d'ambiguïté sur l'identification du genre social de son référent (toujours féminin), tandis que *homme* dans *les droits de l'homme* commande non pas l'accord de majorité mais d'autres régularités du français inclusif (hyponymisation, motivation syntaxique⁷²) pour neutraliser l'ambiguïté possible de l'identification du genre social du référent (commun), bien que le référent social majoritaire soit masculin d'après l'étude de 2017 de l'INED.

Remarque : l'accord de majorité oblige le locutaire à évaluer quel est le genre social vraisemblablement majoritaire dans un ensemble. Cette évaluation est parfois

⁷² Voir Chapitre IX. Motivation

claire (par ex. *trois femmes et un homme*) mais peut parfois se fonder sur des croyances. Celles-ci peuvent être ratifiées par des chiffres (en 2018, les statistiques montrent que les personnes qui achètent des actes sexuels sont majoritairement des hommes) mais pas toujours : en l'absence de chiffres, comment savoir, par exemple, si il y a plus de boulangers que de boulangères en France pour appliquer l'accord de majorité ? Basé sur la doxa, l'accord de majorité peut donc exprimer et perpétuer des stéréotypes, ce qui s'oppose à la variation diaéthique ou *conscience de genre, d'égalité, d'identité et de la performativité de la langue*.

3. Accord d'énonciation

- Ex. *il restait à Toulouse à cause de la grève des camionneuses*
(La Baronne 2007 : 20)
- Ex. *elle y a de quoi vivre longtemps et sans manquer de rien*
(D., 2016 : 62)
- Ex. *on s'y était essayée à une architecture plus audacieuse*
(Vonarburg 1999 : 8)

Nous nommons « accord d'énonciation » l'accord selon lequel les mots désignant des référents en structure impersonnelle, agenre, de genre commun, inconnu ou non binaire prennent le genre grammatical correspondant au genre social supposé de l'énonciataire⁷³.

Remarque: nos quatre exemples sont tirés de la littérature. En d'autres termes, notre corpus ne présente pas d'exemples d'accord d'énonciation hors du domaine de la fiction.

D'abord parce que les énoncés et les situations d'énonciation de notre corpus ne permettent pas toujours identifier le genre social de l'énonciataire. Ensuite parce que cet accord privilégie une catégorie sociale dans la représentation du monde, ce qui va à l'encontre du principe fondateur du français inclusif selon la définition que nous en donnons, qui est le rejet de toute hiérarchie entre les représentations symboliques et sociales associées aux genres grammaticaux. De cette façon, ces œuvres permettent de dénoncer la déformation de la réalité par la bicatégorisation du genre en inversant la hiérarchie du français standard, sans toutefois atteindre l'objectif d'inclusivité du français inclusif.

⁷³ Genre neutre de *énonciateur/énonciatrice*.

IX. Motivation

La motivation, en français inclusif, est le processus qui consiste à remplacer les mots employés au masculin générique par d'autres mots qui sont *motivés* sémantiquement, morphologiquement et/ou syntaxiquement dans l'énoncé, selon la variation diaéthique ou *conscience de genre, de l'identité, de l'égalité et de la performativité de la langue*.

1. Droits humains

*Les droits de l'homme (ou de l'Homme) présente la double caractéristique de désigner d'une part, dans l'usage courant, des droits universels et fondamentaux qui distinguent l'être humain des autres êtres vivants, et d'autre part des textes historiques ayant parfois valeur juridique, parmi lesquels les emblématiques *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789, *Déclaration universelle des droits de l'Homme* de l'ONU de 1948 (*Universal Declaration of Human Rights*), *Convention européenne des droits de l'Homme* de 1950 (*European Convention on Human Rights*), etc.*

Au XVIII^e siècle, la Révolution française fonde le concept d'universalité des droits civiques tout en les déniaut à la catégorie sociale des femmes, notamment grâce à un procédé linguistique : faire croire à l'hyperonymie des mots *Hommes* et *universel*, tout en excluant dans les faits les femmes de ces hyperonymes, par exemple en leur interdisant le droit de vote.

Par ailleurs, parce qu'en français contemporain les traductaires⁷⁴ de certains de ces textes en version originale anglaise ont recours à l'emploi générique du genre masculin, *human rights* est encore traduit par *droits de l'homme* en français standard (parfois avec une majuscule à H pour souligner cet emploi générique).

Se fondant sur le principe supérieur du rejet de toute hiérarchie entre les genres sociaux et leurs représentations par les genres grammaticaux, le locutorat du français inclusif remplace *droits de l'Homme* par *droits humains*, qu'il motive pour une raison syntaxique.

Se fondant sur le principe supérieur du rejet de toute hiérarchie entre les genres sociaux et leurs représentations par les genres grammaticaux, le locutorat du français inclusif remplace *droits de l'Homme* par *droits humains*, qu'il motive pour une raison syntaxique.

⁷⁴ Genre neutre de *traducteur/traductrice*.

Ex. *AMNESTY INTERNATIONAL* forme une communauté mondiale de militants des **droits humains** (masculin)

(Site d'Amnesty International/Statuts 2017 : 1)

Droits de l'homme \subset *droits humains*

Cette formule signifie que l'ensemble désigné par le syntagme nominal *droits de l'homme* est inclus dans l'ensemble désigné par le syntagme nominal *droits humains*, mais n'est pas égal à lui. *Droits humains* est donc l'hyperonyme de *droits de l'homme*, son hyponyme.

Le passage, sur le plan de l'adjectivité, de la construction indirecte avec un complément du nom (*de l'homme*) à une construction directe avec un adjectif épithète (*humains*) poursuit l'objectif d'inclusivité du français inclusif pour que la représentation mentale ne se limite pas à une représentation androcentrique de ces droits et restitue l'universalité du sujet: ici il ne s'agit pas seulement des droits de la catégorie sociale des hommes, mais de ceux de toute l'humanité, tous sexes et tous genres confondus.

2. Structures impersonnelles

- **Exemple 1** : *Elle était une fois...* (Féminin)
C'est belle, n'est-ce pas ?

Et puis c'est logique aussi : UNE fois, qu'elle était.

Encore, si on parlait d'une histoire de remontées gastriques, on pourrait dire : « il était un foie », à la limite ça pourrait s'envisager.

(D. 2016 :15)

• **Exemple 2 :** *Elli pleut* (Féminin)

(Vonarburg 1999 : 21)

• **Exemple 3 :** *Al ne manquerait plus que ça.*

(Neutre)

(Alpheratz 2015 : 543)

La littérature du troisième millénaire s'empare du *il* sujet dans les structures impersonnelles pour le remplacer par des pronoms motivés sémantiquement et syntaxiquement.

Dans l'exemple 1, *Elle était une fois*, l'écrivaine Typhaine D. justifie son choix du pronom *elle* dans cette structure impersonnelle en invoquant la relation logique existant entre signifiant et signifié : *une fois* ne peut avoir comme pronom cataphorique (qui l'annonce) que le pronom féminin *elle*. Le genre du pronom personnel est motivé morphologiquement et syntaxiquement par celui du substantif féminin *fois* qu'il annonce et qui commande son genre.

Dans l'exemple 2, *Elli pleut*, le néologisme pronominal *Elli* est sujet du verbe météorologique *pleuvoir* et désigne également, dans le roman, une divinité accordée au féminin. Le nom de cette divinité féminine *Elli* est motivé sémantiquement car sujet à l'origine du phénomène météorologique. Ce faisant, l'autrice reprend l'expression de ces phénomènes en grec ancien et en latin, qui imputent à un référent, divin ou non, les phénomènes météorologiques :

• Ex. en grec : *Τὸ δὲ ἔπος τοῦτο ἐθέλει λέγειν ὡς,
εἰ μὴ ἐθελήσει σφι ὕειν ὁ θεὸς ἀλλ' ἀύχμῳ
διαχρᾶσθαι, λιμῶ οἱ Ἕλληνες αἰρεθήσονται.*
« *Leurs propos voulait dire que si le dieu ne
consentait pas à (faire) pleuvoir pour eux mais les
épuisait de sécheresse, les Grecs seraient emportés
par la faim.* »

(Hérodote cité et traduit par Lambert 2010 : 166)

• Ex. en latin : *Caelum pluit.*

Littéralement : « *Ciel pleut.* » soit « *Il pleut.* »

(Arnobé cité par Gaffiot 1934 : 1191)

Dans l'exemple 3, *Al ne manquerait plus que ça*, le pronom remplaçant *il* est un pronom de genre neutre motivé sémantiquement par le sème afférent de neutralité du pronom démonstratif *ça*. Qu'est-ce qui *manque*? Réponse : *ça*, soit une notion sémantiquement neutre. Ici la motivation séman-

tique (le sème de neutralité de *ça* commande le genre de *al*) l'emporte sur la motivation syntaxique (le sujet en structure impersonnelle étant en français standard le pronom personnel *il* de genre masculin).

Une analyse linguistique approfondie du français inclusif en structure impersonnelle devra sans doute s'appuyer sur tous les travaux, anciens comme récents, qui ont pour point commun la question de la personne, la valeur sémantique du neutre et la «nature» de ce *il* sujet dans ces structures, que ces travaux parlent à son propos de «non personne» (Benveniste 1966), «référence spatiale et personne d'univers» (Moignet 1981) «évidement sémique» (Zink 1995) ou de «NON MOI, personne évanescence» (de Carvalho 2010). Mais quelle que soit la façon dont les linguistes nomment ce *il*, son analyse ne peut qu'être intéressante pour révéler tout ce qui le motive en français standard :

«Dès son apparition, *il* neutre s'est nécessairement chargé d'une signification, car on ne conçoit pas qu'un morphème se crée et continue d'exister en l'absence de toute justification. [...]

Du point de vue du contenu, il ne peut qu'être référentiel, puisque de personne 3, et renvoyer à l'agent du procès, conçu le plus souvent comme une simple force agissante ou une essence, selon le verbe, plus proche de l'animé que de l'inanimé. Si la référence demeure vague, c'est qu'il est de la nature

même de ce mode d'expression de laisser l'identité du sujet dans l'ombre. Il se réfère à la cause obligée de tout phénomène et signale l'existence d'un agent sans révéler sa nature.» (Zink 1997 : 124-125)

Le cheminement de ce pronom de genre masculin «neutralisé» est en effet singulier car, s'il est remplacé par la littérature usant du français inclusif au XXI^e siècle, en grec et en latin les structures impersonnelles étaient exprimées sans le recours à un pronom personnel sujet :

- Ex. en grec : *δεῖ με τοῦτο λέγειν*
« (Il) **faut** que je dise ceci »
(Lambert 2010 : 12)
- Ex. en latin : *Ex quo fit ut*
Littéralement : « *De ceci résulte que* » soit
« *D'où il résulte que* »
(Cicéron cité par Gaffiot 2000 : 654)

En ancien français les structures impersonnelles sans présence de ce *il* existent également :

- Ex. *Que vous plaist, monseigneur ?*
« *Cela vous convient-(il), monseigneur ?* »
(Advenir, v.1014 et v.249, cité par Zink 1997 : 124)
- Ex. *Tone et pluet, vante et esclaire*

« (Il) **tonne**, (il) **pleut**, (il) **vente** et (il) **fait** des éclairs »

(Eneas, v.191, cité par Buridant 2000 : 396)

Ce *il* sujet en structure impersonnelle apparaît en ancien français à date très ancienne, (Moignet 1988 : 129) et se généralise ensuite en remplaçant progressivement les pronoms de genre neutre que la langue a inventés *el*, *al*, *ol*. Comme toute nouveauté linguistique, *il* ne s'impose pas *sans raison*.

Rappelons que dès le départ, c'est-à-dire d'aussi loin que remontent nos connaissances, la bicatégorisation masculin/féminin est dissymétrique au profit du genre masculin.

«La distinction masculin/féminin au sein du genre animé, avec l'émergence du féminin et la création de termes féminins spécifiques, est postérieure, comme l'attestent plusieurs faits (v. Serbat [1975 : 75-79] pour le détail). (...) le terme anglais *woman* est composé de *wo-* < *wif* = *femme* [cf. allemand *Weib*] et *man* (cf. allemand *Mann*), qui désignait en indo-européen ancien l'être humain (et non l'homme par opposition à la femme). (Poitou 2018, souligné par nous-même.)»

Après avoir rappelé qu'en hittite, le genre féminin semble même avoir été inexistant, nous voyons donc que le genre grammatical masculin a disposé dès le début de l'his-

toire de la langue de privilèges : existence d'une catégorie et de mots, primauté dans l'émergence, ambiguïté des mots collectifs ou hyperonymes de genre.

L'analyse que Moignet fait de la catégorie du pronom, et en particulier du pronom *il* dans les structures impersonnelles, réduit celui-ci à n'exprimer qu'un rang et non une personne :

«*Il* peut être masculin ou neutre. Il signifie la personne, que celle-ci soit celle que possède l'agent déterminé du procès: *il chante*, ou qu'elle ne soit que le rang de la déclinaison verbale, comme avec les verbes unipersonnels: *il pleut*.» (Moignet 1965 : 27-28)

Pour ce linguiste, le pronom *il* en structure impersonnelle est une «dématérialisation» du substantif qui signifie «la personne nulle» et en aucun cas une «expérience d'univers.» Mais l'on conviendra que ces notions relèvent plus précisément du neutre que du masculin. Alors pourquoi *il* et non *el*, *al* ou *ol*, pronoms de genre neutre attestés en ancien français ?

De Carvalho a une conception diamétralement opposée à celle d'une absence «d'expérience d'univers» contenue dans les structures impersonnelles, qu'il estime improprement nommées, puisque, selon lui, «il n'y a rien de plus personnel» (de Carvalho 2010 : 63). Pour lui, la personne humaine est le critère structurant de l'expérience linguistique :

«j'ai acquis la conviction que parler, pour l'être parlant, ce n'est, fondamentalement, radicalement, pas autre chose que *projeter*, par une visée *empathique*, sur la substance que son expérience du monde lui propose, l'image de sa propre discontinuité et finitude, et, de cette façon, *discerner* et *instituer* en lui-même, la représentation de multiples *Entités personnelles*, définies au plus près, ou au plus loin du prototype que EGO se voit être dans et face à l'univers qui l'enveloppe.

[...] le pronom français *il* porte, et produit, un signifié, et donc – précisément parce qu'il *signifie* –, a un *réfèrent* [...] ce que ce mot est appelé à désigner [...] est, très précisément ce que MOI s'oblige à concevoir du fait de sa tendance, devenue exigence absolue de sa réduction du réel à sa propre image et semblance.»
(De Carvalho : 54, 70)

Toutefois de Carvalho estime que ce *il* est nommé à tort *masculin* et souscrit à la thèse du genre non marqué dont nous avons parlé dans notre chapitre sur la conception agendre du mot⁷⁵.

Néanmoins, même analysé comme «de genre non marqué», ce *il* est peut-être, effectivement, le résultat d'une construction mentale ayant pour origine un «EGO» (pour reprendre de Carvalho) qui a distingué et élu ce signe parmi tous les autres signes et permis sa généralisation, même pour exprimer des référents de genre social féminin.

⁷⁵ Voir Chapitre I. Une Conception agendre du mot.

Le français classique rejette cette «indifférence au rationnel» (Zink 1997):

«En 1500, la poussée de «il(z)» féminin semblait irrésistible [...] Or le XVI^e siècle a déjoué l'attente en rejetant «il(z) sont belles [...]» (Zink 1997: 383)

Au XXI^e siècle, en ajoutant de nouveaux pronoms au système pronominal déjà en place (par ex. *iel, elli, ille, celleux, al*, etc.) afin de lever les ambiguïtés de communication sur la question du genre, le locutorat du français inclusif ne fait peut-être pas autre chose que trouver de nouveaux signes pour exprimer des concepts n'ayant jamais pu s'exprimer en langue.

Alors que Moignet voit dans le pronom une catégorie vidée de toute matière notionnelle, parlant de «soustraction de substance notionnelle», ce locutorat semble au contraire «réinjecter» de la substance notionnelle dans les pronoms, selon sa perception analogique ou motivée de ces signes.

Ainsi, ces nouveaux pronoms sont peut-être «l'indice d'une meilleure concevabilité» pour reprendre l'expression de ce linguiste, c'est-à-dire non seulement des variations du discours, mais également l'indice d'un changement de système plus profond à l'œuvre dans la langue, qui procéderait lui-même d'une autre conceptualisation de la personne et de son expression. Le système pronominal français a levé

les ambiguïtés de communication du latin classique pour exprimer, par de nouveaux signes, un nouveau système de pensée. Ces nouveaux pronoms relèvent peut-être du même phénomène, qui nous semble être psychique avant d'être linguistique, lorsque nous observons en parallèle l'émergence du débat sur les identités de genre en société.

«Il n'y a aucune raison de supposer que la manière dont EGO se voit être dans et face au monde soit donnée une fois pour toutes, et reste invariable.»
(De Carvalho 2006 : 55).

X. Épicénisation

Rappelons les deux sens du mot *épicène* :

1/le sens ancien, non utilisé en linguistique contemporaine. D'après le grec *ἐπίκοινός*, *epikoinos* «commun» et selon Denys Le Thrace, auteur de la première grammaire grecque (II^e siècle avant notre ère) :

«Il y a trois genres : masculin, féminin, neutre. Certains en ajoutent deux autres: le commun et l'épicène; commun, par exemple *híppos*, *kúōn* ['cheval', 'chien', en gr. Mots masc. Et fém. comme par ex. 'enfant' en fr.], épicène, par exemple *khelidón*, *aetós* ['hirondelle', 'aigle', en gr. mots respectivement fém. et masc. valant pour les deux sexes, comme par ex. 'hirondelle', 'rossignol' en fr.]» (Lallot 1988 : 51)

Le sens ancien d'*épicène* est donc la caractéristique de certains mots qui ne possèdent qu'un seul genre mais qui peuvent désigner autant le mâle que la femelle d'une espèce, par ex. *l'hirondelle*, *l'aigle* ;

2/le sens moderne, utilisé en linguistique contem-

poraine. Les mots épïcènes sont les mots qui peuvent avoir plusieurs genres, mais dont la morphologie ne varie pas en genre (Neveu 2004: 120). Par exemple sont épïcènes les substantifs *ministre*, *enfant*, *géomètre*, les pronoms personnels *je*, *tu*, *vous*, *nous*, les adjectifs *intègre*, *fantaisiste*, *philosophe*.

Nous nommons «épïcénisation» le processus du français inclusif qui, pour éviter l'emploi générique d'un mot au genre masculin, **consiste soit à avoir recours à un mot épïcène (ex. élève, plutôt qu'étudiant), soit à créer un mot épïcène (ex. professionnelle, expéditaire, végane) soit à rendre épïcène un mot ayant déjà un genre sans affecter sa morphologie (ex. une membre, un sentinelle).**

• Ex. *L'emploi de termes épïcènes comme **membre** (...) élève c'est-à-dire de termes non marqués du point de vue du genre grammatical, fait aussi partie des grands principes de l'écriture inclusive.*
(Collège doctoral, 2017)

• Ex. *la forme innovatrice «**professionnelle**» est substituée dans ce texte au dédoublement «professionnel» et «professionnelle»*
(Labrosse 2002, p.9)

- Ex. *la conseil en brevets*
(karriere.interpharma.ch)

L'épicénisation crée une difficulté syntaxique en français inclusif. En effet, même si les substantifs épïcènes ne fléchissent pas en genre, ils peuvent être amenés à déterminer le genre d'autres mots, donc à provoquer le fléchissement de ces derniers en genre, et à faire revenir le genre masculin en emploi générique que le locutorat du français inclusif s'emploie à éviter.

Ex. *Tous nos élèves sont travailleurs.*

Ex. *Ce sont de grands professionnels.*

Ex. *Chacun des conseils s'est exprimé.*

Ce problème peut alors être résolu par la double flexion totale, partielle et le genre neutre, ou un mélange des trois procédés, lesquels posent eux-mêmes certains problèmes (manque d'économie linguistique et/ou lourdeur d'un point de vue stylistique pour les deux premiers, caractère expérimental pour le troisième).

Ex. *Touz nos membres sont travailleur.euse.s* (genre neutre et double flexion partielle)

Ex. *Ce sont de grands et grandes professionnels*
(double flexion totale)

Ex. *Chacun et chacune des conseils s'est exprimé.e.* (double flexion totale et partielle)

Cependant, la caractéristique du mot épïcène (apte à représenter tous les genres, qui ne varie pas en genre) est d'une grande fonctionnalité (stock de mots ou de suffixes épïcènes déjà disponible, se prêtant à des processus néologiques utilisant des modèles de fabrication déjà connus, donc absence de coût cognitif pour l'allocutaire).

L'épïcénisation permet en outre de réactiver des formes ayant été en usage, par exemple *le/la/lu maître* réactive *maistre*, épïcène en ancien français :

«Il arrive aussi, dans la classe de l'animé, que la même forme soit apte aux deux genres ; ainsi li maistre / la maistre. C'est l'accord des mots satellites du substantif qui dit le genre.» (Moignet 1973 : 86)

Pour certains mots, nous noterons la préférence de l'usage pour des formes épïcènes plutôt que pour des formes dont la variabilité est néanmoins parfaitement prévue par la langue, c'est le cas des mots en *in* au masculin :

«Les féminins *une marine, une médecine, une mannequine*, de formation récente, offrent aussi un contraste important par rapport à la quarantaine de dédoublements de la série, instaurés de longue date : *une benjamine, une pèlerine, une orpheline*, etc.» (Labrosse 2002 : 65)

De nombreux morphèmes épiciènes existent chacun avec un sens différent :

- aire* comme dans *un/une/an destinataire*
(« qui fait l'action »);
 - ane* (« adepte ») comme dans *un/une/an végane* ;
 - able* comme dans *un/une/an comptable*
(« qui peut être, donne, utile à »);
 - graphe* comme dans *un/une/an calligraphe*
(« en rapport avec l'écrit »);
 - iatre* comme dans *un/une/pédiatre* (« qui soigne »);
 - ible* comme dans *un/une/an insensible*
(« qui peut être en rapport »);
 - ique* comme dans *un/une/an scientifique*
(« en relation à »);
 - iste* comme dans *un/une/an spécialiste*
(« qui relève de, qui exerce, relatif à, est adepte »);
 - logue* comme dans *un/une/an rhumatologue*
(« spécialiste d'une science »);
- etc.

XI. Genre neutre

« (...) les anomalies ou monstruosités dans la langue provoquent un acte de lecture différent qui génère aussi de la signification. C'est bien l'imagination qui va établir la transition entre tout ce qui est possible et attesté en langue, et ce qui est potentiel, latent, encore impossible mais en gestation. »

Raphaëlle Hérout, « Penser le possible de langue, en linguistique et en poésie », CMLF 2014 : 10.

→ **Voir dans Chapitre DÉFINITIONS
notre définition du genre neutre.**

Un genre grammatical est envisagé pour classer un certain type d'unités qui ne peuvent se classer comme exclusivement de genre masculin ou de genre féminin. Ce genre grammatical peut être qualifié de « neutre », « commun » ou « inclusif » ; le nom de cette catégorie associé à la définition que nous en donnons étant, comme ces unités, en émergence, donc nullement stabilisé. Nous avons opté pour la dénomina-

tion « genre neutre » plutôt que « genre commun » ou « genre inclusif » pour deux raisons.

D'une part, pour la polysémie du mot *neutre* et son caractère hyperonymique (générique). Dans son acception contemporaine, le mot a plusieurs sens : « dans un état de neutralité », « qui s'abstient de prendre parti », « qui appartient à une catégorie grammaticale où ne se manifeste pas le contenu mâle/femelle, la forme masculin/féminin » (Robert 2017 : 1687-1688). Le mot *οὐδέτερος*, « neutre » tel qu'il est défini par Bailly dans son dictionnaire grec-français recouvre l'ensemble des sens de notre définition : « d'aucun des deux genres » si nous lui ajoutons entre parenthèses « exclusivement » (Bailly, 1950-1963 : 1421 à l'entrée *οὐδέτερος*). En effet, dire qu'une unité n'est « (*exclusivement*) d'aucun des deux genres », c'est pouvoir dire implicitement qu'elle peut être *commune*, ou d'un genre *neutralisé*, ou *indifférent*, ou *inconnu du locutaire*. Or ce champ sémantique recouvre précisément les cinq sous-catégories de ce genre grammatical :

1. *structure impersonnelle* : le sujet n'étant pas une personne, celui-ci n'a par conséquent pas de genre et son genre est **neutralisé** ;

2. *référent agenre* : le genre d'un référent agenre est dans un état de **neutralité** ;

3. *réfèrent de genre commun* : si un groupe de référents rassemble plusieurs genres, nous pouvons l'exprimer par une catégorie où touz se retrouvent, c'est-à-dire **ni exclusivement masculine, ni exclusivement féminine** ;

4. *réfèrent de genre inconnu* : si nous ne connaissons pas le genre d'un référent, nous pouvons adopter une catégorie grammaticale **qui s'abstient de prendre parti** et où la question du genre grammaticale est **neutralisée** ;

5. *réfèrent non binaire* : personnes (**exclusivement d'aucun des deux genres** ou (façon positive de dire la même chose) présentant des caractéristiques **ni exclusivement masculines, ni exclusivement féminines**).

D'autre part, un genre « neutre » a l'avantage de réactiver un terme et une catégorie utilisées par les plus anciennes grammaires (Denys le Thrace cité par Lallot 1989 : 44, ligne 44) avec le même sens que celui signalé par Bailly.

Nous allons voir que ce genre grammatical peut apparaître comme une nécessité et une ressource face aux problèmes posés par le français inclusif. En effet, l'état des lieux donne à voir des unités manquantes ou en concurrence, qui ne sont pas organisées en système, des graphies qui augmentent le coût cognitif à la lecture, des propositions qui perdent en économie de moyens. Nous nous proposons

donc ici d'étudier plus en détail les principes organisateurs du genre neutre, ses perspectives, mais également ses limites.

1. Cadre de l'expérimentation

Notre expérimentation linguistique du genre neutre a pour cadre nos recherches à l'école doctorale V « Concepts et langages » à Paris Sorbonne Université, sur les sujets du français inclusif et du genre neutre en français.

Critères de falsifiabilité (Popper 1973): sont déclarés potentiellement réfutables les énoncés de genre neutre (tel que nous le définissons) qui :

- provoquent systématiquement une rupture dans l'interaction du fait de l'incompréhension de l'allocutaire (par ex. les mots qui appellent systématiquement une explication);

- procèdent d'autres systèmes morphologiques, syntaxiques et/ou phonétiques que ceux observés en français (par ex. les mots dont les sons ne sont pas déjà présents en français) ;

- sont trop éloignés des modèles déjà en place et dont l'allocutaire ne peut déduire le sens, même en s'appuyant sur le contexte.

Critères de validité : sont déclarés valides, fonctionnels ou stabilisés les énoncés de genre neutre qui ne répondent pas aux critères de falsifiabilité.

Sont déclarés en cours d'expérimentation les énoncés qui n'ont pas été suffisamment exposés à la fonction critique de l'empirie.

2. Formation des unités de genre neutre

2.1 Régularités générales

La formation des unités de genre neutre procède par identification des paradigmes existant en français standard entre masculin et féminin et par leur reproduction ou leur continuation logique au neutre.

a. Reproduction du paradigme des flexions binaires

- régularité phonétique totale
(par ex. *civil/civile/civilx* en [il] ;
- régularité vocalique
(par ex. *représentant/représentante/représentanx* en [ã]) ;
- régularité consonantique
(par ex. *compagnon/compagne/compaign* en [ɲ]) ;

- reprise d'un graphème
(par ex. *e* de *dieu/déesse* → *diex* ou *déal*) ;
- reprise d'un phonème
(par ex. *traducteur/traductrice/traductaire* en [ʁ]) ;
- différenciation vocalique
(par ex. *Afghan/Afghane/Afghaine* en [ã]/[ɑ]/[ɛ]) ;
- différenciation consonantique
(par ex. *créatif/créative/créatix* en [f]/[v]/[ks]) ;
- différenciation vocalique et consonantique
(par ex. *écrivain/écrivaine/écrivain* en [ẽ]/[ɛ]/[ã]
et []/[n]/[] ;

b. Alignement phonétique du neutre singulier sur le masculin singulier

L'unité neutre peut être formée en s'alignant phonétiquement sur le masculin, de même que le féminin s'aligne phonétiquement sur le masculin dans certaines flexions binaires, comme dans *professeur/professeure*, *élu/élue*, *civil/civile*, *syndic/syndique*, etc.

Tableau 1 – Alignement phonétique du neutre sur le masculin (Alpheratz 2018)

masculin/neutre	féminin
français/français	française
étudiant/étudiantx	étudiante
espion/espionx	espionne
bourgeois/bourgeois	bourgeoise
substitut/substitutx	substitue

Pourquoi aligner phonétiquement le neutre sur le masculin et non sur le féminin ?

L'alignement phonétique du neutre (singulier) sur le masculin (singulier) plutôt que sur le féminin (singulier) permet de respecter le principe d'économie linguistique, concept élaboré par Martinet (1955) dans le cadre de sa théorie fonctionnaliste pour décrire la caractéristique de notre langue qui, quoi qu'elle ait à exprimer, préfère l'exprimer avec le plus petit nombre d'unités. Or, si nous prenons l'exemple du mot *partisane* (féminin) et que nous lui ajoutons le morphème de genre neutre *x*, le processus fait recourir à plus d'unités que celui qui consiste à ajouter ce morphème à la flexion masculine : *partisanx* (masculin) vs *partisanex* (féminin).

c. Alignement morphologique du neutre singulier sur le neutre pluriel

Ce procédé s'applique aux mots qui se terminent en *x* au masculin, par ex. *doux*, *curieux*.

L'unité neutre peut être formée en reprenant la régularité vocalique observée entre les flexions binaires et en alignant morphologiquement le neutre singulier (qui devrait selon la régularité de formation du neutre fléchir en *doux*, *curieux*) sur le neutre pluriel en *ouz*, *euz*, de même que le masculin singulier s'aligne morphologiquement sur le masculin pluriel dans certaines flexions binaires (voir tableau ci-dessous). Cet alignement morphologique du neutre singulier sur le neutre pluriel permet de ne pas créer d'homonyme avec le masculin singulier.

Tableau 2 – Alignement morphologique du neutre singulier sur le neutre pluriel (Alpheratz 2018)

masculin singulier/ masculin pluriel	neutre singulier/ neutre pluriel
heureux/heureux	heureuz/heureuz
nerveux/nerveux	nerveuz/nerveuz
doux/doux	douz/douz
roux/roux	rouz/rouz

d. Suffixation épïcène

La formation de l'unité neutre peut créer un suffixe épïcène (ex. *aine* dans *assassaine*) ou puiser dans le stock de suffixes existant déjà en français standard et servant à créer

des mots épïcènes (*ane* dans *végane*, *aire* dans *secrétaire*).
Le mot ainsi formé peut prendre tous les genres.

**Tableau 3 – Création d’un mot épïcène
(Alpheratz 2018)**

masculin/féminin/neutre	masculin/féminin/neutre
écrivain/écrivaine/écrivane	écrivane/écrivane/ écrivane
expéditeur/expéditrice/ expéditeur	expéditeur/expéditeur/ expéditeur
professeur/professeuse/ professeur	professeur/professeur/ professeur
fumeur/fumeuse/fumaire	fumaire/fumaire/fumaire

e. Chute des consonnes finales muettes au masculin

La chute des consonnes finales muettes au masculin peut s’envisager au genre neutre si nous les considérons comme graphèmes inaudibles et traces d’un étymon : *représentantx* se substitue à *représentantx*, *inscrix* à *inscrix*, *sourx* à *sourdx*. Cette chute des consonnes finales muettes au masculin présente l’avantage de rendre le neutre aussi économe que le masculin : par ex. le neutre *représentantx* possède le même nombre d’unités que le masculin *représentant*.

2.2 Morphèmes x et z

- Ex. *Lx prochain-e qui me dit que la neige « ce n'est pas bien grave, je lui envoie une boule de neige à la figure !* (neutre singulier)
(Zamora-Cruz, 2018)
- Ex. *Celui qui fait la queue semble mécontenx* (neutre singulier)
(UESG, 2016)
- Ex. *je suis juste curieuZ* (neutre singulier)
(Playnight, 2017)
- Ex. *les propos et affirmations nuancez* (neutre pluriel)
(Labrosse 1996 : 63)
- Ex. *Une manif pour touz' et pour tout le monde* (neutre pluriel)
(Régis, 2016)

Caractéristiques

Ces morphèmes peuvent avoir le sens de genre neutre au singulier (*x*) et au pluriel (*z*, sauf cas particulier des mots qui se terminent en *x* au masculin, par ex. *doux, curieux*) pour plusieurs raisons :

- le signe x désigne, dans la liste des symboles scientifiques, l'élément inconnu, ce qui peut être corrélé à toutes les sous-catégories grammaticales du genre neutre sauf la sous-catégorie «référent non binaire» : impersonnel, agenre, inconnu, commun.

Parce que la symbologie mathématique est une convention adoptée universellement par l'ensemble des scientifiques, elle nous semble adaptée à une catégorisation grammaticale, branche de la linguistique se caractérisant par un haut niveau d'abstraction et d'exigence épistémologique ;

- le morphème x a été adopté par d'autres langues indoeuropéennes avec pour sens «genre inconnu» et/ou «genre non binaire» :

- Ex. en espagnol : *Ej: no me pareció demasiado listx, más bien... curiosx y atrevidx.* (Neutre)
«*Ex. (iel) ne m'a pas parux très intelligenx, mais plutôt... curieux et audacieuz.* » (Neutre)
(Gómez 2015, traduction de Clémence Zamora-Cruz)

- Ex. en anglais : *Washington state considering 'X' gender option for birth certificates.* (neutre)
«*L'État de Washington étudie la possibilité d'adopter l'option genre «x» sur les certificats de naissance* »
(Foxnews 2017, traduction libre)

- le signe *z* correspond à une réactivation par Labrosse (1996) d'un morphème de nombre attesté en ancien français.

→ voir **Chapitre IV. Réactivation.**

Limites

L'indistinction phonétique entre les unités fléchies au masculin et au neutre que provoquent les morphèmes *x* au singulier et *z* au pluriel peut faire l'objet d'une critique lorsque les unités fléchies au masculin et au féminin présentent une distinction vocalique, par ex. *Afghan/Afghane*, *citoyen/citoyenne*, *assassin/assassine*, etc. Dans ce cas, le recours au «système al», autre processus de flexion au genre neutre, permet d'éviter le problème en s'appuyant sur l'opposition vocalique présente dans les flexions binaires et en introduisant une autre voyelle différentielle: [ɛ] dans *Afghaine*, [ã] dans *citoyan*, [ɛ] dans *assassaine*.

→ voir dans ce chapitre : **2.3 Système al.**

La prononciation [ks] du *x* en finale est peu fréquente en français (ex. *phénix*, *vortex*, *furax*) et la prononciation [ts] du *z* inexistante en finale, rare à l'initiale ou au sein d'un mot (par ex. *tsunami*, *tsoin-tsoin*, *tsar*). Ces morphèmes ont également d'autres prononciations en français standard [s], [gz] ou [z] pour *x* (par ex. *six*, *exoplanète*, *sixième*) [z] et [tz] pour *z*, que nous n'avons pas prises en compte du fait du

format de cet ouvrage, exigeant la synthétisation de l'ensemble des paramètres. Mais notre expérimentation devrait déterminer, à l'avenir, si ces prononciations ne donnent pas lieu à des instances d'amélioration ou de réfutation du système.

2.3 Morphème æ

• Ex. 1 : *On voit aussi apparaître le “æ”, notamment pour les personnes agenres, qui conjuguent “je suis **blessæ**” par exemple. (neutre) (Aleeshy, 2016)*

• Ex. 2 : *Vécu **d'unæ** bigenre non binaire (neutre) (BA(F)FE)*

• Ex. 3 : *Frisk, **læ** personnage principal-e du jeu Undertale (...) il s'agit de l'héroïne qu'in carne **læ** joueur-se et dont le genre n'est jamais précisé (neutre) (3615nonbinaire, 2016)*

Caractéristiques

Nous l'avons vu,⁷⁶ le morphème de genre neutre æ est la réactivation d'un graphème qui existait au latin et

⁷⁶ Voir Chapitre IV. Réactivation

en ancien français pour noter le son [ɛ] comme dans *mère*, puis le son [e] comme dans *pré*. Il peut être interprété comme un morphème de genre neutre en ce qu'il exprime, dans nos trois exemples, un référent agenre (exemple 1), non binaire (exemple 2) ou inconnu (exemple 3).

Son ajout, quand il est possible par une concordance phonétique en [ɛ] ou [e] entre les trois flexions, réalise une économie linguistique plus grande que celui que réalise l'affixe flexionnel de genre neutre *x*.

Il présente l'avantage de proposer un seul graphème là où le « système al » par exemple, en propose plusieurs.

Tableau 4 – Économie linguistique du morphème *æ* par rapport au morphème *x* (Alpheratz 2018)

neutre singulier en <i>æ</i>	neutre singulier en <i>x</i>
<i>professionnæ</i> 13 lettres	<i>professionnelx</i> 14 lettres
<i>officiær</i> 8 lettres	<i>officierx</i> 9 lettres
<i>æn</i> 2 lettres	<i>unx</i> 3 lettres
<i>cæ</i> 2 lettres	<i>cex</i> 3 lettres
<i>tæ</i> 3 lettres	<i>telx</i> 4 lettres

Tableau 5 – Unification graphique de plusieurs affixes flexionnels par un même graphème (Alpheratz 2018)

catégorie	masculin/ féminin singulier	neutre singulier en æ	neutre singulier selon le « système al »
article défini	<i>le/la</i>	<i>læ</i>	<i>lu</i> (<i>li, lo</i> étant possibles)
article indéfini	un/ une	<i>æn</i> ou <i>unæ</i>	<i>an</i>
adjectif possessif de 2 ^e personne au singulier	ton/ta	<i>tæ</i>	<i>tu</i> (<i>ti, to</i> étant possibles)
pronom indéfini	<i>certain/ certaine</i>	<i>certæn</i>	<i>certan</i>

Limites

La prononciation du morphème æ s’envisage sans risque d’ambiguïté dans des paradigmes phonétiques qui sont déjà en [e] ou en [ɛ] (par ex. *professionnæ*l, *boulangæ*r; *secræt*, *tæ*l, etc.). Mais la généralisation de ce son [e] ou [ɛ] à des paradigmes phonétiques différents, basés non sur une

régularité en [e] ou [ɛ] mais sur d'autres régularités (par ex. dans les cas de *un/une* devenant *æn* ou *unæ*, *ton/ta* devenant *æ*, *certain/certaine* devenant *certæn*) peut-elle s'envisager ?

Si oui, elle poserait plusieurs problèmes :

- d'une part, un problème d'homophonie : *læ* est homophone de *les*, article défini au pluriel et également pronom personnel conjoint au pluriel identique à tous les genres. Ceci dit, d'autres homophonies existent en français (ex. *le temps*, *le taon*, *tant*). Le fait que les deux mots (*læ*, *les*) appartiennent à la même catégorie (article défini de genre neutre) peut rendre la désambiguïsation difficile, mais seul l'avenir permettra de constater le succès ou l'abandon de ce mot attesté dans notre corpus ;

- d'autre part, il reste à déterminer quels sons représente ce graphème inconnu du français : *æn* : [e] ou [ɛ] ou [en] ou [ɛn] ou autre.

Enfin, d'une manière générale, chaque graphème est associé à un seul son en français. Associer plusieurs sons au morphème flexionnel de genre neutre *æ* nous semble introduire une complexité dans notre langue, que le recours au « système al » permet d'éviter.

2.4 Système al

- Ex. *Que t'arrive t'al ?*

(Neutre)

(Sibylline, 2017)

- Ex. *Peu s'en rendent compte, tant als ont intériorisé la domination*

(Neutre)

(Moron-Puech, 2018)

- Ex. *A l'aide de médiataires (...) les « avis » de ces non humains sont sollicités dans les arbitrages économiques, sociaux et écologiques.*

(Neutre)

(Deville, 2018)

Le «système al» est un système de flexion qui procède en dotant des suffixes qui varient en genre en français standard d'une variation morphologique de neutre en *a*, (*u*, *i* ou *o*) *al*, *an*, *ane*, *aine* ou *aire*.

Tableau 6 – Variation morphologique de genre neutre en *a*, *al*, *aine* ou *aire* (Alpheratz 2018)

catégorie	masculin	féminin	neutre sing.	neutre plur.
pronom personnel sujet	il	elle	al	als
pronom démonstratif	celui	celle	<i>cial</i> ou <i>céal</i>	çauz
adjectif	nouveau	nouvelle	nouval	nouvauz
article indéfini	un	une	an	ans
substantif	écrivain	écrivaine	écrivān	écrivāns
substantif	assassin	assassine	assassaine	assassaines
substantif	voyageur	voyageuse	voyageaire	voyageaires

Dans le système *al*, le morphème *al* est *allomorphe*, c'est-à-dire qu'il présente une variation morphologique au pluriel en *auz* selon les paradigmes qu'il reproduit :

- la distinction vocalique de *eux* et *elles* pour *auz*, pronom personnel de troisième personne de genre neutre, au pluriel, en fonction complément d'objet indirect et de forme disjointe ;

- les pluriels des unités lexicales en *al* en français standard qui se font en *aux* à la suite des phénomènes phonétiques de vocalisation et de vélarisation affectant les radicaux à liquide en *l* (Zink 1989 : 12) et qui deviennent *auz* au pluriel pour les néologismes de genre neutre en *al* au singulier.

Notons que le morphème flexionnel de genre neutre *a* peut varier en *u*, *i* ou *o* lorsqu’il est saturé en français standard (voir tableau ci-dessous : *la* dans le cas numéro 1 et *tu* dans le cas numéro 2).

Tableau 7 – Variation en *a* et ses alternatives en *u/i/o* (Alpheratz 2018)

catégorie	masc.	fém.	neutre singulier	pluriel commun
cas numéro 1 : article défini	<i>le</i>	<i>la</i>	<i>lu</i> (ou <i>li/lo</i>)	<i>les</i>
cas numéro 2 : adjectif possessif de 2 ^e personne	ton	<i>ta</i>	<i>tu</i> (ou <i>ti/to</i>)	<i>tes</i>

Le système *al* doit son nom à son modèle de départ, le pronom personnel de genre neutre *al* qui devient allomorphe selon les paradigmes qu’il reproduit.

**Tableau 8 – Pluriels de *al*
(Alpheratz 2018)**

catégorie	masc.	fém.	neutre singulier
pronom personnel de 3 ^e personne forme conjointe pluriel	ils	<i>elles</i>	<i>als</i>
pronom personnel de 3 ^e personne forme disjointe pluriel	eux	<i>elles</i>	<i>auz</i>

Le choix de *a* et de ses dérivés *al*, *aine*, *aire* comme autre variation morphologique en genre de suffixes déjà existants s’explique par :

- la création du pronom de genre neutre *al* en littérature dans le roman *Requiem* (Alpheratz 2015) excluant *i* et *e* comme morphèmes flexionnels de genres neutre – parce que déjà saturés au masculin et au féminin (*il* et *elle*) – ce qui n’a laissé que le choix de *al*, *ul* et *ol*, le français ne comportant que cinq voyelles : *a*, *e*, *i*, *o*, *u* ;

- l’exclusion de *ul* et *ol* comme morphèmes flexionnels de genre neutre due au respect des taux de fréquence des voyelles en français, le *a* étant plus fréquent (12.10%) que *o* (5.02 %) et *u* (4.49 %) ⁷⁷ et donc ayant été privilégié ;

⁷⁷ Selon une étude du laboratoire CLLE-ERSS du CNRS et de l’Université de Toulouse, URL : <http://redac.univ-tlse2.fr/corpus/wikipedia.html>

- une perspective onomasiologique et symbolique selon laquelle le morphème *a* par sa fréquence plus importante que celle de *o* et *u* en français, est apte à représenter la catégorie générique comprenant les autres genres, lesquels établissent une distinction à l'intérieur de cette catégorie plus générale. Dans l'élaboration psychique du concept de genre, nous posons comme principe que le neutre (genre hyperonyme par ses sous-catégories *structure impersonnel*, *agenre*, *genre commun* et *genre inconnu*) précède et englobe le masculin, le féminin et le non binaire (genres hyponymes car spécifiés dans l'ensemble commun et/ou inconnu).

L'éventualité d'un morphème flexionnel de neutre *i*, *o*, *u* à la place de *a* s'explique :

- soit du fait que la voyelle *a* est déjà saturée dans le paradigme de la flexion binaire, par ex. l'article défini *le/la* ou l'adjectif possessif de 2^{ème} personne *ton/ta* ;

- soit du fait que le morphème flexionnel *u* donne lieu à des homonymies, par ex. *ton/ta/tu*; *tu* adjectif possessif de genre neutre étant homonyme de *tu* pronom personnel sujet de deuxième personne.

Ses caractéristiques

Le système *al* ne se substitue pas aux flexions au

genre neutre avec les morphèmes *x*, *z*, *æ*, mais permet parfois de résoudre les problèmes qu’elles posent, notamment parce qu’il permet de proposer une distinction vocalique chaque fois que celle-ci est déjà présente dans la variation morphologique entre masculin et féminin en français standard. Ainsi, il résout :

- le problème que peut poser l’indistinction phonétique entre les unités fléchies au masculin et au neutre lorsque le neutre est fléchi au moyen des morphèmes *x* au singulier et *z* au pluriel ;

Tableau 9 – Indistinction phonétique entre masculin et neutre résolue par le système al
(Alpheratz 2018)

masc.	fém.	neutre en x/z	neutre en al
<i>écrivain</i>	<i>écrivaine</i>	<i>écrivainx</i>	<i>écrivain</i>
<i>citoyen</i>	<i>citoyenne</i>	<i>citoyenx</i>	<i>citoyan</i>
<i>assassin</i>	<i>assassine</i>	<i>assassinx</i>	<i>assassain</i>
<i>vainqueur</i>	<i>vainqueuse</i>	<i>vainqueurx</i>	<i>vainquaire</i>

- le problème de prononciation du morphème *æ* lorsque ce morphème est aussi utilisé comme graphème généralisé à des paradigmes phonétiques qui ne sont pas

en [e] ou [ɛ], par ex. dans les cas de *un/une/æ̃n*, *ton/ta/tæ̃*, *certain/certaine/certæ̃n*.

Tableau 10 – Problème de prononciation de æ̃ résolu par le système al (Alpheratz 2018)

masculin	féminin	neutre en æ̃	neutre en al
<i>un</i>	<i>une</i>	<i>æ̃n</i>	<i>an</i>
<i>ton</i>	<i>ta</i>	<i>tæ̃</i>	<i>tu (ou ti, to)</i>
<i>certain</i>	<i>certaine</i>	<i>certæ̃n</i>	<i>certan</i>
<i>le</i>	<i>la</i>	<i>læ̃</i>	<i>lu (ou li, lo)</i>

- Le système al permet également de résoudre les problèmes d'économie linguistique ou de recatégorisation sémantique que posent les autres procédés de flexion au genre neutre, par exemple dans l'exemple ci-dessous.

Ex. *La Fayette est sans conteste l'un des meilleurs auteurs de son temps.* «Comment dirons-nous donc ?» Je ne sache pas que Vaugelas ait répondu à cette question.

(Viennot 2014: 110)

Ici, Viennot s'interroge sur l'alternative à trouver à *auteurs* (ainsi qu'aux mots qui lui sont déterminés: **un**, **meilleurs**), mot au masculin générique désignant l'ensemble des personnes de tous genres ayant créé une œuvre littéraire.

En l'occurrence, cet ensemble comprend cet individu, Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, Comtesse de La Fayette (1634-1693), autrice du roman *La Princesse de Clèves* et désignée ici par *La Fayette*. Parce que les mots au masculin générique invisibilisent totalement le sexe et/ou le genre de cet individu, les locutaires du français inclusif vont avoir recours à plusieurs procédés pour inclure ce ou ces derniers :

- l'**hyponymie** de genre, qui pose les problèmes d'économie linguistique ou de recatégorisation sémantique ;

Ex. *La Fayette est sans conteste l'un des **meilleurs gens de lettres** de son temps.*

Ex. *La Fayette est sans conteste l'une des **meilleures littéraires** de son temps.*

- la **double flexion totale**, qui pose le problème d'économie linguistique (développement du paradigme flexionnel) ;

Ex. *La Fayette est sans conteste **l'un/l'une** des **meilleurs auteurs et meilleures autrices** de son temps.*

- la **double flexion partielle** et son problème d'économie linguistique (développement du paradigme flexionnel abrégé) ;

Ex. *La Fayette est sans conteste l'un.e des meilleur.e.s auteur.rice.s de son temps.*

- **le genre neutre en x** et son problème d'indistinction phonétique avec le masculin singulier lorsque le paradigme de la flexion masculin/féminin comprend une distinction phonétique (ici, *un/une* et *auteur/autrice*);

Ex. *La Fayette est sans conteste l'unx des meilleurz auteurz de son temps.*

- **le genre neutre en æ** et son problème de prononciation non paradigmatique;

Ex. *La Fayette est sans conteste l'unæ (ou l'æn) des meilleurz auteurz de son temps.*

- **le genre neutre avec le système al :**

Ex. *La Fayette est sans conteste l'an des meilleurz autaires de son temps.*

Dans le système du pronom personnel, le système al permet de combler les lacunes du français standard chaque fois qu'une unité de genre neutre est envisageable. Il permet également d'envisager sa coexistence avec des pronoms personnels associés à des référents exclusivement non binaires (*iel, ol, ille, yel* ou autres).

**Tableau 11 – Le Genre neutre dans le système
du pronom personnel français.**

Le tableau suivant intègre notre lexique de genre neutre appliqué au système du pronom personnel français au tableau de Maurice Grevisse dans *Le Bon usage* 13^e édition (Grevisse 1936: 968).

	Formes conjointes								
	Sujet			Autres fonctions					
				Objet direct			Objet indirect		
	Masc.	Fém.	Neut.	Masc.	Fém.	Neut.	Masc.	Fém.	Neut.
1PS ⁷⁸	je			me					
2PS	tu			te					
3PS	il	elle	al ¹	le	la	lu ³	lui	li ⁴	lu ⁵
1PL ⁷⁹	nous								
2PL	vous								
3PL	ils	elles	als ²	les			leur		

(1) al

Ex. *Al fait nuit dans le gymnase.*

(Neutre)

(Alpheratz 2015: 21)

Dans le système al, *al* est le pronom personnel de troisième personne, de genre neutre, au singulier, en fonction sujet et de forme conjointe.

⁷⁸ 1^{ère} personne du singulier

⁷⁹ 1^{ère} personne du pluriel

Formes disjointes				
Autres fonctions	Non réfléchies			
Réfléchie	Masc.	Fém.	Neut.	Réfléchie
me	moi			
te	toi			
se	lui	elle	al ⁶	soi
nous				
vous				
se	eux	elles	auz ⁷	soi

→ Ce pronom peut être :

- soit restreint aux sous-catégories du genre neutre *structure impersonnelle, agendre, genre commun, genre inconnu* pour qu'il ne représente aucune catégorie sociale (celle des personnes de genre social non binaire) et ainsi appliquer le principe fondateur du français inclusif (le rejet d'une hiérarchie entre les représentations symboliques et sociales qui sont associées aux genres grammaticaux); et

dans ce cas, lu locutaire pourrait employer un pronom différent et spécifique au genre neutre sous-catégorie non binaire : *iel, yel, ol, ille*, etc.

- Ex. *Mælz. Petit pixel non binaire. Neurones pas typiques. Traîne beaucoup sur Twitter. Pronoms : **Iel** (Neutre) (Simonæ.fr, équipe)*

- soit affecté à l'ensemble des sous-catégories du genre neutre, donc également au genre non binaire, et dans ce cas seule la dénomination grammaticale («genre neutre» hyperonyme / «genre neutre sous-catégorie non binaire» hyponyme) empêche toute hiérarchie entre les représentations symboliques et sociales associées aux genres grammaticaux.

(2) als

- Ex. *Peu s'en rendent compte, tant **als** ont intériorisé la domination* (Neutre) (Moron-Puech, 2018)

Dans le système al, *als* est le pronom personnel de troisième personne, de genre neutre, au pluriel, en fonction sujet et de forme conjointe.

→ Comme son équivalent au singulier, ce pronom peut être :

- soit restreint aux sous-catégories du genre neutre *structure impersonnelle, agenre, genre commun, genre inconnu* pour qu'il ne représente aucune catégorie sociale (les référents de genre social non binaire); et dans ce cas, lu locutaire emploiera un pronom différent et spécifique au genre neutre sous-catégorie non binaire : *iels, yels, ols, illes*, etc.

Ex. *Transgenres : qui sont yels ?
Quels sont leurs questionnements ?*
(Neutre)
(genrespluriels.be, 2016)

- soit couvrant l'ensemble des sous-catégories du genre neutre, donc affecté également aux référents non binaires et dans ce cas, seule la dénomination grammaticale («genre neutre» hyperonyme / «genre neutre sous-catégorie non binaire» hyponyme) empêche toute hiérarchie entre les représentations symboliques et sociales associées aux genres grammaticaux.

(3) lu

Ex. *Je ne **lu** ferai que lorsque tous les textes seront fixes et ne changeront plus*

(Neutre)
(Tang, 2018 b)

Étymologie : l'ancien français possède un pronom de genre neutre *le* identique au masculin *le* en raison d'une étymologie commune **illū* (Moignet 1965 : 57) venu du latin *ille* (masculin, *illum* au cas régime) et *illud* (neutre). *Illum* et *illud* deviennent *illo* puis transforment leur *o* final en *e*. Nous n'avons pas gardé cette forme dans notre expérimentation en raison de la confusion possible entre les deux genres.

Dans le système al, *lu* est le pronom personnel de troisième personne, de genre neutre, au singulier, en fonction complément d'objet direct et de forme conjointe. L'unité *lo* peut s'envisager à la place de *lu* (*li* pouvant être pronom personnel de genre féminin en fonction objet direct, voir ci-après).

Lu peut se substituer à *le* pour rappeler ou annoncer des référents dont le genre est neutralisé (par ex. choses, concepts, faits, etc.).

(4) li

Ex. *Si une personne choisit cette façon de gagner de l'argent, pourquoi li interdire ?*

(Féminin)

(Exemple inspiré par la phrase de Zeromacho. wordpress.com/faq avec l'unité *lui*)

Dans le système *al*, *li* est le pronom personnel de troisième personne, de genre féminin, au singulier, en fonction complément d'objet indirect et de forme conjointe.

Étymologie: *lui* est issu du pronom et adjectif démonstratif latin *ille, illa, illud* décliné au datif singulier et identique à tous les genres: *illi*. En ancien français, *illi* se distingue progressivement au genre masculin en *illui* et au féminin en *illaei* qui subissent l'aphérèse de *il* et deviennent *lui, li*. Peut-être en raison d'une plus grande consistance phonétique, le masculin *lui* a absorbé le pronom féminin *li* en moyen français (Moignet 1965: 56-57, 134). Notre proposition *li* est donc une réactivation d'une ancienne forme attestée du pronom personnel féminin.

Notre expérimentation ne retient pas les unités qui se terminent par *a* en se heurtant au problème du hiatus que pose la succession de deux *a*, fréquente avec l'auxiliaire *avoir*, par ex.: *nous lua avons parlé*.

Li pronom de genre féminin, permet d'éviter le recours au pronom de genre masculin *lui* en emploi générique en fonction complément d'objet indirect et de forme conjointe.

(5) **lu**

Ex. *Si quelqu'an choisit cette façon de gagner de*

*l'argent, pourquoi **lu** interdire ?*

(Neutre)

(Exemple inspiré par la phrase de Zeromacho.
wordpress.com/faq avec l'unité *lui*)

Dans le système *al*, *lu* est le pronom personnel de troisième personne, de genre neutre, au singulier, en fonction complément d'objet indirect et de forme conjointe. L'unité *lo* pourrait également s'envisager à la place de *lu*.

Ce pronom de genre neutre permet d'éviter le recours au pronom de genre masculin *lui* en emploi générique en fonction complément d'objet indirect et de forme conjointe.

(6) al

*Ex. Orlando ? Justement, c'est à **al** que nous pensons.*

(Neutre)

Dans le système *al*, *al* est le pronom personnel de troisième personne, de genre neutre, au singulier, en fonction de complément d'objet indirect de forme disjointe. À noter que pour les référents de genre non binaire un pronom spécifique peut s'envisager (ex : *iel*, *yel*, *ille*, etc.).

(7) auz

• Ex. *J'ai rencontré Claire et François. Ce sont **auz** qui ont animé la soirée.*

(Neutre)

(Alpheratz 2017)

Dans le système *al*, *auz* est le pronom personnel de troisième personne, de genre neutre, au pluriel, en fonction de complément d'objet indirect de forme disjointe.

→ **Formation** : ce pronom reproduit le paradigme de la flexion binaire en fonction de complément d'objet indirect de forme disjointe *eux* et *elles* qui consiste en une distinction vocalique en [ə]/[ɛ] en introduisant une autre distinction vocalique en [o].

Dans le système *al*, le morphème *al* est *allomorphe*, c'est-à-dire qu'il présente une variation morphologique au pluriel en *auz* selon les paradigmes qu'il reproduit :

- par ex. *auz*, pronom personnel de troisième personne de genre neutre, au pluriel, en fonction complément d'objet indirect et de forme disjointe, suit le paradigme de distinction vocalique de *eux* et *elles* ;

- et à la fin des néologismes fléchis au genre neutre

avec le système *al* au pluriel, d'après le modèle des pluriels des unités lexicales en *al* en français standard qui se font en *aux* à la suite des phénomènes phonétiques de vocalisation et de vélarisation affectant les radicaux à liquide en *l* (Zink 1989 : 12).

Ce pronom reproduit la reprise des pronoms sujets des pronoms binaires *ils* et *elles* en fonction de complément d'objet indirect de forme disjointe.

Remarque : *leur* est issu des pronoms et adjectifs démonstratifs latins de genre masculin *ille* et neutre *illud* déclinés au génitif pluriel : *illorum*. (cnrtl.fr/definition/lui) qui devient *lor* en ancien français (Moignet 1965 : 52-57).

Limites

Le système *al* présente au moins deux cas d'homonymie :

- entre l'article défini au genre neutre *an* (pluriel *ans*) et le substantif *an* (pluriel *ans*);

Ex. *Nous perdons **an** clienx par **an**.*

- entre l'adjectif possessif de deuxième personne *tu* (pluriel *tes*) et le pronom personnel de deuxième personne au singulier, de forme conjointe, en fonction sujet *tu*.

Ex. **Tu** me dis que **tu** rédacteur ne fait pas l'affaire.

De nombreuses homonymies existent en français, sans pour autant que l'ambiguïté pose un problème à leur usage (par ex. *tu bois/le bois, mineur* (adjectif) *mineur* (substantif), etc.). Notre expérimentation pourrait peut-être répondre à la question de savoir si ces ambiguïtés constituent ou non des instances de réfutation de la flexion au genre neutre par *al* et quelles voyelles sont les moins productives d'ambiguïtés dans son système (i, o, u), notamment lorsque celui-ci est appliqué aux pronoms et adjectifs possessifs.

L'accord avec un sujet de genre neutre tel que le pronom personnel ou impersonnel *al* pose le problème de l'incohérence syntaxique des énoncés en structure impersonnelle de type *al fait beau, al est important de noter que...*, où un pronom neutre commande le genre masculin à un mot qui lui est déterminé. Un pronom neutre devrait commander le neutre aux mots qui lui sont déterminés, par ex. *al fait bial, al est importanx de noter que...*, mais cela reste à théoriser et expérimenter.

PERSPECTIVES

Qu'il soit envisagé sous l'angle des problèmes qu'il pose ou des solutions qu'il apporte, le français inclusif soulève de nombreuses questions et ouvre certaines perspectives de recherche.

1. Fin de l'accord

Les régularités d'accord des mots déterminés par le substantif donnent lieu à de nombreuses incertitudes chez les locutaires du français, en particulier celles touchant le participe passé. Les « fautes » occasionnées ont d'abord semblé significatives aux linguistes comme Henri Frei avant de l'être aux usagers du français inclusif.

« Une faute assez fréquente aujourd'hui dans le langage populaire consiste à accorder l'auxiliaire *faire* lorsque l'objet est un féminin : *c'est lui qui l'a faite venir*. Ici, où le besoin de clarté a supprimé toute équivoque, l'incorrect peut être considéré comme un procédé servant à réparer un déficit du langage correct. » (Frei 1929 : 26)

À sa suite, les locutaires du français inclusif investissent la «faute» d'accord du participe passé comme une révélation significative de l'illégitimité du genre masculin à être le genre «invariable».

Ex. «à toutes *Celles qui m'ont faite confiance*»
(D. 2016 : 76)

En plus des ressources du français inclusif pour résoudre ce sentiment d'illégitimité, l'une des perspectives envisagées est la fin de l'accord des mots que le substantif détermine, en particulier du participe passé. Mais cette perspective fait s'interroger sur la délimitation de son cadre : pourquoi seulement le participe passé ? Cette fin d'accord sera-t-elle appliquée à tous les participes passés ou seulement en cas d'épithète, d'attribut, dans les verbes pronominaux et pourquoi ? Et surtout, elle amène à se demander en quoi le genre masculin devrait être le genre invariable.

2. Unités manquantes

La définition du français inclusif, soit *l'ensemble des variations langagières fondées sur la notion de genre, en particulier sur le rejet d'une hiérarchie entre les représentations symboliques ou sociales qui sont associées aux genres grammaticaux, ces variations ayant pour objectif d'inclure et de visibiliser tous les genres dans la langue comme dans la*

pensée, questionne encore une fois la légitimité de la capacité d'idéation du genre masculin, c'est-à-dire son aptitude à extraire un concept à partir d'une notion :

Ex. La beauté → le beau

Ex. La vérité → le vrai

Ex. L'essence → l'essentiel

Cette capacité d'idéation qui est accordée au genre masculin amène forcément à s'interroger sur ces nombreux cas où le genre masculin est le genre par défaut pour représenter des concepts, la plupart des animaux et les emprunts aux langues étrangères.

Ex. *Ce qui est **important**, le plus tôt possible, c'est **exact*** (masculin)

Ex. *Les **chiens** ne font pas les **chats***. (Masculin)

Ex. *le **management*** (masculin)

Prenons le néologisme récent de genre masculin *locutorat* qui désigne l'ensemble des locutaires d'une langue. Le genre masculin, motivé par son étymologie latine (*locutor* « celui qui parle ») et par son modèle lexical construit avec le suffixe dérivationnel *orat* (qui permet de créer des mots au masculin, par ex. *électorat*, *lectorat*, *professorat*), devrait peut-être céder la place, en français inclusif, à une absence de motivation sémantique qui ne légitime pas de créer des mots

au genre masculin pour désigner des concepts. *Le locutorat* pourrait alors devenir de genre neutre et bien sûr, s'accorder au neutre, par ex. *an locutorat indéciex*.

Le cas de *on*

Si *on* est «la dématérialisation, opérée en ancien français, du substantif *homme* » (Moignet 1965 : 12), le français inclusif peut-il avoir recours à ce pronom indéfini venu du latin *hominem* « être humain, être humain de sexe masculin », et qui, de plus, est accordé au masculin en français standard, lorsqu'il représente des référents de plusieurs genres, comme dans l'énoncé *on est heureux ensemble* ?

Le français inclusif pourrait envisager d'accorder *on* au neutre pour appliquer sa politique d'inclusivité, par ex. *On est heureuz*.

Il pourrait également envisager la réactivation de l'ancienne graphie de ce pronom en ancien français : *an, en*.

Ex. *mes sachiez sanz cuidier Qu'elle a bien dervi
que en l'arde en brasier*

« *Mais sachez en toute certitude qu'elle a bien
mérité qu'on la brûle* »

(Dits de Jean de Saint-Quentin⁸⁰, 155-156, cité par
Buridant 2000 : 408)

⁸⁰ Ed. B. Munk Olsen, Picard, Paris, 1978, SATF.

Le français inclusif pourrait également envisager de fléchir au neutre ce pronom indéfini de genre masculin, par exemple avec l’affixe flexionnel de genre neutre *x* (ex. *Onx est heureux*) ou avec l’affixe flexionnel de genre neutre *æ* (ex. *Æn est heureux*).

3. Instances de réfutation

Certaines créations néologiques peuvent constituer des exceptions ou des instances de réfutation des régularités que nous proposons :

- *toux* (genre neutre de *tout/toute*) produisait une homophonie plaisante avec *toucan* devant *enfant* si le *x* était prononcé, en [k] comme dans *toutx enfant aime jouer*. Cette homophonie nous a amené⁸¹ à conserver le *t* final de l’unité au masculin *tout* et donc à créer une exception à la régularité de la flexion au genre neutre à partir d’une flexion binaire qui comporte une régularité vocalique (ici, en [y]), régularité qui permet d’ajouter un *x* sans garder sa terminaison muette au masculin, comme dans *sourd/sourde/sourx* ;

- *importan*, genre neutre de *importun/importune* peut également donner lieu à une exception pour éviter son homophonie avec le mot *important*. Il deviendrait alors

⁸¹ Genre neutre de *amené/amenée*.

importunx, ce qui permettrait d'envisager le fléchissement en x et z à la place du système al pour les mots en *un/une* ;

- *chian* (genre neutre de *chien/chienne*) crée une homophonie plaisante avec l'adjectif familier *chiant/chiante/chianx*. La flexion au genre neutre de *chien/chienne* peut donc soit donner lieu à une exception et se faire avec x et z (*chienx*) soit se faire en *ane* au lieu de *an* : *chien/chienne/chiane* ;

- *box* (genre neutre de *bon/bonne*) avec un x muet crée une homophonie avec l'adjectif masculin singulier et pluriel *beau, beaux*. Il ne permet pas d'appliquer la régularité selon laquelle le suffixe *on/onne* peut varier en *ox* au genre neutre. L'intérêt que représente cette régularité (qui s'appuie sur l'opposition vocalique de la flexion binaire) peut donc céder la place à la régularité possible avec l'affixation des morphèmes x et z pour le fléchissement au genre neutre : *bonx* (singulier), *bonz* (pluriel).

Les unités de genre neutre que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'expérimenter et qui sont relativement éloignées des unités de la flexion binaire sont-elles recevables ?

Ex. *an rial*, genre neutre de *un roi/une reine*

Ex. *Al est bial*, genre neutre de *il est beau/elle est belle*

Ex. *an héroal*, genre neutre de *un héros/une héroïne*

4. Signes graphiques et diacritiques

Le signe α dit *alphalecte* proposé par Causse et Barasc (2014), inventrices du pronom *ul*, nous semble intéressant en ce qu'il propose un autre affixe flexionnel de genre neutre. Il pourrait venir en concurrence avec les affixes flexionnels de genre neutre x , z , ou α et le système *al*.

Le signe \emptyset , selon une perspective onomasiologique, et parce qu'il représente un ensemble vide en mathématique, nous semble intéressant comme autre affixe flexionnel de genre neutre pour exprimer une classe où la question du genre est neutralisée.

Il existe de nombreux signes graphiques, diacritiques ou de ponctuation qui pourraient prendre le sens de morphème flexionnel de genre neutre. Cette voie reste peut-être à explorer.

Enfin, les supports d'écriture actuels (claviers d'ordinateurs et de téléphone portables) permettent de transcrire beaucoup de signes, mais pas tous. Parfois le manque d'un seul signe empêche une régularité. Ainsi notre téléphone permet-il de taper les voyelles avec un macron, sauf le *o*. Mais *al* va de soi que ces considérations pratiques telles que l'absence de recours technologique, même si celui-ci serait

évidemment un sérieux frein à l'adoption d'une bonne idée, ne sont pas prioritaires en linguistique.

5. La cognématique

La langue était considérée par Saussure comme un ensemble de «points de vue à l'aide desquels on crée secondairement les choses» (Saussure, vers 1910, in *Cahiers Ferdinand de Saussure* 12 (1954) : 57-58, cité par Benveniste, 1966 : 39). Cette appréhension nous semble approfondie par les théories de l'énaction (Maturana, 1978, Varela 1980, Thomson & Rosch 1993) et de la perçaction (Berthoz 2011) selon lesquelles l'inscription corporelle d'un individu est co-constitutive de ce qu'il voit ou «perçacte».

En postulant une interdépendance du monde vivant selon laquelle la corporéité de l'expérience participe à la co-constitution humanité/monde, la théorie de l'énaction, élaborée à partir d'un champ scientifique interdisciplinaire (biologie, sciences cognitives, philosophie, psychologie) par Humberto Maturana (1978), Francesco Varela (1980), Eva Thomson et Eleanor Rosch (1993), émet l'hypothèse du caractère collaboratif de l'évolution :

«Prenez une abeille. Elle perçoit une "couleur" du monde physique que nous ne percevons pas : l'ultraviolet. Selon la vision darwinienne classique, les abeilles auraient développé ce don

afin de mieux repérer les fleurs qu'elles butinent. Or, on s'est aperçu que les fleurs ont elles-mêmes développé la réflexion de la lumière ultraviolette, afin d'attirer les abeilles comme agents fécondants. Il y a eu un couplage: les couleurs des fleurs - autonomes - ont co-évolué avec la vision sensible à l'ultraviolet des abeilles - autonomes. Autrement dit, le vivant se révèle beaucoup plus compliqué! La pensée, l'esprit descend dans notre corps, nos jambes, nos yeux, qui inventent et construisent en permanence le monde qui nous entoure - lui même entrant en interaction avec nous, nous façonnant, nous fabriquant. Nous perdons toute notion de "sujet intelligent unique", pour penser une co-évolution, une co-construction perpétuelle.» (Francesco Varela cité par Joignot, 1993)

Quant à la perçaction (Berthoz, 2010), qui s'inscrit dans les pas de la pensée merleau-pontienne, elle ouvre la voie à un nouveau paradigme en sciences du langage: celui de la cognition incarnée, que Didier Bottineau explore dans ses travaux sur la «cognématique», théorie dont il est l'inventeur (Bottineau 2009). Selon lui, l'inscription corporelle d'un individu est constitutive de ce qu'il voit ou «perçacte» et ce cadre interprétatif lui permet de porter l'analyse des systèmes vocaliques et consonantiques des langues à des niveaux «submorphémiques» et inconscients. Les corrélations entre processus oral et cognitif se répètent de manière suffisamment régulière pour lui faire affirmer que *la morphosyntaxe est co-constructive du sens* :

«Le constat [selon la théorie de la cognématique] est que les alternances de marqueurs se structurent en apparence de manière cohérente en impliquant compositionnellement des éléments formateurs: le contraste i/a souligne l'opposition proximal / distal dans les couples this / that [...] Un schème vocalique u / i / a articule une chaîne d'opérations de type projection, association, dissociation (to, in, at: do, be,have; look, see, watch et d'autres) [...] Ce sont ces sous-processus rendus manifestes par les éléments formateurs que l'on appelle cognèmes. » (Bottineau 2009b)

Dans cette perspective, la recherche linguistique sur le français inclusif pourrait explorer la voie qui consisterait à chercher des régularités relevant d'une submorphologie cognématique dans les paradigmes vocalique et consonantique français, notamment dans le cadre d'une analyse comparée des pronoms de genre neutre en usage. En effet, la prise en compte d'une logique apparemment présente à la fois dans chaque marqueur et dans des langues aussi éloignées que l'anglais et le wolof, et donc peut-être symptomatique de lois universelles, semblent pertinentes dans une démarche fonctionnaliste.

6. Unités en concurrence

Outre les régularités en concurrence dans la formation du genre neutre, le paysage linguistique francophone

voit se développer une diversité de pronoms de genre neutre pour désigner la troisième personne au singulier et au pluriel. Ces pronoms sont réactivés ou créés par des locutaires sur les réseaux sociaux, en littérature et en philosophie.

Al: variante dialectale (Nord, Sud-Ouest, Est, Ouest) du pronom de genre neutre *el* ayant existé en ancien français (Zink 1997: 14). *Al* est réactivé par nous-même (2015) dans *Requiem*. Pluriel: *als, auz*.

Ex. ***Al*** faut aller à l'essentiel, la perfection n'est qu'une aspiration.
(Tang, 2018 b)

Iel: pronom de genre neutre exprimant des référents de genre commun et/ou non binaires utilisé notamment par Rozenfeld (2014) dans *La Symphonie des abysses*.

Ex. *Aime ton enfant tel qu'**iel** est !*
(Zamora-Cruz, 2017)

Ille ou ***illes***: variantes du pronom de genre masculin ayant servi à désigner des femmes en ancien et moyen français. Réactivé par Cixous (1975) dans *Le Rire de la méduse*.

Ex. ***Ille*** n'est ni il ni elle. ***Ille*** est deux, ***ille*** est pronom, ***ille*** est tout.
(Grandjean, 2016)

OI: variante dialectale (Ouest, Sud-Ouest) du pronom de genre neutre *el* ayant existé en ancien français.
Pluriel: *ols*.

Ex. *À la question numéro 8, j'aurais voulu répondre que j'utilise au quotidien plusieurs pronoms neutres / inclusifs (iel-s, **ol-s**), mais on ne peut en sélectionner qu'un seul.*

(Commentaire anonyme de notre questionnaire, consultable en ligne)

UI: créé avec la première et la dernière lettre du mot *universel* par Barasc et Causse (2014) dans *Requiem pour il et elle*. Pluriel : *uls*.

Ex. *Existe-t-il un équivalent de "ellui" pour ael/ol/ul... bref, pour le neutre indépendant ?*

(Pandanas, 2016)

Yel, pluriel : *yels*.

Ex. *Transgenres : qui sont **yels** ? Quels sont leurs questionnements ?*

(genrespluriels.be, 2016)

Al reste à déterminer si l'usage du pronom *al* – pour l'instant très confidentiel – se développera et si oui, s'il res-

tera en concurrence avec les autres pronoms de genre neutre attestés pour désigner des référents de genre non binaire (*ille, iel, yel, ol, ul*, etc.) ou si son emploi sera restreint aux sous-catégories *structure impersonnelle, agenre, de genre commun* ou *inconnu*.

Nous rappelons que le genre neutre a été créé pour remplacer le genre masculin en emploi générique afin qu'aucun genre social ne soit associé à un genre grammatical hyperonyme. On pourra donc s'opposer, sur la base de ce principe, à ce que les référents de genre non binaire disposent de signifiants hyperonymes (capables de représenter tous les genres).

Mais même si le genre grammatical neutre et sa sous-catégorie, le genre grammatical non binaire, peuvent partager les mêmes unités lexicales et structurales, le fait de les distinguer par une différence de nom et de niveau dans la catégorisation grammaticale nous semble devoir permettre d'éviter toute ambiguïté, c'est-à-dire un isomorphisme entre hiérarchie grammaticale et hiérarchie sociale.

Nous voyons donc qu'en remplaçant l'hyperonymie du genre masculin par l'hyperonymie du genre neutre, le français inclusif n'abolit pas la hiérarchie dans la grammaire, mais seulement dans l'ontogénèse.

ANGLAIS ET SUÉDOIS

L'inclusivité n'est pas un phénomène propre à la francophonie. Nous la constatons dans quelques langues parlées en Europe et en Amérique du Nord. Plus précisément, nous nous attacherons ici à ses manifestations en anglais et en suédois.

1. Anglais

Depuis les années soixante, le *French feminism* essaime la pensée de la déconstruction depuis la France via les Etats-Unis, en inspirant les grandes figures de la pensée sur le genre, notamment Eve Kosofsky Sedgwick dans *Épistémologie du placard* (1990) et Judith Butler dont le *Trouble dans le genre* qui paraît la même année. Les conséquences pour la langue anglaise en sont une activité inclusive que consacre une loi de l'État de Washington en 2013 sur le vocabulaire des textes officiels, laquelle préconise la substitution de mots grammaticalement et sémantiquement neutres à des mots terminés par *man* « homme en anglais » : par ex. *police-man* devient *police officer*, *spokesman* devient *spokesperson* « porte-parole ».

«Il n’y a pratiquement plus de «man» dans les textes, à l’exception de «seamen» (marins) et «airmen» (aviateurs) qui ont été sauvés après intervention du département de la défense. Certains termes spécifiques, comme «manhole» (bouche d’égout, trou de souris) ont aussi été conservés, faute de substitut adéquat.» (Lesnes, 2014)

L’anglais inclusif a également recours à la double flexion totale (par ex. «his/her», *son/sa*) et à la réactivation du pronom *they* singulier comme pronom commun, déjà attesté dans la bible du roi Jacques (1611), chez Shakespeare (1594), ou encore Jane Austen (1813):

« Let nothing be done through strife or vainglory but in lowliness of mind let each esteem other better than **themselves**. (Ne faites rien par esprit de parti ou par vaine gloire, mais que l’humilité vous fasse regarder les autres comme étant au-dessus de vous-même.) » (*Bible du roi Jacques* citée et traduite par saintebible.com).

“There’s not a man I meet but doth salute me/As if I were **their** well-acquainted friend” “Chaque personne que je recontre me salue/comme si j’étais **sun amix**⁸² de longue date » (William Shakespeare, 1594, dans *La Comédie des erreurs*, Acte IV, Scène 3, cité par Berry 2016, traduction libre.)

"but every body is to judge for **themselves**, and the Lucases are very good sort of girls, I assure you. It is a pity they are not handsome" «“mais **chacan**⁸³

⁸² *Sun* : genre neutre de *son/sa*. *Amix* : genre neutre de *ami/amie*.

⁸³ Genre neutre de *chacun/chacune*.

juge à sa manière, et les demoiselles Lucas sont de bien bonnes demoiselles. C'est dommage qu'elles ne soient pas jolies» (Jane Austen, 1813, *Orgueil et préjugé*, chapitre 9 : 3, citée par le blog *Pemberley* sur le *they* inclusif, traduction libre, souligné par nous-même.)

L'usage voit également apparaître de nouveaux pronoms qui concurrencent *they*, par ex. *ze* ou *zie* et qui étendent les systèmes du pronom personnel, du pronom possessif et de l'adjectif possessif.

«Ici les écoliers ont été sensibilisés à l'existence d'un pronom, en plus de "he" ("il" en français) et "she" ("elle") : le pronom neutre "zie", pour désigner une personne sans référence au genre.» (AFP, 2017)

Tableau 12 – Le genre neutre dans le système des pronoms anglais (Alpheratz 2018)

	singulier			pluriel		
	masc.	fém.	neutre	masc.	fém.	neutre
pronom sujet	he	she	ze/zie	they	they	e
pronom objet	him	her	hir	them	them	(pas d'attestation)
adjectif possessif	his	her	hir	their	their	eir
pronom possessif	his	hers	hirs	theirs	theirs	(pas d'attestation)

«Au lieu de dire : «She went to her bedroom» (elle est allée dans sa chambre), ou «He went to his bedroom» (il est allé dans sa chambre), la neutralité exigerait le très aérien «Ze went to hir bedroom». Sans oublier le pluriel, qu'on ne saurait priver de sa neutralité : «E went to eir bedroom». » (Lesnes, 2014)

2. Suédois

Le 30 novembre 1966, dans le quotidien «Upsala Nya Tidning», le Suédois Rolf Dunås (1926-1979), docteur en langues nordiques, journaliste et professeur de suédois à l'université de Växjö en Suède, auteur de deux livres de grammaire sur le suédois⁸⁴, écrit un bref article⁸⁵ qu'il intitule «Il ou elle» (*Han eller hon*), dans lequel il invente le pronom *hen* pour éviter d'employer cette dernière tournure qui lui semble trop longue.

Selon Lina Diamant⁸⁶, ce pronom *hen* passe plus ou moins inaperçu jusque dans les années 2000, puis entre progressivement dans l'usage, non sans déclencher de nombreuses polémiques dans la société suédoise. Néanmoins, le 15 avril 2015, l'Académie Suédoise (*Svenska Akademien*) –

⁸⁴ *Meilleur suédois*, Studentlitteratur : Lund, 1970, et *Dérivation de « lig » pour les substantifs en suédois contemporain*, Uppsala : Éditions publiées par l'institution de langues nordiques à l'université d'Uppsala, vol.14, 1966.

(Références traduite par Julia Linholm)

⁸⁵ Voir Annexes, n.1.

⁸⁶ Enseignante de suédois et bibliothécaire à la Bibliothèque nordique de Paris Sorbonne Université.

qui attribue le Prix Nobel de littérature – intègre le pronom *hen* dans la quatorzième édition de son dictionnaire pour désigner les personnes sans considération de sexe ni de genre. (SAOL 2015).

« **Hen** [hen'] pronom ; genitive : hens ;

1. Terme de genre neutre pour une personne déjà mentionnée, explicitement ou implicitement ; voir *den* ;

Ex. *Lu professeurx peut choisir librement la méthode qu'al souhaite.*

Ex. *Si quelqu'an ne respecte pas les feux de signalisation, al peut avoir une amende.*

2. terme représentant une personne qui ne peut pas ou ne veut pas se catégoriser comme homme ou femme. » (SAOL, traduction libre des traductions anglaises faites par Robin Watts, et Marianne Svensson du SAOL).

Ce pronom *hen* a également investi la littérature suédoise, comme l'illustre le premier livre pour enfants comprenant un personnage principal de genre inconnu, nommé *Kivi*, et qui a *hen* pour pronom (Johansson, Lundqvist, Svensson, 2012)⁸⁷.

« Bien que ce soit une promesse passablement discutable,
Kivi se calme, et tout de suite
al dort et rêve des teckels hirsutes
aux petites pattes rondes et aux oreilles qui battent
aux museaux reniflant et aux queues
qui câlinent et caressent et poussent et dansent.
(...)

⁸⁷ Voir Annexes, n.2.

Oh non, surtout pas de chien ! » Crie Kivi effrayé.
Puis **al** continue : « Chère famille aimée :
Les chiens, entendez bien, ne sont pas si malins.
Ils sont sales, puants, ridicules, trompeurs
bouchés, maladroits, voraces, affreux,
en un seul mot, ils sont dégoûtants !
Donc je dis non merci, pas de chien, laissez tomber. »
La famille est muette, elle ne sait pas quoi dire
alors Kivi en profite pour ajouter :
« Mais al y a autre chose que je voudrais... j'aimerais bien avoir un GORILLE ! »
(Johansson, Lundqvist, Svensson, 2012, traduction de Julia Lindholm, 2017).

En conclusion de cette très brève incursion en anglais et en suédois inclusifs, nous observons, chez les trois langues en présence, un traitement du genre différent.

Contrairement au français standard, l'anglais et le suédois standards possèdent déjà un genre neutre spécifique, non seulement pour désigner des choses ou des concepts, mais également pour représenter des groupes de personnes de genres différents et/ou des personnes de genre non binaire (depuis le XVII^e siècle pour l'anglais, 2015 pour le suédois). Le français standard, lui, ne possède que des traces d'un genre neutre en morphologie (par ex. *c'*, *ça*, *ce*, *ceci*, *cela*) qui ne s'applique pas aux personnes.

Les trois langues inclusives étoffent leur système pronominal et adjectival d'unités au genre neutre et d'une

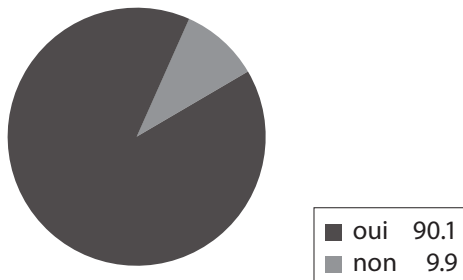
catégorie grammaticale pour le français inclusif pour l'expression du genre de la personne. C'est donc pour notre langue, reposant sur la bicatégorisation de genre, et non sur la tricatégorisation comme pour les deux autres, que le changement est le plus important.

QUESTIONNAIRE

En 2017, nous avons interrogé les internautes sur leur connaissance et éventuellement leur usage du français inclusif, en particulier des pronoms de genre neutre existant déjà. Dans ce but, nous avons publié un questionnaire sur les réseaux sociaux.⁸⁸ Les résultats sont exprimés en pourcentages.

1. Avez-vous entendu parler du français «égalitaire» ou «inclusif»? Par exemple, c'est le fait de dire: «Françaises, Français» au lieu de dire: «Français»?

575 réponses



⁸⁸ <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfgtvp-P4OlpBxa8ci-j6UWemZAoU18762VmOP9snF3Fh1J-8Q/viewform>

Ce pourcentage de 90.1% doit être nuancé par au moins trois paramètres.

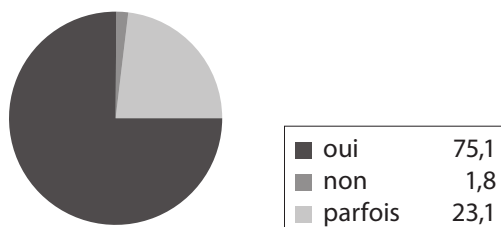
D'abord par le fait que la double flexion totale est un fait de langue ancien. Elle est, par exemple, courante dans la littérature du Moyen Âge qui en présente de nombreuses attestations. Elle est également, et depuis longtemps, présente dans la parole publique, plus précisément dans le discours politique, bien avant la conceptualisation du français inclusif (Charles de Gaulle prononce son *Françaises*, *Français*, soit une double flexion totale, en 1961).

Ensuite, les plateformes sur lesquelles le questionnaire a été publié favorisent le regroupement des internautes par centres d'intérêt et causes communes. À noter cependant qu'à en juger certains commentaires, des personnes se déclarant contre le français inclusif ont tout de même tenu à répondre à ce questionnaire.

Enfin, illustrer le français inclusif par une double flexion totale est une réduction due à la contrainte qui consistait à poser des questions courtes pour ne pas rebuter l'internaute.

2. Féminisez-vous les noms de métiers lorsqu'on parle d'une femme? Exemple: «la ministre, la professeure, la policière, l'autrice», etc.

575 réponses

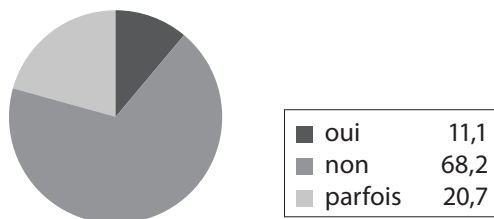


Nous avons volontairement mélangé des féminisations de noms de métiers peu courantes (*policrière, autrice*) à des noms de métiers qui reviennent plus régulièrement dans l'usage (*la ministre, la professeure*). C'est peut-être ce qui a fait baisser le pourcentage indiquant l'usage de ce procédé qui est l'un des plus anciens et des plus fréquents du français inclusif.

3. Utilisez-vous la règle de proximité ?

Exemple : « François et Claire sont arrivées. »

575 réponses



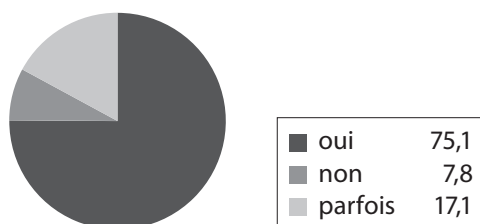
Ce résultat semble montrer le traitement inégal que l'usage réserve aux différents procédés du français inclusif. Par comparaison avec la féminisation des noms de métiers (pratiquée par 75.1% des internautes), la règle de proximité n'est pratiquée qu'à hauteur de 11.1%.

La règle de proximité souffre sans doute et de sa récente réactivation et de l'attachement au « bon usage » en France, qui peut encore faire privilégier la grammaticalité d'un énoncé à la variation diaéthique, même par les locutaires du français inclusif.

4. Avez-vous recours à la coprésence des genres?

Exemple: «Le centre recherche un collaborateur ou une collaboratrice» ou «Le centre recherche un.e collaborateur.rice» ou autre graphie.

574 réponses



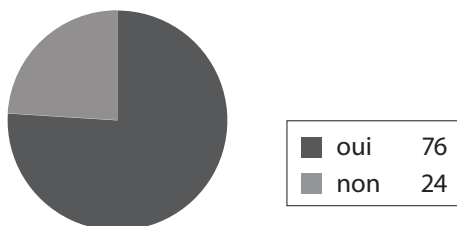
Ce pourcentage de 75.1% de la double flexion totale (par opposition à la double flexion partielle ou «*écriture inclusive*»), qui ne reprend que la finale des unités et non

toutes les unités concernées), semble assurer de son succès dans l'usage.

Mais la question posée ne permet pas de mesurer à quelle fréquence ces internautes y ont recours : exceptionnellement, un peu, beaucoup, souvent, systématiquement ? Car le principal handicap de ce procédé est sans conteste sa lourdeur stylistique (qu'elle rende un radical redondant, comme dans l'exemple *les étudiantes et les étudiants*, ou qu'elle demande une analyse pour la lecture comme dans l'exemple *les étudiant.e.s*).

5. Avez-vous entendu parler du genre neutre (grammatical) ? Par exemple, c'est l'utilisation d'un pronom ni masculin ni féminin pour présenter les deux genres « Claire et François ? Als sont là. » ou pour présenter une personne de genre (social) neutre ou non binaire « Orlando ? Iel est là ».

574 réponses



Les internautes connaissent l'existence des pronoms de genre neutre, alors que ceux-ci ne sont pas encore enseignés, et qu'à notre connaissance, aucun d'entre eux n'est encore théorisé et expérimenté en linguistique hormis *al*.

Lu lecteur n'y verra pas d'anomalie lorsque nous aurons rappelé que les néologismes du français inclusif sont principalement le fait d'anonymes, et dans une moindre mesure le fait d'intellectuels.⁸⁹

6. Pensez-vous qu'un pronom neutre serait plus légitime pour représenter les deux genres? Exemple: « Claire et François? Illes sont là. »

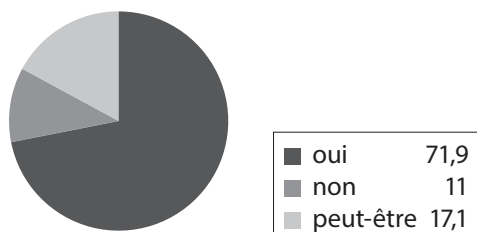
575 réponses



⁸⁹ Genre neutre de *intellectuels/intellectuelles*.

7. Une personne de genre ou de sexe neutre ou non binaire devrait-elle pouvoir disposer d'un pronom de genre neutre? Exemple: «Swan? Ol est là.»

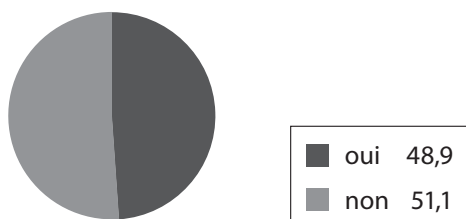
572 réponses



Pour 71.9% des internautes, le jugement d'agrammaticalité est moins important que la fonctionnalité de la langue (transmettre une information de façon appropriée). Mais 11% des internautes dénie à des personnes le droit de disposer de mots pour se désigner. Il eût été intéressant de savoir pour quelle(s) raison(s) : le jugement d'agrammaticalité est-il plus important que la fonctionnalité de la langue chez ces internautes? Leur réponse est-elle motivée par des raisons politiques, sociales, philosophiques? En effet, la question de la reconnaissance d'un sexe ou d'un genre neutre soulève des questions de civilisation qui engagent l'avenir collectif et dépasse la stricte question du droit à la liberté d'expression.

8. Utilisez-vous parfois un pronom de genre neutre (pas forcément pour vous)? Exemple : «al, iel, ille, ol, ul, yel» etc.

573 réponses

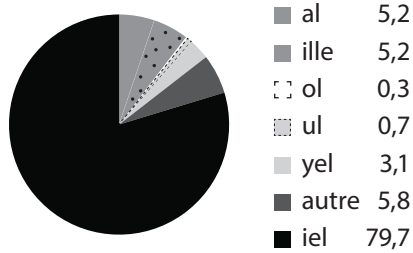


Pour ces internautes qui disent avoir recours à la démasculinisation des noms de métier (à 75.1%) et à la double flexion totale (également à 75.1%), ce chiffre qui quantifie le recours aux pronoms de genre neutre à 48.9% nous semble cohérent parce qu'il est inférieur aux pourcentages des deux premiers procédés. En effet, la question, telle qu'elle est posée ici, induit qu'un pronom de genre neutre représente une personne de genre non binaire. Or l'un des commentaires nous rappelle que ces personnes constituent une minorité au sein de la population⁹⁰ et que cette minorité reste encore peu visible, ce qui pourrait expliquer pourquoi le «non» («non je n'ai pas recours aux pronoms de genre neutre») l'emporte à 51.1%.

⁹⁰ Pour les intersexes, les chiffres varient entre deux cents et plusieurs milliers de naissances par an, suivant les sources.

Si oui, lequel ? Précisez :

291 réponses



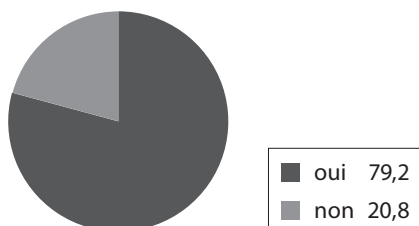
Nous retiendrons ici un fait saillant. À plusieurs reprises, des commentaires ont mentionné que notre éventail de réponses aurait dû comporter la mention «plusieurs» :

«À la question numéro 8, j'aurais voulu répondre que j'utilise au quotidien plusieurs pronoms neutres / inclusifs (*iel-s*, *ol-s*), mais on ne peut en sélectionner qu'un seul.» (Commentaire anonyme consultable en ligne.)

Al apparaît donc que l'usage intègre plusieurs pronoms de genre neutre, soit que ces derniers aient le même sens et se concurrencent en raison d'une indécision relative au mot le plus approprié chez le locuteur, soit que ces pronoms n'aient pas le même sens, et que les locuteurs segmentent le genre neutre en plusieurs sous-catégories, attribuant aux pronoms des fonctions représentatives différentes.

9. Savez-vous que des pronoms de genre neutre existent en anglais inclusif (« they » singulier) et en suédois inclusif (« hen ») ?

573 réponses



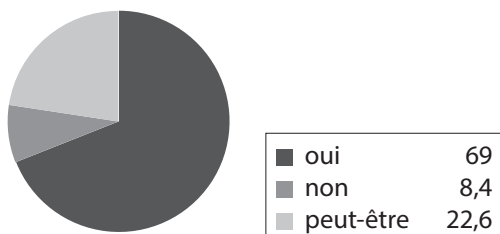
L'ère numérique permettant l'immédiateté de l'accès à tout type d'informations, al n'est guère étonnant que les internautes affirment à 79.2% connaître des langues étrangères inclusives. Nous pouvons également émettre l'hypothèse qu'ils s'inspirent de ce qui se fait dans l'une pour le reproduire dans l'autre. C'est peut-être ce que fait cette locutrice hispanophone avec le mot de français inclusif *amigxs* dont le g pourrait provenir de son équivalent espagnol, *amigos*.

Ex. *Amigxs* activistes d'Amérique latine...
ce message est pour vous
(Zamora-Cruz, 2017)

10. Si des formes de genre neutre permettaient de simplifier les énoncés de type «un collaborateur ou une

collaboratrice» ou «un.e collaborateur.ric.e», les utiliseriez-vous ?

574 réponses



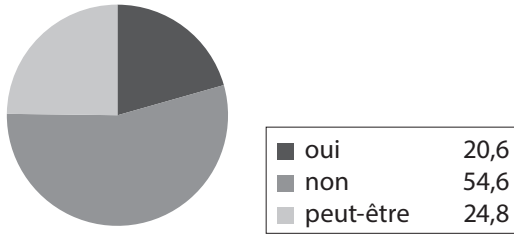
Les internautes semblent à 69% favorables à des solutions au problème d'économie de moyens du français inclusif, même si la variation diaéthique (*variation relevant de la conscience de genre, d'identité, d'égalité et de la performativité de la langue*) reste un principe supérieur à cet inconvénient :

«il n'est pas toujours facile de trouver des formules adaptées qui n'alourdissent pas trop la lecture, notamment en français. Je tente petit à petit de modifier mes habitudes d'écriture et je m'en donne également à coeur joie quand on me demande de corriger un mail qui commence par "chers collègues".»(Commentaire anonyme consultable en ligne)

11. Un pronom de genre masculin vous semble-t-il plus approprié qu'un pronom de genre neutre pour exprimer une situation agendre (sans genre) ou impersonnelle ?

Exemple: «il faut, il fait beau, il manque du sel», etc.

383 réponses



Notre expérimentation a démontré que la pratique du français inclusif obligeait parfois le locuteur à un commentaire épilinguistique. Or, si le recours au français inclusif pour l'expression de la personne va relativement de soi – puisque cette variation du français standard se fonde sur un rejet d'une hiérarchie entre les catégories sociales attachées aux catégories grammaticales – le recours au français inclusif pour l'expression des structures impersonnelles, où le sujet n'est pas une personne, peut être encore plus difficile à commenter.

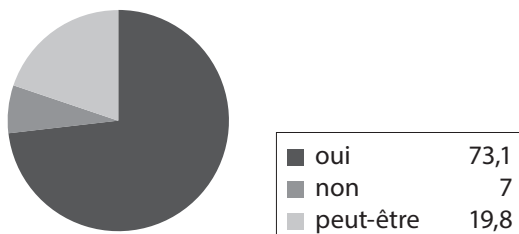
Cela n'a rien de surprenant: les linguistes eux-mêmes⁹¹ s'arrachent les cheveux sur l'analyse des structures impersonnelles. Et pour l'instant, à notre connaissance, aucune ne s'attache à identifier le caractère d'anomalie sur

⁹¹ Genre neutre de *eux/elles*.

le plan du genre que peut représenter le pronom *il* comme sujet d'une structure impersonnelle donc fondamentalement agenre.

12. Si un pronom de genre neutre, développé scientifiquement et intégré au système grammatical français était proposé pour ce type de situations, l'utiliseriez-vous ?

383 réponses



Le sentiment d'anomalie créé par l'emploi de la fonction générique du genre masculin dans les structures impersonnelles (et illustré en littérature) nous semble confirmé par ce résultat qui accueille positivement la perspective de sa résolution.

Nous remarquons que 190 internautes n'ont pas répondu à ces deux dernières questions portant sur les structures impersonnelles, ce qui nous semble témoigner d'une part du caractère secondaire de l'inclusivité appliquée aux

concepts, d'autre part de l'importance du changement qu'impliquerait une inclusivité appliquée à tous les cas où le masculin crée un sentiment linguistique d'anomalie. Nous-même, nous choisissons de ne pas expérimenter l'inclusivité dans tous les cas où elle nous semble possible pour ne pas risquer une rupture dans l'interaction verbale, due à de trop nombreux changements.

CONCLUSION

Cette grammaire permet de vérifier l'hypothèse de l'existence de cette variété langagière qu'est le français inclusif, mais aussi d'en proposer la conceptualisation par de nouveaux outils linguistiques : variation diaéthique, hyperonymisation de genre, genre neutre, etc.

La fonctionnalité de certaines de ses unités ou structures, ainsi que l'existence de perspectives théoriques pour améliorer et/ou axiomatiser celles-ci nous permettent de penser que cette variété du français standard pourrait s'inscrire durablement dans l'usage, en particulier si les solutions pour les simplifier sont reprises.

La diversité de son corpus, la régularité de ses observables, la transgression de ses locutaires qui passent outre le jugement d'agrammaticalité nous semblent attester d'un changement linguistique profond, c'est-à-dire fondé sur un changement conceptuel de l'expression de la personne, mais également celle des animaux et des concepts. Comme Moignet, lequel voit dans la révolution romane signant la fin

du latin moins le remplacement d'une langue que le remplacement d'une pensée, nous pensons que tous ces nouveaux signes qui investissent le discours sont l'indice d'une vision de la langue et du monde où le masculin est en train de perdre son statut de paradigme.

Notre propos est définitoire, mais il est n'est pas définitif. Il ne fait qu'exposer un état contemporain de la réflexion, de la création langagière et les bases d'une thèse en faveur d'un genre « neutre » en français. Aux problèmes soulevés par le français inclusif, nous avons exposé les solutions qui nous semblaient possibles, sans prétendre déterminer des formes entrées dans l'usage ni préjuger de leur succès, ayant conscience qu'une langue n'est la propriété de personne mais de touz⁹² et qu'elle incarne également « l'histoire d'une successivité de systèmes » pour reprendre Moignet (1965).

Nous avons finalement créé peu de choses. Le principal nous semble déjà fait par un locutorat qui fournit chaque jour de nouvelles occurrences, et qui privilégie le sens de ses créations malgré leurs formes qui peuvent nous paraître monstrueuses. Notre ouvrage a simplement collecté un « possible matériel » (Milner 1989) qui était linguistiquement, jusqu'à aujourd'hui, impossible en langue.

⁹² Genre neutre de tous/toutes.

Etroitement lié à la politique et à l'idéologie, le français inclusif fait l'objet d'intenses polémiques, depuis les conversations individuelles jusqu'au sein des plus hautes institutions. Cela n'est guère étonnant, quand nous savons que grammaire et politique ont toujours été étroitement liées. La grammaire n'était-elle pas le premier des *arts libéraux* enseignés en Sorbonne au XIII^e siècle, laquelle scindait le savoir en deux, entre le *pouvoir* des mots et le *pouvoir* des nombres ?

C'est pourquoi la recherche doit travailler dans de bonnes conditions, pour offrir au public les moyens de juger en toute connaissance de cause, et continuer à questionner et expérimenter une langue qui se remplit de procédés épars, de mots étranges, coulant abondamment d'une bouche collective qui ne reconnaît plus comme maître que ce besoin crucial trop longtemps différé : trouver les mots pour se dire et dire les mondes.

Des mots, des mots, comme disait le poète.

Et peut-être, déjà, un langage.

LEXIQUE DE GENRE NEUTRE

Les unités indiquées dans ce tableau sont des propositions en cours d'expérimentation et ne sont nullement stabilisées.

Les prononciations proposées concernent la dernière syllabe du mot. L'absence de prononciation indique que celle-ci est en cours d'expérimentation et ne fait pas encore l'objet d'une proposition.

Le symbole [] signifie que *x* ou/et *z* ne se prononce pas (selon notre expérimentation).

Certains systèmes de flexion au genre neutre se font concurrence et créent plusieurs flexions de la même unité au genre neutre.

æ : alt + 145 (Windows) ou alt + a (MAC OS X)

Æ : alt + 146 (Windows) ou alt + A (MAC OS X)

Tableau 13 – Lexique de genre neutre (Alpheratz 2018)

MOTS À FINALE EN A				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
x (singulier) z (pluriel)	amiral digital principal	amirale digitale principale	amiralx digitalx principalx []	amirauz digitauz principauz []
Système al an (sing.) ans (pluriel)	certain écrivain humain	certaine écrivaine humaine	certan écrivian human [ã]/[an]	certans écrivans humans [ã]/[an]
x (singulier) z (pluriel)	Français New-Yorkais Togolais	Française New- Yorkaise Togolaise	Françaix New-Yorkaix Togolaix []	Françaiz New-Yorkaiz Togolaiz []
x (singulier) z (pluriel)	alezan courtisan musulman	alezane courtisane musulmane	alezanx courtisanx musulmanx []	alezanz courtisanz musulmanz []
x (singulier) z (pluriel)	grand Allemand friand	grande Allemande friande	granx Allemanx frianx []	granz Allemanz frianz []
x (singulier) z (pluriel)	migrant étudiant représentant	migrante étudiante représen- tante	migranx étudianx représentanx []	migranz étudianz représentanz []
x (singulier) z (pluriel)	chauffard taulard viandard	chauffarde taularde viandarde	chauffarx taularx viandarx []	chauffarz taularz viandarz []
x (singulier) z (pluriel)	avocat lauréat magistrat	avocate lauréate magistrate	avocax lauréax magistrax []	avocaz lauréaz magistrax []
x (singulier) z (pluriel)	badaud bas	badaude basse	badaux bax [] ou [ks]	badauz baz [] ou [ts]

MOTS À FINALE EN E				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
æ	député harcelé spécialisé	députée harcelée spécialisée	députæ harcelæ spécialisæ [e]	députæs harcelæs spécialisæs [e]
Système al al (singulier) auz (pluriel)	beau nouveau	belle nouvelle	bial (béal) [al] nouval [al]	biauz ou béauz [o] nouvauz [o]
æ	homosexuel présidentiel professionnel	homosexuelle présidentielle professionnelle	homosexuæl présidentiæl professionnæl [ɛl]	homosexuæls présidentiæls professionnæls [ɛl]
æ	boulangier grossier officier	boulangère grosnière officière	boulangær grossiær officiær [e]	boulangærs grossiærs officiærs [e]
Système al an (singulier) ans (pluriel)	citoyen comédien végétarien	citoyenne comédienne végétarienne	citoyan comédian végétarian [ã]/[an]	citoyans comédians végétarians [ã]/[an]
x (singulier) z (pluriel)	agent inconscient président	agente inconsciente présidente	agenx inconsciex présidenx []	agenz inconsciex présidenz []
æ	expert offert vert	experte offerte verte	expært offært vært [ɛ]	expærts offærts værts [ɛ]
x (singulier) z (pluriel)	docteur professeur majeur	docteure professeure majeure	docteurx professeurx majeurx []	docteurz professeurz marjeurz []

MOTS À FINALE EN E

Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
Système al aire (singulier) aires (pluriel)	auteur amateur expéditeur	autrice amatrice expéditrice	autaire amataire expéditeur [ɛʁ]	autaires amataires expéditaires [ɛʁ]
Système al aire (singulier) aires (pluriel)	danseur fumeur voyageur	danseuse fumeuse voyageuse	dansaire fumaire voyageaire [ɛʁ]	dansaires fumaires voyageaires [ɛʁ]
z (singulier) z (pluriel)	heureux nombreux amoureux	heureuse nombreuse amoureuse	heureuz nombreuz amoureux []	heureuz nombreuz amoureux []

MOTS À FINALE EN I				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre singulier	Neutre pluriel
x (singulier) z (pluriel)	ami ennemi aigri	amie ennemie aigrie	amix ennemix aigrix []	amiz ennemiz aigriz []
x (singulier) x (pluriel)	flic indic syndic	flique indique syndique	flix indix syndix [ik]	flix indix syndix [ik]
x (singulier) z (pluriel)	actif sportif vif	active sportive vive	actix sportix vix [iks]	actiz sportiz viz [its]
x (singulier) z (pluriel)	civil subtil vil	civile subtile vile	civilx subtilx vilx []	civilz subtilz vilz []
Système al aine (singulier) aines (pluriel)	concubin laborantin voisin	concubine laborantine voisine	concubaine laborantaine voisaine [ɛn]	concubaines laborantaines voisaines [ɛn]
x (singulier) z (pluriel)	concis précis soumis	concise précise soumise	concix précix soumix [] ou [iks]	conciz préciz soumiz [] ou [itz]
x (singulier) z (pluriel)	contrit écrit déconfit	contrite écrite déconfite	contrix écrix déconfix [] ou [iks]	contriz écriz déconfiz [] ou [its]

MOTS À FINALE EN O			
Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
branquignol Espagnol Mongol	branquignole Espagnole Mongole	branquignolx Espagnolx Mongolx []	branquignolz Espagnolz Mongolz []
champion patron vigneron	championne patronne vigneronne	championx patronx vigneronx []	championz patronz vigneronz []
profond rond second	profonde ronde seconde	profonx ronx seconx []	profonz ronz seconz []
adjoit conjoint rejoint	adjoite conjointe rejointe	adjoinx conjoinx rejoinx []	adjoinz conjoinz rejoinz []
Chinois pantois Suédois	Chinoise pantoise Suédoise	Chinoix pantoix Suédoix []	Chinoiz pantoiz Suédoiz []
cheminot idiot rigolo	cheminote idiote rigolote	cheminox idiox rigolox []	cheminoz idioz rigoloz []
maboul saoul	maboule saoule	maboulx saoulx []	maboulz saoulz []
lourd gourd sourd court	lourde gourd sourde courte	lourx gourx sourx courx []	lourz gourz sourz courz []
tout/tous	toute/toutes	toutx []	touz [tuts]

MOTS À FINALE EN U				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
x (singulier) z (pluriel)	battu convaincu élu	battue convaincue élue	battux convaincux élux []	battuz convaincuz éluz []
x (singulier) x (pluriel)	caduc duc	caduque duchesse	cadux dux [uk]	cadux dux [uk]
Cas particuliers				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
Système al aign/aigns ou al/auz	compagnon	compagne	compaign [ɛɲ] ou compagnal [al]	compaigns [ɛɲ] ou compagnauz [o]
x/z ou système al al/auz	dieu	déesse	diex [ɛks] ou déal [al]	diez [ɛts] ou déauz [o]
Système al al-auz	roi	reine	rial [al]	riauz [o]
Système al al-auz	vieux	vieille	vial [al]	viaux [o]
x/z ou système al al/auz	héros	héroïne	hérox [] ou héroal [ɛʁoal]	héroz [] ou hérau [ɛʁo]
Système al aine (singulier) aines (pluriel)	copain	copine	copaine [ɛɲ]	copaines [ɛɲ]
x (singulier) z (pluriel)	substitut	substitute	substitut []	substitut []

**Tableau 14 – Articles de genre neutre
(Alpheratz 2018)**

Articles				
Catégorie	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
défini	le	la	lu	les
indéfini	un	une	an	du/des

**Tableau 15 – Pronoms personnels de genre neutre
(Alpheratz 2018)**

Pronoms personnels				
Catégorie	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
sujet	il	elle	al	als
COD (forme conjointe)	le	la	lu	les
COI (forme conjointe)	lui	li	lu	leur
COI (forme disjointe)	lui	elle	al	auz [o]

**Tableau 16 – Pronoms démonstratifs de genre neutre
(Alpheratz 2018)**

Pronoms démonstratifs				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
Système al al (singulier) auz (pluriel)	celui	celle	céal [seal] ou cial [sial]	çauz [so]

**Tableau 17 – Pronoms possessifs de genre neutre
(Alpheratz 2018)**

Pronoms possessifs				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
Système al an (singulier) ans (pluriel) [ã]/[an]	le mien le sien le tien le nôtre le vôtre le leur	la mienne la sienne la tienne la nôtre la vôtre la leur	lu mian lu sian lu tian lu nôtre lu vôtre lu leur	les mians les sians les tians les nôtres les vôtres les leur

**Tableau 18 – Pronoms indéfinis de genre neutre
(Alpheratz 2018)**

Pronoms indéfinis				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
Système al an (singulier) ans (pluriel) [ã]/[an]	chacun quelqu'un	chacune quelqu'une	chacan quelqu'an [ã]/[an]	chacans quelques-ans [ã]/[an]
x (singulier) z (pluriel)	tous	toutes	toutx []	touz [ts]
Système al an (singulier) ans (pluriel)	chacun un quelqu'un	chacune une quelqu'une	chacan an quelqu'an [ã]/[an]	chacans ans quelques-ans [ã]/[an]

**Tableau 19 – Adjectifs possessifs de genre neutre
(Alpheratz 2018)**

Adjectifs possessifs				
Procédé	Masculin	Féminin	Neutre sing.	Neutre plur.
Système al u (singulier)	mon ton son	ma ta sa	mu/mi/mo tu/ti/to su/si/so (avec ajout de «n» devant voyelle) notre votre leur	mes tes ses nos vos leurs

**Tableau 20 – Titres de genre neutre
(Alpheratz 2018)**

Masculin	Féminin	Neutre singulier	Neutre pluriel
Cher Monsieur M. Confrère	Chère Madame Mme. Consœur	Chær Mixe Mx. Condelphe/ Confrœur	Chærs Miz Mz. Condelphe/Confrœurs

GLOSSAIRE

Économie linguistique

Principe élaboré par Paul Passy, et repris par André Martinet, selon lequel le langage se débarrasse de tout ce qui lui paraît superflu pour ne conserver que ce qui lui paraît essentiel.

« 1° Le langage tend constamment à se débarrasser de ce qui est superflu.

2° Le langage tend constamment à mettre en relief ce qui est nécessaire.

Le premier principe est ordinairement considéré en même temps que la recherche des articulations *faciles*, et réuni avec elle sous le nom *loi du moindre effort*. [...] je préfère le considérer à part et l'appeler *principe d'économie*. » (Paul Passy cité par Martinet 1955: 42-43)

Épicène (adjectif)

Du latin *epicoenus* dérivé du grec ancien *πίκοινος*, *epikoinos* («ce qui est possédé en commun»).

Caractéristique des mots qui peuvent représenter les deux genres et dont la forme ne varie pas en genre. Par exemple, l'adjectif *apte*, le nom commun *enfant*, le nom propre *Domi-*

nique, le nom de métier *ministre* sont des mots épïcènes.

Épilinguistique (adjectif)

Adjectif désignant l'activité d'un énonciataire qui accompagne son propre énoncé d'un commentaire linguistique.

Emploi générique du genre masculin

L'*emploi générique du genre masculin* désigne le choix du locataire de faire fléchir au genre masculin une unité qui fléchit en genre pour représenter un groupe de personnes de plusieurs genres.

Flexion binaire

Une « flexion binaire » est le groupe que constituent deux mots, l'un fléchi au masculin et l'autre au féminin.

Genre

Le *genre grammatical* en français standard est une catégorie grammaticale utilisée pour classer certaines parties du discours (nom, pronom, adjectif, article, participe) selon leur morphologie. Elle fait la distinction entre deux catégories en français standard (genre masculin et féminin) et parfois classe certains mots hérités du genre neutre latin dans un « genre neutre » (par ex. *c'*, *ça*, *ce*, *ceci*, *cela*, *quoi*) bien que ces mots commandent l'accord de ceux qui leur sont déterminés au genre masculin (par ex. *c'est beau*). Le genre grammatical d'un mot est dit *motivé* ou *non motivé* selon qu'il

est conforme à la nature sexuée de son référent : le genre féminin du mot *fille* est motivé car une fille est un être de sexe féminin, mais le genre féminin du mot *santé* n'est pas motivé, car la santé est un concept et donc n'a pas de nature sexuée. Le *genre social* est une catégorie sociale élaborée au XX^e siècle en anthropologie (Mead 1935) puis en psychologie (Stoller 1968), en sociologie (Oakley 1972), en histoire (Scott 1988, Laqueur 1992) et en philosophie politique (Butler 1990, Kosofsky Sedgwick 1990) et qui désigne à la fois le rôle social, les stéréotypes et les attendus attachés à un individu en fonction de son sexe et/ou de son apparence et le sentiment d'appartenance de cet individu à une catégorie sexuelle. Les études de genre explorent l'ensemble des stéréotypes et croyances qui définissent une personne en tant que « femme », « homme », ou « non binaire », etc. Elles étudient le rapport de domination d'une catégorie sur l'autre et analysent les relations d'interdépendance qui existent entre ces hiérarchies et les disparités de genre dans la société et tous les domaines où ils se manifestent, y compris en langue.

Glottopolitique

Toute action sur le langage, toute politique linguistique, qu'elle soit menée par un individu ou une institution.

Hapax (nom masculin)

Signe ou structure dont n'existe qu'une seule attestation, qui ne possède qu'une seule source.

Iconicité linguistique

«[...] notion sémiotique qui fait référence à une ressemblance naturelle ou une analogie entre la forme d'un signe («le signifiant», qui peut être une lettre, un son, un mot ou une structure linguistique, voire même une absence de signe) et l'objet ou le concept («le signifié») auquel ce signe correspond dans le monde, ou plutôt dans notre perception du monde». (Fischer, site du groupe de recherche européen sur la sémiotique, traduction libre).

Intersexe

« Les personnes intersexes sont nées avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps masculins ou féminins. » (Note d'information de l'ONU)

Morphème

Plus petite unité de sens.

Néologique

Adjectif qui se rapporte à la néologie, création de néologismes ou unités linguistiques nouvelles.

Non binaire

Se dit de référents qui ne relèvent pas d'une catégorisation binaire en mâle/femelle ou masculin/féminin.

Ontogenèse

Gustave Guillaume (1883-1960), grand linguiste français précurseur des linguistiques cognitives, désigne par « ontogénèse » le processus de construction du mot dans l'esprit.

«... [elle] comprend deux phases : une genèse matérielle, créatrice de la signification, et une genèse formelle, créatrice de la catégorie grammaticale.»
(Boone & Joly, 1996, article *Ontogenèse*)

Synecdoque (non féminin)

Figure de style qui consiste à désigner un tout en énonçant l'une de ses parties, ex : *une taxi* désigne un tout – une femme qui exerce le métier de taxi – par la partie avec laquelle elle l'exerce (le véhicule nommé « taxi »).

Trans

Du latin *trans* signifiant « passage, au-delà » et abréviation de *transgenre* ou *transexuel/transexuelle*, *trans* désigne des personnes dont le genre social ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

ANNEXES

1. Article de Rolf Dunås paru le 30 novembre 1966 dans le quotidien *Upsala Nya Tidning*.

Han eller hon

◇ MEDAN man tidigare skrev t.ex. "man skall fråga varje kund hur han vill ha det", blir det nu allt vanligare att ersätta "han" med "han eller hon" eller "han/hon".

Dessa uttrycksätt måste ha ett samband med talet om könsroller. Kvinnan får inte ens språkligt underordnas mannen. Jfr; också meningen "Den avgående (redaktören för Ergo) bör ge den nye-nya detta tillfälle". Det pedantiska, klumpiga och tjugå uttrycksättet "han eller hon" och "han/hon" måtte vara en plåga för en *eftersättare*.

◇ OFTAST kunde man mycket väl nöja sig med "han". Men det vore en stor vinst för språket om man toge i bruk pronominet "den", alltså "studenten den" o.s.v. Ett sådant bruk har faktiskt gamla anor och har ett stöd i uttryck som "den som lever får se". Här väntar en uppgift för modiga och fördomsfria språkmän och s.k. radikala.

Detta hör till det möjliga. För egen del kan jag drömma om att man från "han" gick ett steg framåt i vokalerökan och från "hon" två steg tillbaka och uppfann det tvåkönade ordet "hen" med kort e. ("Hin" är ju upptaget.) Det skulle ha en intressant likhet med finskans "hän" för "han" eller "hon".

«Il ou elle»

Alors qu'autrefois, on pouvait par exemple écrire : « On doit demander à chaque client ce qu'il veut », il est maintenant de plus en plus courant de remplacer « il » par « il ou elle » ou « il/elle ».

Ces énoncés doivent avoir un rapport avec le discours des genres. La femme ne doit pas être soumise, même linguistiquement, à l'homme. Voir aussi la phrase : « L'éditeur démissionnaire doit laisser cette occasion au/à le nouveau/la nouvelle éditeur/éditrice »

L'énoncé pédant, lourd et fastidieux : « il ou elle » et « il/elle » doit être un tourment pour les correcteurs de mémoires.

Le plus souvent, on pourrait se contenter de l'usage de « il ». Mais ce serait un grand bénéfice pour la langue si l'on introduisait l'usage du pronom « al », c'est-à-dire « l'étudianx, al... » En fait, un tel usage a de vieilles traditions et également un appui dans des expressions comme « qui vivra verra ». Voilà une tâche pour des linguistes courageux, sans préjugés et de prétendus radicaux.

Cela fait partie du possible. Pour ma part, je rêve de faire, à partir de « han », un pas sur le chemin des voyelles, et à partir de « hon », deux pas en arrière, pour inventer le mot bisexué « hen » avec un e court. (« Hin » est déjà bien occupé.) Il aurait une ressemblance intéressante avec « hän » du finnois pour « il » ou « elle ». (Traduction de Julia Lindholm, 2017)

2. Extraits du livre pour enfant *Kivi et le Chien-monstre* traduit par Julia Lindholm (2017), ouvrage original publié sous le titre «Kivi & Monsterhund», de Jesper Lundqvist, Bettina Johansson et Emili Svensson, publié en 2012 aux éditions Olikä Förlag (Stockholm).

«Kivi et le Chienmonstre.»

1

”UN CHIEN!” braille Kivi. « DONNEZ-MOI UN CHIEN !
Sinon je ne fais pas dodo!”

2

Mapans et pamans et tancle Jin,
an cousan, an grand-mepère, an parenx,
petitz gossesmioches et granz frœurs ;
als sont touz autour du lit et lu consolent
et sifflent et chuchotent et disent : « bien sûr »
quelquefois possiblement, presque tout entier sûr,
parfois « peut-être », parfois « c'est sûr »
al aura un chien, als peuvent à moitié promettre
- mais seulement si Kivi lu-même promettait
à ce moment de faire dodo

3

Bien que ce soit une promesse passablement discutable,
Kivi se calme, et tout de suite
al dort et rêve des teckels hirsutes

aux petites pattes rondes et aux oreilles qui battent
aux museaux reniflant et aux queues
qui câlinent et caressent et poussent et dansent.

4

Le matin arrive comme font tous les matins.
Kivi se réveille parce qu'al n'entend rien
al n'y a personne qui dérange, aucun tohu-bohu, aucun bazar,
aucun bruit, ni dans l'entrée, ni dans la cuisine.
Etrangement, tout est tranquille
Toute la maison est calme

5

Kivi se lève, met l'oreille contre la porte,
immobile à l'écoute, al pense qu'al entend un
souffle – un jappement ! Kivi commence à entrouvrir
et voit, par la fente, quelqu'an qui attend.

6 (illustration)

7

Kivi reste immobile, raide comme une pierre,
parce que là, devant al, sur des pattes branlantes,
à fourrure jaune moisie, répandue partout sur la peau,
plus galeux et teigneusement chauve que poilu,
bave et se goinfre un animal hideux
gros comme un taureau, dans l'entrée.

(8-9 pas de traduction)

10

N'importe qui céderait à la peur
Et s'enfuirait vers la forêt
mais Kivi reste là et réfléchit un moment.
Ensuite al dit: «Tu es bien étrange comme chien!»

«Et d'abord, est-ce que tu es bien un chien?» Avant que
l'animal puisse répondre
al répond de lui-même: «Oui, bien sûr que tu en es un!
Bien que tu ne sois pas un petit teckel tout mignon
comme je le voulais,
mais le chien le plus moche que j'ai jamais vu,
Sans éducation et sans bon sens,
Tu en mets partout et tu manges comme quatre.
Mais autant prendre ce qu'on m'offre, alors bienvenue!

**3. Témoignage de Dag Dunås, fils de Rolf Dunås,
inventeur du pronom de genre neutre suédois *hen*, au
cours d'un entretien avec nous-même sur Messenger le
05/05/2017:**

"My dad's proposal to replace 'hon or han' with
'hen' was first published on November 30, 1966, in
the (local) daily newspaper 'Upsala Nya Tidning'
where dad wrote about and answered questions about

the Swedish language every week. In the past, you wrote in Swedish, "You should ask each customer how he wants it", which in a gender perspective (the woman is not even linguistically subordinate to the man) was changed to "You should ask each customer how he or she wants it". The reason for introducing 'hen' was first and foremost to replace the difficult phrase 'han eller hon/he or she' with the easier 'hen'. Dad was when he wrote this since six months back docent (philosophy doctor).

He was currently studying as a university teacher, which he then became (Lecturer in Swedish at Växjö University). Dad would have been 90 years if he still lived but died a long time ago. During his life, Dad was, however, a major authority in the Swedish language and what things should be called and written in Swedish.

When my father created 'hen' he was Filosofie doktor (latin doctor philosophiae) in Nordic languages. He was born 18 of may 1926 and died 3 of august 1979.'

4. Énoncés en français inclusif reçus par courriels de la liste de diffusion EELV-ALPHAVERT. Autaires anonymisæ⁹³ et dates de réception entre parenthèses. Les énoncés en gras nous ont servi d'exemples.

1 – Bonsoir à tou(te)s, (CG ; 01/01/2017)

2 – adjointe déléguée à la Santé. (LSA ; 01/01/2017)

⁹³ Genre neutre de *anonymisés/anonymisées*.

- 3 – Bonjour à tous et toutes, (SR ; 02/01/2017)
- 4 – tous-tes (CG ; 02/01/2017)
- 5 – celles et ceux (BD ; 03/01/2017)
- 6 – UniEs par l'écologie (MS ; 05/01/2017)**
- 7 – tou-tes (BMDC ; 06/01/2017)
- 8 – leurs élu-e-s nationaux/ales (JMT ; 03/01/2017)
- 9 – ChèrEs (EB ; 24/01/2017)
- 10 – sur la nature et la réalité des dangers auxquels ils/elles peuvent être confronté/e/s, (EB ; 25/01/2017)
- 11 – Bonjour à tou-te-s, (EL ; 24/01/2017)
- 12 – approuvée par 90% des français(es), (JD ; 26/01/2017)
- 13 – Rencontre avec une sénatrice écologiste (EB ; 26/01/2017)
- 14 – Bonjour à toutes et à tous, (BJ ; 27/01/2017)**
- 15 – merci à toutes celles et tous ceux (KD ; 01/02/2017)
- 16 – Bonjour à toutes et à tous, (YJ ; 01/02/2017)
- 17 – Articles de la même auteure. (PND ; 18/01/2017)
- 18 – Tous en scène, élues, militant-es, (ED ; 28/01/2017)**
- 19 – ceux et celles (CV ; 28/01/2017)
- 20 – A chacun-E de choisir (FL ; 29/01/2017)
- 21 – ChèrEs toutes et tous, (EB ; 31/01/2017)
- 22 – (députée européenne EELV) (MS ; 01/02/2017)
- 23 – celle ou celui (DG ; 01/02/2017)

- 24 – Bonjour à toutes et tous, (AB ; 02/02/2017)
- 25 – Cher(e) correspondant(e), (MS ; 02/02/2017)
- 26 – ChèrEs toutes et tous, (EB ; 02/02/2017)
- 27 – députée européenne (MS ; 31/01/2017)
- 28 – aux côtés de celles et ceux qui luttent
(GD ; 02/02/2017)
- 29 – Adhérent-e-s EELV. (DN ; 02/02/2017)
- 30 – la ministre de l'écologie (SD ; 03/02/2017)
- 31 – pour militer auprès de ceux et celles qui
défendent un véritable changement de paradigme
(CV ; 03/02/2017)
- 32 – des militant-es EELV (CV ; 31/01/2017)
- 33 – Professeure de philosophie
(MKW – 06/02/2017)
- 34 – (historienne, docteure)(PB ; 06/02/2017)
- 35 – Bonjour à toutes et tous, (MR – 03/02/2017)
- 36 – Bonjour à toutes et tous (MBD ; 22/02/2017)
- 37 – sénatrice du Val-de-Marne, (EB ; 22/02/2017)
- 38 – Le premier tour de l'élection présidentielle
2017 est une Election primaire opposant toutes
les Candidatures politiques, pour désigner celle
qui sera opposée à la Candidature FN au
deuxième tour de l'élection présidentielle.
La Candidature qui rassemble le plus au
premier tour aura gagné le premier tour et le
second. (DN ; 22/02/2017)**
- 39 – Cher.e.s toutes et tous, (EB ; 23/02/2017)

- 40 – En espérant vous voir nombreuses et nombreux autour de ces causes (TC ; 06/03/2017)
- 41 – ils –elles étaient plusieurs dizaines de milliers. (CV ; 07/03/2017)
- 42 – Cher(e)s ami(e)s. (HFF ; 06/03/2017)
- 43 – Des ingénieures de Gaza (PND ; 08/03/2017)**
- 44 – les un.e.s et les autres continueront à trouver des prétextes pour ne pas avancer. (RGB ; 08/03/2017)
- 45 – Toutes et tous qui souhaitent participer (MDB ; 08/03/2017)
- 46 – femmes et hommes de gauche (LSA ; 24/03/2017)
- 47 – Bonjour à toutes et tous, (MR ; 25/03/2017)
- 48 – Bonjour à tou-te-s, (CR ; 29/03/2017)
- 49 – la Candidature de Gauche capable de figurer au second tour de l'élection présidentielle et de battre le FN (DN ; 08/03/2017)
- 50 – une majorité des participant-e-s qui l'avaient désigné (RGB ; 08/03/2017)
- 51 – Chèr.e.s Collègues (P.B. ; 06/02/2017)**
- 52 – Michèle Rivasi, députée européenne (M.S. ; 31/02/2017)**
- 53 – le texte prononcé le 22 février 2017 par Esther Benbassa, sénatrice du Val de Marne (féminin) (E.B. ; 22/02/2017)**

5. Énoncés en français inclusif reçus par courriels de la liste de diffusion EFIGIES. Autaires anonymisés et dates de réception entre parenthèses. Les énoncés en gras nous ont servi d'exemples.

1 – Assistante de recherche (HP; 03/01/2017)

2 – à chacun et chacune (SM; 04/01/2017)

3 – le sujet hante les discussions informelles entre doctorant.e.s. (DP; 04/01/2017)

4 – Bonjour à toutes et tous, (YB; 04/01/2017)

5 – Cher(e)s toutes et tous, (CL; 03/01/2017)

6 – chercheur-es (TD; 04/01/2017)

7 – Cher.e.s collègues, (MB; 05/01/2017)

8 – Professeure (IC; 05/01/2017)

9 – participant-e-s (BAG; 05/01/2017)

10 – Chères amies (LR; 05/01/2017)

11 – (présidente d'honneur) (RL; 06/01/2017)

12 – des auteur-e-s (AC; 06/01/2017)

13 – les personnes intéressées (JS; 06/01/2017)

14 – ceux (OBT; 06/01/2017)

15 – Si des personnes d'Aix-Marseille souhaitent y être recensées, (AFC; 06/01/2017)

16 – certain.e.s. (AL; 09/01/2017)

17 – pour les déléguées (BS; 10/01/2017)

18 – Cher-e-s ami-e-s, cher-e-s collègues (GDL; 10/01/2017)

19 – Chères collègues, chers collègues,

(CC ; 10/01/2017)

20 – maîtresse de conférences (RS ; 10/01/2017)

21 – intéressé.e.s, (RS ; 10/01/2017)

22 – certain.e.s (NS ; 10/01/2017)

23 – ancienne experte (IEC ; 10/01/2017)

24 – Bonjour à toutes et à tous, (LZ ; 10/01/2017)

25 – invité.es. (FM ; 10/01/2017)

26 – heureu.ses.x (MS ; 10/01/2017)

27 – (Professeure) (HN ; 11/01/2017)

28 – certain.e.s. (MP ; 11/01/2017) (je n'ai pas réussi à placer les points qui encadrent le « e » en hauteur)

29 – aux personnes susceptibles d'être intéressées (HB ; 11/01/2017)

30 – A.S., chercheuse à l'unité de recherche de démographie économique de l'Institut National d'Études Démographiques (INED)

(FB ; 11/01/2017)

31 – personnes souhaitant assister à ce colloque sont invitées (HB ; 12/01/2017)

32 – elles/ils (MC ; 12/01/2017)

33 – réalisatrice et militantes (HN ; 12/01/2017)

34 – nombreux.ses, (AE ; 13/01/2017)

35 – gesticulante.s (JH ; 13/01/2017)

36 - gesticulante.s (JH ; 13/01/2017)

37 – mort.es ? (GR ; 13/01/2017)

38 – quelqu'un.e (SB ; 14/01/2017)

- 39 – des personnes intersexuées, (SF ; 15/01/2017)
40 – des acteurs et actrices (MC ; 18/01/2017)
41 – Cher-e-s collègues, cher-e-s ami-e-s,
(AI ; 18/01/2017)
42 – chercheuses.eurs expérimenté.e.s
(CT ; 18/01/2017)
43 – Cher-e-s Collègues, (IPS ; 17/01/2017)
44 – américain-e-s (ES ; 18/01/2017)
45 – (ES ; 18/01/2017)
46 – La mobilisation de l'égalité formelle contre
les mesures tendant à l'égalité réelle entre les
femmes et les hommes : le droit de la non-discri-
mination contre les femmes ? (MXC ; 19/01/2017)
47 – Docteur.e en Géographie (CP ; 19/01/2017)
48 – Bonjour à tou.te.s (BS ; 19/01/2017)
49 – Français/es (DAC ; 19/01/2017)
50 – **le ou la chargée de communication**
(CB ; 19/01/2017)

**6. Extrait d'une interview de Benjamin
Moron-Puech reçu dans un courriel du 05/02/2018 :**

«Il y a quatre mois, avant de rencontrer Alpheratz et de découvrir le genre neutre, je n'avais aucun problème à commencer un courriel, un discours par des expressions comme «bonjour à tous» ou «chers amis». Aujourd'hui, je vois la violence psychique, la domination de ces mots. Peu s'en rendent compte tant

ils als ont intériorisé la domination, pour reprendre une idée travaillée par le philosophe canadien Charles Taylor.» Moron-Puech (2018)

7. Extrait d'un courriel du 12/04/2018, de Vincent-Viktoria, co-président.e de l'association Bicause, version au genre neutre du *Manifeste des personnes bisexuelles et pansexuelles (version 12 décembre 2017)* :

«Voici la version finalisée du manifeste (désolé·e, une ou deux de tes pertinentes remarques sont passées à l'as), et ma tentative de mise à jour en écriture dégenrée. Qu'en penses-tu ? Es-tu en particulier d'accord avec ouvertz au lieu de ouvert·e·s ?»

«Par ce manifeste, nous nous déclarons également ouvertz à toute personne en questionnement, et partie prenante des luttes de toutes les personnes marginalisées, discriminées, réprimées, exploitées ou brutalisées, en raison de leurs orientations sexuelles et/ou affectives, et/ou de leur identité de genre.

Nous défendons le droit à ces identités sans honte, sans rejet, sans discrimination, sans enjeux de pouvoir, sans violence, nous les affirmons fièrement, avec pour objectif le développement du bien-être et de l'épanouissement.

Respectant chacun dans sa différence, nous luttons pour la liberté de touz.» Vincent-Viktoria (2018)

8. Extrait d'un courriel du 07/04/2018, de Rebecca Behar, *Poèmes* :

« Tristesse »

(...)

Des bourrasques de souvenirs

Tourmentent les platanes

La vie joyeuse s'émerveille

Au feu des danses créoles

Toi l'erranx au regard singulier

Prends pitié des solitaires

Que la brume rousse protège

Mon esprit a perdu ses guises

Son théâtre et ses masques

Et mes vers ont oublié la rime

Reste cet anneau

Un silence d'attente

La pluie qui frappe aux carreaux

Et la nuit où s'accomplit le temps

« Distance »

A l'abandon

Quelques pivoines

Des mots, des images

-J'ai cru voir

Ou être vu-

C'était l'éphèbe, lu diex

Son chant plaintif
Parlait de désert
D'herbes et de silex
(...)

«Les Ados»
Als sont accros à tout
le portable à l'oreille.
Als dansent au bout d'un fil
et slaloment vers l'avenir
Als s'aiment ou se fâchent
Als cachent leur peine
aux amiz, aux adultes.
Font les fiærs
Inventent trois romans
par jour sans compter
Les rêves
Ce sont de jeunes martians
pour çauz du haut
de la pyramide des années
(...)

**9. Extrait d'un texte de Damien Deville reçu dans
un courriel 19/01/2018 :**

«Pendant longtemps, dans les pays occidentaux,
les sociétés ont dissocié les processus naturels
des processus culturels. Appuyée par une science

rationaliste, cette distinction fut légitimée comme seule approche disposant d'une portée universelle dans la pensée académique et dans les arbitrages politiques. Pourtant l'anthropologie récente nous montre que, par delà nos frontières occidentales, perdurent de nombreuses sociétés dans lesquelles cette distinction n'existe pas : les animaux, les plantes, le climat et le relief constituent autant d'entités spirituelles que politiques, au même titre que les humains (chez les Dogons des falaises rouge du Mali, dans les réserves aborigènes d'Australie, dans les rites des Papous de Nouvelle-Guinée, ou encore dans les sociétés totémiques des populations amérindiennes). A l'aide de médiateurs - shamans et autres gardiens des lieux sacrés - les « avis » de ces non humains sont sollicités dans les arbitrages économiques, sociaux et écologiques. Dans ces sociétés, ce ne sont pas les individus - considérés comme dans la philosophie classique comme entité autonome - qui constituent le cœur des arbitrages politiques mais plutôt les interrelations qui unissent quotidiennement les humains de leurs homologues les non humains. L'action se déplace alors pour valoriser des réseaux complexes qui vont constituer l'identité même des communautés. De ces sociétés ressort une place inédite accordée aux entités vivantes et des systèmes de gouvernance qui créent des espaces de complémentarité entre la culture et la nature.» (Deville 2018)

10. Extrait d'un courriel de Danielle Tang reçu le 31/03/2018 (a) :

«Voici mes observations après avoir passé en revue quasi tous les textes sur site et fichier texte : Helvetica

présente l'intérêt d'être moins espacé à l'horizontal autant qu'à la verticale, ce qui permet une économie et un gain en hauteur sur pc et surtout sur mobile. C'est peut être un avantage sur mobile pour que l'utilisateur ait moins à scroller et que le texte paraisse moins long à lire (plus encourageant pour la lecture sur petit écran)» (Tang 2018 a)

11. Extrait d'un courriel de Danielle Tang reçu le 28/03/2018 (b):

«Techniquement, ça va me prendre plus de temps pour tous les textes du site. Ce n'est pas qu'un simple copier coller (ça fait des gros paquets de code pas propres tout moche qui alourdit le site). Je dois reprendre chaque ligne de phrase dans le code pour appliquer la mise en page choisie (ta mise en page me sert donc que de modèle à reprendre chaque fois). ça va me prendre plusieurs jours sur tout le site cette tâche là. Je ne lu ferai que lorsque tous les textes seront fixes et ne changeront plus (même d'une virgule). Al faut aller à l'essentiel, la perfection n'est qu'une aspiration.» (Tang 2018 b)

ALPHABET PHONÉTIQUE DU FRANÇAIS

Cette liste est celle de l'International Phonetic Association.⁹⁴

VOYELLES ORALES

[i] pire [piʁ]

[e] pre [pʁe]

[ɛ] pere [pɛʁ]

[a] mal [mal]

[y] vu [vy]

[o] peu [po]

[ə] je [ʒə]

[œ] peur [pœʁ]

[u] mou [mu]

[o] zero [zɛʁo]

[ɔ] sort [sɔʁ]

[ɑ] pale [pal]

⁹⁴ URL: <http://w3.uohprod.univ-tlse2.fr/UOH-PHONETIQUE-FLE/DOCS/DOC01.pdf>

VOYELLES NASALES

[ɛ̃] pain [pɛ̃]
[oẽ] un [oẽ]
[õ] bon [bõ]
[ã] blanc [blã]

SEMI-CONSONNES (GLISSANTES)

[j] bille [bij]
[w] ouate [wat]
[ɥ] huile [ɥil]

CONSONNES ORALES

[p] pile [pil]
[b] bete [bet]
[t] tete [tɛt]
[d] dame [dam]
[f] flamme [flam]
[v] ville [vil]
[k] calme [kalm]
[g] galop [galo]
[s] site [sit]
[z] zut [zyt]
[ʃ] chocolat [ʃokola]
[ʒ] journal [ʒurnal]
[ʁ] rousse [ʁus]
[l] loup [lu]

CONSONNES NASALES

[m] matou [matu]

[n] nul [nyl]

[ɲ] agneau [aɲo]

[ŋ] parking [paʁkɲ]

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Alignement phonétique du neutre sur le masculin	p.279
Tableau 2 : Alignement morphologique du neutre singulier sur le neutre pluriel	p.280
Tableau 3 : Création d'un mot épïcène	p.281
Tableau 4 : Économie linguistique du morphème <i>æ</i> par rapport au morphème <i>x</i>	p.286
Tableau 5 : Unification graphique de plusieurs affixes flexionnels par un même graphème	p.287
Tableau 6 : Variation morphologique de genre neutre en <i>a</i> , <i>al</i> , <i>aine</i> ou <i>aire</i>	p.290
Tableau 7 : Variation en <i>a</i> et ses alternatives en <i>u/i/o</i>	p.291
Tableau 8 : Pluriels de <i>al</i>	p.292
Tableau 9 : Indistinction phonétique entre masculin et neutre résolue par le système <i>al</i>	p.294
Tableau 10 : Problème de prononciation de <i>æ</i> résolu par le système <i>al</i>	p.295
Tableau 11 : Le Genre neutre dans le système du pronom personnel français	p.298/299
Tableau 12 : Le Genre neutre dans le système des pronoms anglais	p.325
Tableau 13 : Lexique de genre neutre	p.350-355
Tableau 14 : Articles de genre neutre	p.356

Tableau 15 : Pronoms personnels de genre neutre	p.356
Tableau 16 : Pronoms démonstratifs de genre neutre	p.357
Tableau 17 : Pronoms possessifs de genre neutre	p.357
Tableau 18 : Pronoms indéfinis de genre neutre	p.358
Tableau 19 : Adjectifs possessifs de genre neutre	p.358
Tableau 20 : Titres de genre neutre	p.359

SOURCES DU CORPUS

3615 NON BINAIRE (2016), «La Non binarité illustrée : Frisk dans Undertale», 20/04/2016, url : <http://3615nonbinaire.blogspot.fr/2016/04/la-non-binarite-illustree-frisk-dans.html>

AFP (2017), «Ces Ecoles britanniques prônent le genre neutre en effaçant les distinctions entre masculin et féminin», *Huffington Post*, 13/12/2017, url : http://www.huffingtonpost.fr/2017/12/13/ces-ecoles-britanniques-pronent-le-genre-neutre-en-effacant-les-distinctions-entre-masculin-et-feminin_a_23305797/

AMNESTY INTERNATIONAL (2016), «Statuts», *Amnesty International*, 29/11/2017, url : <https://www.amnesty.org/fr/documents/POL20/7298/2017/fr/>

—(2016) «Actions urgentes. Somalie. Une civile arrêtée et inculpée par un tribunal militaire», 31/03/2016, url : <https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR5236802016FRENCH.pdf>

—(2016), «Retour sur le massacre d'Andijan», 02/07/2016, url : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/07/the-andijan-massacre-remembered/>

—(2017), «Amnesty International dénonce l'impact des violences en ligne à l'égard des femmes», 22/11/2017, url : <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/amnesty-international-denonce-l-impact-inquietant-des-violences-en-ligne-a-l>

ALEESHY, « Expliquez-moi l'écriture non sexiste », *Simonæ*, 05/09/2016, URL : <https://simonae.fr/militantisme/les-indispensables/ecriture-non-sexiste/>

ANONYME (1973), *Roman d'Eneas*, (XII^e siècle), dans Salverda de Grave Jean-Jacques (éd.), *Les Classiques français du Moyen Age*, Paris : H. Champion, url : <http://faculty.washington.edu/miceal/lgw/dido/Eneas.html>

APAJH (2012), « Journée internationale des personnes handicapées », *APAJH*, 12/11/2012, url : <http://apajh.org/index.php/lactualite/evenements?start=5>

ARTE (2017), « Cinéma : Une femme (pas si) douce », url : <https://www.arte.tv/fr/videos/077757-000-A/cinema-une-femme-pas-si-douce/>

AURÉLIE, « Écriture inclusive : question de genres, et de valeurs ! », *Écrire pour le web*, 24/05/2017, url : <https://www.ecrirepourleweb.com/ecriture-inclusive-langage-non-sexiste/>

AUZIAS Dominique et LABOURDETTE Jean-Paul (2017), Finlande, Paris : Petit futé.

BA(F)FE, « Entre espoir et souffrance - vécu d'une bigenre non binaire », *BA(F)FE*, URL : <http://bafe.fr/entre-espoir-et-souffrance-vecu-dunae-bigenre-non-binaire/>

BARET, Julie (2017), « Louis(e) et son héroïne trans, applaudies par les audiences et les internautes », *Têtu*, 07/03/2017, url : <https://tetu.com/2017/03/07/louise-heroine-trans-applaudies/>

BARONNE, La (2007), *À la gloire de Pollo*, Bouloc : Radio-Radio écritures.

BEHAR, Rebecca (2018), Courriel du 07/04/2018, voir Annexes.

BELKAID, Marwen (2017), « Ce que nous dit le débat sur l'écriture

inclusive», *Marwen Belkaid*, 01/12/2017, URL : <https://marwen-belkaid.com/2017/12/01/ce-que-nous-dit-le-debat-sur-lecriture-inclusive/>

BELLIARD David et al. (2017), « Parler des journées du matrimoine et du patrimoine c'est en finir avec l'invisibilisation des femmes », *Huffington Post*, 11/12/2017, URL : http://www.huffingtonpost.fr/david-belliard/parler-des-journees-du-matrimoine-et-du-patrimoine-en-finir-avec-l-invisibilisation-des-femmes_a_23301583/

BERRY, Lorraine (2016), 'They: the singular pronoun that could solve sexism in English', *The Guardian*, URL : <https://www.theguardian.com/books/booksblog/2016/may/05/they-the-singular-pronoun-that-could-solve-sexism-in-english>

BLONDIN, Josée (2017), « Comment le type de personnalité de votre client influence-t-il ses finances ? », *Finance Investissement*, 29/05/2017, URL : <http://www.finance-investissement.com/zone-experts/comment-le-type-de-personnalite-de-votre-client-influence-t-il-ses-finances/a/65163>

BOCCARRA, Gabriel (2017), « *Je fais bien plus qu'un boulot de dev.* Le parcours de Mathilde, CTO chez Jolimoi », *Welcome to the jungle*, octobre 2017, URL : <https://www.welcometothejungle.co/articles/interview-cto-jolimoi-metier-tech-beaute>

BRUCCULIERI, Julia (2018), « Cette skateboardeuse indienne encourage les filles à briser les stéréotypes », URL : https://www.huffingtonpost.fr/2018/03/31/cette-skateboardeuse-indienne-encourage-les-filles-a-briser-les-stereotypes_a_23393597/

CAILLEAU, Émilie (2017), « VIH : 6 ans de prison pour avoir volontairement contaminé sa compagne », *Top Santé*, 20/10/2017, URL : <https://www.topsante.com/medecine/maladies-infectieuses/vih-sida/vih-6-ans-de-prison-pour-avoir-volontairement-contamine-sa-compagne-621790>

CESOIRTV.COM, «Amoureuse à Noël», *Ce soir tv*, 20/12/2017, URL : <https://www.cesoirtv.com/programme/168603865/amoureuse-a-noel.php>

COLLECTIF INTERSEXE ET ALLIE·E·S (2017), *facebook*, 09/05/2017, URL : <https://www.facebook.com/ciaintersex/>

COLLECTIF PROFESSORAL (2017), «Nous n’enseignerons plus que le masculin l’emporte sur le féminin», *Slate*, 07/11/2017, URL : <http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin#3>

COLLEGE DOCTORAL, «Communiqué: Pourquoi l’écriture inclusive?», *Collectif doctoral, association des doctorant.e.s de Paris-Sorbonne*, 01/07/2017, URL : <http://doctoratp4.hypotheses.org/721>

COORDINATION DES GROUPE ANARCHISTES (CGA), *Tribune syndicaliste libertaire*, URL : <http://cgalyon.ouvaton.org/IMG/pdf/tractcgasyndicalisationjeunes.pdf>

COURONNE (La) (2017), «Le duc et la duchesse de Vendôme ont assisté à la clôture du pèlerinage de Chartres», *La Couronne*, 06/06/2017, URL : <http://www.la-couronne.org/actualite-royale/duc-duchesse-de-ven-dome-ont-assiste-a-cloture-pelerinage-de-chartres/>

CULTUREBOX, AFP (2017), «L’Espagnole qui dit être la fille de Dali ne veut pas de son patrimoine», *France Info*, 27/06/2017, URL : <https://culturebox.francetvinfo.fr/arts/l-espagnole-qui-dit-etre-la-fille-de-dali-ne-veut-pas-de-son-patrimoine-258539>

CYRILLE (2017), «Superlatifs ou comment ce titre m’a laissée pantoise», *La Fabrique à idées*, 01/02/2017, URL : <https://bibliothequecanopee.wordpress.com/2017/02/01/superlatifs-ou-comment-ce-titre-ma-laissee-pantoise-2/>

DÉDALE D’IDÉES (2016), «Je suis non binaire», 21/04/2016, URL :

<https://dedale-d-idees.blogspot.fr/2016/04/je-suis-non-binaire.html>

DEPÊCHE (LA) (2017), «Face aux abus, des Afghanes se prennent à rêver de divorce», 14/04/2017, URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2017/04/14/2556504-face-abus-afghanes-prennent-rever-divorce.html>

DEVINAT, François (1995), «Pauline Bebe, la rabbine par qui le scandale arrive», *Libération*, 04/05/1996, URL : http://www.liberation.fr/portrait/1995/05/04/pauline-bebe-la-rabbine-par-qui-le-scandale-arrive_134345

DGFIP (2012), *Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts*, 12/09/2012, URL : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/ext/pdf/createPdfWithAnnexePermalien/BOI-CTX-ADM-20-30-20120912.pdf?doc=1875-PGP&identifiant=BOI-CTX-ADM-20-30-20120912>

DIA, Nathalie Opal (2017), «Défilé du 4 avril 2017 : témoignage et considérations d'une patriote», *Pressafrik*, 04/04/2017, URL : https://www.pressafrik.com/Defile-du-4avril-2017-Temoignages-et-considerations-d-une-patriote_a163516.html

DIGISCHOOL, «Métiers du numérique», URL : <http://www.metiers-du-numerique.fr/fr/Default.aspx>

DUBOQUET, Marion (2017), «Handball féminin, Győr championne d'Europe», *Le Petit journal/Budapest*, 08/09/2017, URL : <https://lepetitjournal.com/budapest/actualites/70637-handball-feminin-gyor-championne-deurope>

DYLAN, Lady (2012), «Guide du langage non sexiste», *Madmoizelle*, 12/06/2012, URL : <http://www.madmoizelle.com/guide-langage-non-sexiste-109220>

EELV, «Informations sur la liste», *Listes de diffusions de Europe Ecologie-Les Verts*, URL : <https://listes.eelv.fr/listes/info/alphavert>

ELLE (2013), «Mali: les héroïnes d'une guerre invisible», *Elle*, 10/07/2013, URL: <http://www.elle.fr/Societe/News/Mali-les-heroinnes-d-une-guerre-invisible-2476260>

EMOIEMOIETMOI (2016), «Coucou les gens.tes!», facebook, 03.07.2016, URL: <https://www.facebook.com/emoiemoietmoi/posts/793381927428463>

FÉDÉRATION VEGANE, «Pourquoi être végane et pas végé ou flexi?», URL: <https://www.federationvegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/pourquoi-etre-vegane-et-pas-vege-ou-flexi/>

FEMMES ET SCIENCES (2014), «Marthe Gautier promue Officière de la Légion d'Honneur, *Femmes et sciences*, 20/09/2014, URL: <http://www.femmesetsciences.fr/actualites/marthe-gautier-promue-officiere-de-la-legion-dhonneur/>

FERENCZI, Aurélien (2017), «La Metteuse en scène Julie Deliquet: Je déteste voir le geste de création se figer», *Télérama*, 01/05/2017, URL: <http://www.telerama.fr/scenes/la-metteuse-en-scene-julie-deliqet-je-deteste-voir-le-geste-de-creation-se-figer,157371.php>

FIBROMAGIQUE (2017), avec la participation de Paprika et Shamro dia, « Club de lecture: octobre/novembre», *Simonæ*, 26/10/2017, URL: <http://simonae.fr/sciences-culture/litterature/club-de-laecture-octobrenovembre/>

FIGARO (Le), (2017), «SNCF: une cheminote tente de se suicider sur son lieu de travail», 09/04/2017, URL: <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/04/09/97001-20170409FILWWW00117-sncf-une-cheminote-a-tente-de-se-suicider-sur-son-lieu-de-travail.php>

FIRA MSH 2016, (Groupe de recherches), UFRGS/Brésil et l'Univer-

sité Nationale de Colombie, *Calenda*, 23/11/2016, URL : calenda.rg/385256

FISCHETTI, Antonio (2010), « Comment vote une blonde? », *Causette*, URL : <https://www.causette.fr/le-mag/lire-article/article-149/comment-vote-une-blonde.html>

FOXNEWS.COM (2017) « Washington state considering ‘X’ gender option for birth certificate, *Fox News*, 06/12/2017, URL : <http://www.foxnews.com/us/2017/12/06/washington-state-considering-x-gender-option-for-birth-certificates.html>

FRANCE CULTURE (2017), « Sexe neutre : faut-il créer une nouvelle catégorie à l'état-civil? », *France Culture*, 21/03/2017, URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-question-du-jour/sexe-neutre-faut-il-creeer-une-nouvelle-categorie-letat-civil>

FURÈNE (2017), « Non binaire, c'est quoi? », *Féministe*, 04/09/2017, URL : <http://feminisme.fr-bb.com/t4134p50-non-binaire-c-est-quoi>G.A. (2017), « La Reine des maboules sur le marché de Noël », *La Dépêche*, 15/12/2017, URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2017/12/15/2704900-la-reine-des-maboules-sur-le-marche-de-noel.html>

GALAXIE (2017), « Dialogue de gestion 2017 » *Galaxie*, URL : http://mathematiques.univ-lille1.fr/digitalAssets/50/50078_MATHS_25_MCF_0439_LPP.pdf

GENRES PLURIELS (2016), « Atelier trans* pour les nulLES à Bruxelles, *Genres Pluriels*, 15/11/2016, URL : <http://www.genrespluriels.be/21-11-16-Atelier-Trans-pour-les-nulLES-a-Bruxelles>

GODEFROY, Frédéric (1891-1902), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 10 vol., vol.3, Genève: Slatkine. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bp-t6k41891/f3.image>

GÓMEZ, Marc (2015), « La Guerre de los articulos : Los/las vs Lxs/L@s », *La Realidad escondida*, 22/01/2015, URL : <https://larealidadescondida.wordpress.com/2015/01/22/la-guerra-de-los-articulos-loslas-vs-lxslas/>

GRANDJEAN, Maxime (2016), « ILLE - MAXIME GRANDJEAN/ADÈLE LABO », *You Tube*, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=T-DQBp8x1lAs>

GROUPE EGÆ (2018), « 2017-2018 – Accompagnement et formation à Expertise France », URL : <http://groupe-egae.fr/notre-groupe/nos-realisations/>

HOPEY (2017), « Non binaire, c'est quoi ? », *Forum féministe*, 02/09/2017, URL : <http://feminisme.fr-bb.com/t4134p25-non-binaire-c-est-quoi>

HUSSON, Anne-Charlotte (2014), « Des questions ? », *Ça fait genre*, 12/08/2014, URL : <https://cafaitgenre.org/des-questions/>

INS HEA (2017), « Quelle école pour une société inclusive ? », *INS HEA*, 07/07/2017, URL : http://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-communique-presse/CP_INS%20HEA_universit%C3%A9%20d%27%C3%A9t%C3%A9_2017_07-07-2017-2.pdf

JANIN, Mathieu (2014), « Une Année charnière pour l'exécutif de Savigny », *Mathieu Janin*, 22/12/2014, URL : https://www.le-blog-de-mathieu-janin.net/Une-annee-charniere-pour-l-executif-de-Savigny_a336.html

JEUX VIDEO-LINE.COM, « Une assassine et la seconde guerre pour AC III ? », *Jeux Vidéo-Line*, URL : <https://www.jeuxvideo-live.com/news/une-assassine-et-la-seconde-guerre-pour-ac-iii--17211>

KARRIERE INTERPHARMA, « La Conseil en brevets », KARRIERE INTERPHARMA, URL : <http://karriere.interpharma.ch/fr/2988-la-conseil-en-brevets>

LECOQ, Titiou (2018), «Dans la tête des anti-féministes», *Slate*, 12/01/2018, URL : <http://www.slate.fr/story/156257/titiou-dans-la-tete-anti-feministes>

LEGIFRANCE, *Journal Officiel de la République française* 140, *Legifrance*, 16/06/2017, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034945033>

LINFO.RE (2016), «Photos : la policière roumaine qui affole la toile», *L'Info*, URL : <http://www.linfo.re/magazine/people/705555-photos-la-policiere-roumaine-qui-affole-la-toile>

LLARIO Marine (2018), «Sexisme dans le jeu vidéo : un phénomène qui persiste», *CIDJ*, janvier 2016, URL : <https://www.cidj.com/vie-quotidienne/psycho-sante/sexisme-dans-le-jeu-video-un-phenomene-qui-persiste>

LORRIAUX, Aude (2018), (2017), «Pourquoi des profs s'engagent en faveur de l'accord de proximité», *Slate*, 07/11/2017, URL : <http://www.slate.fr/story/153483/ecriture-inclusive-accord-proximite-enseignantes-enseignants>

— (2018), «Le Monde fait un petit pas vers l'écriture inclusive », *Buzzfeed*, 08/01/2018, URL : https://www.buzzfeed.com/lorriauxaude/le-monde-fait-un-petit-pas-vers-lecriture-inclusive-et?utm_term=.dsYqWX6KJ#.yjW4dX1vL

LUCE (2017), «Je suis nouvelleau», *Forum féministe*, 28/02/2017, URL : <http://feminisme.fr-bb.com/t4102-je-suis-nouvellau?highlight=je+suis+nouvelleau>

LUNA (2016), «Entretien avec Coffin Rock, une créatrice ténébreuse», *Simonæ*, 29/10/2016, URL : <http://simonae.fr/loisirs-diy/mode-travaux-aiguilles/entretien-creatrice-coffin-rock/>

MAEL (2017), “La Théorie du genre vue par la linguistique : une traduction manipulée”, *Simonæ*, 16/02/2017, URL : <https://simonae.fr/au-quotidien/societe/theorie-du-genre-linguistique-traduction/>

MARION 2009, « Votre question. C’est quoi une forte personnalité? », modifié en juillet 2009, URL : <http://www.psychologies.com/Moi/Se-connaître/Personnalite/Reponses-d-expert/C-est-quoi-une-forte-personnalite>

MDPH, « Accueil », *MDPH*, URL : <http://www.mdpsh.fr/>

MEYER, Antonin (2017), “La Non binarité et le langage sur internet”, *Les Mondes numériques*, 31/01/2017, URL : <https://lesmondesnumeriques.wordpress.com/2017/01/31/la-non-binarite-et-le-langage-sur-internet/>

MORON-PUECH, Benjamin (2018), courriel du 05/02/2018, voir Annexes.

MOTS-CLÉS, (2017), *Manuel d’écriture inclusive*, 2^e édition, Raphaël Haddad (dir.), URL : <https://static1.squarespace.com/static/57eebd6fd1758e5ea8ef55ec/t/59480854beba91bef78066/1497892951505/Manuel+d%27%C3%A9criture+inclusive.pdf>

NANAS, Sambo (2012), « C’est QUOI la règle grammaticale de proximité? », *Tingytanana*, URL : <https://tingytanana.com/tag/editions-cogitoergo-sum-lappliquent/>

NOCIBE, *Nocibe*, URL : http://www.nocibe.fr/recrutement-nocibe-et-ses-talents-gestion-carrieres_1_1332.cd.html

NOUVELLE REPUBLIQUE (LA), « La Fliquette n’a pas peur », La Nouvelle République, 27/03/2017, URL : <https://www.lanouvellerepublique.fr/actu/la-fliquette-n-a-pas-peur>

OXFORD DICTIONARY, URL : <https://en.oxforddictionaries.com/definition/mx>

P., Tifaine (2017), « Journal (pas intime) d’une expat’ stagiaire »,

MadmoiZelle.com, 17/08/2017, URL : <http://www.madmoizelle.com/journal-pas-intime-expat-stagiaire-paris-816331>

PAILLETTE NATURE, (2017), « Repost@100vegetal », *Instagram*, 30/04/2017, URL : <https://www.instagram.com/p/BTgfC5xF7OA/>

PEMBERLEY, *Pemberley*, URL : <http://www.pemberley.com/janeinfo/austhlis.html>

PLAYNIGHT (2017), Hell O' Kinky, « Hell O' Kinky, c'est quoi? », *Facebook*, commentaire du 02/02/2017, URL : <https://www.facebook.com/Hell-o-Kinky-579989905528291/>

POISSON, Philippe (2017), « La Maquisarde (Nora Hamdi) », *Criminocorpus*, 05/11/2017, URL : <http://criminocorpus.hypotheses.org/36823>

PRESSE OcéAN, « Nantes. Rencontre au château des militantes transgenres ni folles ni en cage », *Presse Océan*, 18/11/2014, URL : <http://www.presseocean.fr/actualite/nantes-rencontre-au-chateau-des-militantes-transgenre-ni-folles-ni-en-cage-18-11-2014-1374>

RACINE (1691), *Athalie*, URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bp-t6k15107128/f31.image.r=athalie,%20racine>

REGIS, Mathilde (2016), « Une Manif pour touz' et tout le monde », *Lyon Capitale*, 14/10/2016, URL : <http://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Actualite/Societe/Lyon-Une-manif-pour-touz-et-pour-tout-le-monde>

RÉSIDENCE MÉDERIC TALENCE, *facebook*, 16/08/2017, URL : <https://www.facebook.com/mederictalence/posts/722208067971906>

ROUDIER-VALAUD, Cindy (2017), « Handicap : Le quotidien des personnes sourdes n'est fait que de difficultés pour la santé, le travail... », *La République du centre*, 14/04/2017, URL : https://www.larep.fr/orleans/sante-medecine/2017/04/14/le-quotidien-des-personnes-sourdes-nest-fait-que-de-difficultes-pour-la-sante-le-travail_12361588.html

RUSSO, Meredith (2017), *Celle dont j'ai toujours rêvé*, trad. de Noémie Saintgal, Paris : Pocket Jeunesse.

SAINTE BIBLE, «Philippiens 2: 3», *Bible du roi Jacques* URL : <http://sainte bible.com/philippians/2-3.htm>

SARAH, (2017), «Liberté, l'égalité et l'adelphité», *Adelphité*, 14/07/2017, URL : <http://www.adelphite.fr/2017/07/14/liberte-lega-lite-et-ladelphite/>

—«Connectée... entre parenthèses.», 17/10/2017, URL : <http://www.adelphite.fr/2017/10/17/connectee-entre-parentheses/>

SCALI, Dominique (2016), «Ni Madame, ni Monsieur», *Le Journal de Montréal*, 20/16/2016, URL : <http://www.journaldemontreal.com/2016/06/20/ni-madame-ni-monsieur>

SCIENCES-PO (2017), «Les Coulisses du métier de magistrat», *Sciences-Po*, 11/08/2017, URL : <http://www.sciencespo.fr/actualites/actualite/C3%A9s/la-juge-de-C2%A0-30-ans/3160>

SI (2017), 26/09/2017, «La Transphobie ordinaire », *Je suis féministe*, URL : <https://jesuisfeministe.com/2017/09/25/la-transphobie-ordinaire/>

SIBYLLINE (2017), profil facebook d'Alpheratz, 16/09/2017, URL : https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=342861866165223&id=100013242368883

SIOUX, Pam Méliée (2017), «Elle était une fois Typhaine D», *Le Castor magazine*, novembre 2017, URL : <https://www.lecastormagazine.com/elle-etait-une-fois-typhaine-d>

SLATE.FR, «Ecriture inclusive : Slate.fr choisit l'accord de proximité», 07/11/2017, *Slate*, URL : <http://www.slate.fr/story/153501/ecriture-inclusive-slatefr-sengage-pour-laccord-de-proximite>

STRASS, Qui sommes-nous?, URL : <http://strass-syndicat.org/le->

strass/qui-sommes-nous/

TANTE MARIE (1997), «Préface», dans *Le Grand livre des recettes secrètes*, Thérèse Moreau, Genève : Éditions Métropolis.

TÉLÉGRAMME, le (2017), «Le Témoignage d'une libérale», *Le Télégramme*, 24/06/2017, URL : <http://www.journaldemontreal.com/2011/09/06/une-liberale-nommee-juge>

THIRY STASSIN, Martine (1985), *Le Roman d'Énéas, traduit en français moderne*, Paris : Honoré Champion/Traductions.

TOURE, AM (2017), «Société : Le mariage précoce, un méfait à l'encontre de l'épanouissement des filles ! », *NR Guinée*, 19/01/2017, URL : <http://nrguinee.net/2017/01/19/societe-le-mariage-precoce-un-me-fait-a-lencontre-de-lepanouissement-des-filles/>

TOUT LÀ-HAUT, «Contacter la webmestresse», *Tout là-haut*, URL : <http://www.toutlahaut.org/spip.php?page=contact>

UESG, *Blog Unique en son genre*, URL : <http://uniqueensongenre.eklablog.fr/l-eventail-des-identites-de-genre-non-binaires-a119152840>

VIENNOT, Eliane (2017), *facebook*, 15/12/2017.

VIMAIRETTA, «Aéroport : les conseils d'une vieille roublarde pour déjouer ses mille dangers», *Simonaë*, 30/01/2017, URL : <http://simonaë.fr/au-quotidien/vie-pratique/aeroport-endroit-mille-dangers/>

VINCENT-VIKTORIA (2018), courriel du 12/04/2018, *Manifeste des personnes bisexuelles et pansexuelles (version 12 décembre 2017)*, (voir Annexes).

VONARBURG, Élisabeth (1999), *Chroniques du pays des mères*, Québec : Éditions ALIRE inc. & Élisabeth Vonarburg.

WELL, WELL, WELL (juin 2015), *Well Well Well 2*, Paris : Les Mots à la bouche

—(2016), 3, Paris : Les Mots à la bouche

WIKIPEDIA, «Casey, rappeuse», URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Casey_\(rappeuse\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Casey_(rappeuse))

WIKTIONNAIRE, «Adelphe», URL : <https://fr.wiktionary.org/wiki/adelphe>
ZAMORA-CRUZ, Clémence (2017), *Facebook*, 29/08/2017,
URL : <https://www.facebook.com/ZamoraCruz.Clemence/posts/2025774714376388>

—04/09/2017, URL : <https://www.facebook.com/ZamoraCruz.Clemence/posts/2028631370757389>

—06/02/2018, URL : <https://www.facebook.com/ZamoraCruz.Clemence/posts/2106595639627628>

ZEROMACHO (2016), Manifeste, *Zéro Macho*, 27/02/2016, URL : https://zeromacho.wordpress.com/le-manifeste_fr/

—(2017), «La République d'Irlande a voté une loi qui pénalise les acheteurs d'actes sexuels», 28/02/2017, URL : <https://zeromacho.wordpress.com/2017/02/28/la-republique-dirlande-a-vote-une-loi-qui-penalise-les-delits-sexuels/>

—(2017), Qui sommes-nous ?/Marraines, URL : <https://zeromacho.wordpress.com/marraine/>

—FAQ, URL : <https://zeromacho.wordpress.com/faq/>

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

- ALPHERATZ (2015), *Requiem*, Charleston SC (USA) : Createspace.
- (2017), «Un Genre neutre pour la langue française», *Academia*,
URL : https://www.academia.edu/33035651/Un_Genre_neutre_pour_la_langue_fran%C3%A7aise
- ALTHUSSER, Louis (1976), *Positions : 1964-1975*, 67-125, Paris : Les Éditions sociales.
- ANONYME (1973), *Roman d'Eneas*, (XII^e siècle), dans J.-J. Salverda de Grave (éd.) *Les Classiques Français du Moyen Age*, Paris : H. Champion, URL : <http://faculty.washington.edu/miceal/lgw/dido/Eneas.html>
- ARISTOTE (2007), *Rhétorique*, (env. – 350 av. J.-C.), Paris : Garnier Flammarion.
- ASSEMBLEE NATIONALE (2014), «Compte rendu intégral, Séances du lundi 6 octobre 2014», *Assemblée Nationale*, URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cri/2014-2015/20150004.pdf>
- AUSTEN, Jane (1813), *Pride and Prejudice*, URL : <https://www.shmoop.com/pride-and-prejudice/chapter-9-full-text-3.html>
- BAILLY, Anatole (1963 (1950)), *Dictionnaire grec-français*, Paris : Hachette.
- BAKHTINE, Mikhaïl (1987 (1978)), *Esthétique et théorie du roman*,

trad. Daria Olivier, Paris : Gallimard.

BARASC Katy et CAUSSE Michèle (2014), *Requiem pour il et elle*, Donnemarie-Dontilly: Éditions iXe.

BARTHES, Roland (1971), *Sade, Loyola, Fourier*, Paris : Éditions du Seuil.

BEAUZÉE, Nicolas (1971 (1767)), *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : Hachette.

BECQUER Annie, CERQUIGLINI Bernard et CHOLEWKA Nicole (et al.), (1999), *Femme, j'écris ton nom*, Paris : La Documentation française.

BEGIONI Louis et ROCCHETTI Alvaro (2010), « La Déflexivité, du latin aux langues romanes : quels mécanismes systémiques sous-tendent cette évolution ? », *Langages* 178, juin 2010, Paris : Armand Colin.

BENVENISTE, Emile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, t.1, Paris : Gallimard.

BERTRAND, Joëlle (2010), *Nouvelle grammaire grecque*, Paris: Ellipses.

BHABHA, Homi (2007) *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, trad. Françoise Bouillot, Paris : Payot.

BODEL, Jean (1839), *La Chanson des Saxons, (vers 1200)*, dans Michel Francisque (éd.), *Romans des douze pairs de France*, 12 vol., vol V-VI, Paris: J. Techener, URL: https://books.google.fr/books?id=eqcTAAAAQAAJ&pg=PA35&dq=%22Toz+jorz+ai+guerroi%C3%A9,+que+onques+ne+fis+al%22&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewj4kbyl6tzYAhXR16QKHVT_A7UQ6AEIKDAA#v=one-page&q=%22Toz%20jorz%20ai%20guerroi%C3%A9%2C%20que%20onques%20ne%20fis%20al%22&f=false

BOONE Annie et JOLY André (1996), *Dictionnaire terminologique*

de la systématique du langage, Paris : L'Harmattan, URL : <http://nlip.pcu.ac.kr/guillaume/oldguillaume/dico/ontogenese.htm>

BORDRON, Jean-François (2011), *L'Iconicité et ses images*, Paris : PUF.

BOSSY Thibault et EVRARD Aurélien (2010), « Communauté épistémique », dans *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e édition, Paris : Presses de Sciences Po.

BOTTINEAU, Didier (2009 a), « *Les Motivations du signe linguistique, vers une typologie des relations signifiant/signifié* », *La Clef des langues*, URL : http://cle.ens-lyon.fr/miscellanees/les-motivations-du-signe-linguistique-vers-une-typologie-des-relations-signifiant-signifie-78840.kjsp?-RH=CDL_PLU020001

— (2009 b), « La théorie des cognèmes et les langues romanes : l'alternance i/a dans les microsystèmes grammaticaux de l'espagnol et de l'italien », *Philologia* 3, 2009, Babeş Boyai : Studia Universitatis Babeş Bolyai, 125-151, URL : <http://doczz.fr/doc/2281841/philologia>

BUDOR, Dominique et GEERTS, Walter (2004), *Le Texte hybride*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

BUTLER, Judith Pamela (2005 (1990)), *Trouble dans le genre*, trad. Cynthia Kraus, Paris : Éditions La Découverte

—(2005), *Vie précaire : le pouvoir du deuil et de la violence après le 11 septembre 2001*, Paris : Éditions Amsterdam

—(2012 (2004)), *Défaire le genre*, trad. Maxime Cervulle, Paris : Éditions Amsterdam

—(2016), *Rassemblement : Pluralité, performativité et politique*. Paris : Fayard.

CANDEA Maria et FOUGÈRES Isabelle (2011), « Vivacité d'un

régionalisme grammatical : le y bourguignon, on va vous expliquer », *L'Information grammaticale* 129, 46-52, URL : https://www.academia.edu/3436571/Vivacit%C3%A9_d_un_r%C3%A9gionalisme_grammatical_le_y_bourguignon_on_va_vous_y_expliquer

CANGUILHEM, Georges (1977), *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Paris : Librairie Philosophique J. Vrin.

CHALMERS, Alan (1987), *Qu'est-ce que la science?*, Paris : La Découverte.

CHETCUTI Natacha et MICHARD Claire (dir.), (2003), *Lesbianisme et féminisme, histoires politiques*, Paris : L'Harmattan.

CHOPELIN, Paul (2013), « Solenn Mabo : les enjeux actuels de l'enseignement de la Révolution française », *Révolution française*, 15/02/2013, URL : <https://ser.hypotheses.org/807>

CIXOUS, Hélène (1975 (2010)), *Le Rire de la méduse*, Paris : Éditions Galilée.

CNRS ATILF, TLFI, *Trésor de la Langue Française Informatisé*, URL : <http://atilf.atilf.fr/>

CNRTL, ORTOLANG, *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue*, URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/>

COADY, Ann (2016), « La Construction socio-discursive du masculin générique : discours et contre-discours », *Pratiques et langages du genre et du sexe : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme*, Louvain-la-Neuve : EME Éditions, URL : https://www.academia.edu/22293704/La_Construction_socio-discursive_du_masculin_générique_discours_et_contre-discours

COLOMBAT Bernard, FOURNIER Jean-Marie, PUECH Christian (2015 (2010)), *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris :

Klincksieck.

COQUIDE Maryline et TIRARD Stéphane (2007), *Neuroplasticité, enseigner de nouveaux savoirs ou un nouveau regard?*, Paris : Vuibert-Adapt-Snes éditions.

COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE (1990), « Recommandation n. R (90) 4 du Comité des ministres aux Etats membres sur l'élimination du sexisme dans le langage », 21/02/1990, URL : <https://rm.coe.int/09000016805019cd>

D., Typhaine (2016), *Contes à rebours*, Charleston SC (USA) : Createspace.

DAMOURETTE Jacques & PICHON Jacques (1968-1985 (1911-1940)), *Des Mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris : D'Artrey.

DE CARVALHO, Paulo (2010), « Autour d'une illusion : l'impersonnel en morphosyntaxe comparée », *L'impersonnel : la personne, le verbe, la voix*, 53-71, Françoise Daviet-Taylor et Didier Bottineau (dir.), Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix (1972), *L'Anti-Œdipe, capitalisme et schizophrénie*, Paris : Éditions de Minuit.

DELPHY, Christine (1982 (1975)), « Un Féminisme matérialiste est possible », *Nouvelles Questions Féministes* 4, 1982, 50-86, Lausanne : Éditions Antipodes.

—(1998) *L'Ennemi principal*, t. 1 : *Economie politique du patriarcat*, Paris : Syllepse.

—(2001) *L'Ennemi principal*, t. 2 : *Penser le genre*, Paris : Syllepse.

DENIS Delphine et SANCIER-CHATEAU Anne (1994), *Grammaire du français*, Paris : Librairie générale française.

DERRIDA, Jacques (1967), *De la grammatologie*, Paris : Éditions de Minuit.

— (1967), *L'Écriture et la différence*, Paris : Éditions du Seuil.

DOUAY Catherine et ROULLAND Daniel (1990), *Les Mots de Gustave Guillaume, vocabulaire technique de la psychomécanique du langage*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

DRESSLER Wolfgang U. et KILANI SCHUCH Marianne (2014), «L'Iconicité dans la morphologie flexionnelle du français», *Le Français moderne*, t.1,2014, 78-103, Paris : CILF.

DAUZAT Albert, DUBOIS Jean et MITTERAND Henri (2007), *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris : Larousse.

DUBOIS Jean et DUBOIS-CHARLIER Françoise (1999), *La Dérivation suffixale en français*, Paris : Nathan.

DURAND, Marguerite (1936), *Le Genre grammatical en français parlé, à Paris et dans la région parisienne*, Paris : J.-L.-L. d'Arthey.

ELMIGER, Daniel (2017), «Binarité du genre grammatical – binarité des écritures?», *Mots, les langages du politique* 113, 37-52. url : <https://www.cairn.info/revue-mots-2017-1-page-37.htm>

ENCYCLOÆDIA BRITANNICA, URL : <https://www.britannica.com/place/New-York-state/Government-and-society#toc78270>

EVAIN, Aurore (2008), «Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours», *Femmes et langues*, numéro spécial de la revue *Séméion.*, 6/02/2008, p.53-62.

—(2012), «Deux femmes de l'Ancien régime osent «autrice!»», *Aurore Evain*, 12/11/2012, URL : <https://auroreevain.com/2012/11/12/deux-femmes-de-lancien-regime-osent-autrice/>

FISCHER Olga (dir.), (2006), «Iconicity: a definition» URL :

http://www.iconicity.ch/en/iconicity/index.php?subaction=showfull&id=1197027781&archive=&start_from=&ucat=2&

FORTIN, Gwenolé (2015), « Introduction à une sociolinguistique de l'action: traitement inférentiel des réalités », *Epsys*, URL : <http://www.eepsys.com/fr/introduction-a-une-sociolinguistique-de-l%E2%80%99action-traitement-inferentiel-des-realites/>

FORTSON, Benjamin V. (2004), *Indo-European language and culture: an introduction*, Oxford: Wiley-Blackwell, URL : https://books.google.fr/books?id=bSxHgej4tKMC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

FOUCAULT, Michel (1992 (1966)), *Les Mots et les choses*, Paris: Gallimard.

—(1975), *Surveiller et punir*, Paris: Gallimard.

FREI, Henri (1929), *La Grammaire des fautes*, Paris: P. Geuthner.

GAETINO, Vincent (2017), « Le Sexe neutre, une réalité difficile à établir », *Europe 1*, 21/03/2017, URL : <http://www.europe1.fr/societe/le-sexe-neutre-une-realite-difficile-a-delimiter-3008636>

GAFFIOT, Félix (1990 (1934)), *Dictionnaire latin français*, 44^e édition, Paris: Hachette.

—(2000), *Le Grand Gaffiot, Dictionnaire latin-français*, Paris: Hachette Éducation.

GARDES TAMINE, Joëlle (2015), *Cours de grammaire française*, Paris: Armand Colin.

GENETTE, Gérard (1966-1972), *Figures II*, Paris: Éditions du Seuil.

GODEFROY, Frédéric (1982 (1891-1902)), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 10

vol., Genève : Slatkine. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41891/f3.image>

—(1990), *Lexique de l'ancien français*, Jean Bonnard et Amédée Salmon (dir.), Paris : Honoré Champion.

GREVISSE Maurice (1936 (1994)), *Le Bon usage*, 13^e édition, Paris – Louvain-La-Neuve : Éditions Duculot

— (1995 (1980)), *Nouvelle grammaire française*, Paris, Louvain-la-Neuve : De Boeck supérieur.

GUILLAUME, Gustave (1989 (1946-1947)), *Leçons de linguistique 1946-1947* (série C): *grammaire particulière du français et grammaire générale*, Lille : Presses universitaires Septentrion. URL : <https://books.google.fr/books?id=1eE1e33H15YC&pg=PA128&lp-g=PA128&dq=personne+de+langue+guillaume&source=bl&ots=Hampcm27n-&sig=O9lXCe00IuBUS1IUosyzb9sSPg8&hl=fr&sa=X&ved=-0ahUKEwjcwqOx45vWAhXqCcAKHa3vBeUQ6AEIJzAA#v=onepage&q=personne%20de%20langue%20guillaume&f=false>

HCE (2016), *Pour une communication publique sans stéréotypes de sexe*, Paris : La Documentation française.

HÉROUT, Raphaëlle (2014), «Penser le possible de langue, en linguistique et en poésie», *Congrès Mondial de Linguistique Française*

– CMLF 2014, URL : https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2014/05/shsconf_cmlf14_01347.pdf

HEIDEGGER, Martin (1992 (1914-1970)), *Être et Temps*, trad. François Vezin, Paris : Gallimard.

HOFSTADTER Douglas et SANDER Emmanuel (2013), *L'Analogie, cœur de la pensée*, Paris : Odile Jacob.

IRIGARAY, Luce (1974), *Speculum, de l'autre femme*, Paris :

Éditions de Minuit.

JACOBSON, Roman (1956), *Fundamentals of language*, The Hague : Mouton & Co.

—(1966), «*À la recherche de l'essence du langage*», dans Benveniste Emile et al. *Diogène* 51, *Problèmes du langage*, Paris : Gallimard.

JOHANSSON Bettina, LUNDQVIST Jesper et SVENSSON Emili (2012), Kivi & Monsterhund, Stockholm: Olika Förlag.

JOIGNOT, Frédéric et Francesco Varela (1993), «L'esprit n'est pas une machine», *Frédéric Joignot*, 23/06/2006, URL : [1.http://fredericjoignot.blogspot.com/archive/2006/06/23/francisco-varela-neurobiologiste-et-bouddhiste.html](http://fredericjoignot.blogspot.com/archive/2006/06/23/francisco-varela-neurobiologiste-et-bouddhiste.html)

JOLY, André (2011), «L'article, instrument de modalisation chez Gustave Guillaume (1919)», *Modèles linguistiques* 64, 2011, URL : <https://ml.revues.org/355#ftn1>

KHAZNADAR, Edwige (1989), «Le Masculin premier », *Cahiers de grammaire* 14, 51-63, Toulouse: Université de Toulouse-Le Mirail ERSS-CNRS.

KOSOFISKY SEDGWICK, Eve (2008 (1990)), *Epistémologie du placard*, trad. Maxime Cervulle, Paris : Éditions Amsterdam.

KUHN, Thomas S. (1972 (1962)), *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris : Flammarion.

LABROSSE, Céline (1996), *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal: Les Éditions du remue-ménage

—(2002) *Pour une langue française non sexiste*, Montréal: Les Éditions des Intouchables.

LACAN, Jacques (1966), *Écrits I*, Paris : Éditions du Seuil.

LAKS, Bernard (1996), *Langage et cognition, l'approche connexion-*

niste, Paris : Hermès.

LALLOT, Jean (1998), *La Grammaire de Denys le Thrace*, 2^e édition, Paris : CNRS-Éditions.

LAMBERT, Frédéric (2010), « Peut-on parler d'impersonnel en grec ancien? », *L'Impersonnel*, Françoise Daviet-Taylor et Didier Bottineau (dir.), 157-174, Rennes : Presses Universitaires de Rennes., URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00971474/document> *L'impersonnel : la personne, le verbe, la voix*

LE BRETON, Marine (2016), « La Revue lesbienne Well Well Well a été entièrement rédigée selon des règles de grammaire égalitaire », *Huffington Post*, 05/10/2016, URL : http://www.huffingtonpost.fr/2015/06/06/revue-lesbienne-well-well-well-regles-grammaire-non-sexistes_n_7511918.html

LESNES, Connie, « L'Anglais du sexe : Ze went to hir bedroom », *Le Monde Blogs*, 07/05/2014, URL : <http://clesnes.blog.lemonde.fr/2014/05/07/langlais-asexue-ze-went-to-hir-bedroom/>

MARTINET, André (1955), *Economie des changements linguistiques*, Berne : A. Francke.

MEJRI, Salah (1995), *La Néologie lexicale*, Tunis : Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.

MÉNARD, Philippe (1994), *Syntaxe de l'ancien français*, 4^e édition, Bordeaux : Éditions Bière.

MICHAUD, Yves (dir.), (2005), *Université de tous les savoirs : Le Cerveau, le langage, le sens*, 20 vol., vol.5, Paris : Éditions Odile Jacob.

MICHARD, Claire (2012), « Rapport de sexage, effet idéologique et notion de sexe en français », *La Face cachée du genre*, de Chetcuti Natacha et Greco Luca (éds.), Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

MICHEL, Lucy (2016), *La Relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française* (à paraître), résumé de thèse dans *Glad* 3, 2017, URL : <http://www.revue-glad.org/793>.

MILNER, Jean-Claude (1995 (1989)), *Introduction à une science du langage*, Paris : Éditions du Seuil (Points).

MOIGNET, Gérard (1965), *Le Pronom personnel français, essai de psycho-systématique historique*, Paris : Klincksieck.

—(1988 (1973)), *Grammaire de l'ancien français*, Paris : Klincksieck

—(1981) *Systématique de la langue française*, Paris : Klincksieck.

MONNERET, Philippe (2011), *Motivation et analogie. Enjeux de la similarité en sciences du langage*, *Philologia* 56, 27-38, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01037900/document>

—(2003), *Le Sens du signifiant*, Paris : H. Champion

—(2004), *Essais de linguistique analogique*, Dijon : ABELL.

NEEMAN, Elsa (2012),

« Culture numérique et auctorialité : réflexions sur un bouleversement » *A Contrario* 17, 2012, 3-36, BSN Press, URL : <https://www.cairn.info/revue-a-contrario-2012-1.htm>

NEVEU, Franck (2004), *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris : Armand Colin.

NOBILE, Luca (2014), « Introduction. Formes de l'iconicité », *Le Français moderne : Formes de l'iconicité en langue française - Vers une linguistique analogique*, t.1, 2014, Paris : CILF. ONISEP 2014, *L'Écriture égalitaire : enjeux pour l'ONISEP et guide d'aide à la rédaction*. URL : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Egalite_F/G/95/8/Ecriture_egalitaire_a_l_Onisep_477958.pdf

ONU, «Intersexe», *Note d'information*, URL : https://unfe.org/system/unfe-67-UNFE_Intersex_Final_FRENCH.pdf

PICOT, Emile (éd.), (1912), *Recueil général des sotties*, Paris : Librairie Firmin Didot.

POITOU, Jean (2018), «La Féminisation et ses avatars», URL : <http://j.poitou.free.fr/pro/html/typ/feminisation.html#conclusion>

POPPER, Karl R. (1973), *La Logique de la découverte scientifique*, Paris : Payot.

RASTIER, François (2011), *La Mesure et le grain*, Paris : Honoré Champion Éditeur.

ROBERT, Paul (2017), *Le Petit Robert de la langue française*, Rey-Debove Josette et Rey Alain (dir.), Paris : Dictionnaires Le Robert.

RIGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René (1999 (1994)), *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.

ROCCHETI Alvaro et SAFFI Sophie (2014), «Voyage aller-retour entre Universel et Particulier, emplois en discours et sémantèses de AN-DARE et VENIRE», *Italies* 17/18, 2014, 385-407, URL : <https://italies.revues.org/4828>

ROZENFELD, Carina (2014), *La Symphonie des abysses*, Paris : Robert Laffont.

SADIN, Eric (2016), *La Silicolonisation du monde*, Paris : Éditions L'Echappée.

SAID, Edward (2000), *Culture et impérialisme*, Paris : Fayard.

SAILLOUR, Claire (2009), «Popper et le critère de falsifiabilité», *Implications philosophiques*, 06/10/2009, URL : <http://www.implications-philosophiques.org/implications-epistemologiques/popper-et-le-critere-de-falsifiabilite/>

SAUSSURE, Ferdinand de (1994), *Cours de linguistique générale*, Tullio de Mauro (éd.) Paris : Payot.

SCHWINDENHAMMER, Cléo (2016), « Pour un français égalitaire », *Maze Magazine*, 05/04/2016, URL : <https://maze.fr/actualite/04/2016/pour-un-francais-egalitaire/>

SVENSKA AKADEMIENS ORDBÖCKER, URL : <https://svenska.se/tre/?sok=HEN&pz=1>

SAUSY, Lucien (2010), *Grammaire latine complète*, Paris : Eyrolles.
SCHMITT, Eglantine (2015), « L'Ambiguïté épistémologique des big data: le cas de la donnée web en sciences sociales », *Big data, Open data, quelles valeurs? Quels enjeux?*, Évelyne Broudoux et Ghislaine Chartron (dir.), Paris, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, URL : https://www.academia.edu/29272069/Lambigu%C3%AF-t%C3%A9_%C3%A9pist%C3%A9mologique_des_big_data_le_cas_de_la_donn%C3%A9e_web_en_sciences_sociales

SEGUIN, Hubert (1973), « Le Genre des adjectifs en français, analyse quantitative et correspondances phonologiques des règles », *Langue française* 20, 1973, 52-74, URL : http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1973_num_20_1_5654

SERRES, Michel (2011), « Petite poucette, la génération mutante – Entretien avec Michèle Nivelles », *Libération*, URL : http://next.liberation.fr/culture/2011/09/03/petite-poucette-la-generation-mutante_758710

TAMINE, Joëlle (1981), « Introduction à la morphologie, suite... La Morphologie flexionnelle : le genre », *L'Information grammaticale* 11, 1981, 34-36. URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1981_num_11_1_2413

TATSUKAWA, Kenji (1995), « Louis Hjelmslev le véritable conti-

nuateur de Saussure», *Linx* 7, *Saussure aujourd'hui*, Michel Arrivé et Claudine Normand (dir.), 1995, 479-487, URL : <https://linx.revues.org/1241#tocto1n4>

TESNIERE, Lucien (1976 (1959)), *Eléments de syntaxe structurale*, 2^e édition, Paris : Éditions Klincksieck.

TRABANT, Jürgen (1990), *Traditions de Humboldt*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme

—(1992), *Humboldt et le sens du langage*, Liège : Pierre Mardaga éditeur.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX DU CANADA, *La Banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada*, URL : <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/re-dac-chap?lang=fra&lettr=chapsect9&info0=9.2.5>

VAUGELAS, Claude Favre de (1663 (1647)), *Remarques sur la langue française*, Paris : Lovis Billaine, URL : https://books.google.fr/books/about/Remarques_sur_la_langue_fran%C3%A7aise.html?hl=fr&id=UEwczWAaCdYC

VIENNOT, Eliane (2014), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Paris : Éditions iXe.

VILTARD, Yves (2006), «L'étrange carrière du concept foucauldien d'épistémè en science politique», *Raisons politiques : Libertarisme de gauche* 23, 2006, Paris : Presses de Sciences Po. URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RAI_023_0193

WITTIG, Monique (1973), *Le Corps lesbien*, Paris : Les Éditions de Minuit

—(2013 (1978)), *La Pensée straight*, Paris : Éditions Amsterdam.

ZINK, Gaston (1989), *Morphologie du français médiéval*, Paris : PUF
—(1997), *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en
moyen français (XIV^e-XV^e siècles)*, Genève : Librairie Droz S.A.

REMERCIEMENTS

à Philippe Monneret

Professeur de linguistique à Paris Sorbonne Université
*de m'aider à mériter le nom de linguiste
et pour son exemple.*

à Franck Neveu

Professeur de linguistique à Paris Sorbonne Université
Directeur de l'Institut de Linguistique Française du CNRS.
Chacun de ses cours fut un éblouissement.

à Frédéric Regard

Professeur de théorie critique à Paris Sorbonne Université
d'avoir placé mes travaux dans l'histoire.

à Valérie Baud et Antoine Perriol

*Al y a deux types d'éditeurs : les marchanz de culture et les
amoureux
de culture. Valérie et Antoine appartiennent à la seconde
catégorie.*

à Christelle Fort

<https://www.jardintypographique.fr/>
pour son savoir-faire inestimable
et pour avoir maté cette grammaire.

à Jasmine Perez

Professeure de français agrégée
Pour sa protection.

à Didier Bottineau

Linguiste Chercheur au CNRS
d'être Glaz.

Ces remerciements n'engagent nullement leur responsabilité.

Nous tenons également à remercier chaleureusement pour leur accueil, leur aide, leurs informations, leurs conseils et/ou leur confiance : Sophie Albert (Maîtresse de conférences en littérature médiévale à Paris Sorbonne Université), Bernard Cerquiglini (Directeur de l'ouvrage du CNRS *Femme, j'écris ton nom* et ancien Vice-Président du Conseil supérieur de la langue française), Lina Diamant (Enseignante, bibliothèque nordique de Paris Sorbonne Université), Dag Dunås (fils de Rolf Dunås), Marco Fasciolo (Maître de conférences en linguistique à Paris Sorbonne Université), Marine Glénisson (ATER en grec ancien à Paris Sorbonne Université), Catherine Helbert (Professeure agrégée à Paris Sorbonne Université), Martine Lavaud (Maîtresse de conférences hors classe en littérature à Paris Sorbonne Université), Claire Lefeuvre (Professeure titulaire de la

Chaire d'histoire de la langue grecque et linguistique indo-européenne de Paris Sorbonne Université), Julia Lindholm (Professeure d'histoire, Poète, association Le Verbe Poaimer), Lauriane Silvestri pour son travail de correction et son amabilité jamais découragée (<https://www.mention-correction.com/>), Claire Stolz (Maîtresse de conférences en français moderne et contemporain à Paris Sorbonne Université), Robin Watts, et Marianne Svensson (SAOL) pour leur traduction anglaise de l'article *hen* du SAOL, Jorge Juan Vega y Vega, (Professeur de linguistique à l'université Las Palmas de Gran Canaria) pour, outre son immense savoir, sa générosité, Danielle Tang, de croire si fort en mes travaux, mes proches, de m'aimer et de me soutenir, de comprendre et d'accepter mon manque de temps.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	7
AVERTISSEMENT	15
SOMMAIRE	19
INTRODUCTION	23
DÉFINITIONS	45
1. Français inclusif	45
2. Genre neutre	50
2.1 Impersonnel	54
2.2 Agenre	54
2.3 Commun	55
2.4 Inconnu	55
2.5 Non binaire	56
3. Variation diaéthique	57
CORPUS	61
1. Institutions	62
2. Associations	65
3. Recherche	66
4. Presse	68
5. Réseaux sociaux	69

6. Entreprise	70
7. Littérature	70
FRANÇAIS INCLUSIF	75
I. Une conception agendre du mot	77
II. Flexion des mots désignant la personne	83
1. Mots en A	87
1.1 Épicénisation	87
1.2 Écrivain/Écrivaine/Écrivain	91
1.3 New-yorkais/New-yorkaise/New-yorkaix	93
1.4 Libéral/libérale/libéralx	95
1.5 Afghan/ Afghane/ Afghaine	96
1.6 Grand/grande/granx	99
1.7 Maquisard/Maquisarde/Maquisarx	101
1.8 Magistrat/ Magistrate/Magistrax	103
1.9 Franc/Franche/Franx	105
1.10 Cas particulier	106
2. Mots en E	108
2.1 Épicénisation	108
2.2 Député/Députée/Députæ	111
2.3 Nouveau/Nouvelle/Nouval	113
2.4 Professionnel/Professionnelle/Professionnæ	114
2.5 Citoyen/Citoyenne/Citoyan	116
2.6 Agent/Agente/Agenx	118
2.7 Expert/Experte/Expært	119
2.8 Ce/Cette/Cæ	121
2.9 Docteur/Docteure/Docteurx	123
2.10 Vainqueur/Vainqueuse/Vainquaire	128

2.11 Sénateur/Sénatrice/Sénataire	130
2.12 Curieux/Curieuse/Curieux	133
2.13 Officier/Officière/Officiær	134
2.14 Cas particuliers	136
2.14.1 Les mots en esse	136
2.14.2 Chef/Cheffe/Chefx	139
2.14.3 Dieu/Déesse/Déal ou Diex	140
3. Mots en I	141
3.1 Épicénisation	141
3.2 Ami/Amie/Amix	144
3.3 Syndic/Syndique/Syndix	146
3.4 Pareil/Pareille/Paræil	147
3.5 Créatif/Créative/Créatix	148
3.6 Civil/civille/civilx	150
3.7 Assassin/Assassine/Assassaine	151
3.8 Indécis/Indécise/Indécix	153
3.9 Inscrit/Inscrite/Inscrix	155
3.10 Cas particuliers	157
3.10.1 Roi/Reine/Rial	157
3.10.2 Vieux/Vieille/Vial	157
4. Mots en O	159
4.1 Épicénisation	159
4.2 Espagnol/Espagnole/Espagnolx	161
4.3 Patron/Patronne/Patronx	162
4.4 Blond/Blonde/Blonx	164
4.5 Adjoint/Adjointe/Adjoinx	165
4.6 Pantois/Pantoise/Pantoix	167

4.7 Fort/Forte/Forx	169
4.8 Cheminot/Cheminote/Cheminox	170
4.9 Fou/Folle/Fol	172
4.10 Maboul/Maboule/Maboulx	173
4.11 Sourd/Sourde/Sourx	174
4.12 Doux/Douce/Douz	176
4.13 Cas particulier	177
5. Mots en U	179
5.1.Épicénisation	179
5.2 Élu/Élue/Élux	180
5.3 Chacun/Chacune/Chacan	182
5.4 Cas particuliers	183
5.4.1 Caduc/Caduque/Cadux	183
5.4.2 Duc/Duchesse/Dux	184
5.4.3 Substitut/Substitute/Substitut	186
6. Cas particuliers	187
6.1 Abréviations	187
6.2 Acronymes	187
6.3 Emprunts	188
6.4 Titres	189
6.5 Famille	190
III. Hyperonymisation	193
IV. Réactivation	207
1.Mots	207
1.1 Autrice	207
1.2 Matrimoine	208
1.3 Al	210

1.4 Ille ou illes	212
1.5 Cas particuliers	213
1.5.1 Ceux	214
1.5.2 Çauz	214
1.5.3 Autrim	215
2. Morphèmes	215
2.1 z	215
2.2 æ	217
3. Accord de proximité	219
V. Double flexion totale	223
VI. Double flexion partielle	227
1. Lecture par double flexion totale non coordonnée	231
2. Lecture par double flexion totale coordonnée	231
3. Lecture par accentuation	232
4. Lecture par énumération des marques	232
5. Non prononciation	233
VII. Néologie	237
1. Néologismes grammaticaux	237
2. Néologismes lexicaux	240
3. Recomposition	242
3.1 Mots binaires	242
3.2 Mots non binaires	244
VIII. Accords	247
1. Accord de proximité	247
2. Accord de majorité	248
3. Accord d'énonciation	253
IX. Motivation	255

1. Droits humains vs droits de l'homme	255
2. Structures impersonnelles	257
X. Épicénisation	267
XI. Genre neutre	273
1. Cadre de l'expérimentation	276
2. Formation des unités de genre neutre	277
2.1 Régularités générales	277
a. Reproduction du paradigme des flexions binaires	277
b. Alignement phonétique du neutre singulier sur le masculin singulier	278
c. Alignement morphologique du neutre singulier sur le neutre pluriel	279
d. Suffixation épïcène	280
e. Chute des consonnes finales muettes au masculin	281
2.2 Morphèmes x et z	282
2.3 Morphème æ	285
2.4 Système al	289
PERSPECTIVES	309
1. Fin de l'accord	309
2. Unités manquantes	310
3. Instances de réfutation	313
4. Signes graphiques et diacritiques	315
5. La cognématique	316
6. Unités en concurrence	318
ANGLAIS ET SUÉDOIS	323
1. Anglais	323
2. Suédois	326

QUESTIONNAIRE	331
CONCLUSION	345
LEXIQUE DE GENRE NEUTRE	349
GLOSSAIRE	361
ANNEXES	367
ALPHABET PHONÉTIQUE DU FRANÇAIS	385
LISTE DES TABLEAUX	389
SOURCES DU CORPUS	391
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	405
REMERCIEMENTS	421
TABLE DES MATIÈRES	425

Grammaire du français inclusif

Cet ouvrage a été réalisé
sur un offset pour l'ensemble du livre.

Il a été composé en Times News Roman
en corps 12 interligné de 17 pts.

Ce livre est tiré à 300 exemplaires.

COMPOSITIONS GRAPHIQUES
à partir des recherches de l'autaire
par *les jardins typographiques*.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
à Villedieu-sur-Indre
au printemps 2018
pour le compte des *Éditions Vent solars* (Châteauroux)
par l'imprimerie Color 36. (Villedieu-sur-Indre)

ISBN : 978-2-9552118-6-1

Liens

Site

www.alpheratz.fr

Contact

vent.solars.linguistique@gmail.com



